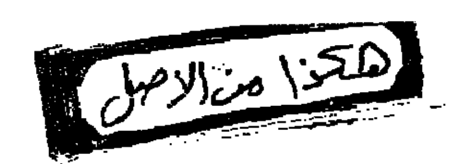


Supplément « Livres-Idées »



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14645 – 6 F

VENDREDI 28 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un pas décisif en Irlande ?

LA très catholique République d'Irlande a peut-être franchi une étape décisive, mercredi 26 février, dans l'évolution des mœurs de sa propre société. En décidant de casser l'arrêt de la Haute Cour qui avait interdit à une adolescente de quatorze ans, victime d'un viol, de se rendre en Grande-Bretagne pour y subir un avortement, la Cour suprême de Dublin a d'abord statué sur un principe élémentaire des droits de l'homme, dont on pouvait penser qu'il allait de soi dans un pays de la Communauté : la liberté pour chaque individu de voyager librement en Europe.

La plus haute juridiction irlandaise avait sans doute aussi le souci de dépassionner une affaire qui, en moins de deux semaines, a pris les dimensions d'une polémique nationale, devenant de facto une véritable bombe politique pour le gouvernement. La visible satisfaction affichée par M. Albert Reynolds à l'annonce de l'arrêt de la Cour donne une idée de l'embarras dans lequel le premier ministre était plongé, quinze jours seulement après avoir pris ses fonctions.

SUR le fond, c'est-à-dire sur la question de la légalisation de l'avortement, rien n'est pourtant réglé : l'arrêt se borne à confirmer la grande hypocrisie de la législation actuelle. L'avortement est interdit sur tout le territoire de la République, mais aucune loi n'empêche les Irlandaises de se rendre dans les cliniques de Londres ou de Cardiff pour y subir une telle intervention. Elles sont plus de quatre mille à faire ce voyage chaque année.

Cette singularité irlandaise – un archaïsme dans le contexte de l'Europe – s'explique par la tradition d'une société très en retard en ce qui concerne l'évolution des mœurs. Toute-puissante pendant de nombreuses générations, l'Eglise catholique a vu son autorité battue en brèche par une timide libéralisation du divorce – qui reste cependant interdit – et la mise en vente libre de contraceptifs. Le référendum de 1983 a confirmé que le « droit de vivre de l'enfant à naître » est constitutionnel, mais ce vote avait été acquis dans des circonstances politiques très particulières.

AUJOURD'HUI, selon un sondage, 66 % des Irlandais sont favorables à la suppression de cette disposition. Il y a au moins une autre raison qui justifierait une évolution rapide de la législation : comme les autres pays de la Communauté, l'Irlande doit ratifier avant la fin de l'année le traité européen de Maastricht, lequel prévoit une clause spécifique pour tenir compte de l'hostilité de Dublin à la légalisation de l'avortement. Le débat, que n'éteindra pas l'arrêt de la Cour suprême, risque fort de transformer le référendum sur la ratification en consultation nationale sur l'avortement. En cas de « non », on imagine les conséquences pour l'ensemble de la Communauté !

En attendant une nouvelle étape décisive vers la légalisation de l'interruption de grossesse, le verdict des juges de Dublin, qui fera forcément jurisprudence, légalise par avance la « filière » britannique des voyages de l'avortement. Qui sait : cette adolescente aura peut-être beaucoup fait pour l'évolution de son pays...

Lire page 4 l'article de LAURENT ZECCHINI

Après une recrudescence des combats

Les initiatives de paix se multiplient au Karabakh

La prise de l'aéroport de Stepanakert, mercredi 26 février, pourrait donner aux Arméniens la possibilité de ravitailler autrement que par hélicoptères l'enclave du Haut-Karabakh, située en territoire azerbaïdjanais. Cette avancée des Arméniens a coïncidé avec un regain d'activités diplomatiques. L'Iran semble, pour le moment, avoir pris de vitesse les autres candidats aux bons offices, parmi lesquels la France, en étant à l'origine des négociations sur un cessez-le-feu.

Selon l'agence Tass, les armes se sont tues jeudi matin dans l'enclave du Haut-Karabakh où Arméniens et Azerbaïdjanais observeraient un cessez-le-feu de soixante-douze heures conclu sous le patronage du ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati. Mais un premier cessez-le-feu, non effectif, avait déjà été annoncé la veille à Téhéran. Le fait que les forces sur le terrain, au Caucase, soient difficilement contrôlables rend ces accords aléatoires.

Néanmoins, selon des sources azéries, des négociations entre policiers des deux camps se seraient déjà engagées pour un échange d'otages. Le bénéfice en serait attribué à l'Iran, dont l'envoyé a précédé à Bakou le ministre turc des affaires étrangères, M. Hikmet Cetin, qui devait entamer mercredi par l'Azerbaïdjan une tournée des Républiques musulmanes de l'ex-URSS. Mercredi également, la France a rendu public son propre plan de « *sauvegarde des populations* » du Haut-Karabakh.

Alors que la CSCE devait examiner jeudi, à Prague, les conclusions de sa mission d'enquête, Washington s'est déclaré mercredi « *profondément inquiet* » de la recrudescence des violences. Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a appelé Bakou et Erevan à soutenir les efforts de médiation entrepris, le 20 février, sous l'égide du ministère des affaires étrangères de la Russie qui, selon lui, « *offre les meilleurs espoirs pour de réelles négociations* ».

Lire page 3 les articles de SOPHIE SHIHAB et JOSÉ-ALAIN FRALON

Le report de 8,4 milliards de francs de créances

Les banques allègent la dette de l'Algérie

Les banques créancières de l'Algérie, le Crédit lyonnais en tête, ont achevé mercredi 26 février la mise au point d'un crédit de 1,5 milliard de dollars (8,4 milliards de francs). Cet accord permettra d'alléger le remboursement de la dette algérienne en 1992, qui s'élève à 9 milliards de dollars (50 milliards de francs). Sa signature doit aussi permettre le déblocage de crédits consentis par la Communauté européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

ALGER

de notre correspondant

L'accord dit de « *reprofilage de la dette* » algérienne est en passe d'être conclu, a annoncé mercredi 26 février le Crédit lyonnais, tête de file des deux cent quarante banques commerciales, françaises et étrangères, parties prenantes des négociations. L'accord permettra à l'Algérie de reporter le paiement de créances d'un montant de 1,5 milliard de dollars (8,4 milliards de francs), et soulagera d'autant le service de sa dette estimée, pour 1992, à 9 milliards de dollars, soit 50,4 milliards de francs (*le Monde* du 22 février).

L'accord de reprofilage, qui devrait être formellement signé le 4 mars à Paris, est une excellente nouvelle pour l'Algérie. Fortement endetté à court et à moyen terme, le pays a un besoin urgent d'argent frais pour financer sa relance économique, condition nécessaire, quoique non suffisante, de sa stabilité politique.

Cet accord était bloqué depuis plusieurs mois par le refus d'une banque américaine, la Banker's Trust, détentrice de quelque 60 millions de dollars (336 millions de francs) de créances, d'accepter le report des échéances. Plusieurs banques italiennes et japonaises faisaient, pour leur part, dépendre leur attitude de la réponse américaine. L'unanimité des créanciers, condition quasi obligatoire pour une négociation de ce type, risquait de se lézarder, entraînant de nouvelles défections qui pouvaient conduire à l'échec.

GEORGES MARION

Lire la suite page 16

La « police éternelle »

Quatre préfets jouent un rôle grandissant au cœur d'un pouvoir affaibli

par Edwy Plenel

Le fantôme de Joseph Fouché reviendrait-il hanter la République ? Inoubliable ministre de la police de la remise en ordre post-révolutionnaire, le duc d'Otrante nommait « *haute police* » l'infatigable quête de secrets d'Etat, d'affaires et d'alcôve qui fera sa carrière et sa puissance. En suivant l'itinéraire de quelques hauts personnages d'un pouvoir affaibli, en auscultant un ministère de l'intérieur déstabilisé par les difficultés de son ministre, en débusquant quelques règlements de comptes au détour de l'affaire Habache, on se demande soudain : cette haute police ferait-elle aujourd'hui la politique de la France ? A la faveur du désarroi socialiste, elle semble bien s'être subrepticement glissée au cœur du pouvoir.

Dans un mélange des genres inédit, le président en exercice d'Interpol, véritable internationale de la coopération policière, est aujourd'hui l'un des conseillers écoutés du premier ministre.

Lire la suite page 8

Le Japon après la « bulle »

La fin de l'euphorie boursière et immobilière n'a pas provoqué de drame. Le système financier est seulement fragilisé

TOKYO

de notre envoyé spécial

La vie après la bulle ? Dans les immeubles du Kabuto-cho, le quartier de la Bourse de Tokyo, règne comme un sentiment de vide, d'absence... Petits épargnants et gros investisseurs ont déserté les lieux. Après l'effondrement des cours des actions (une chute de 47 % depuis le pic du 5 janvier 1990) et les scandales financiers en série, les brokers désœuvrés des grandes maisons de titres, Nomura et autres Yamaïchi, dépriment. Les faillites de spéculateurs immobiliers nés de l'euphorie de la deuxième moitié des années 80 alimentent les conversations. Rien à voir pourtant avec Wall Street et l'après-krach de 1987.

Ici, point de charrettes de licenciements. Pas de grandes banques en faillite. Circonscrite, la crise financière ne menace pas l'ensemble de l'économie « réelle » japonaise. L'archipel sort au contraire de cette période avec une industrie plus forte et, à terme, une finance plus efficace et plus raisonnable. Reste le risque d'un accident toujours possible !

Avec l'argent facile, la spirale spéculative – boursière et immobilière – des années 1986-1989 a en fait permis au Japon une véritable cure de musculation. Jusqu'à présent, la sortie de la bulle, amorcée en mai 1989 avec un premier durcissement de la politique monétaire, a été remarquablement menée par le ministère des finances (le « MOF ») et la Banque du Japon. L'un et l'autre ont encore quelques craintes quant à l'état de santé du système financier. Les rencontres qu'a eues à Washington M. Yasushi Mieno, le gouverneur de la Banque du Japon, avec son homologue américain, M. Alan Greenspan, président de la FED, les 19 et 20 février, s'inscrivent dans ce cadre. Pour Tokyo, l'accident pourrait en effet provenir des Etats-Unis, où la finance japonaise avait beaucoup investi.

ÉRIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 17

Le travail de nuit des femmes sera autorisé



La France dénonce la convention de l'Organisation internationale du travail pour l'industrie.

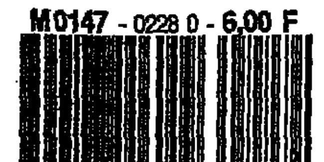
Lire page 15 l'article de JEAN-MICHEL NORMAND

LIVRES & IDÉES

Retours à la philosophie politique

Le déclin de la théorie marxiste, le relatif retrait des sciences sociales, mais aussi la revendication croissante des droits de l'homme à travers le monde semblent favoriser un retour de la philosophie politique. En France, le phénomène est manifeste : nouvelles collections, nouvelles revues... Avec les professeurs Bernard Bourgeois et Charles Larmore, « le Monde des livres » fait le point.

M0147 - 0228 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Aménagement du territoire

Harmoniser sans contraindre

par Claude Heurteux

AUJOURD'HUI, *il n'existe plus de politique cohérente d'aménagement du territoire.*

Les discours officiels dénoncent le déséquilibre croissant entre l'Ile-de-France et le reste du pays.

Bien. Mais les investissements de l'Etat depuis ces dix dernières années ont été plus concentrés en Ile-de-France que dans n'importe quelle autre région. Quand Universités 2000 décide la création de sept nouvelles universités, il en localise quatre en Ile-de-France.

Les pouvoirs publics parlent du nécessaire rééquilibrage de l'Est par rapport à l'Ouest en Ile-de-France. Pourquoi pas ? c'est pourtant le moment où le gouvernement décide *l'extension de la Défense* avec la construction de 600 000 mètres carrés de bureaux en dix ans.

Enfin, on ne peut concevoir une politique d'aménagement du territoire sans volonté affirmée d'attirer les entreprises étrangères. Encore faut-il se présenter sous le meilleur jour. Or la France apparaît trop technocratique : réglementations instables, procédures désuètes, interventionnisme étatique. Elle s'enfonce encore plus dans des *contrôles tatillons et abusifs.*

Par ailleurs, les crédits consacrés à l'aménagement du territoire dans le projet de loi de finances 1992 sont en diminution de 18 % par rapport à 1991. Ils représenteront moins de 0,2 % du budget national. Ils seront sept fois moins élevés que le budget alloué à la culture.

Déjà en 1988, rapportées à la population, les aides à la localisation se montaient à 20 francs par habitant en France, soit cinq fois *moins qu'en Grande-Bretagne et en* Allemagne, huit fois moins qu'en Belgique et vingt-cinq fois moins qu'en Italie.

Une autre DATAR

Lieu de frictions entre les pouvoirs publics et les entreprises, la DATAR a été considérée comme un outil dirigiste d'une politique centralisatrice d'aménagement du *territoire. Aujourd'hui, elle se doit* d'acquérir une vocation autre : l'harmonisation des différentes politiques régionales. Emanation du ministère de l'aménagment du territoire, lui-même rattaché à un grand ministère de l'économie, elle deviendrait :

1) Un « club » où se rencontreraient administration, décideurs régionaux, élus, acteurs économiques et chefs d'entreprise, lieu d'échanges et de concertation.

2) Le *« poil à gratter »* des autres ministères et des instances de la CEE. Les principaux projets législatifs ou réglementaires devraient faire l'objet d'une analyse comparative avec ce qui existe dans des pays concurrents. La fiscalité en serait le domaine privilégié. Sait-on, par exemple, que la faible présence de quartiers généraux dans notre pays s'explique par une fiscalité française défavorable par rapport à celle de la Belgique ou de la Grande-Bretagne.

3) Un « centre d'informations » des acteurs économiques. Et ce, dans divers domaines. Parle-t-on d'aides financières ? Aucun répertoire général ne les décrit précisément. Parle-t-on de sites d'accueil ? *Aucun inventaire exhaustif n'existe.* Parle-t-on de pénurie ou de pléthore des produits immobiliers ? Les statistiques sont insuffisantes pour connaître précisément les volumes de permis de construire demandés, obtenus ou en cours de *réalisation.*

4) Un « centre de formation » des élus. La décentralisation a transféré aux collectivités territoriales des pouvoirs considérables. Certaines d'entre elles les maîtrisent avec peine. Cette structure aurait pour rôle de former, d'informer, de conseiller et d'accompagner les élus dans leurs décisions quotidiennes.

5) Un représentant de la France à l'étranger. Que d'initiatives isolées, concurrentes sont prises par les *collectivités territoriales pour* séduire les entreprises étrangères. Initiatives donnant de la France une image brouillonne. L'efficacité d'un réseau international pour vendre la France à l'étranger suppose des hommes : ils existent. Elle suppose aussi des moyens financiers : ils sont faibles. Surtout par comparaison avec les autres pays européens.

Dernière originalité : cette structure devrait être à la disposition des *entreprises et non le contraire.*

Primes ou défiscalisation ?

En étroite liaison avec les régions, il appartient à l'Etat de fixer le cadre général d'une politique d'harmonisation du territoire face à celle de pays concurrents. Aux élus à le prendre en compte dans leur stratégie. Aux entreprises à agir. L'administration n'a pas à *empêcher les entreprises de s'implanter* là où elles le projettent, mais elle doit pouvoir les attirer à certains endroits plutôt qu'à d'autres. Notamment au moyen d'incitations.

Quel genre d'incitations ? Primes ou défiscalisations ? A quoi bon se prononcer contre les primes aussi longtemps que la CEE ne pourra mettre bon ordre aux folles surenchères entre nations, régions et villes. Les collectivités qui ne *feraient pas miroiter ces aides* se trouveraient en état d'infériorité. Même si leur montant, pour de simples raisons budgétaires, se révèle en réalité très inférieur à celui affiché, voire promis. Préférables sont les régimes de défiscalisation. L'efficacité économique et sociale des zones d'entreprises en est la meilleure illustration. Expérience qui mériterait d'être étendue au niveau européen, là où ces zones seraient les plus utiles.

Ces exonérations fiscales, partielles ou totales, bénéficieraient à l'entreprise et aux personnes physiques. Voici deux exemples. L'entreprise d'abord. Les plus-values immobilières seraient exonérées dès lors que celles-ci seraient réinvesties. La France est le seul pays occidental à ne pas utiliser ce mécanisme. Et, pourtant, celui-ci offre plusieurs avantages. Il assure une plus grande mobilité des entreprises, libère des terrains urbains et aide à la modernisation de l'appareil productif. En reprenant, partiellement, cette proposition, le projet de loi de finances pour 1992 la déforme au point de la pervertir.

Les personnes physiques ensuite. Les régions souffrent d'un grave appauvrissement de matière grise. Les chiffres sont éloquents : l'Ile-de-France concentre plus de 40 % des cadres supérieurs. Et en période de chômage, les salariés préfèrent rester là où le marché de l'emploi est le plus important. C'est-à-dire en *Ile-de-France. Ils savent pouvoir* trouver plus facilement un emploi ici qu'ailleurs. Il existe bien, depuis l'année dernière, une prime de 60 000 francs maximum versée par l'Etat au salarié qui suit son entreprise en province. Première difficulté : les crédits débloqués (100 millions de francs cette année) devant concerner 3 000 transferts, comment cette aide pourra-t-elle atteindre 60 000 francs ? Deuxième difficulté : cette disposition n'attirera pas *« les cerveaux » dont* les régions ont besoin. Il eût été préférable de prévoir une exonération fiscale partielle sur l'impôt sur le revenu et durant un certain nombre d'années. A l'image de ce qu'a fait le Texas pour attirer chercheurs, ingénieurs et autres spécialistes. Resterait à en convaincre Bruxelles.

Enfin, tout dispositif d'aménagement du territoire doit se révéler simple, clair et automatique. Sans autorisation préalable mais avec un contrôle *a posteriori.* Pour être à l'abri de contentieux administratifs, l'entreprise doit pouvoir connaître la position des pouvoirs publics dans certains cas limites. Pour ce faire, il existe la « procédure du *ruling* » qui conduit l'administration à prendre position sur les questions qui lui sont soumises. Cette procédure est largement appliquée dans les pays anglo-saxons. Pas en France. Une économie moderne suppose une administration moderne. Sur ce point, les pouvoirs publics devront s'adapter.

Toute politique d'aménagement du territoire repose sur la création et l'amélioration permanente des infrastructures. Les entreprises s'implantent et se développent là où elles bénéficient d'un environnement favorable. Les maîtres-mots en la matière sont : communications, télécommunications, logements, universités, lieux de culture et d'échanges. Lorsque la SNCF, service public, décide d'arrêter le TGV-Ouest à Rennes, c'est Brest qu'elle condamne. Lorsque le gouvernement reprend le schéma directeur routier national élaboré en 1988 mais le réalisera sur une plus longue période que prévu, c'est tout un développement économique qui est remis en cause.

Substituer au terme d'aménagement du territoire celui d'harmonisation ne répond pas à une préoccupation sémantique. Cette substitution est l'expression d'une différence fondamentale entre dirigistes et libéraux. Les premiers veulent faire de l'aménagement en contraignant le vivant. Les seconds imaginent l'harmonisation du territoire en le respectant. Ce constat explique le relatif échec de la politique menée depuis plusieurs années en ce domaine et donne l'espoir de réussir une politique nou*velle orientée vers le développement* économique, social et culturel de chaque région.

► **Claude Heurteux est président du groupe Auguste-Thouard.**

Grands travaux

Toujours la Bibliothèque

par Georges Le Rider

MA lettre ouverte du 20 août dernier, appuyée par près de 750 signataires (1), avait amené le président de la République à désigner, au début de novembre, un groupe de travail composé de cinq personnes et animé par M. Pierre Jolis, *qui étudierait* le dossier de la Bibliothèque de France, procéderait à des auditions et remettrait un rapport. Cette mission fut remplie, et l'Elysée reçut le 20 janvier 1992 le rapport attendu. Trois semaines plus tard, le 11 février, les décisions du président étaient rendues publiques.

Les conclusions du groupe de travail, en ce qui concerne le bâtiment et ses techniques (2), m'avaient paru extrêmement pertinentes. Les rapporteurs se déclaraient préoccupés par le manque de compacité de l'édifice et par le stockage des livres dans les tours. Ils recommandaient de mailler l'immense cour centrale de façon à permettre, dans l'avenir, la construction de nouveaux magasins. Ils demandaient de minimiser, voire de supprimer, le magasinage dans les tours. Ils souhaitaient, de plus, qu'on limitât l'utilisation des hautes technologies, toujours fragiles et génératrices de difficultés.

Je ne pouvais que souscrire à ces observations. J'ai suffisamment souligné dans mes écrits antérieurs les dangers et les inconvénients des tours-magasins (je rappelle que la future bibliothèque nationale allemande stockera 18 millions de volumes sur trois niveaux). J'ai montré aussi que la cavité centrale devait rester constructible : sinon, la Bibliothèque de France serait saturée dans vingt ans et il faudrait dans dix ans commencer à faire les *plans d'une autre bibliothèque ! La* plantation annoncée d'une forêt au centre de l'édifice était donc à éviter, pour ne pas rendre ensuite probablement impossible la transformation de la cour en magasins.

Les recommandations du groupe de travail eussent-elles été retenues, que j'aurais donné sans réserve mon approbation au projet. Je fais remarquer que la mise en œuvre de ces recommandations pouvait être faite sans toucher à *l'architecture* (que du reste M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, avait invité le groupe de travail à ne pas remettre en cause). Il suffisait de remodeler l'organisation des espaces *sous le socle*-esplanade et d'envisager dans les tours un autre type d'occupation.

Danger des tours

La lettre de M. François Mitterrand du 10 février ne fait état que d'un aspect du problème : celui de la compacité. On mettra un peu plus de livres en bas, chaque tour aura deux étages de moins. Il n'est absolument pas question du maillage de la cour, qui, d'après les indications du ministère, serait confiée à un paysagiste pour être plantée d'arbres et de taillis.

Selon la même source d'informations, les livres seraient maintenant à peu près également répartis entre les tours et le sous-sol. Il y en avait auparavant 7 millions en haut, *4 millions en bas. Il resterait donc* encore quelque 5,5 millions de volumes dans les tours. Le souhait du groupe de travail, selon lequel il convenait de minimiser, voire de supprimer le magasinage en hauteur, n'a donc pas été exaucé.

Tenant compte cependant du danger que représentent les tours-magasins, la lettre présidentielle donne comme instructions de conserver les livres les plus précieux sous le socle et de mettre en haut les livres les plus usuels. Cette décision plongera certainement dans le plus grand embarras les responsables de la bibliothèque, qui avaient toujours proclamé qu'ils logeraient dans les tours les ouvrages les moins demandés et placeraient à proximité de la salle de lecture, c'est-à-dire au niveau le plus bas du sous-sol, les volumes souvent consultés.

Il semble, d'autre part, que la structure des tours soit aujourd'hui prévue de la façon suivante : de l'intérieur vers l'extérieur, il y aurait d'abord une paroi en béton, puis de la laine de verre, puis une épaisseur de bois, puis une peau de verre ; enfin, à une certaine distance, le vitrage extérieur.

Les écarts considérables de températures que cet agencement provoquera à l'intérieur des tours devront être corrigés par un système très élaboré d'air conditionné, ce qui va à nouveau contre le vœu du groupe de travail, qui voulait limiter l'emploi de technologies sophistiquées.

Ajoutons que le transport, qui deviendra désormais incessant, des livres d'usage courant depuis le haut des tours jusqu'au bas du sous-sol exigera lui aussi l'utilisation permanente d'installations compliquées, peu favorables au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Nous possédons un rapport demandé par le chef de l'Etat et établi par des personnalités dont la compétence et la sûreté de jugement ne sont contestées par personne. Ce rapport indique les remèdes nécessaires à la réussite du projet. Leur application aurait fait taire les critiques et aurait rallié toutes les énergies. Comment se fait-il qu'une si belle occasion ait été à ce point manquée ?

(1) *Le Monde* du 25 septembre.

(2) Je ne traite ici que des questions techniques, non des problèmes administratifs qui sont évoqués dans la seconde partie du rapport.

► **Georges Le Rider est membre de l'Institut, ancien administrateur général de la BN, professeur à l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV), directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (IVe section).**

COURRIER

« Œil pour œil... »

« Œil pour œil (...) les négociations israélo-arabes (...) n'ont pas retiré sa validité à la vieille loi biblique. » Les termes de votre éditorial du *Monde* du 18 février font frémir : est-il possible que le plus sérieux des quotidiens français manipule encore, trente ans après Vatican II, des concepts qui ont nourri durant des siècles l'antijudaïsme chrétien ? Car c'est bien *« l'enseignement du mépris »* dont parlait Jules Isaac qui a présidé à l'invention et à la perpétuation de ce mythe de la loi du talion, contraire pourtant à la vraie tradition juive.

Le judaïsme se caractérise en effet par une défiance absolue envers le sens littéral, superficiel des Ecritures, qui sont en revanche le lieu d'une constante interprétation – des commentaires dont le *Talmud est dépositaire et qui soulignent* tous l'interdiction de la vengeance brutale. Faut-il rappeler qu'en droit hébraïque, par exemple, la peine de mort, qui n'est pas prohibée, est rendue cependant... quasi inapplicable ? Faut-il préciser qu'arracher une partie du corps (un œil, une dent, un membre...) est strictement interdit, qu'aucun tribunal se réclamant du judaïsme, de quelque tendance que ce soit, ne pourrait prononcer une telle sentence ? *Est-il nécessaire d'ajouter,* et de répéter une fois encore, que la formule hébraïque *« tu aimeras ton prochain comme toi-même »* a été prononcée et abondamment commentée par des générations de sages et de prophètes juifs, bien avant la naissance d'un autre Juif nommé Jésus ?

C'est pourquoi laisser entendre (consciemment ou inconsciemment) que l'attitude du gouvernement israélien est dictée peu ou prou par cette prétendue loi du talion ne peut que heurter, me semble-t-il, la sensibilité de tous ceux pour qui le judaïsme ne se réduit pas à quelques poncifs. Mais les mythes, c'est bien connu, ont la vie dure...

OLIVIER GULAND
Paris

Terrorisme en Irlande

Denis Langlois, dont l'objectif est de mettre fin au terrorisme, le présente, dans *le Monde* du 15 février, comme une lutte de gens brimés, frustrés, humiliés, dont les droits sont bafoués et les revendications d'autodétermination niées. Il suffirait que les gouverne*ments entendent enfin leurs* revendications et acceptent de discuter avec leurs représentants pour que cesse la lutte armée et que tout rentre dans l'ordre.

C'est exactement l'argumentation de l'IRA *en Irlande du Nord :* discutez avec nous d'un calendrier du retrait des troupes britanniques et le combat cessera. Singulière manière de mettre fin au terrorisme en demandant aux gouvernements de lui accorder une victoire politique.

Mais l'IRA n'est pas une *« minorité majoritaire »*, et elle ne lutte pour l'autodétermination d'aucun peuple. Elle mène le combat aristocratique d'une avant-garde autodésignée et quand le peuple a tort, on le persuade qu'il a tort à coups de mitraillettes et de bombes.

La seule manière de mettre fin aux activités criminelles, à la tuerie sans procès, sans défenseur, sans garantie, à cette confiscation de la vie politique qui est le propre des putschistes, qu'ils soient d'Etat ou paramilitaires, c'est de les isoler politiquement. Denis Langlois leur donne un peu d'air pour respirer. C'est son droit le plus strict. Mais alors, son article aurait dû s'intituler : « Pour que le terrorisme continue ».

MAURICE GOLDRING
professeur d'études irlandaises à l'université Paris-VIII (Saint-Denis)

César Rambo

par Bernard Pivot

Ils ont dû faire une drôle de tête, tous les officiers dans l'ordre des Arts et Lettres, en apprenant que M. Sylvester Stallone devenait l'un d'entre eux.

Peut-être, indulgents, ont-ils pensé que, si Rambo n'avait pas menacé la France de ses armes et Rocky M. Jack Lang de ses poings, jamais le ministre de la culture ne se serait donné le ridicule de le décorer en personne ?

Peut-être ont-ils trouvé normal que, bel athlète, M. Sylvester Stallone saute à pieds joints le grade de chevalier ?

On peut s'étonner quand même qu'avec un peu plus d'humour l'Etat français n'ait pas songé à décerner à Rambo, plutôt que des Arts et Lettres incongrus, la Légion d'honneur. A titre militaire, évidemment.

On ne s'étonnera pas, en revanche, dans la confusion des valeurs et d'une soirée, qu'on ait demandé au public des Césars de se lever pour faire un triomphe (en anglais : *standing ovation*) à M. Sylvester Stallone. Là, ce n'est pas l'Etat, mais les invités qui ont manqué d'humour. Ils auraient dû, debout, face à Rambo-Rocky, lever les deux bras. Pour dire qu'ils se rendaient. Devant la bêtise.

La situation des juifs de Syrie

En réaction à un article de notre collaboratrice Françoise Chipaux sur la situation des juifs de Syrie, M. Roger Pinto, président de la commission Communautés juives en péril du CRIF, nous a adressé une lettre dont voici les principaux extraits :

Je prends acte que Mme Chipaux a constaté que la carte d'identité porte pour les seuls juifs la mention de leur religion, ce qui est révélateur de la sourde méfiance qu'ils suscitent, ajoutant que *« dans un pays où les services de renseignement sont omniprésents, il est bien évident qu'ils font l'objet d'une surveillance particulière. »*

Mme Chipaux reconnaît que le vrai problème pour les juifs de Syrie est l'impossibilité d'émigrer : restriction inadmissible. Nous voilà au cœur du problème. La réalité, c'est que la situation des juifs de Syrie demeure figée dans toute sa dimension dramatique ; les juifs de Syrie restent des otages pour lesquels nous continuerons à lutter afin qu'ils obtiennent le libre droit à l'émigration.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

REDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Alors que les Arméniens ont avancé sur le terrain

La France et l'Iran proposent leurs bons offices dans le conflit du Haut-Karabakh

Les combats ont redoublé de violence, mercredi 26 février, dans le Haut-Karabakh, avec la prise par les combattants arméniens de la localité de Khodjaly et de son aéroport, le seul qui se trouve dans l'enclave à population arménienne située en Azerbaïdjan. La France et l'Iran ont proposé leurs bons offices dans ce conflit.

Les combats, très meurtriers selon Bakou, ont empêché le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, de se rendre comme prévu dans la zone de conflit, alors qu'il a entamé mardi à Bakou une tentative de médiation et devait se rendre jeudi à Erevan.

L'annonce à Téhéran d'un premier accord de cessez-le-feu mercredi a été démentie dans les faits, mais un deuxième cessez-le-feu de soixante-douze heures serait entré en vigueur jeudi matin à 9 heures locales, après un compromis élaboré la veille au téléphone avec l'aide de M. Velayati, selon l'agence Tass. De source azerbaïdjanaise, on précise que des pourparlers sur des échanges d'otages se sont déjà engagés sur place.

Selon un bilan, démenti par les autorités arméniennes, du ministère azerbaïdjanais de l'intérieur, la prise de Khodjaly aurait fait plus de 100 tués, 200 blessés et 300 disparus côté azéri. Erevan affirme de son côté que Khodjaly est tombée pratiquement sans résistance, les combattants ne trouvant sur place que quelques familles de Turcs Meskhets, réfugiés d'Ouzbékistan. Les forces azerbaïdjanaises se sont repliées vers Agdam, où se trouvent la plupart des quelque 15 000 réfugiés azéris des combats de ces dernières semaines, durant lesquels les Arméniens ont pu nettement reprendre l'offensive et desserrer l'étau autour de leur enclave. En contrepartie, ces derniers doivent subir des bombardements visant notamment leur chef-lieu Stepanakert, pratiquement privé d'eau et d'électricité.

Les Azéris démentent utiliser des batteries de missiles multiples Grad, qui, selon les Arméniens, ont causé presque chaque jour dix morts ou plus dans la ville depuis plus d'une semaine. Ces tirs sur Stepanakert proviennent en particulier de Choucha, au sud-ouest de Stepanakert, dernière localité azérie dans le Haut-Karabakh depuis la chute de Khodjaly et qui se trouve pratiquement encerclée par les combattants arméniens et, elle aussi, régulièrement bombardée.

Plans de paix

Si les Arméniens parviennent à consolider leurs positions, la prise de l'aéroport de Khodjaly, tenu depuis un an par les unités spéciales azerbaïdjanaises, serait une victoire stratégique importante qui leur permettrait de rompre l'isolement de l'enclave, uniquement accessible par hélicoptères. Mais l'Azerbaïdjan, qui tente de constituer sa propre armée avec l'accord – forcé – du commandement des Forces unifiées de la Communauté, pourrait à terme disposer de batteries antiaériennes et d'aviation.

C'est pourquoi le président arménien Levon Ter Petrossian a rendu public, mercredi, son propre plan de paix : il demande que la communauté internationale empêche l'Azerbaïdjan d'obtenir l'armement de l'ex-armée soviétique stationnée sur son territoire et crée un mécanisme d'interposition. Il se déclare prêt à user de son influence sur les dirigeants arméniens du Haut-Karabakh – qui ont proclamé leur République indépendante – pour qu'ils acceptent un cessez-le-feu.

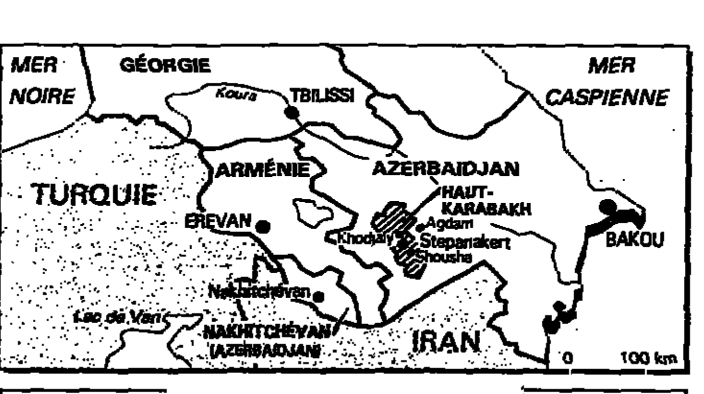
Des observateurs internationaux pourraient alors venir et des négociations s'engager entre Bakou et les Arméniens du Haut-Karabakh. L'Azerbaïdjan de son côté refuse de reconnaître les autorités arméniennes du Haut Karabakh et affirme qu'Erevan dirige en sous-main les combats. Il affirme cependant vouloir accorder aux Arméniens du Haut-Karabakh une autonomie culturelle et un droit à l'autogestion *« en accord avec les principes reconnus du droit international »*. Bakou affirme en outre que le régiment de l'armée ex-soviétique basé à Stepanakert participe aux combats aux côtés des Arméniens, ce que le commandement de l'armée dément.

Alors que la médiation iranienne semblait commencer à porter ses fruits, un plan français prévoyant des pressions internationales en faveur de la paix a été rendu public mercredi à Paris. Le « plan de sauvegarde des populations du Nagorny-Karabakh » présenté par M. Roland Dumas au cours du conseil des ministres, a pour objectifs essentiels la cessation des combats, la démilitarisation de la région et l'accès aux blessés et aux populations les plus affectées par les combats. M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, se rendra ainsi du 3 au 6 mars dans le Haut-Karabakh pour la mise en place de corridors humanitaires, en liaison éventuelle avec des responsables de l'UNICEF (*nos dernières éditions du 27 février*).

La France souhaite que toutes les instances internationales concernées agissent pour faire respecter un cessez-le-feu. La Communauté européenne, pourrait envoyer sur place une mission d'observateurs de manière à créer une présence permanente susceptible de dissuader toute attaque massive. Lors de l'admission de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à l'ONU, le 2 mars prochain, Paris pourrait faire connaître sa *« très vive préoccupation »* et appeler au respect des principes de la charte des Nations unies. La CSCE pourrait, selon le plan français, mettre en route des mécanismes de bons offices et demander la réunion du Comité consultatif du Centre de prévention des conflits.

La France n'exclut pas une intervention au sein du Conseil de sécurité de l'ONU pour envisager l'envoi éventuel de « casques bleus » dans la région ou encore une participation des forces de la CEI au maintien d'un cessez-le-feu.

SOPHIE SHIHAB



Andréï et Igor ne veulent pas se battre

BAKOU

de notre envoyé spécial

Pauvres gosses ! Que penser d'autre en voyant Andréï Kostyrev et Igor Yourkov, 20 ans chacun, raconter leur fuite de Stepanakert, le chef-lieu du Haut-Karabakh, vers Bakou, la capitale azerbaïdjanaise ? Epuisés, les mains couvertes d'engelures, emmitouflés dans leurs capes trop grandes, ils n'ont qu'une envie : rentrer chez eux. Au Kazakhstan, pour Andréï, à Moscou, pour Igor. Russes tous les deux, ils font partie du bataillon de l'ex-armée soviétique basé à Stepanakert, là où Azéris et Arméniens se livrent un combat sans merci. *« Nous faisions notre service militaire dans le Nakhitchevan*, raconte Andréï, *lorsque, début février, on nous a emmenés dans le Haut-Karabakh. Nous avions pensé, à ce moment, que c'était uniquement pour une mission. Non, c'était pour y finir notre temps. »*

A l'image d'une ex-armée soviétique en plein désarroi, Andréï et Igor se demandent ce qu'ils font dans cette guerre qu'ils ne comprennent pas. Ils n'ont qu'une seule hantise : être obligés de se battre. Aussi, lundi dernier, ils s'effraient lorsque leur commandant leur demande de *« se préparer pour une sortie de nuit »*. *« Nous avions peur que ce soit pour participer à des combats »*, disent Andréï et Igor, qui décident, alors, de faire la belle. A deux heures du matin, ils quittent la caserne. Il leur faudra vingt-quatre heures pour gagner un village azéri, situé à quelques kilomètres. Recueillis par les milices azéries, ils sont emmenés à Bakou.

Que veulent-ils faire maintenant ? *« Surtout ne pas retourner dans le Haut-Karabakh. Nous pourrions être enrôlés de force par les Arméniens. »* Les deux « petits soldats » souhaitent retrouver un régiment, ailleurs. *« Nous ne sommes pas des déserteurs*, s'insurgent-ils, *d'ailleurs sur les mille soldats de la garnison, plus de trois cents sont déjà partis. Le KGB nous orientera vers de nouvelles unités. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

TCHÉCOSLOVAQUIE : ne réglant pas la question des Sudètes

Le traité d'amitié avec l'Allemagne laisse entier le contentieux historique

Le chancelier allemand Helmut Kohl est arrivé, jeudi 27 février, à Prague, pour signer avec le président Vaclav Havel un traité d'amitié, controversé aussi bien en Tchécoslovaquie qu'en Allemagne. Cette visite devait permettre d'enterrer le contentieux historique entre les deux pays, lié aux accords de Munich (1938) et à la question des Sudètes, mais elle semble, au contraire, relancer la polémique.

PRAGUE

correspondance

Le document établi par les deux ministres des Affaires étrangères ne pose en soi aucune difficulté : il rappelle la volonté de coopération culturelle et économique des deux pays et confirme le soutien de l'Allemagne pour l'intégration de la Tchécolovaquie dans la CEE. Les divisions entre Allemands et Tchécoslovaques viennent de ce que le Traité « d'amitié et de coopération » ne contient pas : aucune mention ne concerne la question du territoire des Sudètes, qui empoisonne pourtant les relations bilatérales depuis plus de quarante ans.

Près de sept mille personnes ont manifesté contre le traité, lundi dernier à Prague, craignant des concessions tchécoslovaques sur la question de l'indemnisation des Allemands des Sudètes et dénonçant la nouvelle « hégémonie » allemande, économique, sur le pays. Une nouvelle manifestation était prévue, jeudi, devant le château où les deux présidents devaient signer le traité. Certains partis d'opposition ont déjà fait savoir qu'il s'opposeraient à la ratification du traité. Après de longues tractations, les deux parties ont décidé de ne pas évoquer dans le Traité les demandes de réparation des populations des Sudètes.

Cette région du nord-ouest de la Bohême, à forte population allemande, revendiquée par l'Allemagne dès 1935, devait être annexée par Hitler après les accords de Munich en 1938. En 1945, conformément aux accords de paix de Potsdam, le territoire était rendu à la Tchécoslovaquie qui, sur le décret de son président, Edvard Benes, décidait d'expulser les quelque 2,5 millions d'Allemands des Sudètes.

La majeure partie d'entre eux ont émigré en Bavière où, constitués en un puissant groupe de pression soutenu par l'Union sociale chrétienne (CSU), ils demandent aujourd'hui à récupérer leurs anciennes propriétés, au même titre que les Tchécoslovaques sont autorisés à recouvrer les biens spoliés par le Parti communiste après février 1948. Une revendication d'autant plus vive que les citoyens tchécoslovaques de nationalité hongroise ou allemande, injustement expropriés par le Parlement slovaque entre 1945 et 1946 (et reconnus non coupables de crimes contre la Tchécoslovaquie) sont, eux, autorisés à reprendre possession de leurs biens.

Il n'est pas question pour Prague d'étendre cet amendement aux populations des Sudètes : cela reviendrait en effet à considérer l'expulsion des Allemands des Sudètes comme illégale et à reconnaître implicitement l'annexion hitlérienne. Il est cependant évident que le chef du gouvernement allemand n'apportera pas lui non plus de modifications au traité : les intérêts économiques allemands en Tchécoslovaquie sont aujourd'hui trop importants pour qu'il se permette d'envenimer ses relations avec Prague.

CATHERINE MONROY

ESTONIE : après l'adoption de la loi sur la citoyenneté

La plupart des russophones seront privés du droit de vote lors des prochaines élections législatives

STOCKHOLM

de notre envoyé spécial

La nouvelle loi sur la citoyenneté adoptée à une courte majorité, mercredi 26 février, par le Parlement d'Estonie aura des conséquences directes sur les prochaines élections législatives qui doivent avoir lieu ce printemps.

Applicable à compter du 30 mars, elle prive en effet du droit de vote la plupart des russophones qui forment plus du tiers de la population actuelle de la petite République balte (1,6 million d'habitants). La loi donne automatiquement la nationalité estonienne à ceux qui la possédaient en 1940 ainsi qu'à tous leurs descendants, qu'ils résident en Estonie ou en dehors de ses frontières. Les étrangers qui y vivaient à cette époque depuis plus de deux ans, soit près de 8 % de la population, en bénéficieront également.

En revanche, les centaines de milliers de Russes, Biélorusses et Ukrainiens qui ont immigré en Estonie pendant la période de russification et d'occupation soviétique – environ 37 % de la population actuelle – devront remplir certaines conditions pour obtenir la nationalité estonienne, notamment un séjour minimal de deux ans dans la République et une connaissance « acceptable » de la langue estonienne. Et, outre un casier judiciaire vierge et l'assurance qu'ils n'ont pas travaillé dans le KGB ou comme permanents dans les organisations de l'armée d'occupation, ils devront aussi prêter serment de fidélité à l'Etat estonien indépendant.

Le résultat d'un compromis

Si de nombreux Russes peuvent ainsi opter pour la citoyenneté estonienne, le Parlement de Tallinn a décrété qu'ils devront attendre un an, le temps d'examiner attentivement les dossiers. Ce qui revient à écarter les russophones des élections législatives prévues en mai prochain. Cette loi, qui est le résultat d'un compromis, a été votée par les social-démocrates, les groupes centristes et modérés et la minorité russophone qui dispose de 25 sièges sur 103 au Parlement. Les conservateurs et les mouvements plus nationalistes penchaient pour un délai d'un an et demi ou de deux ans.

Bien qu'ils veuillent se débarrasser au plus vite des troupes de l'ex-Union soviétique toujours stationnées sur leur territoire (environ 25 000 hommes, dont plus de 10 000 officiers et leurs familles, selon un responsable estonien) et que des négociations doivent s'engager prochainement avec Moscou sur leur évacuation, les Estoniens semblent donc avoir choisi la voie de la modération dans leurs rapports avec une minorité russe et biélorusse pourtant guère aimée.

Un récent sondage indique que 47 % des Russes vivant en Estonie sont favorables à l'indépendance de la République balte et qu'ils souhaiteraient rester dans le pays bien que, souvent, ils n'aient jamais daigné en apprendre la langue. Pour beaucoup, et surtout pour les militaires, les conditions de vie y sont moins désastreuses que dans la CEI.

En dépit des graves pénuries que l'Estonie connaît cet hiver, les officiers et leurs familles n'ont donc aucune envie d'être rapatriés. Mais cette présence, dénoncée mercredi par le ministère suédois des affaires étrangères, préoccupe les gouvernements de Tallinn, Riga et Vilnius, qui y voient une menace pesant sur leur indépendance.

ALAIN DEBOVE

□ **ALLEMAGNE : nouvelle information judiciaire contre M. Erich Honecker.** – Le parquet de Berlin a annoncé, mercredi 26 février, l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire, pour prévarication, contre M. Erich Honecker. L'ex-numéro un est-allemand, hospitalisé depuis lundi à Moscou, est déjà sous le coup d'un mandat d'arrêt pour sa responsabilité dans la mort de quelque 200 Allemands de l'Est, tués lors de leur tentative de fuite à l'Ouest. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CEI : cinq Etats ont signé l'accord sur la CSCE.** – Les présidents de cinq anciennes Républiques soviétiques – la Moldavie, la Biélorussie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine – ont signé, mercredi 26 février, l'acte final de 1975 de la conférence d'Helsinki (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Tous les dirigeants des Républiques de l'ancienne URSS, à l'exception de la Géorgie, avaient été invités à signer l'acte, mais la moitié d'entre eux ont répondu qu'ils ne pouvaient faire le déplacement en raison de la situation intérieure dans leur pays. – *(AFP.)*

□ **Entretiens anglo-irlandais à Londres.** – Les premiers ministres britannique et irlandais, MM. John Major et Albert Reynolds, ont eu des entretiens sur la question de l'Ulster, mercredi 26 février à Londres. Les deux gouvernements ont décidé de faire de la question nord-irlandaise une priorité. *« Nous sommes tous deux déterminés à poursuivre et améliorer la coopération existante en matière de sécurité (...) et à examiner tous les moyens légitimes pour tenter de mettre un terme à ce carnage »*, a déclaré M. John Major à l'issue de cette rencontre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **OTAN : les Etats-Unis veulent faire partager le coût de la défense de l'Europe.** – Les Etats-Unis ont demandé à leurs alliés européens de l'OTAN de payer désormais une partie des frais de fonctionnement et d'entretien de certaines installations militaires américaines en Europe. Ces frais sont actuellement à la charge des Etats-Unis. Ceux-ci demandent qu'ils soient dorénavant financés sur le budget d'infrastructures de l'OTAN afin de mieux répartir entre les alliés le coût de la défense de l'Europe. Les installations concernées sont réparties dans plusieurs pays européens de l'Alliance, Allemagne et Norvège notamment. – *(AFP.)*

EUROPE

ALBANIE : alors que s'ouvre la campagne électorale

Deux personnes ont trouvé la mort lors de nouvelles émeutes de la faim

Deux personnes, au moins, ont péri suffoquées et plusieurs autres ont été blessées, mardi 25 février, à Pogradec, au sud-est de Tirana, lors d'un nouvel assaut de milliers d'Albanais affamés contre des entrepôts de vivres. Les policiers ont d'abord tenté de disperser la foule en tirant en l'air, mais ont été contraints de se replier. La municipalité a annoncé qu'elle avait fait appel à des renforts militaires.

La télévision albanaise a fait état de scènes de pillage à Louchnje, au sud de Tirana. Des entrepôts de vivres ont été pillés et d'autres incendiés. Plus de quarante personnes avaient trouvé la mort dans des émeutes de la faim, en novembre et décembre derniers. Trente-cinq d'elles elles avaient été brûlées vives dans l'incendie d'un entrepôt.

Alors que l'Albanie se prépare à de nouvelles élections législatives, le 22 mars, la violence à caractère politique fait, elle aussi, son apparition. Des jeunes gens ont ainsi attaqué des *rassemblements de socialistes* (ex-communistes) à Tropoje, Berat et Louchnje. Lors du premier scrutin, il y a un an, les démocrates avaient remporté moins du tiers des sièges tandis que les ex-communistes s'assuraient une majorité confortable.

IRLANDE

La Cour suprême autorise l'adolescente violée à avorter en Grande-Bretagne

Au terme de trois jours de débats à huis clos, la Cour suprême d'Irlande a cassé, mercredi 26 février, un arrêt controversé de la Haute Cour de Dublin interdisant à une adolescente de quatorze ans, enceinte à la suite d'un viol, de se faire avorter en Grande-Bretagne. La cour n'a pas précisé pour le moment sur quels fondements juridiques s'appuyait sa décision dans ce dossier. Confrontées à une législation extrêmement stricte dans leur pays, les Irlandaises se rendent depuis des années à Londres, où l'interruption volontaire de grossesse est parfaitement légale. La classe politique irlandaise est tout entière mobilisée sur la question de la légalisation ou non de l'avortement. Celle-ci menace même de remettre en cause la ratification du traité européen de Maastricht par Dublin.

Chaque année, des milliers...

LONDRES

de notre correspondant

Les Irlandaises ont recours depuis de nombreuses années, mais de manière clandestine, à la «filière britannique». Même si les publications relatives à ce sujet sont interdites en Irlande, l'information circule cependant sur les possibilités d'avortement en Grande-Bretagne.

Il existe une information anonyme, sous la forme de numéros de téléphone de cliniques et de groupes d'entraide, griffonnés sur les murs des toilettes publiques. De façon plus fiable, des adresses de médecins prêts à donner des conseils sont échangées de bouche à oreille. Enfin, il y a le réseau des bénévoles qui, de leur domicile, répondent par téléphone aux demandes d'aide. Les candidates au voyage ont affaire à des organisations plus ou moins sérieuses et le coût d'une interruption volontaire de grossesse s'en ressent. L'IVG, qui coûte en principe environ 250 livres (2 500 francs), peut dépasser largement ce montant en fonction de la clinique choisie et du terme de la grossesse. En outre, avec le prix du voyage et les frais annexes, la dépense totale peut varier entre 500 et 1 000 livres. (5 000 à 10 000 francs).

Officiellement, 4 064 Irlandaises *ont subi une interruption* de grossesse en Angleterre et au pays de Galles en 1990, mais, selon la plupart des estimations, le chiffre le plus réaliste est de l'ordre de 7 000 par an. Environ 25 Irlandaises s'adressent chaque semaine à un organisme britannique chargé de conseiller les femmes enceintes, le British Pregnancy Advisory Service (BPAS). Dans le meilleur des cas, les candidates arrivent le vendredi à Londres, subissent une interruption de grossesse le lendemain et repartent le dimanche pour l'Irlande. Parfois, les choses vont beaucoup plus vite.

Les Irlandaises de la province de l'Ulster, qui fait partie du Royaume-Uni mais où les interdits religieux restent très forts, entreprennent également ce voyage (environ 1 850 cas par an), ainsi que les habitantes de l'île de Man et des îles Anglo-Normandes. D'autre part, sur les quelque 186 912 avortements opérés en 1990 en Grande-Bretagne, 13 012 ont été pratiqués sur des femmes résidant dans d'autres pays. Parmi elles, 2 787 Françaises qui éprouvent bien des difficultés à se faire avorter en France au-delà de douze semaines de grossesse.

LAURENT ZECCHINI

MALTE : la victoire des nationalistes aux élections législatives

Le chef du gouvernement affirme que l'adhésion à la CEE sera son «premier engagement»

Le premier ministre de Malte, M. Eddie Fenech Adami, reconduit dans ses fonctions pour cinq ans après la victoire aux élections législatives anticipées du 22 février (*le Monde* du 26 février) du Parti nationaliste, au pouvoir depuis 1987, a affirmé mardi que *«le premier engagement»* de son gouvernement *«était d'être de ceux qui entreront dans la CEE lors du prochain élargissement».*

Avec 51,8 % des suffrages, le Parti nationaliste, de tendance libérale et proche du courant démocrate-chrétien, disposera désormais d'une majorité de trois sièges au Parlement. Lors de la précédente législature, il ne disposait que d'un siège d'avance, obtenu avec 50,9 % *des suffrages (soit un écart de* 4 794 voix) dans des élections très disputées, après seize années de gouvernement travailliste.

Le principal enjeu du scrutin de samedi était l'adhésion à la Communauté européenne de ce petit *archipel de la Méditerranée*, à 93 km au sud de la Sicile, indépendant depuis 1964. M. Fenech Adami, pro-européen convaincu – qui s'est appuyé, pendant la campagne sur la forte croissance enregistrée par le pays depuis qu'il y applique une politique économique *libérale* – a déposé une demande d'adhésion à la CEE en 1990. *«Nous ne pouvons nous permettre de rester à l'extérieur de la CEE et de nous isoler»*, a-t-il déclaré avant les élections. Près de 75 % du commerce extérieur maltais se fait avec les Douze, qui lui apportent, en outre, la plupart de ses touristes.

Pour le dirigeant du Parti travailliste, M. Carmelo Mifsud Bonnici, premier ministre de 1984 à 1987, l'Europe, au contraire, étoufferait ce petit pays de 316 km2 et les entreprises locales seraient incapables de supporter la concurrence.

En ce qui concerne la Libye, si les deux partis s'opposent à toute sanction internationale contre ce pays, accusé par les Etats-Unis *d'implication dans* les attentats de Lockerbie et du DC-10 d'UTA, les observateurs estiment qu'une victoire des travaillistes aurait resserré les liens de Malte avec ce voisin *proche. M. Fenech Adami* s'est prononcé, mardi, pour la poursuite des relations avec Tripoli, traditionnellement partenaire commercial important de son pays, tout en ajoutant : *«Mais – et ceci ne s'applique pas seulement à la Libye – Malte, en politique étrangère, n'accepte pas qu'on lui impose ses vues, mais reconnaît le respect mutuel dans ses relations avec les autres pays».* – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : la banque centrale ayant cessé de soutenir la monnaie

La livre a perdu en une semaine plus de 27 % de sa valeur

Après la décision de la banque centrale du Liban, le 19 février, de ne plus soutenir la monnaie nationale, la livre libanaise a accentué sa chute, ayant perdu à la date du 27 février 27,99 % de sa valeur.

BEYROUTH

de notre correspondant

Les Libanais se retrouvent confrontés au «problème du dollar», désignation courante à Beyrouth d'un mal endémique, bien qu'impropre en réalité puisqu'il s'agit d'une nouvelle vague de dévalorisation de la monnaie nationale, la livre, face à toutes les devises étrangères. Problème qui fut leur cauchemar entre 1985 et le début de 1991, au point que l'on a pu dire qu'ils vivaient plus durant ces années tragiques au rythme du cours du dollar qu'à celui des obus, qui tombaient dru pourtant à l'époque. Depuis un an cependant la livre s'était stabilisée et les affres des fluctuations de change s'étaient estompées.

La banque centrale ayant annoncé, le 19 février, qu'elle cessait de soutenir la livre libanaise, celle-ci a perdu depuis, à la date du 26 février, 27,99 % de sa valeur : le cours moyen du dollar est passé à 1 112 livres libanaises mercredi, contre 879 depuis le 1er décembre. Au plus haut, *le dollar avait atteint sur le marché* de Beyrouth 1 200 livres (contre 2,5 livres avant les seize années de guerre).

Le gouvernement inconsidérément prodigue

Mais la pacification, accompagnée d'un relatif retour des capitaux, qui s'est traduit par une balance des paiements excédentaires de 1 milliard de dollars en 1991, et d'une politique sage et ferme, avait permis de ramener le cours à 879 livres libanaises, et des livres supplémentaires. Un peu trop ! Depuis trois mois, ce cours n'a plus bougé d'un iota, malgré les errements du dollar sur le marché international. Cours fétiche en quelque sorte, qui en devenait artificiel aux yeux des Libanais *dont même les plus modestes sont* d'instinct, comme d'expérience, rompus aux pratiques du change sur les devises.

Tout le monde – banque centrale, *banques commerciales et particuliers* – s'étant montré prudent et avisé, pourquoi ce brusque renversement de tendance ? Le gouvernement a été inconsidérément prodigue, quelle qu'en ait été la nécessité. Sur le plan social, ce fut une revalorisation des traitements du secteur public qui, de surenchère en démagogie – et il faut le dire pour être juste, contre l'avis du président de la République, M. Hraoui, et du chef du gouvernement, M. Karamé, – culmina dans certains cas à 300 %, surtout au bénéfice de l'armée et des forces de sécurité intérieure, et déséquilibra tout l'édifice monétaire, encore fragile.

Il apparut bien vite, et pas aux seuls économistes mais à tout un chacun, que le gouvernement n'avait plus qu'un moyen de réduire, ou tout au moins d'enrayer, la progression de la dette publique intérieure mais phénoménale évaluée à 2 500 *milliards* de livres : laisser remonter le dollar. Après un combat d'arrière-garde qui dura deux mois, la Banque du Liban, dont les réserves en devises patiemment reconstituées et qui atteignaient de nouveau 1,3 milliard de dollars, s'épuisaient (elles étaient retombées à 800 millions), se résigna à cesser de soutenir la livre. *Ce fut alors* la rechute de lundi dernier.

Certes la hausse des traitements des fonctionnaires dans une administration qui est, par sa corruption et son impéritie, le point le plus noir du régime actuel, fut le principal facteur de la décote de la livre libanaise, mais ce ne fut pas le seul : la modicité de l'aide arabe et étrangère pour la reconstruction du Liban, le peu d'investissements des Libanais eux-*mêmes, notamment des Libanais de* l'étranger, l'environnement régional et mondial récessionniste, enfin la résurgence de troubles graves au Liban sud contribuèrent à saper la *stabilité monétaire un moment* retrouvée sur le marché de Beyrouth.

LUCIEN GEORGE

L'enquête sur les attentats contre les avions de la PanAm et de l'UTA

M. Moubarak a plaidé à Paris pour une solution au conflit avec la Libye

Après avoir été reçu à l'Elysée, le président égyptien Hosni Moubarak a déclaré, mercredi 26 février, *qu'il n'avait «pas fait de proposition»* à M. François Mitterrand concernant la Libye et l'affaire de l'avion d'UTA détruit en vol au-dessus du Niger en 1989. De son côté, le chef de l'Etat français a réaffirmé la volonté de Paris de s'en tenir au processus engagé dans le cadre des Nations unies.

Interrogé au terme d'un entretien de plus d'une heure avec M. Mitterrand, M. Moubarak a fait valoir qu'il *«ne lui avait pas demandé de l'aider en intervenant dans les affaires de la justice française»* qui enquête sur l'attentat contre le DC10 d'UTA. *«La justice est indépendante en France, aux Etats-Unis et en Egypte»*, a-t-il remarqué.

«J'ai discuté de ces affaires d'attentats contre l'avion américain de la PanAm et français d'UTA avec le président Mitterrand mais ce n'est pas une médiation», a ajouté le président égyptien qui a cependant concédé qu'il accomplissait *«des démarches avec le souci de parvenir à une solution juste et positive qui serait la bienvenue». «La Libye a été accusée dans les affaires de l'avion français et de l'avion américain. Nous ne défendons pas le terrorisme, nous le condamnons»*, a-t-il dit.

Le raïs a assuré qu'il avait évoqué bien d'autres sujets avec son homologue français, citant notamment la situation au Proche-Orient, au Maghreb et dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

Au troisième jour des négociations de Washington

Le désaccord demeure total entre Israéliens et Palestiniens

Les pourparlers israélo-arabes de Washington sont pratiquement au point mort, mais les délégués semblent décidés à poursuivre leurs discussions malgré le manque de progrès depuis quatre mois. Mercredi 26 février, au troisième jour de cette nouvelle série de négociations, les Palestiniens se sont plaints auprès des Etats-Unis du manque de sérieux, selon eux, des propositions israéliennes sur l'autonomie des territoires occupés.

De leur côté, les Israéliens ont accusé les Palestiniens de pervertir l'esprit des négociations en présentant en fait un projet d'Etat palestinien dans les territoires. Selon eux, le statut définitif de la Cisjordanie, de Jérusalem et de la bande de Gaza doit être fixé lors de négociations ultérieures, qui s'ouvriront dans la troisième année suivant l'introduction du statut provisoire d'autonomie.

«Nous mettons sur la table des négociations des idées sérieuses et généreuses sur les arrangements provisoires», a déclaré le porte-parole de la délégation israélienne, M. Yossi Gal. Il a précisé que les Israéliens *étaient* prêts à laisser les Palestiniens des territoires gérer la plupart des domaines de la vie publique, mais entendaient garder le contrôle de la sécurité et des ressources naturelles stratégiques, notamment de l'eau.

Un document en douze points

En fait, le document de travail en douze points présenté par Israël aux Palestiniens propose un transfert de pouvoirs administratifs dans les territoires occupés, mais ne prévoit pas de retrait militaire. Il contient douze chapitres sur la santé, l'éducation, les impôts, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les affaires religieuses et municipales, les transports, la sécurité locale et le tourisme. Les Palestiniens demandent beaucoup plus : le retrait des soldats israéliens, l'élection d'une Assemblée *dans* les territoires, un pouvoir exécutif et judiciaire indépendant et le contrôle sur la terre et sur l'eau.

La porte-parole de la délégation palestinienne, Mme Hanane Achraoui, a estimé que les Israéliens cherchaient uniquement à légitimer leur occupation des territoires en refusant d'accorder leurs droits nationaux aux Arabes qui y vivent. Le document de travail israélien, a-t-elle assuré, contient des *«positions définitives prévoyant la poursuite de la colonisation et le maintien de la terre, du pouvoir législatif, de la sécurité et de l'armée sous le contrôle d'Israël».*

«Ce document, a-t-elle poursuivi, *nous accorde, par exemple, le droit de former une police municipale et une police pour les affaires criminelles. Dans ces conditions, il vise à nous transformer en fonctionnaires de l'occupation.»* – *(Reuter, AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

CAMBODGE

Des Khmers rouges ont ouvert le feu sur un hélicoptère de l'ONU

L'hélicoptère français de la Mission préparatoire des Nations unies pour le Cambodge (MIPRENUC) a été touché par des tirs alors qu'il survolait, mercredi 26 février, une zone contrôlée par *des Khmers rouges au nord* de la ville de Kompong-Thom, a-t-on appris de sources de l'ONU à Phnom-Penh. Le numéro deux de la MIPRENUC, le lieutenant-colonel *australien* Russell Stuart, *a été* blessé à la jambe et au bras.

Le chef de la mission, le général français Michel Loridon, a déclaré ignorer s'il s'agissait d'*«un incident impliquant des soldats qui ne distinguent pas un canard d'un hélicoptère de l'ONU, ou s'il s'agit de quelqu'un qui a délibérément ouvert le feu sur notre hélicoptère»*. Le secrétaire général de l'ONU a ordonné une enquête sur cette attaque, qui est survenue à la veille de la naissance officielle de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC), chargée de surveiller le processus de paix au Cambodge et d'y organiser des élections libres. – *(AFP, Reuter.)*

CROATIE

Zagreb démobilise 20 000 réservistes

Le président de la Croatie, M. Franjo Tudjman, a ordonné, mercredi 26 février, la démobilisation de vingt mille réservistes de l'armée croate, a annoncé la télévision de Zagreb, *précisant que* cette mesure était applicable immédiatement. En novembre dernier, l'agence de Belgrade Tanjug avait estimé à deux cent mille hommes environ les forces croates.

Par ailleurs, un émissaire du président Tudjman a rencontré mercredi deux dirigeants de la communauté serbe de *Bosnie-Herzégovine*, MM. Radovan Karadzic et Nitzda Koljevic. Organisé dans le plus grand secret à Graz (Autriche), cet entretien, rapporte *notre correspondante* en Yougoslavie Florence Hartmann, inquiète les Musulmans et fait monter la tension dans cette République à haut risque de conflit.

Un référendum sur l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, *décidé par le gouvernement de* Sarajevo – dominé par les Musulmans, ou Slaves islamisés, dont la communauté représente près de 44 % de la population – doit avoir lieu samedi et dimanche prochains. Les Musulmans prônent l'indépendance, tandis que les Serbes (33 %) et de nombreux Croates (17 %) militent en faveur d'un partage de la République sur une base ethnique.

INDONÉSIE

Plusieurs militaires dont deux généraux ont été sanctionnés

Le chef d'état-major de l'armée indonésienne, le général Adi Sudradjat, a annoncé, jeudi 27 février, que la culpabilité de six militaires – dont deux généraux – avait été reconnue dans le massacre, le 12 novembre dernier, de dizaines de civils à Dili, capitale de Timor-oriental. *«Des mesures ont été prises contre les six hommes. Ce n'est pas beaucoup. Cela nous a donné une leçon. Nous avons renforcé la discipline et les traditions de l'armée»*, a-t-il ajouté, se refusant à fournir des noms. Sur les six, trois ont été révoqués, deux ont été exclus du service actif mais peuvent conserver leur uniforme, et le dernier a été mis à pied. Les deux généraux sanctionnés sont l'ancien commandant militaire à Timor-oriental et le commandant militaire régional. Huit autres militaires seront traduits devant un tribunal militaire. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

M. Reagan dément avoir critiqué M. Bush

L'ancien président Ronald Reagan a démenti, mercredi *26 février, avoir reproché à* George Bush de *«manquer de conviction»* pour sa campagne électorale, lors d'une conversation avec des amis avant les primaires *du New Hampshire*. Le *Washington Post*, citant une source proche de l'ancien président, avait écrit dans son édition de mardi que M. Reagan avait expliqué à des amis que les difficultés que rencontre le président Bush pour sa réélection semblaient provenir d'un *«manque de conviction»*.

«La citation qui m'a été attribuée par le Washington Post *est incorrecte. Tous ceux qui me sont proches savent que je n'ai jamais dit cela et que je ne tiendrai jamais de tels propos»*, a déclaré M. Reagan, ajoutant qu'il avait eu une *«excellente conversation»* avec M. Bush lors de leur rencontre mardi à Los Angeles. – *(AFP.)*

KAZAKHSTAN

Trois militaires ont péri dans un incendie

Trois militaires sont morts carbonisés, dimanche 23 février, dans l'incendie volontaire de trois baraquements sur la base d'envoi *d'engins spatiaux de* Baïkonour, dans le nord du Kazakhstan. Les soldats entendaient, *en provoquant* cet incendie, protester contre leurs conditions de vie déplorables et la mauvaise qualité de leurs rations alimentaires. Ils se sont également plaints d'avoir subi des humiliations de la part des officiers. *Selon un responsable de la base*, ces incidents ne sont pas de nature à remettre en cause la préparation du vol du vaisseau Soyouz TM-14 qui doit emmener un cosmonaute allemand dans l'espace le 17 mars. – *(AFP.)*

ASIE

Les mille fronts de l'Afghanistan

Corps armés et milices de Kaboul contre moudjahidins : un prototype de « guerre de basse intensité »

KABOUL

de notre envoyé spécial

« Deresh ! » Lancé en pashtoun, le cri de la sentinelle n'en est pas moins explicite : le jeune homme pointe en effet son arme vers le pare-brise du véhicule qui contrevient au couvre-feu en vigueur depuis 22 h 30. Ceux qui veillent ainsi sur les nuits de Kaboul engourdies par la neige appartiennent à l'un des nombreux corps armés qu'entretient le régime. Des trois postes qu'il faut franchir pour regagner le German Club (le seul hôtel chauffé dans cette capitale de toutes les pénuries), le premier est tenu par la Sécurité d'État (Wad, toujours connue sous son ancien nom de « Khad »), dont le président Najibullah a été, cinq années durant, le terrible patron. Le deuxième mêle un policier et un soldat. Le troisième est composé de *sepahian*, miliciens qui doivent chaque mois consacrer quelques nuits à des tâches de surveillance pour obtenir une entrée au parti qui leur vaut des avantages tels que la distribution de bons de ravitaillement.

La plupart de ces sentinelles portent le *pirhan* (longue chemise) passée par-dessus le *tanban* (pantalon flottant). Pour lutter contre le froid, ils ont enroulé autour de leur tête le traditionnel *patou* (châle). Une fois reconnu le caractère pacifique des noctambules imprudents, ces gamins baissent leurs armes et esquissent un geste amical, plus naturel à un Afghan. Parfois, ils demandent une cigarette pour réchauffer leurs doigts gourds. La nuit est aussi le moment des arrestations, qui se poursuivent à un rythme ralenti, comme nous l'indique M. Mohammed Asghar : ce noble septuagénaire, qui fut ministre de la justice sous l'ex-roi Zaher Shah, est aujourd'hui président de la Société du salut national, un des mouvements d'opposition acceptés par Kaboul.

La ceinture pashtoun du Sud

Si la capitale est, ainsi, « tenue » par M. Najibullah, que dire du reste du pays ? Qu'il soit tout entier en armes n'est pas une nouveauté dans cette contrée tumultueuse. Mais la sophistication des armements y est extravagante – d'autant plus notable que, depuis la fin de 1991, les pourvoyeurs des camps en lutte (Moscou pour Kaboul, et Washington pour les islamistes) ont cessé leurs livraisons. Mais il n'est pas si simple de faire rentrer les diables dans la boîte ! C'est ainsi que le directeur d'Aeroflot s'inquiète devant nous que des moudjahidin puissent à nouveau tirer leurs Stingers contre un de ses avions reliant Kaboul à Tachkent. Washington, dit-on ici, a vainement tenté de récupérer ces armes auprès de ses anciens protégés du Hezb et autres fondamentalistes.

Kaboul paie les soldes de cent soixante mille hommes. Mais ses adversaires ? Les spécialistes admettent que les moudjahidin, à travers le pays, répondent à six cents « commandants », dont cinquante seulement auraient plus de mille combattants. De quoi entretenir longtemps cette « guerre de basse intensité »...

La zone la plus homogène d'Afghanistan est sans doute le pays des Pashtouns. Les quelque 7 millions de représentants de cette ethnie (sur 16 millions d'Afghans) vivent pour l'essentiel au sud d'une ligne Hérat-Kaboul. Tous ne combattent pas le régime, loin de là. Dans la « ceinture pashtoune », qui s'étend de l'Iran à la vallée de la Kunar, à l'est, en passant par Kandahar, maintes tribus ont conclu un accord avec M. Najibullah dans le cadre de la politique de *« réconciliation nationale »* lancée par ce dernier dès 1986. Moyennant certains avantages (l'autonomie, par exemple), les chefs acceptent de contrôler les passages de moudjahidins – ce qui ne les empêche d'ailleurs pas, fort souvent, de s'entendre avec lesdits rebelles, moyennant rétribution, pour leur laisser une discrète latitude d'action. Si cette configuration n'exclut pas l'activité de guérilleros, à tout le moins le Sud n'est-il pas, dans l'ensemble, une zone de danger pressant pour le régime – lui-même dominé par des Pachtouns.

Deux régions, dans cet Afghanistan méridional, peuvent préoccuper M. Najibullah. La première est un territoire grand comme la Belgique, situé pour l'essentiel au nord de Girisk, et contrôlé par un chef de guerre, Mollah Rasul, qui a mis les immenses ressources nées de l'abondante production locale d'opium au service de la *djihad* (guerre sainte). Il a, en particulier, entrepris de construire une des seules véritables armées islamistes du pays, avec, peut-être, 5 000 hommes.

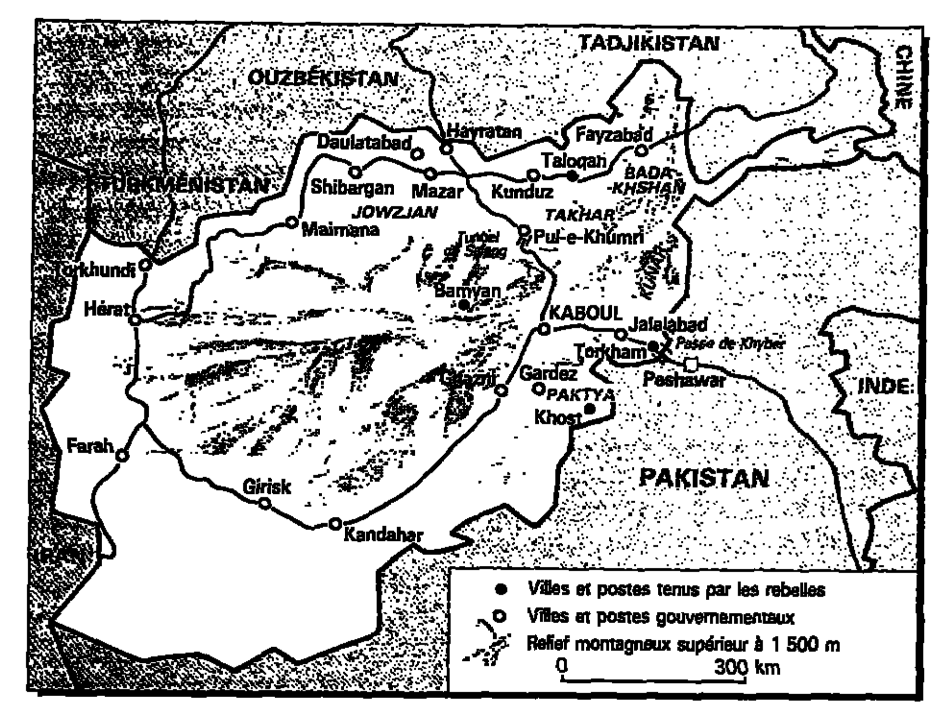
L'autre zone inquiétante pour Kaboul, dans le Sud, est l'extrémité orientale du pays, du Paktya à la Kunar. Là, appuyés sur une base territoriale étroite – mais adossés aux « zones tribales », elles aussi pashtounes, d'un Pakistan longtemps inconditionnel, et proches de Peshawar, la capitale des opposants au régime communiste, – des moudjahidins souvent membres de la branche dissidente du Hezb taillent des croupières à M. Najibullah.

Le plus célèbre d'entre eux est Jalalludin Haqqani, qui préside la *choura* (conseil) des commandants rebelles. M. Haqqani a remporté, en mars dernier, la seule vraie victoire des moudjahidins, ces dernières années, dans le Sud : la prise de Khost. C'est également cette nébuleuse qui exerce une constante pression sur la route conduisant de Kaboul au Pakistan, *via* Djalalabad – ville par deux fois âprement défendue par Kaboul, – et le poste de Torkham, à l'entrée de la fameuse passe de Khyber, tenue par les rebelles. Ce sont eux aussi qui encerclent la capitale, tel, par exemple, le commandant Abdul Haq ; et ce sont eux qui, parfois, envoient sur elle de meurtrières salves de roquettes.

Villes du régime et montagnes islamistes

Dans cet Afghanistan méridional, le régime contrôle les grandes villes – outre Kaboul, Hérat, Kandahar et Djalalabad (1). Il tient aussi de plus modestes cités (Farah, Girisk, Ghazni, Gardez...), ainsi que les postes à la frontière de l'Iran – soit une vingtaine d'implantations. La route du Sud est empruntée une fois par mois par un convoi militaire qui ravitaille Kandahar depuis Hérat. Le segment Ghazni-Kandahar n'est plus, lui, pratiqué par les gouvernementaux. Enfin, des convois relient Kaboul à Djalalabad, ralentis toutefois par l'état lamentable d'une route aux bas-côtés parsemés de carcasses de chars et de camions.

Le centre du pays, quant à lui – une zone montagneuse couvrant la moitié du pays – n'a plus vu un représentant de Kaboul depuis l'entrée des rebelles à Bamyan en 1988. Les populations, peu denses, composées de pauvres paysans, ne répondent plus qu'aux islamistes : chez les Hazaras, aux chiites de la mouvance de Téhéran (Wahdat-e-Islami) ou à leurs ennemis du Harakat, basés à Peshawar ; et, plus à l'ouest, chez les Aymaqs, sunnites, au Hezb, apparemment peu actif.



Les contreforts septentrionaux de l'Hindou Kouch, et surtout l'immense steppe du Nord, de la frontière iranienne aux abords du Pamir, sont, quant à eux, le théâtre d'une âpre lutte entre groupes islamistes et gouvernementaux, miliciens pour l'essentiel. A la différence du Sud, structuré par le tribalisme, le Nord, ethniquement bariolé (Turkmènes, Tadjiks, Ouzbeks, Pashtouns...), est en situation de quasi-anarchie. Kaboul n'y tient plus qu'une vingtaine de villes (Maimana, Daulatabad, Ankhui, Shibargan, Balkh, Kunduz...), dont, bien sûr, Mazar-e-Sharif, sa « capitale-*bis* ». Il est également maître des deux grandes routes conduisant vers l'ex-URSS : celle de Hérat à Torkhundi, et l'axe vital de Kaboul à Termez, via la passe du Salang. L'ancienne « route du Nord », de Mazar à Hérat, n'est plus ouverte qu'à une circulation locale, tant elle est dans un état misérable, et tant y règne l'insécurité.

Le Nord entre miliciens et rebelles

Le Nord est, pour l'essentiel, le domaine de petits commandants moudjahidins, parfois en lutte les uns contre les autres. Sont représentés à peu près tous les partis de Peshawar et de Téhéran : Jamiat, Harakat, Hezb, Wahdat, etc. Face à eux se dressent des milices payées par le gouvernement. C'est là le phénomène le plus perceptible de cette phase de la guerre civile. Constituées d'abord pour défendre une localité, ou une minorité ethnico-religieuse (tels les Ismailiens, au nord du Salang), certaines milices sont devenues des unités offensives et mobiles, utilisées par le régime dans ses plus dures batailles (Djalalabad, Gardez, Taloqan, etc.). Nombre d'entre elles n'hésitent pas à se payer sur l'habitant – pillant des villages, rançonnant des voyageurs. Que leurs méthodes soient brutales est attesté par le surnom que s'est gagné un de leurs chefs, Abdur Rasul : *Bikhoda* (« le Sans-Dieu »).

Le plus célèbre de ces miliciens est Rashid Dostom. Ce géant turkmène aux énormes moustaches noires est originaire de Shibargan, capitale de la province du Jowzjan – de sorte que ses hommes sont connus, et redoutés, dans tout le pays comme les *jowzjanis*. Ces trois mille mercenaires sont aujourd'hui les hommes peut-être les mieux payés d'Afghanistan : leur solde représente dix fois le traitement d'un directeur de ministère (150 F).

Aussi a-t-on vu des visages officiels fort soucieux, en janvier, à Kaboul, lorsque a filtré la nouvelle d'une insubordination des *jowzjanis*. Ceux-ci ont en effet refusé de marcher contre un officier tadjik, le général Momin. Commandant la place d'Hayratan – à la frontière de l'ex-URSS, là où aboutit la route du Salang – celui-ci était lui-même en rébellion virtuelle contre Kaboul. En liaison avec les Ismailiens du commandant Sayed Mansur, ces miliciens ont bloqué la route reliant Mazar à l'Ouzbékistan.

Dans ce Nord bouleversé, un pôle tente de se constituer, sous l'autorité du commandant Massoud. Le « lion du Panshir » a désormais élargi son aire aux provinces du Badakhshan et du Takhar tenues (2) depuis l'été dernier par six chefs moudjahidins – la plupart, à l'instar de Massoud, des Tadjiks membres du parti Jamiat. Dès le retrait soviétique de 1989 s'est créée une *Shoura-e-Nazar*, ou Conseil de supervision, réputée « couvrir » les treize provinces septentrionales ; en réalité, des revers subis par des sympathisants de Massoud ces dernières années (3) ont brisé l'amorce de continuum tadjiko-Jamiat qui se dessinait, et seuls des groupes épars dans la steppe se réclament désormais de la Shoura-e-Nazar.

Il reste que ce francophone est, dans le Nord, le seul commandant qui ait entrepris d'organiser une véritable « zone libérée ». De sa capitale, Taloqan, il constitue une armée – de cinq mille à dix mille hommes, croit-on – avec ses uniformes, ses grades, ses fonctions définies. Des « comités », amorces de ministères, prennent en charge la justice, l'éducation, la santé, etc. Un recensement des populations a été entrepris. Respecté jusqu'à Kaboul, Ahmed Shah Massoud est, de toute évidence, devenu un élément incontournable de l'avenir de l'Afghanistan.

JEAN-PIERRE CLERC

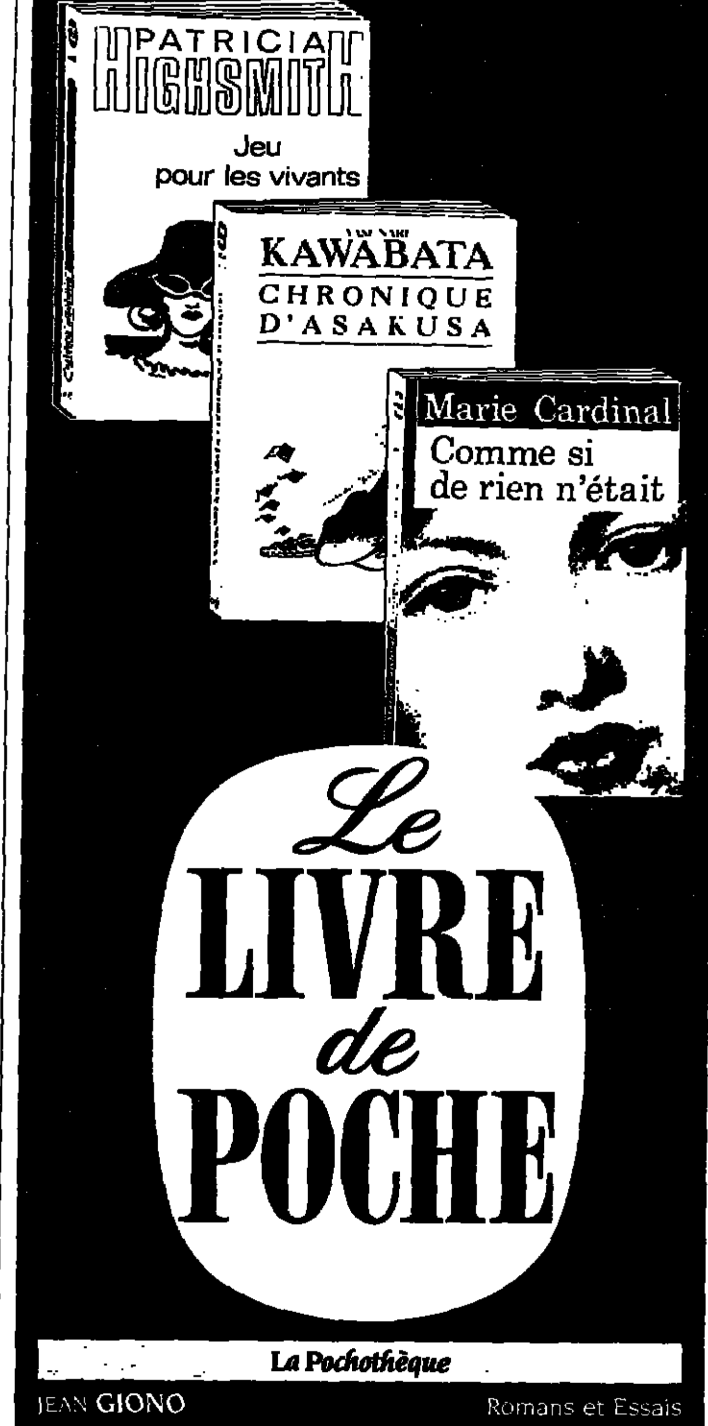
(1) La zone contrôlée par le gouvernement autour des villes varie de 10 kilomètres (Kandahar) à 40 (Kaboul).

(2) A l'exception de la capitale du Badakhshan, Fayzabad.

(3) La mort, en 1985, du commandant Zabiullah près de Mazar ; la défaite, en 1991, d'Ismail Khan près de Hérat.

□ **CORÉE DU NORD : la bombe atomique « d'ici quelques mois » ?** – La Corée du Nord pourrait disposer d'une arme nucléaire *« d'ici quelques mois ou au plus tard dans les deux ans à venir »*, a déclaré devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants américaine le directeur de la CIA, M. Robert Gates. D'autre part, afin de faire pression sur Pyongyang, Séoul a annoncé, mardi 25 février, la suspension de l'autorisation donnée au groupe Daewoo de réaliser le premier investissement direct sud-coréen au Nord (*le Monde* du 25 février). Séoul envisage de geler les échanges commerciaux avec Pyongyang tant que celle-ci ne se sera pas engagée de manière concrète à laisser inspecter ses sites nucléaires. – *(Corresp.)*

□ **RECTIFICATIF** : l'article de Philippe Pons sur les yakuza et la criminalité au Japon (*le Monde* du 26 février) comportait une erreur : M. Takaji Kunimatsu n'est pas directeur général de la police mais directeur général du bureau d'investigation criminelle de la police nationale.



ASIE

CHINE : en reconnaissant les Républiques d'Asie centrale

Pékin tente de tirer profit de la dislocation de l'ex-URSS

La Chine tente de mettre à profit les changements en cours après la dislocation de l'empire soviétique pour renforcer sa position dans un certain nombre de différends territoriaux l'opposant à ses voisins et accroître son influence régionale en Asie centrale. *En même temps,* Pékin durcit son attitude sur les différends frontaliers avec ses autres voisins. Un durcissement qui paraît causé par la crise de succession à la tête du régime, aucune faction ne voulant paraître trop laxiste sur la délicate question de l'intégrité territoriale du pays.

PÉKIN

de notre correspondant

Les querelles de factions ont également failli remettre en cause l'accord *frontalier auquel* étaient parvenus, l'an dernier, Pékin et la désormais défunte Union soviétique, et que la Russie avait accepté de reprendre à son compte. L'accord porte sur la partie orientale de la frontière, séparant l'Extrême-Orient sibérien et la Mandchourie.

Signé par M. Jiang Zemin à Moscou l'an dernier, il avait été ratifié en janvier par le Parlement russe. Mais lors des délibérations du comité permanent de l'Assemblée chinoise, les diplomates de Pékin se sont vu reprocher d'avoir concédé à la Russie des territoires, notamment dans les zones d'accès fluviaux à la mer, dont Lénine avait reconnu qu'ils appartenaient à la Chine et sur lesquels Staline avait fait main basse. L'accord a cependant été ratifié par le Parlement chinois le 25 février, apparemment sans changement.

L'effort de percée diplomatique de Pékin en Asie centrale a été illustré par le traitement de marque accordé au premier ministre du Kazakhstan, M. Boris Terechtchenko, en visite en Chine depuis le 24 février. Le chef du gouvernement de ce nouvel Etat frontalier de l'extrême Ouest chinois a rencontré tous les hauts dirigeants actifs de Pékin. I a quitté la capitale chinoise mercredi, après avoir signé pas moins de neuf accords de coopération, les premiers conclus par la Chine avec une des Républiques asiatiques de l'ex-URSS, qu'elle a toutes reconnues.

Les deux pays se sont engagés à développer leurs relations économiques. En province, M. Terechtchenko devait visiter notamment la ville de Dalian, cité à l'architecture coloniale nippo-russe qui est l'une des rares en Chine à posséder une avenue Staline et une place Karl-Marx, avant de se rendre au Xinjiang, où la frontière avec le Kazakhstan, longue de 1 700 kilomètres, est par endroits l'objet de contestations.

Pékin cherche, par cette stratégie, à contrebalancer le poids, dans la Communauté des Etats indépendants, de la Russie, avec laquelle ses relations sont méfiantes, quoique courtoises. Le chef d'état-major des forces armées de la CIS, le général Victor Samsonov, a entamé, mercredi, une visite en Chine répondant à celle de son homologue chinois, le général Chi Haotian, en URSS juste avant le coup d'Etat d'août dernier. Il doit tout particulièrement s'intéresser aux domaines industriels, dans lesquels l'armée chinoise s'est reconvertie à la production civile afin de pallier l'insuffisance du budget national de défense.

FRANCIS DERON

□ **Protestation japonaise.** – Le ministère japonais des affaires étrangères a déploré l'autorisation donnée par la Russie aux pêcheurs sud-coréens d'opérer au large des îles Kouriles du Sud, objet d'un différend frontalier nippo-russe. Il a qualifié ce geste d' *« extrêmement regrettable »*, et la presse nippone a indiqué, jeudi 27 février, que Tokyo allait protester auprès de Moscou et de Séoul.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : le référendum du 17 mars

L'ANC appelle les électeurs blancs à soutenir M. De Klerk

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le secrétaire général du Congrès national africain (ANC), M. Cyril Ramaphosa, a appelé, mercredi 26 février, les Sud-Africains blancs à voter en faveur du président De Klerk, lors du référendum du 17 mars, afin d'empêcher l'extrême droite de saboter la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). *« Une victoire du Parti conservateur pourrait conduire à la guerre civile »*, a prévenu M. Ramaphosa, au cours d'une interview radiodiffusée. *« L'ANC était fermement opposé à tout plébiscite au sein de la seule communauté blanche, mais les menaces de l'extrême droite nous contraignent à soutenir le président De Klerk dans ce référendum »*, a-t-il expliqué.

Mercredi soir, dans un communiqué commun, l'ANC, le Parti communiste (SACP) et le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), tout en dénonçant le caractère *« raciste »* du référendum, réservé aux seuls Blancs, ont demandé à ceux qui considèrent *« les négociations comme le seul moyen de nous faire entrer dans un futur de paix »* de faire *« tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre le processus de réformes »*. Ces trois organisations font remarquer que la question qui sera soumise au vote attribue la paternité des réformes au président De Klerk, alors qu'en réalité *« le Parti national a été traîné à la table des négociations »*.

Un fonds spécial alimenté par le secteur privé pour soutenir la campagne en faveur du « oui », a d'ores et déjà réuni, en deux jours, 1 million de rands (2 millions de francs). Le ministre de l'intérieur, M. Louw, a indiqué au Parlement que l'organisation du référendum coûterait 12,3 millions de rands (24,6 millions de francs).

FRÉDÉRIC FRITSCHER

MAURITANIE : arrivés du Mali voisin

Des milliers de Touaregs sont menacés de famine

« Les réfugiés sont en train de mourir, non par centaines, mais par milliers. Si l'on veut pouvoir parler encore du peuple touareg l'an prochain, il faut agir très vite. C'est une question d'heures ! » : Le directeur de Caritas-Mauritanie, le Père François Lefort, entouré des responsables de Médecins du monde (MDM) et du Secours catholique, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer, lors d'une conférence de presse, lundi 24 février, à Paris, le drame que connaissent, depuis plusieurs semaines, quelque 30 000 à 35 000 réfugiés maliens, d'origine maure mais surtout touareg, dans la pointe est de la Mauritanie.

Fuyant la sécheresse autant que l'insécurité qui règnent depuis plusieurs mois dans le nord du Mali, ces populations civiles s'étaient réfugiées en Mauritanie, dès la fin mai 1991. Leur situation, déjà précaire, s'est rapidement dégradée à l'arrivée de la saison sèche.

Dans le camp de Bassi-Kounou, où sont installées quelque deux cents familles (soit environ dix mille personnes), *« plus de mille personnes sont mortes, depuis le 23 mai »*, affirme le Père Lefort. Même chose parmi les réfugiés du camp de Fassala-Néré, où environ deux cents autres familles sont regroupées : *« Huit cent quarante trois personnes sont mortes depuis mai, dont 213 entre décembre 1991 et février 1992 »*. Quant au troisième camp, celui d'Aghor, où se trouvent près de sept cent cinquante familles, le bilan y *« dépasse les quatre cents morts »*.

Au manque de nourriture et au fléau des épidémies – la rougeole et la coqueluche emportent quelque trente vies par jour, selon le docteur François Morin, membre de MDM s'ajoute celui des pénuries d'eau. Ainsi, les dix mille réfugiés de Fassala-Néré ne disposent-ils, pour survivre, que de deux puits. Or ceux-ci risquent fort, saison sèche oblige, d'être complètement taris *« d'ici le mois d'avril »*, estime le médecin français.

La situation présente, déjà *« catastrophique »*, selon le Père Lefort, ne relève pourtant pas de la fatalité. *« L'argent est là, les vivres sont là ! »*, affirme le directeur de Caritas-Mauritanie, qui dénonce la pesanteur bureaucratique des organismes internationaux. *« L'acheminement des stocks, entreposés à Nouakchott, dépend de quelques signatures. Mais la personne qui doit signer est actuellement... en congé de maternité ! »*, précise-t-il, avec un sourire amer.

Les programmes d'urgence sont *« des opérations lourdes, qui ne peuvent être gérées efficacement que par les Etats et les organisations internationales »*, souligne le secrétaire général du Secours catholique, M. Denis Vienot. Dans le cas mauritanien, la carence des uns et des autres semble patente. Jusqu'à présent, les ONG en sont donc réduites à parer au plus pressé : tirer la sonnette d'alarme et *« jouer aux ambulanciers »*. Une équipe de MDM devrait se rendre sur le terrain, dès cette semaine, le Haut-Commissariat chargé des réfugiés (HCR) mettant à sa disposition véhicules et médicaments.

C. S.

TCHAD

La France condamne les « exactions sanglantes »

Selon des sources concordantes à Paris, des éléments de la garde présidentielle tchadienne ont procédé, *il y a quelques jours*, à une cinquantaine d'exécutions sommaires, dans un camp militaire situé près de N'Djamena, au sud du pont de Chagoua. Ces mêmes sources ont indiqué, mercredi 26 février, que des civils se trouvant dans ce camp ont également été massacrés.

La présidence tchadienne a vivement démenti ces informations, qualifiées d'*« exagérées ou déformées »*, et dénoncé ce qu'elle considère comme une *« campagne de dénigrement »*. Cela n'a pourtant pas empêché le ministère français des affaires étrangères de *« condamner, de la manière la plus ferme, les exactions sanglantes qui ont été perpétrées »*. La France demande *« que les responsables et les coupables de ces exactions soient arrêtés et soumis à la justice tchadienne pour y être jugés »*, a précisé, mercredi, le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard. – *(AFP, Reuter.)*

CORRESPONDANCE

Algérie : le FFS et le remaniement ministériel

A la suite de l'article de notre correspondant à Alger, George Marion, consacré au remaniement ministériel en Algérie (*le Monde* du 25 février) nous avons reçu la lettre suivante de M. Hocine Aït Ahmed, président du parti d'opposition Front des Forces socialistes (FFS).

L'article affirme que l'un des nouveaux ministres, Hachémi Naït Djoudi, était *« jusqu'à l'année dernière secrétaire général du FFS »*. Le poste de secrétaire général n'a jamais existé avant le congrès de notre parti qui s'est tenu à Alger les 13, 14, 15 et 16 mars 1991. Il a été créé seulement à l'issue de ces assises qui m'ont élu à cette fonction. Quant à M. Naït Djoudi, il a été *« suspendu de toute activité au nom du parti »* sur recommandation de notre conseil national.

Par ailleurs, l'entrée de celui-ci dans le nouveau gouvernement devrait, selon *le Monde*, *« susciter une vive réaction de la part de M. Aït Ahmed »*. Jusqu'à présent ni le FFS ni moi-même n'ont réagi et n'ont l'intention de le faire. La réaction du comité exécutif national du FFS publiée lundi soir à Alger porte exclusivement sur le remaniement ministériel et en aucun cas sur la nomination de M. Naït Djoudi. *« Tournant le dos à son propre discours sur le « changement radical » des institutions et des hommes*, indique notamment le communiqué du FFS, *le pouvoir vient de reconduire les principaux responsables du régime. Il va ainsi à l'encontre des aspirations des populations qui réclament une rupture sans complaisance. (...). »*

[Le dossier de déclaration constitutive du FFS, déposé le 24 septembre 1989, au ministère de l'intérieur, en vue de l'obtention de l'agrément légal, est signé de trois membres fondateurs du parti, parmi lesquels *« M. Hachemi Naït-Djoudi, né le 7 octobre 1946, à Mekla, Tizi-Ouzou ; profession : chirurgien ; fonction : secrétaire général »*. Jusqu'au congrès de mars 1991, à l'issue duquel M. Naït-Djoudi a été écarté de ses responsabilités et remplacé par M. Aït Ahmed avec lequel il était en désaccord, la presse algérienne a toujours désigné M. Naït-Djoudi comme le secrétaire général, et parfois le coordinateur, du FFS. Jamais jusqu'à aujourd'hui, M. Aït Ahmed n'avait contesté cette appellation.

Dans son communiqué du 24 février, le FFS, faisant clairement allusion à la nomination des ministres provenant de la mouvance islamique et du FFS, a dénoncé *« les fausses ouvertures qui sont en réalité autant de manipulations* (et qui) *ne sont pas de nature à tromper un peuple aussi lucide que le peuple algérien »*. La réaction du FFS confirme, à notre avis, l'attitude que *le Monde* prévoyait qu'il aurait.]

G. M.

CÔTE-D'IVOIRE

L'archevêque d'Abidjan dénonce les violations des droits de l'homme

L'archevêque d'Abidjan, le cardinal Bernard Yago, a affirmé, mercredi 26 février, dans une lettre ouverte publiée par la presse locale, que les droits de l'homme avaient été *« ouvertement violés »*, le 18 février dernier, lors de la manifestation de l'opposition, violemment réprimée par les forces de l'ordre. *« Des femmes, des enfants ont été arrêtés chez eux, sans raison apparente, et brutalisés sauvagement »*, écrit le cardinal, qui dénonce ces *« sévices indignes, exercés sur des innocents »*.

Mgr Yago s'interroge également sur les actes de vandalisme qui ont marqué le déroulement de la manifestation. *« Quels sont les véritables organisateurs de ces destructions ? Quelles sont leurs véritables intentions ? »*, demande-t-il, faisant ainsi écho aux accusations de l'opposition, persuadée que ces destructions ont été commises par des *« casseurs »* à la solde du pouvoir. L'archevêque a assisté, mardi, à la première comparution devant un tribunal du dirigeant du Front populaire ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo, et du président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO), le professeur René Degny Segui, dont le procès devait s'ouvrir jeudi. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **GABON : reprise du travail à Port-Gentil, sauf à Elf-Gabon.** – Le travail a repris, mercredi 26 février, à Port-Gentil ; mais la grève se poursuit à la compagnie pétrolière Elf-Gabon, principal employeur de la ville, les discussions entre direction et grévistes n'ayant pas abouti. Cet *« arrêt de travail illicite »*, selon la direction, a entraîné, depuis la semaine dernière, l'interruption de la production, qui représente les deux tiers de la production pétrolière du pays. – *(AFP.)*

□ **GUINÉE : grâce présidentielle.** – 475 détenus de droit commun ont été graciés, lundi 24 février, par le président Lansana Conté, à l'issue de la visite du pape Jean-Paul II. Le chef de l'Etat avait affirmé, à plusieurs reprises, qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Guinée. – *(AFP.)*

□ **MAROC : l'écrivain Abdelkader Chaoui n'a pas été autorisé à quitter le pays.** – L'ancien prisonnier politique Abdelkader Chaoui, journaliste et écrivain, n'a pas été autorisé à se rendre en Jordanie et en Irak, bien qu'il soit détenteur d'un passeport en cours de validité et muni des visas nécessaires, a indiqué, mercredi 26 février, le quotidien *El Ittihad-El Ichtiraki*. M. Chaoui avait été gracié, en mai 1989, après avoir purgé douze ans de prison ; il avait été accusé de complot contre la monarchie. – *(Reuter.)*

□ **Un avocat des frères Bourequat prend à partie M. Roland Dumas.** – Me Mourad Oussedik, un des avocats des trois frères Bourequat (*le Monde* du 27 février), a estimé, mercredi 26 février, à Paris, que le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, en visite officielle à Rabat, devait demander des réparations en faveur de ces trois ressortissants français. *« Je ne comprends pas qu'un confrère comme Roland Dumas, ultra-sensibilisé par les atteintes aux droits de l'homme, n'ait pas réagi dans cette affaire »*, a souligné Me Oussedik.

□ **MALI : résultats du premier tour des élections législatives.** – Quinze députés, sur les cent vingt-neuf que doit compter le futur Parlement, ont été élus à l'issue du premier tour des législatives, a annoncé, mercredi 26 février, le ministère de l'administration territoriale. L'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) a obtenu dix sièges. Le second tour est prévu le 8 mars. – *(Reuter.)*

□ **ZAMBIE : expulsions massives d'immigrés.** – Le gouvernement a annoncé, mercredi 26 février, qu'il continuerait d'expulser les immigrés clandestins, *« encore nombreux dans le pays »*. Plusieurs centaines d'étrangers, sénégalais notamment, ont déjà été expulsés ou sont en instance de l'être. Quelque six cents d'entre eux, accusés de se livrer à la contrebande, ont été emprisonnés avant d'être renvoyés, *manu militari*, vers leur pays d'origine. – *(AFP.)*

□ **Erratum.** – C'est par erreur que nous avons écrit dans la notice nécrologique de Mohamed Lebjaoui (*le Monde* du 27 février) que l'ancien dirigeant du FLN algérien avait été arrêté en même temps que M. Ahmed Ben Bella lors de l'arraisonnement de l'avion qui transportait celui-ci du Maroc en Tunisie, en 1956. En fait, Mohamed Lebjaoui a été arrêté en 1957, alors qu'il était à la tête de la fédération de France du FLN.

AMÉRIQUES

BRÉSIL : avant l'ouverture du carnaval

Plus de dix mille personnes ont manifesté contre l'insécurité à Rio

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Plus de 10 000 personnes ont manifesté mercredi 26 février dans les rues de Rio pour protester contre l'insécurité. Dans les commissariats de la ville, l'humeur est à la grogne, et les policiers envisagent de défiler eux aussi, en plein carnaval, pour dénoncer leurs trop bas salaires. Les pompiers feront, eux, une grève du zèle... L'ambiance n'était guère à la fête à quelques jours de l'ouverture, samedi, du traditionnel carnaval de Rio. La manifestation de mercredi, qui avait pour slogan : *« L'insécurité est la plus grande des violences »*, a été organisée, le long de la célèbre plage de Copacabana, par une douzaine d'associations professionnelles (commerçants, hôteliers et agences de voyages) qui s'alarment de la baisse constante de la fréquentation touristique depuis cinq ans. *« Nous avons accueilli un peu moins de 800 000 touristes en 1991 à Rio-de-Janeiro, contre 1,9 million en 1987, et cette chute impressionnante devrait encore se poursuivre cette année »*, a indiqué le président de l'association des hôtels de tourisme, M. Phillip Carruthers.

Les organisateurs de la manifestation ont décidé de faire des propositions concrètes aux autorités de l'Etat. Ils suggèrent la création d'un corps spécial de police, composé d'un millier d'hommes, pour la protection des touristes dans les lieux les plus fréquentés (plages du sud, attractions et monuments de Rio). Ce nouveau dispositif, qui s'ajouterait à celui de la police fédérale, militaire, civile ainsi qu'aux multiples milices privées, serait placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat à la justice et à la police de l'Etat de Rio, M. Nilo Batista. La plupart des responsables du secteur touristique soulignent l'urgence d'une action d'envergure, avant la conférence mondiale sur l'environnement organisée, en juin prochain à Rio-de-Janeiro par l'Organisation des Nations unies.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Le sommet anti-drogue de San-Antonio

M. Bush n'accroîtra pas l'aide aux pays latino-américains

La réunion interaméricaine de San-Antonio (Texas), consacrée à la lutte contre la drogue (*le Monde* du 25 février) devait s'achever jeudi par une déclaration commune des six dirigeants *latino-américains présents* et du président Bush.

SAN-ANTONIO

de notre envoyé spécial

Pas de chèque en blanc pour les pays latino-américains qui sollicitent une aide accrue des Etats-Unis pour la lutte contre la drogue. C'est la position très ferme de M. Bush, qui devait signer jeudi une déclaration commune avec les dirigeants des six pays présents à ce sommet (Mexique, Colombie, Pérou, Bolivie, Equateur et Venezuela) dans un cadre original, le Musée d'art McNay, qui possède une remarquable collection de tableaux de Gauguin, Van Gogh et Picasso.

M. Bush souhaite, et il le dit, que les crédits d'aide aux pays andins, prévue à la conférence de Carthagène en février 1990, soient *« mieux utilisés »*. En septembre 1989, il affirmait que la drogue *« était la plus grave menace intérieure que devait affronter la nation »* ; aujourd'hui, il dit simplement que c'est un problème *« toujours aussi essentiel »*. Nuance.

Mercredi, peu après son arrivée, M. Bush a reçu successivement à son hôtel les présidents du Pérou, Alberto Fujimori ; de Colombie, Cesar Gaviria ; de Bolivie, Jaime Paz, et d'Equateur, Rodrigo Borja. Quarante-cinq minutes chacun, c'est peu, compte tenu de l'ampleur des problèmes. Il a réservé un traitement de faveur au président mexicain Carlos Salinas de Gortari, convié jeudi matin à un petit déjeuner de travail. Le Mexique est déjà, il est vrai, un partenaire virtuel du futur marché commun nord-américain. Le Venezuela, représenté par son ministre des affaires étrangères, M. Duran, a évidemment un profil bas, en raison de l'absence de Carlos Andres Perez, retenu à Caracas par la crise politique née de la tentative de coup d'Etat du 4 février.

Les dirigeants américains paraissent plutôt satisfaits des résultats obtenus en Bolivie par le gouvernement de Jaime Paz, qui répète dans les couloirs qu'il *« ne réclame pas d'aide financière des Etats-Unis »* mais une politique d'encouragement aux investissements chez lui du secteur privé. Washington semble également bien disposé à l'égard de la Colombie de M. Gaviria, mais c'est le Pérou qui joue le rôle du mouton noir dans cette conférence.

En privé encore, M. Bush a manifesté à plusieurs reprises son irritation et sa préoccupation particulière pour la situation péruvienne. Il est vrai que le rôle joué par la subversion – et particulièrement le Sentier lumineux associé aux trafiquants et « protecteur » des quelque 250 000 petits agriculteurs producteurs de coca – complique singulièrement un tableau déjà dramatique.

M. Fujimori est passé à la contre-attaque et assez brutalement. Prenant le contrepied de la thèse américaine, il a affirmé que *« le trafic de drogue n'est pas le problème péruvien »* et que *« l'aide financière n'était pas pour* [son] *pays mais dans l'intérêt de toute l'humanité »*. Il s'est plaint de la réduction sévère de l'aide militaire américaine. *« Nous n'avons pas reçu les avions d'observation américains demandés et nous avons dû acheter avec nos maigres ressources une dizaine d'appareils équivalents au Brésil. »* Et il a mis les points sur les « i » : le Pérou n'acceptera aucune intervention militaire américaine. La répression, dit-il encore, ne peut conduire au Pérou qu'à la guerre civile. Il préconise, une nouvelle fois, une autre stratégie d'aide économique, permettant aux paysans péruviens de survivre en cultivant autre chose que de la coca.

MARCEL NIEDERGANG

POLITIQUE

La préparation des élections régionales

Les secrétaires fédéraux socialistes de la Côte-d'Or et des Hautes-Alpes sont « suspendus »

Le bureau exécutif du Parti socialiste, réuni mercredi 26 février, a longuement discuté des sanctions qu'il convenait d'appliquer aux différents cas d'indiscipline constatés dans la préparation des élections régionales. Les « infractions » aux règles internes du PS vont du dépôt de listes non conformes aux décisions des instances nationales, à la présence de candidats socialistes sur des listes autres que celles du parti, en passant par la constitution de listes « dissidentes ».

Le bureau exécutif a confirmé l'investiture du PS aux listes conduites par M. Maurice Janetti (poperéniste) dans le Var, M. Hervé Vouillot (mauroyiste) en Côte-d'Or et M. Robert de Caumont (rocardien) dans les Hautes-Alpes. *« Seules ces listes pourront utiliser la référence du Parti socialiste dans la campagne électorale »*, a déclaré le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, qui rendait compte de la réunion. Dans ces trois départements (Var, Côte d'Or, Hautes-Alpes), l'examen de la situation des socialistes se trouvant sur une liste n'ayant pas l'investiture PS est transmise à la commission des conflits *« pour instruction et proposition de sanctions »*. La décision sera arrêtée lors de la prochaine réunion du comité directeur, fixée au 11 avril, soit trois semaines après les élections régionales.

Une sanction immédiate a été décidée, en revanche, à l'encontre de deux premiers secrétaires fédéraux présents sur des listes dissidentes : MM. Michel Etiévant en Côte-d'Or et Christian Graglia dans les Hautes-Alpes, tous deux membres du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement. Ils sont *« suspendus de leurs responsabilités et ne sont plus habilités à représenter le PS ni à s'exprimer en son nom »*, a indiqué M. Queyranne. Cette décision a été prise à l'unanimité, mais M. Chevènement avait quitté la réunion au moment du vote. L'ancien ministre de la défense a fait savoir qu' *« en aucun cas, il ne cautionne les sanctions à plusieurs vitesses et le mépris des règles du parti »*. Selon lui, M. Laurent Fabius *« a eu la volonté de ne pas trouver un accord en Côte-d'Or »*, où M. Roland Carraz, député, conduit une liste concurrente de celle qui a l'investiture du PS.

M. Fabius : « Tout le monde sur le pont ! »

Le cas de la Haute-Loire a été transmis à la commission des conflits. Dans ce département, deux listes ont été déposées, l'une conduite par M. Louis Eyraud, choisi par le bureau exécutif, l'autre par M. André Chapaveire, soutenu par la fédération. Enfin, le bureau exécutif a confirmé que les socialistes présents, dans d'autres départements, sur des listes n'ayant pas l'investiture, *« se trouvent placés d'eux-mêmes hors du parti et réputés exclus »*. Cette mesure vise les dissidences collectives (cas de la Charente et du Jura) et les dissidences individuelles (dans l'Aude, le Gard, la Loire, l'Isère, la Gironde, la Seine-et-Marne, le Lot-et-Garonne, le Rhône, la Drôme, la Savoie et les Alpes-Maritimes).

Dans l'après-midi, les têtes de liste du PS s'étaient réunies à Paris autour de M. Fabius, qui a incité les socialistes à mener une *« campagne de terrain »*. *« Tout le monde sur le pont ! »*, a lancé le premier secrétaire, en insistant sur l'importance que revêtira le *« second tour »* des élections régionales, c'est-à-dire la désignation de leur président et de leur bureau par les assemblées élues le 22 mars. *« Les nouveaux élus auront à faire un choix »*, a-t-il souligné, entre les *« forces de progrès »* et la droite. Ce propos visait implicitement les Verts, au lendemain de l'entretien que M. Fabius a eu avec M. Antoine Waechter, chef de file de cette formation.

P. J.

La popularité du président du RPR trouble M. Giscard d'Estaing et les dirigeants de l'UDF

La réunion du bureau politique de l'UDF, mercredi 26 février, a fait apparaître le retour d'une certaine tension à l'égard du RPR. L'envol de M. Chirac dans les sondages – celui de BVA publié mercredi dans *Paris-Match* prouvant encore qu'en cas d'élections législatives le RPR surpasserait de 16 % l'UDF – commence, comme le relevait un participant, à *« agacer »* M. Giscard d'Estaing.

Il n'est pas le seul. Les dirigeants de l'UDF semblent en effet retrouver leurs vieux réflexes anti-RPR, avec d'autant plus d'acrimonie que, détenteurs de la majorité des présidences de conseil régional et général, ils ont la perception d'une certaine injustice. Le contrat de confiance entre les deux formations de l'opposition est aujourd'hui à la merci du premier dérapage. *« On a le sentiment*, résumait M. Jacques Barrot, *que le RPR cherche à pousser son avantage le plus loin possible sans aller jusqu'à la rupture. Cela ne peut qu'engendrer de la méfiance. »*

Le climat est tel que consigne a notamment été passée au cours de ce bureau politique d'exercer la plus grande vigilance au lendemain des élections pour éviter que le RPR ne trahisse les accords conclus, en tentant – comme il a été expliqué avec un certain sens de la litote – *« de déstabiliser les positions de l'UDF en tête des régions et des départements »*.

Enfin, M. Giscard d'Estaing a vivement reproché à M. Chirac, lancé dans un nouveau tour de France, d'utiliser ces élections régionales *« à d'autres fins »*. Il a également dénoncé *« le caractère unilatéral »* des prises de position de M. Chirac et de ses amis, que ce soit sur le mode de scrutin, la cohabitation ou l'Europe. Plusieurs des participants ont estimé qu'évoquer ces questions aujourd'hui constituait une *« faute politique. »* Les Français, a encore fait valoir M. Giscard d'Estaing, veulent qu'on leur parle aujourd'hui de leurs problèmes.

D. C.

PROPOS ET DEBATS

M. Chirac stigmatise l'abstentionnisme et les « petites listes »

NIORT

de notre correspondant

M. Jacques Chirac a rassemblé, mercredi soir 26 février, plus de huit cents personnes à Saint-Maixent, où il était venu soutenir la liste UPF aux élections régionales conduite, dans les Deux-Sèvres, par M. André Dulait (UDF), président du conseil général. Le président du RPR a, une nouvelle fois, affirmé que le Front national est *« né de l'encouragement socialiste qui a libéré le démon »*.

Après avoir évoqué la colère paysanne, le chômage, l'insécurité, le *« traumatisme excessif de l'immigration »*, les inégalités, qui expliquent, selon lui, *« la morosité et la contestation actuelles »*, il a dénoncé *« deux phénomènes inquiétants pour la démocratie : l'absentéisme et la multiplication des listes de candidats inaptes à gouverner »*. Il a, toutefois, distingué entre les listes *« dangereuses »* du PCF et du Front national, *« qui se fondent sur l'autorité et l'exclusion »*, et les listes anodines et sympathiques des chasseurs et des écologistes. *« Mais pourquoi pas une liste de footballeurs ? »*, a ironisé l'ancien premier ministre pour qui *« la défense d'intérêts catégoriels est une perversion de la démocratie »*. *« Ceux qui votent pour ces listes*, a-t-il affirmé, *affaiblissent les seules qui ont une capacité de gouvernement, celles de la gauche socialiste et de l'opposition nationale. »*

R. M.

M. Tapie : l'« émotion » et les « excuses »

Dans un entretien à *Libération* publié jeudi 27 février, M. Bernard Tapie, tête de la liste Energie Sud (majorité présidentielle) dans les Bouches-du-Rhône aux élections régionales, s'explique sur l'usage du mot *« salaud »* qu'il a utilisé à propos des électeurs de M. Jean-Marie Le Pen. *« Je venais de vivre un moment insupportable*, dit-il. *Le maire de Jérusalem nous avait emmenés, ma femme et moi, au mémorial de Yad Vachem. Un lieu sinistre, froid, entièrement noir où seules un million cinq cent mille bougies brûlent nuit et jour en mémoire des un million cinq cent mille enfants sacrifiés. (...) J'ai affirmé publiquement que celui qui pense, celui qui affirme que ce n'est qu'un « détail », est un salaud. Pris par ma passion et l'émotion, j'ai dit également que ceux qui peuvent donner leurs voix à un tel individu le sont aussi. Mais quand un militant du Front national m'a dit ne pas se reconnaître personnellement dans l'affirmation du « détail », je lui ai fait publiquement mes excuses. »* Au journal télévisé de TF 1, mercredi soir 26 février, au cours duquel il était interrogé, en même temps que MM. Jean-Claude Gaudin et Jean-Marie Le Pen, le député des Bouches-du-Rhône a indiqué qu'il aurait été prêt à faire des *« excuses publiques »* si le président du Front national n'avait pas renoncé au débat qui devait les opposer.

D'autre part, dans son entretien à *Libération*, M. Tapie affirme sa *« conviction que M. Le Pen est, par toutes ses prises de position, son comportement, son parcours, un nazi réincarné »*.

Michèle Barzach, la femme d'à côté...

Depuis un an, Mme Michèle Barzach vit à côté de la politique. L'ancien ministre de la santé de M. Jacques Chirac, après sa défaite à Paris lors de l'élection législative partielle de janvier 1991, a repris sa vie professionnelle. Elle a tenté, en vain, de trouver une place sur la liste présentée par l'UDF et le RPR aux élections régionales dans le Loiret (le Monde daté 19-20 janvier), mais elle reste persuadée que, demain, les électeurs lui donneront raison.

Elle était vraiment insupportable ! Femme dans un monde de *« machos »*, bavarde quand on ne lui demandait que de paraître, se fiant à la carte de son cœur plutôt qu'à celle de son parti, il fallait bien que Michèle Barzach honorât comptant le solde de tant de hardiesses. Lui avait-on jamais demandé d'avoir des idées ? En l'appelant, en 1986, au ministère de la santé, Jacques Chirac pensait qu'elle égaierait le décor de la cohabitation. Il la fit même monter dans la hiérarchie du RPR pour attendrir l'image des compagnons. Aux élections européennes de 1989, Valéry Giscard d'Estaing aussi la réclama sur sa liste d'union pour l'étouffer sous des brassées de fleurs.

Dame alibi était trouvée, ce qui n'empêchait point les courageux de gloser sur la qualité de ses tailleurs, la solidité de son intellect et son obsession des médias. *« Elle a pris un coup de caméra sur la tête »*, avait fini par trouver Jacques Chirac. *« Elle n'est pas politique »*, arguaient les plus conciliants. *« Elle est nulle »*, ajoutaient les plus méchants. Jusqu'au jour où, pour tenter de la mettre définitivement à la casse, les plus perspicaces jugèrent qu'*« elle roulait pour la gauche »*.

« J'en ai vraiment pris plein la gueule », se souvient-elle simplement, refusant d'aller plus avant dans la complainte. Deux ans pour approcher des sommets, autant pour mordre la poussière. Ministre, numéro deux du RPR, député, en 1988, du quinzième arrondissement de Paris, elle n'est plus à présent qu'une adjointe au maire de Paris délestée – pour que l'affront soit complet – de toutes ses délégations. Barzach Michèle, accusée de fronde rénovatrice, de complicité noiriste et de crime de lèse-chiraquisme !

17 février 1990 : « Virée », dans les larmes, de la direction du RPR. 27 janvier 1991 : touchée, en pleine guerre du Golfe, par un « exocet » chiraquien pour avoir osé, dans le sillage de Michel Noir, déclencher, dans la capitale, les hostilités d'une législative partielle. Elle revendiquait *« une opposition qui s'oppose et qui propose »*. Elle prétendait secouer les partis politiques *« transformés en machines à broyer les idées, à scléroser les hommes et à perdre les présidentielles »*. Elle voulait donner l'exemple, acceptant, elle, par ce « banco », de remettre sur le tapis toute sa mise.

« J'étais devenue un véritable zombie »

Un an s'est passé depuis ce cruel pilonnage. Le temps de retrouver les traces de la vraie vie et le sillon des devoirs essentiels. Elle ne regrette rien. *« Chacun ses comportements dans la vie. On est fait comme on est fait. Moi, j'ai besoin de me respecter et de respecter les autres. »* En un an, Michèle Barzach a eu le temps de se replonger dans une vie professionnelle qui lui a permis, dit-elle, *« de créer l'interface entre son passé technique de médecin et son regard politique d'ancien ministre »*. Consultante en stratégie de santé internationale, elle voyage beaucoup, approche quantité de gouvernements étrangers, fait un travail de terrain qu'elle juge exceptionnel.

« On ne se rend pas compte, dit-elle, *des dommages causés à ce pays par le professionnalisme de nos hommes politiques. Il faut organiser cette vie politique autrement. Forcer les élus à aller voir ailleurs, à voyager, à replonger dans la vie professionnelle. Interdire le cumul des mandats. J'en parle d'expérience : conseiller régional, député, ministre, adjoint au maire de Paris, j'étais devenue un véritable zombie. Vous n'êtes plus jamais entièrement quelque part. Vous n'avez plus le temps d'écouter. C'est hallucinant. »*

Elle ne regrette rien non plus parce qu'elle prétend encore que cette année passée aura confirmé la justesse de ses combats. *« Je regarde tout ce qui passe avec amusement mais aussi avec amertume*, dit-elle, *et je me dis qu'en politique il est toujours malvenu d'avoir raison trop tôt. »* Son *« angoisse de fond »* vis-à-vis du Front national ne s'est point dissipée, bien au contraire. *« Cela devient très préoccupant*, observe-t-elle. *Je regarde avec effroi ce qui se passe en Algérie. Les arguments qui ont servi à expliquer la venue du FIS, usure du pouvoir, problème de société, abstention, peuvent être décalqués pour justifier la montée de l'extrême droite. Il n'est pas possible que Le Pen soit le premier de la droite. Même à l'étranger, ce phénomène marque les esprits. »* Elle met en cause la *« responsabilité collective »* de toute la classe politique. *« Nous avons tous péché par faiblesse*, affirme-t-elle. *Nous aurions dû interdire le Front national. Mais quand, avec Michel Noir et d'autres, nous tentions de faire passer ce discours dans nos rangs, on nous répétait : allons les petits, arrêtez de nous emmerder ! »*

« Mon moteur, ce n'est pas le pouvoir »

Pas plus qu'hier, Michèle Barzach ne croit à un changement d'attitude de l'opposition : *« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Michel Poniatowski dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Moi, j'attends le lendemain matin des élections régionales. On verra alors ce qui se cache derrière tous les beaux discours que nous entendons depuis quelques semaines. »*

Bien-fondé aussi de son combat pour la place des femmes en politique. *« Même si je ne suis pas certaine qu'Edith Cresson aura servi la cause des femmes*, note-t-elle, *l'acharnement contre elle est méprisable. A compétence égale, jamais aucun homme n'en aurait autant subi. »* Elle dit avoir été sensible à l'esprit de sacrifice de Georgina Dufoix, envers qui elle n'avait jamais caché sa sympathie. *« Dans l'affaire Habache, elle aura étonnamment écopé pour tout le monde. Elle a fait preuve d'une grande dignité. »*

La faillite du printemps des rénovateurs de 1989, le refus, l'année suivante, de François Léotard et Michel Noir de faire de Force unie un véritable parti qui aurait pu être propulsé par le retour d'une cinquantaine de parlementaires devant les urnes, voilà, en réalité, ses seuls regrets. *« Tant que l'opposition n'aura pas réussi à sauter une génération, elle ne s'en sortira pas*, soutient-elle. *La candidature Chaban pour l'élection au perchoir de l'Assemblée nationale était grotesque. Ceux qu'on appelle les jeunes ont presque tous la cinquantaine. C'est encore le seul métier où l'on vous dit d'aller à cet âge téter votre mère. C'est lamentable. »*

A l'aube, elle aussi, de la cinquantaine, Michèle Barzach compte bien ne pas prolonger trop longtemps sa mise en quarantaine. On l'avait annoncée pour les élections régionales dans le Nord-Pas-de-Calais, dans les Yvelines, puis plus sérieusement dans le Loiret, où elle possède une maison de campagne. François Léotard et la direction du PR se sont beaucoup activés pour favoriser sur place son accueil. Jacques Chirac était prêt à fermer les yeux. Mais la fédération locale de l'UDF a bloqué. Michèle Barzach a accepté sans broncher le verdict et retenu la leçon. Elle s'est promis de revenir par la grande porte, en visant, pour les élections législatives, une circonscription dans le même département, où la droite, on en convient dans les états-majors parisiens, se trouve fort démunie.

On pourra s'étonner de cette obstination à se replonger dans un milieu qui ne l'a point ménagée. *« Mon moteur, ce n'est pas le pouvoir*, assure-t-elle, *mais la conviction que, lorsque votre pays se trouve à un tournant, on ne peut rester en dehors. » « Et puis*, concède-t-elle, *sans doute faut-il être aussi un peu maso. »* L'ancienne « psy » sait mieux que quiconque de quoi elle parle.

DANIEL CARTON

M. Poperen : « Le Front national est dans la continuation de la filiation fasciste »

Invité du « Grand Débat » de Radio-Shalom, mercredi 26 février, M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, a estimé que *« depuis quelques semaine, Bernard Tapie commet des faux pas »* et exprimé l'espoir que celui-ci *« va se reprendre »*. Il a affirmé, d'autre part, que *« le Front national est bien dans la continuation de la filiation fasciste »* et *« plonge ses racines dans le mouvement de complicité avec le fascisme européen et le nazisme pendant la seconde guerre mondiale »*. Le ministre des relations avec le Parlement a ajouté que la *« légalité républicaine »* donne à la démocratie les moyens de se défendre contre l'extrême droite. *« Nous arrivons aujourd'hui au point où cette question se pose avec force*, a-t-il dit. *Mais ces mesures risqueraient d'être inefficaces si dans le même temps le combat d'opinion ne se poursuit et ne se développe pas. »* Enfin, si M. Le Pen arrive en tête devant MM. Gaudin et Tapie à l'issue des élections régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur, *« il n'est pas imaginable*, a déclaré M. Poperen, *que nous contribuions à livrer cette région au chef de l'extrême droite »*.

□ **M. Delors : la question de la candidature à l'Elysée *« ne se pose pas »*.** – Interrogé mercredi soir 26 février, au cours de l'émission « La Marche du siècle » de FR 3, sur son éventuelle candidature à la présidence de la République, M. Jacques Delors a indiqué : *« Je ne sais pas. La question ne se pose pas. On pourra me la poser dans deux ans avec une chance d'avoir un oui ou un non. »* Le président de la Commission européenne a également précisé qu'il ne pensait pas au poste de premier ministre. *« Il faut être attaché à ce que l'on fait et ne pas être obsédé par la suite »*, a-t-il dit.

□ **M. Léotard : « L'opposition républicaine est le seul adversaire crédible du Front national. »** – Dans un entretien à l'hebdomadaire *VSD*, M. François Léotard estime que *« l'opposition républicaine est le seul adversaire crédible et responsable »* du Front national et qu'elle doit *« faire exactement le contraire de ce qu'a fait François Mitterrand avec le Parti communiste »*. *« Nous devons dénoncer les positions ou les allusions de ceux que l'on nous prête comme alliés potentiels*, précise le président d'honneur du PR, *nous affranchir de tout calcul électoral et retrouver ainsi quelques-uns des fondements les plus dignes du combat politique (...). Notre refus du Front national n'est pas du domaine de la sensiblerie, de l'émotion ou du calcul. Il doit reposer sur une analyse claire, froide, documentée, rationnelle des thèmes et des passions qui agitent aujourd'hui l'extrême droite française »*.

□ **Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Front national en tête des intentions de vote dans les Bouches-du-Rhône.** – Selon un sondage de la SOFRES pour TF 1, RMC et *Nice-Matin*, la liste du Front national, conduite par M. Mégret, devancerait dans les Bouches-du-Rhône, avec 26 % d'intentions de vote, celles de M. Gaudin (24 %) et de M. Tapie (21 %). En revanche, dans les Alpes-Maritimes, avec 30 % des intentions de vote, la liste de M. Le Pen serait devancée par celle de l'UPF, conduite par Mme Sauvaigo (31 %); M. Schwartzenberg, chef de file de la majorité présidentielle, n'obtenant que 16 %. Dans le Var, l'UPF recueille 43 % des intentions de vote, devant le PS (9 %) et la liste de M. Hechter, soutenue par M. Tapie (8 %). Ces enquêtes ont été réalisées du 19 au 22 février auprès de 1800 personnes.

□ **Légère hausse des cotes de popularité de M. François Mitterrand et de Mme Edith Cresson.** – Selon un sondage de BVA publié dans *Paris-Match* du 27 février, les cotes de popularité, pour le mois de février, de M. François Mitterrand et de Mme Edith Cresson progressent d'un point par rapport au mois précédent. Le président de la République recueille 35 % de bonnes opinions et son premier ministre 25 %. Selon la même enquête, en cas d'élections législatives anticipées, le PS et le MRG recueilleraient 17,5 % des suffrages, le PC 8 %, l'UPF 40 % (12 % pour l'UDF, 28 % pour le RPR) et le FN 15,5 %. Les écologistes recueilleraient 17 % des voix (9 % pour les Verts et 8 % pour Génération-Ecologie). L'enquête a été effectuée auprès de 984 personnes, du 14 au 19 février. La question sur les élections législatives a été posée à 3 851 personnes du 1er au 5 février, puis du 14 au 19 février.

M. Mitterrand à la recherche d'une « coalition gouvernementale »

M. François Mitterrand cherche. *Il n'a pas encore trouvé «le plus»* – selon sa propre expression – qui pourrait lui permettre de recréer, comme en 1986-1988, une dynamique politique en sa faveur. Il cherche à sa façon, c'est-à-dire sans chercher vraiment, pour laisser sa part à l'improvisation. Comme d'habitude en pareille circonstance, il questionne, écoute, mais se livre peu devant les amis, les ministres ou les parlementaires qu'il reçoit, en privé, à l'Elysée, ou qu'il rencontre au hasard de ses obligations quotidiennes. Il cultive délibérément le flou, au contraire, pour mieux examiner les diverses hypothèses et ménager tous les scénarios pour l'après-22 mars.

Pour l'instant, en tout cas, le président de la République ne semble pas du tout enclin à transformer le scrutin régional en échéance nationale majeure. Les analyses selon lesquelles la chute annoncée du Parti socialiste affecterait sa propre légitimité provoquent chez lui, si l'on en croit son entourage, le plus vif agacement : *«C'est absurde, ça n'a rien à voir,* disait-il récemment à quelques visiteurs. *Ma légitimité n'est ni dans les sondages ni dans les résultats d'élections régionales.»*

« Je ferai campagne »

Il apparaît même que plus l'opposition brode sur le thème de son départ anticipé de l'Elysée, *plus il pousse ses amis à en* découdre avec elle, surtout lorsque les banderilles qui le visent viennent des rangs du RPR dont les objurgations ont le don de l'horripiler. En relevant avec ironie que le fait de lier le résultat des élections régionales à la durée du mandat présidentiel constituerait une singulière *«novation constitutionnelle»*, le ministre délégué au budget, M. Michel Charasse, exprimait, lundi 24 février, au «Club de la presse» d'Europe 1, le sentiment présidentiel, tout *comme le président de l'Assemblée* nationale, M. Henri Emmanuelli, lorsqu'il déplorait, dimanche, au «Grand Jury RTL-*le Monde*», qu'*«on»* ne sache *«plus très bien ce qu'est, en démocratie, la légitimité»*.

Ce n'est pas l'issue des élec*tions régionales qui sera détermi*nante sur l'avenir personnel de M. Mitterrand mais le débat national qui suivra ce scrutin, celui sur *la ratification des accords de* Maastricht et les réformes constitutionnelles que ces accords exigent. M. Mitterrand ne s'en cache pas : *«Je ferai campagne.»* Il l'a répété à M. Jacques Delors qu'il a reçu à nouveau, vendredi 21 février.

Ayant engagé la parole de la France auprès des autres membres de la Communauté euro*péenne depuis qu'il a conclu* ces accords, le chef de l'Etat fait de leur ratification un impératif national. Il ne laissera à personne d'au*tre le soin de s'en expliquer* devant le pays, à partir du mois d'avril, même s'il court alors le risque de transformer l'enjeu européen en bataille franco-française de politique intérieure. Il en a pris son parti en sachant que, de toute façon, quelle que soit son attitude, l'opposition s'emploiera à détourner l'objet du débat pour tenter de le mettre en minorité en usant à son endroit des armes qu'il employait lui-même, naguère, contre Charles de Gaulle et Georges Pompidou quand il s'agissait de *réviser la Constitution ou de faire* trancher les questions européennes par référendum.

La question de savoir si la nomination de M. Jacques Delors à la tête du gouvernement ne fournirait pas à M. Mitterrand, justement, *après le 22 mars, ce «plus»* qu'il recherche, suscite, à l'Elysée, des moues dubitatives. On y fait remarquer que le rôle fondamental *tenu par M. Delors à la présidence* de la Commission européenne peut se révéler, cette année, à la veille de l'échéance du marché unique de 1993, encore plus important que par le passé pour la France. On y ajoute que l'arrivée précipitée de M. Delors à l'hôtel Matignon pourrait être à double tranchant pour M. Mitterrand puisqu'elle pourrait accréditer l'idée *que les considérations de politique* intérieure prévalent dans le débat sur la construction européenne, alors que le président de la République veut tout faire, au contraire, pour mettre la question européenne à l'abri de ces considérations-là. Tel semble aussi, au *demeurant,* l'avis de M. Delors si l'on en juge par l'insistance que celui-ci met à souligner, comme il l'a fait vendredi, en sortant de l'Elysée, que *«chaque pays est devant un choix important en ce qui concerne la conception qu'il a de la nation et de son rayonnement»,* que *«le rayonnement de la France passe par la construction de l'Europe»* et qu'il serait *«bon pour la démocratie»* que le débat soit, en France, *«à la hauteur de ce que l'on voit dans d'autres pays».*

« Quatorze autres hypothèses... »

Chaque fois qu'on l'interroge sur le destin de M. Delors, M. Mitterrand réaffirme l'estime qu'il porte à l'ancien ministre de l'économie et des finances, devenu en effet, avec M. Michel Rocard, l'un des deux principaux atouts du Parti socialiste pour les prochaines compétitions présidentielles. Mais il revendique sa *«liberté de mouvement»* en assurant que, lorsque le moment viendra, fatalement, de remplacer Mme Edith Cresson, il ne sera pas en manque de solutions : *«Je peux imaginer quatorze autres hypothèses...»* En attendant, il ne cesse de répéter qu'il ne fera *«rien qui puisse gêner»* Mme Cresson dans son travail de fourmi contre le chômage parce qu'il *«espère»* qu'elle *«réussira»,* bien qu'il craigne que sa majorité relative *«manque de temps pour se rattraper».* Plus on lui «suggérera», ici ou là, de changer de premier ministre, plus M. Mitterrand, fidèle à ses habitudes, n'en fera rien...

Selon l'Elysée, de toute façon, l'évolution de la situation politique pose moins la question d'un changement de gouvernement à la fin du mois de mars 1992 que celle de la construction d'une majorité parlementaire capable, en 1993, de prendre le relais de la majorité relative élue en 1988. M. Mitterrand ne précisera pas ses intentions avant d'avoir étudié les marges de manœuvres qui lui seront fournies par les résultats des régionales. Elles ne seront pas nulles, même si le PS recule beaucoup, dans la mesure où les forces centrifuges mais divergentes du courant écologique et de l'extrême droite mettent jusqu'à présent la droite libérale dans l'impossibilité de tirer seule profit de la déconfiture des socialistes. *L'éventualité d'une réforme du* mode de scrutin pour les législatives, évoquée dans *le Point* par Mme Cresson, s'inscrit naturellement dans cette réflexion, et, sur ce chapitre, M. Mitterrand n'a pas changé d'avis : *«La loi municipale* [scrutin majoritaire mâtiné de proportionnelle] *est le bon exemple.»*

Les quelques confidences recueillies à l'Elysée donnent ainsi à *penser que, de l'avis du président* de la République, les dirigeants et les militants socialistes, qui ne peuvent plus espérer rassembler autour du PS, seraient aujourd'hui mieux inspirés de travailler à l'élaboration d'une stratégie d'alliances avec les autres forces de gauche et avec les écologistes – dont certains se situent déjà dans la majorité, autour du *ministre de l'environnement,* M. Brice Lalonde, et de Génération Écologie – plutôt que de miser simplement sur un changement de premier ministre qui les exonérerait de leurs propres responsabilités dans cette recherche d'une planche de salut. Le concept de «coalition gouvernementale», longtemps proscrit sous la Ve République, refait surface.

Reste à savoir, en revanche, s'il convient de tirer quelque conclusion politique que ce soit de l'indication selon laquelle M. Mitterrand aurait provisoirement délaissé la lecture d'une *Histoire de la Restauration* très instructive, paraît-il, sur *le comportement humain dans les* temps de fin de règne, pour se replonger dans les œuvres de Descartes dont la méthode, on le sait, s'efforçait de concilier intuition et déduction. Il se dit même que le président de la République prend des airs de gourmandise quand il raconte – il l'a fait plusieurs fois, ces derniers jours – comment le célèbre philosophe, *«bretteur, buveur, viveur, homme complet, amateur de femmes»*, mourut d'un vulgaire refroidissement contracté à la cour suédoise de la reine Christine...

ALAIN ROLLAT

<u>L'immigration et les « odeurs »</u>

Le MRAP est débouté de son action contre M. Chirac

La première chambre du tribunal civil de Paris a rejeté, mercredi 26 février, les demandes du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) visant à obtenir la condamnation de M. Jacques Chirac à 300 000 F de dommages et intérêts pour des propos concernant les immigrés tenus le 19 juin 1991 à Orléans, lors d'un dîner-débat.

«Notre problème, ce n'est pas les étrangers, c'est qu'il y a aujourd'hui overdose, c'est ça le problème.» Le tribunal, présidé par Mme Jacqueline Cochard, estime que ces propos *«ne constituent que des attaques vagues et générales, insuffisantes pour caractériser la diffamation»*. Les juges évoquent ensuite un autre extrait en constatant que M. Chirac *«décrit des relations de voisinage qui pourraient s'instaurer dans un quartier de Paris qui héberge une forte proportion d'immigrés. Le premier logement est occupé par un couple de «Français». (...) l'autre héberge, entassée, une famille (...) composée, outre du mari, de trois ou quatre femmes et d'une vingtaine de gosses, vivant exclusivement de prestations sociales considérables et occasionnant des troubles de voisinage : bruits et odeurs».*

Selon les juges, ces propos ne sont pas une provocation à la haine ou à la violence raciale.

Si les juges admettent que *«certains termes peuvent être ressentis durement»*, comme l'allusion aux odeurs, le tribunal ajoute : *«Il faut en rechercher le sens et la portée – au-delà de la lecture des journaux qui les transcrivent et de leur retransmission par les radios et les télévisions – dans le cadre d'un banquet de quelque mille trois cents militants et sympathisants et les intégrer dans le dessein de l'orateur visant à mieux assurer le statut et la dignité des étrangers participant au bien-être de ce pays.»*

Dans un communiqué, le MRAP a aussitôt indiqué son intention de faire appel de ce jugement en parlant de *«décision ubuesque»*.

MAURICE PEYROT

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a décidé, mercredi 26 février, sur proposition de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, le mouvement préfectoral suivant :

ALPES-MARITIMES :

M. Jean-Louis Destandeau

M. Jean-Louis Destandeau, préfet du Val-d'Oise, est nommé préfet des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Yvon Ollivier, nommé préfet de la région Midi-Pyrénées le 5 février.

[Né le 30 novembre 1938 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, Jean-Louis Destandeau a été administrateur, puis directeur dans un bureau d'études d'urbanisme et d'aménagement du territoire. En 1979, il est appelé par M. Pierre Joxe, président du conseil régional de Bourgogne, pour diriger son cabinet. Préfet des Landes en 1982, préfet d'Eure-et-Loir en 1985, puis directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France en janvier 1989, M. Destandeau avait été nommé préfet du Val-d'Oise le 19 juillet 1989.]

VAL-D'OISE :

M. Jean-Jacques Pascal

M. Jean-Jacques Pascal, préfet hors cadre, directeur central des Renseignements généraux, est nommé préfet du Val-d'Oise, en remplacement de M. Jean-Louis Destandeau, nommé préfet des Alpes-Maritimes.

[Né le 25 mars 1943 à Limoges (Haute-Vienne), diplômé en 1969 de l'Ecole nationale d'administration, M. Jean-Jacques Pascal a tout d'abord été affecté au ministère de l'intérieur. Il est ensuite devenu directeur de cabinet du préfet de la Lozère, de 1969 à 1972, puis secrétaire général du Territoire-de-Belfort, de 1972 à 1974. Chargé de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes, de 1974 à 1979, sous-préfet d'Arles en 1979, sous-préfet de Béthune, en 1981, il a été nommé directeur du personnel de la police nationale en mai 1984, puis directeur du personnel de la police nationale et de la formation en octobre 1985. Préfet du Gers en avril 1986, puis préfet hors cadre en novembre 1987, préfet de la Manche en 1987, il avait été nommé directeur central des Renseignements généraux depuis le 6 juin 1990.]

La « police éternelle »

Suite de la première page

Bien que simple chargé de mission pour la sécurité, M. Ivan Barbot trône en première place de l'organigramme officiel de l'hôtel Matignon, au-dessus du conseiller spécial de Mme Edith Cresson, *M. Abel Farnoux.* La fidélité politique n'explique pas cette promotion. Classé à droite par les habitués de la place Beauvau, *M. Barbot fut notamment* le directeur général de la police nationale nommé en 1987 par... M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur du *gouvernement Chirac, après une* longue guérilla pour obtenir le départ de ce poste de M. Pierre Verbrugghe, resté fidèle à M. Mitterrand.

Directeur de la surveillance du territoire après avoir été à la tête des renseignements généraux, *M. Jacques Fournet* est en revanche connu pour son engagement socialiste – il fut même élu municipal à la fin des années 70. *Mais, depuis son arrivée au minis*tère de l'intérieur en 1988, il est surtout devenu un homme du «renseignement» qui s'est rendu *indispensable par la qualité* de ses informations confidentielles auprès de l'Elysée et de son ami Michel Charasse, le ministre délégué au budget ne faisant pas mystère de son envie d'occuper un jour le fauteuil du ministre de l'intérieur.

On dit que M. Fournet se voit, lui, en directeur du cabinet du président de la République. Une candidature avancée avec empresse*ment depuis que l'actuel* titulaire du poste, M. Gilles Ménage, est sur le départ. M. François Mitterrand s'est enfin converti à cette idée, et, d'ici un mois, si le président ne change pas d'avis, M. Ménage devrait rejoindre une grande société nationale, après onze ans de loyaux services élyséens durant lesquels il garda un œil vigilant sur les affaires policières.

MM. Barbot et Fournet... Deux exemples d'un climat général : le désordre politique profite aux hommes d'ordre. Derrière l'écran officiel se profile la montée en puissance d'hommes de l'ombre, *détenteurs de secrets politiques* et habiles manœuvriers de l'outil policier. A mesure que se développe un climat délétère s'imposent ceux qui «savent» : ceux qui, en cette période d'affaires à répétition, peuvent les prévenir ou y parer parce qu'ils connaissent le dessous des cartes ; ceux qui, devant l'embarras de ministres peu ou prou paralysés, ont appris à tenir la barque à flot, sans quête réformatrice, mais avec le souci prioritaire de la durée.

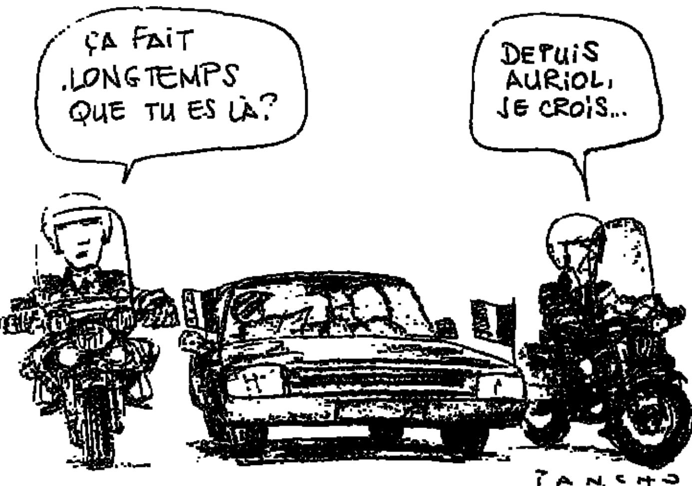
En cette passe difficile du mitterrandisme reviennent donc en force des responsables – préfets le plus souvent – placés à la lisière du politique et du policier. Non pas des policiers, mais des hauts fonctionnaires qui, par devoir ou par plaisir, ont fait profession de les fréquenter et de les diriger. Cette lente évolution s'est brusquement révélée lors du psychodrame gouvernemental provoqué par le séjour à Paris de Georges Habache. Durant quarante-huit heures, jusqu'à son dénouement, le pouvoir d'agir sur l'événement fut incarné par les quatre hommes déjà cités : MM. Fournet, Ménage, Barbot et Verbrugghe, ce dernier étant revenu sur le devant de la scène policière, après la réélection de M. Mitterrand en 1988, au poste de préfet de police de Paris.

Le pouvoir grandissant de M. Barbot

C'est M. Fournet qui provoque l'émoi présidentiel en faisant parvenir à M. Ménage, qui accompa*gnait M. Mitterrand dans le sulta*nat d'Oman, l'information selon laquelle le juge Bruguière s'apprête à placer le chef du FPLP en garde à vue. Ce sont ensuite MM. Ménage et Barbot qui gèrent «en direct» la suite des événements. C'est enfin M. Verbrugghe que l'on fait revenir de province pour régler le scénario du départ de M. Georges Habache, tandis que M. Barbot s'installe à ses côtés, dans son bureau de préfet de police, afin de coordonner la manœuvre.

C'est, de plus, dans ce contexte, *que M. Barbot forcera son* avantage en exigeant auprès de Mme Cresson, qui transmettra le message à M. Philippe Marchand, *le départ du ministère de l'inté*rieur d'hommes connus pour leurs convictions socialistes, ayant appartenu à l'entourage proche de M. Pierre Joxe, auprès duquel l'actuel conseiller du premier ministre ne fut jamais en cour. Il en sera ainsi de M. Christian Vigouroux – directeur du cabinet de M. Marchand après avoir été celui de M. Joxe, – pour lequel le prétexte de l'«affaire Habache» sera invoqué puisqu'il avait été mis dans la confidence par le Quai d'Orsay. Mais ce sera aussi le sort de M. Patrice Bergougnoux, syndicaliste policier devenu préfet, conseiller de M. Joxe puis de M. Marchand pour les affaires de police, qui, lui, n'avait rien à voir avec ladite «affaire». Dans le petit monde de la place Beauvau, la résistance têtue opposée par *MM. Vigouroux et Bergougnoux* au pouvoir grandissant de M. Barbot était un secret de polichinelle.

Depuis, le ministère de l'intérieur reprend insensiblement le chemin d'une tradition quelque peu bousculée par M. Joxe lors de ses deux passages à sa tête. Le corps préfectoral retrouve – ou est en passe de retrouver – sa place dominante dans l'architecture administrative, récupérant des postes ou des directions hier confiées à des magistrats de la Cour des comptes, à des conseillers d'Etat ou encore à des inspecteurs généraux de l'administration. *«Pour conduire un Boeing, mieux vaut un pilote qu'un marin au long cours»*, résume l'un des préfets concernés. D'autres n'hésitent pas à qualifier M. Barbot de *«ministre bis»* de l'intérieur, sans que l'on sache si le propos se veut flatteur ou désobligeant.



Le conseiller de Mme Cresson est, en tout cas, fort actif. Fait sans *précédent dans l'histoire de l'hôtel* Matignon, il s'est entouré d'une équipe opérationnelle composée de policiers, où l'on trouve notamment l'ancien chef adjoint de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), le commissaire divisionnaire Jean-Louis Ottavi. Les témoignages ne manquent pas sur *l'«interventionnisme»* de M. Barbot, *qui n'hésite pas à passer par*-dessus les cabinets ministériels pour joindre tel ou tel haut fonctionnaire, préfet, directeur d'administration centrale, procureur de la République, voire commissaire de police.

Cette situation n'est pas nouvelle : quand le ministre de l'intérieur est affaibli, la sécurité devient l'affaire de plusieurs centres de pouvoir. Ce fut le cas, au début du premier septennat de M. Mitterrand, quand Gaston Defferre se retrouva flanqué d'un secrétaire d'Etat à la sécurité publique, tandis qu'à l'Elysée la cellule antiterroriste de M. Christian Prouteau jouait les francs-tireurs. Nouveau venu dans cet univers, M. Bernard Grasset, nommé directeur général de la police nationale en juillet 1991, tente de limiter les tensions. Mais qu'on n'attende pas de lui des critiques contre la toute-puissance de M. Barbot : il entretient des relations amicales avec le président d'Interpol depuis une trentaine d'années.

La réforme passée de mode

Curieuse ambiance que celle-ci, dans laquelle M. Grasset doit gérer une réforme à contretemps, cette unification, au sein d'une même direction territoriale, des polices *urbaines,* des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières (*le Monde* du 25 février). Tardive, cette rationalisation quelque peu *bricolée* semble une butte-témoin d'élans réformateurs aujourd'hui passés de mode. Longtemps promise, la loi sur la sécurité intérieure est toujours en attente. Tout comme ce «conseil supérieur des activités policières» qui permettrait d'instaurer enfin un regard extérieur sur une institution où les pratiques ne de certains ne sont pas toujours transparentes – un euphémisme si l'on se souvient de la ténébreuse affaire Doucé ou si l'on pense aux activités lucratives du brigadier-chef Voiry.

En l'occurrence, la promesse, réitérée d'un ministre socialiste à l'autre, remonte à 1982, à ce «prérapport» sur les réformes de la police du député Jean-Michel Belorgey, réédité récemment par son auteur sous la forme d'un ironique monument funéraire (1). *«Les rapports,* écrit ce socialiste désabusé, *ont, en matière de police, pour principale vocation d'aider, non à la décision, mais à l'absence de décision, tandis que, moins qu'en d'autres domaines encore, les crises ne suffisent à faire surgir l'innovation.»* La parenthèse semble aujourd'hui bel et bien refermée.

Retour à l'ordinaire policier.

«Les gouvernements passent, les sociétés passent, la police est éternelle», écrivait Balzac. La référence n'est pas innocente tant le tableau pourrait être complété par quelques touches fort balzaciennes. Ainsi, par exemple, de l'influence des fiefs provinciaux sur la distinction des hommes de confiance. MM. Verbrugghe et Fournet ont tous deux été remarqués par M. Mitterrand dans la Nièvre, où le premier fut secrétaire général de la préfecture à la fin des années 60 et le second préfet au milieu des années 80.

M. Grasset fut apprécié de M. Marchand comme préfet de son département, la Charente-Maritime. Avant de rejoindre Matignon, *M. Barbot était préfet* de la région Poitou-Charentes et de la Vienne, le département où se situe Châtellerault, la ville de Mme Cresson. *On pourrait ajouter aussi* l'influence des réseaux amicaux. M. Ménage, qui ne venait *pas* du sérail socialiste, fut soutenu par *M. André Rousselet, indéfectible* ami du président. Et M. Barbot sut faire oublier sa nomination par M. Pasqua en étant chaleureusement recommandé à M. Mitterrand par un autre ami du président.

Ces *hommes, qui sont parfois* rivaux, voire adversaires, ne sont évidemment pas tous logés à même enseigne. Quoi de commun entre la *passion policière de M. Fournet* au service de ses convictions socialistes, la fidélité républicaine mâtinée d'indépendance blasée de M. Verbrugghe et la cohabitation amicale de M. Barbot avec un premier ministre dont le parti n'emporte guère son adhésion ? Reste qu'un pragmatisme certain les unit. Sans doute cette vision leur paraîtra-t-elle réductrice, mais c'est l'indice d'un air du temps, la marque de la fin d'une époque, celle où avait germé l'espoir d'une dissociation rigoureuse de la haute politique et *de la haute police.*

EDWY PLENEL

(1) Jean-Michel Belorgey, *la Police au rapport*, Presses universitaires de Nancy-Ligue des droits de l'homme, 1991.

JUSTICE

En raison de « faits nouveaux » sur la Milice

Le rapport Rémond sur Paul Touvier est versé aux débats de la chambre d'accusation de Paris

C'est une première. Sous la forme d'un rapport, les travaux de huit historiens sont versés aux débats d'une juridiction. Mercredi 26 février, la chambre d'accusation de Paris, présidée par M. Jean-Pierre Henne, a fait droit à la requête de Mes Joë Nordmann et Alain Lévy, conseils de treize parties civiles, qui demandent à pouvoir présenter aux juges les « faits nouveaux » sur la Milice, révélés par le rapport de la commission Rémond sur « Paul Touvier et l'Eglise ». Les débats de la chambre d'accusation de Paris concernant l'ancien milicien Paul Touvier, inculpé de crimes contre l'humanité, seront donc rouverts le 19 mars prochain pour une journée *(nos dernières éditions du 27 février)*.

A l'issue de l'audience tenue mercredi à huis clos, Me Jacques Trémolet de Villers, avocat de l'ancien milicien, s'est déclaré surpris de la demande de ses confrères : *« Le rapport de la commission Rémond n'apporte rien*, nous a-t-il déclaré. *Mais dans ce dossier tout est original. Ce sont les parties civiles qui demandent un délai et non la défense... C'est un moyen de retarder la décision inéluctable de non-lieu, faute de charges. »*

Pour leur part, Mes Nordmann et Lévy ont au contraire relevé que le rapport de la commission Rémond *« apporte des éléments nouveaux sur l'action de la Milice en 1944 qui fragilisent le système de défense de l'inculpé »*. Les deux avocats considèrent, dans ces conditions, que l'arrêt particulièrement attendu de la chambre d'accusation n'est pas à une vingtaine de jours près.

Me Nordmann a déposé ses premières plaintes contre Paul Touvier en 1973. *« La culpabilité de Touvier est amplement établie par l'instruction et le réquisitoire*, déclare-t-il. *Il n'y a rien de dilatoire dans notre démarche. Nous voulons simplement apporter à la chambre d'accusation des éclaircissements complémentaires. »*

Au terme de son audience du 19 mars, la chambre d'accusation fixera la date à laquelle elle rendra son arrêt renvoyant ou non Paul Touvier devant une cour d'assises.

L. G.

L'émission d'Antenne 2 est maintenue

L'émission « Envoyé spécial », consacrée à Paul Touvier, devait être diffusée normalement sur Antenne 2, jeudi 27 février à 20 h 50, malgré la demande d'interdiction formée devant le juge des référés par l'ancien chef du service de renseignements de la milice de Lyon. Me Jacques Trémolet de Villers, défenseur de Paul Touvier, soutenait que le document, produit par LMK-Images, contenait des propos ou des images portant atteinte au secret de l'instruction, avec la participation d'une partie civile, d'un témoin et de M. Claude Grellier, l'un des juges ayant instruit l'affaire.

Dans un premier temps, M. Jean-Marie Coulon, juge des référés, avait ordonné que l'enregistrement de l'émission soit fourni afin d'être diffusé à l'audience. Antenne 2 a fait appel de cette décision qui a été infirmée mercredi 26 février par la première chambre de la cour d'appel qui déclare : *« Aucune disposition légale ne donne aux juges un pouvoir général de contrôle préalable des publications. »* La cour, présidée par M. Pierre Ancel, a également répondu à la demande d'interdiction en constatant que le secret de l'instruction ne s'impose pas à la partie civile et aux témoins.

Enfin, les magistrats estiment *« qu'il n'est apporté aucun élément duquel il pourrait ête déduit que l'émission présente manifestement Paul Touvier comme coupable, en violation de la présomption d'innocence dont, comme tout inculpé, il bénéficie »*.

M. P.

La fin du procès des fausses factures de la région parisienne

Un double leurre

Le procès dit de la Cogedim s'est terminé, mercredi 26 février, devant la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris avec les plaidoiries de Mes Jean-Michel Darrois et Laurent d'Hervé. Cet interminable marathon judiciaire a permis l'examen de quelque 660 factures litigieuses d'un montant global de 165 millions de francs. Jugement le 21 avril.

La justice et les « affaires » font rarement bon ménage. Quoi de commun entre le jansénisme de l'une et les turpitudes des autres ? Durant près de trois mois, la soixantaine d'inculpés et le tribunal se sont néanmoins jaugés et jugés, tout ce petit monde sachant bien que le dernier mot revient de droit aux juges...

Etrange rencontre qu'une seule réplique suffit à dépeindre. Au milieu d'une audience où les millions de francs volaient bas, un inculpé, soudain agacé par les questions précises de la présidente, soupira : *« Vous savez, je ne sais pas si ces histoires de centimes intéressent beaucoup... »*. *« Des centimes... Où donc est passé cet argent ? »*, rétorqua Mme Claude Nocquet. Ce jour-là, tout fut dit sur ce choc frontal entre la justice et ces « affaires » dont la France s'enivre et se dégoûte périodiquement.

Ce long, trop long procès, aura d'abord montré l'abîme qui sépare la France des entrepreneurs, qui brassent millions et milliards, et celle des juges, sans fortune, assurés que leur mission n'est pas un vain mot quand tout – valeurs, repères, esprit civique – se déglingue. A ce titre, cette représentation judiciaire aura fait apparaître pour les médias et l'opinion, les démêlés des protagonistes de la Garantie foncière avec la justice dans les années 70, où l'on vit un député UDR Rives-Henry « sacrifié », ou encore le scandale des fausses factures de Marseille, au début des années 80, comme relevant de la préhistoire.

A force d'étouffer sous les « affaires » et de s'en repaître, on risque d'oublier que l'escroquerie et l'abus de biens sociaux sont malheureusement de toutes les époques. D'où l'inquiétude des avocats de la défense, notamment exprimée par Me Darrois lorsqu'il demanda que les prévenus de la Cogedim ne *« subissent pas les conséquences d'un contexte délétère »*.

Un bonnet d'âne

Or rarement la justice aura donné autant l'impression (malgré elle ?) de soupçonner, au-delà de la quarantaine d'entreprises poursuivies, un secteur tout entier : celui du bâtiment. Au point que le chef d'inculpation de corruption, qui n'était pourtant pas retenu dans la procédure, réapparut presque naturellement dans les propos du substitut du procureur de la République Alain Blanchot et des avocats de la défense. Au point que Me Lev Forster fit mine de s'interroger : *« Ne dit-on pas que quand le bâtiment va, tout va ? Veut-on que tout aille mal ? »*

Mais, bien plus que la justice, c'est ici la politique qui est en cause. Sa « griffe » a vicié dès l'origine ce procès. Ce fut son handicap et son bonnet d'âne. En laissant clairement entendre un mercredi après-midi à l'Assemblée nationale que cette affaire allait desservir l'opposition, M. Georges Kiejman, alors ministre délégué à la justice, parla trop vite, en quête d'un gain trop rapide. Du coup, il ne fut nullement question d'élus corrompus dans ce procès, on ne vit pas trace du moindre homme politique... Mais chaque observateur savait que, dans ce même Palais de justice, ce dossier, ou son jumeau, continuait d'être instruit par la chambre d'accusation avec de fortes probabilités de mettre en cause des élus locaux de tout bord.

A ce stade, le procès fut un double leurre : non seulement la politique en a été soigneusement chassée, mais il n'a arboré durant de longs mois la bannière de la Cogedim que par usurpation. Si l'on s'en tient aux chiffres, il est reproché au troisième groupe de promotion immobilière français dix-neuf factures litigieuses pour un montant de 25 millions de francs alors que l'ensemble des sommes détournées s'élèverait à 165 millions de francs. Tout le monde attendait pourtant la Cogedim, plat de choix. Et Me Jean-Denis Bredin, avocat de son PDG, eut sans doute raison de noter qu'il fallait moins redouter *« le politique par ce qu'il fait que par les réactions qu'il provoque »*.

Enfin ce procès aura été profondément marqué par la lutte, toute en sourires et coups de dagues entre le tribunal et une défense sans concessions. Critique en règle contre l'instruction, remarques acerbes contre l'accusation, pointes contre les juges : les avocats ont montré à l'envi qu'ils suspectaient la justice de s'être laissée aller à l'extrême limite de sa nature inquisitoriale. Et le tribunal, devant ses assauts, a trop souvent balancé entre la retenue de l'arbitre et la pugnacité du juge enquêteur.

LAURENT GREILSAMER

HISTOIRE

Après la recommandation de la CNIL

Le fichier de 1940 serait exposé au Mémorial du martyr juif

Dans une délibération adoptée à l'unanimité, la Commission nationale informatique et des libertés (CNIL), présidée par M. Jacques Fauvet, a demandé au gouvernement, mercredi 26 février, que le fichier des juifs exhumé l'automne dernier par Me Serge Klarsfeld dans les archives du secrétariat d'Etat aux anciens combattants soit immédiatement versé aux Archives nationales, ainsi que les fichiers des internés juifs des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

La CNIL demande aussi que ces fichiers *« soient l'objet, en tous lieux et toutes circonstances, d'une protection particulièrement attentive assurant leur sécurité physique, la garantie de leur confidentialité et l'impossibilité de tout détournement »*.

Dans la mesure où le fichier de la préfecture de police, remis en 1948 au ministère des anciens combattants, a fait l'objet depuis le début des années 70 d'un étonnant silence, puis d'une dissimulation de la part des autorités chargées de sa conservation, la CNIL insiste auprès du gouvernement pour que le secrétariat d'Etat aux anciens combattants dresse une liste exhaustive des différents fichiers faisant apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses des personnes. De même, lance-t-elle un appel aux administrations et aux organismes, ainsi qu'aux particuliers, pour qu'ils se manifestent directement auprès d'elle s'ils possédaient de tels fichiers.

Dans la seconde partie de sa délibération, la CNIL recommande que l'original du fichier des juifs de la préfecture de police – plusieurs dizaines de milliers de fiches – soit confié *« au Mémorial du martyr juif inconnu, dès lors qu'il s'agirait d'un dépôt révocable non contraire à la loi sur les archives » (nos dernières éditions du 27 février)*. Les responsables du Mémorial envisagent d'exposer le fichier derrière une vitre « blindée », à l'entrée de la crypte en forme de chambre à gaz. Du coup, la CNIL prévoit que les Archives nationales et le Centre de documentation juive contemporaine disposeraient d'une copie du fichier des juifs.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jacques Fauvet a indiqué que le gouvernement a d'ores et déjà donné son accord aux demandes de la CNIL. *« Je pense qu'il est désireux d'aller assez vite »*, a-t-il précisé. M. Henri Caillavet a, pour sa part, déclaré que les personnes et les familles fichées pourront avoir accès au duplicata de leur fiche. D'une manière plus générale, le rapporteur de la CNIL a estimé que l'on n'avait pas *« moralement le droit de détruire ces documents, ces témoignages qui attestent de la réalité du nazisme et de la collaboration »*. Le rapport rédigé par M. Henri Caillavet sera prochainement publié par la Documentation française.

L. G.

MÉDECINE

Le décret d'application de la loi du 31 décembre 1991

L'indemnisation des victimes du sang contaminé débutera le 2 mars

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, a rendu publiques, jeudi 27 février, les principales dispositions de mise en œuvre de la loi du 31 décembre 1991 d'indemnisation des personnes, hémophiles ou non, ayant été contaminées par le virus du sida après transfusion. Les dossiers seront disponibles dès le 2 mars, plusieurs mesures d'accompagnement étant prévues pour faciliter l'accès des victimes ou de leurs ayants droit aux dossiers médicaux.

On situe généralement autour de cinq mille le nombre des personnes ayant en France, depuis le début des années 80, été contaminées par le virus du sida à partir, soit de l'usage de produits anti-hémophiliques, soit de l'usage thérapeutique du sang ou de produits sanguins infectés. Au terme d'une longue controverse et d'un conflit entre le gouvernement et les compagnies d'assurances, une loi d'indemnisation avait été votée à la fin de 1991. Avec un certain retard, publiquement regretté mercredi 26 février par M. Jean-Louis Bianco sur France-Inter, les dispositions pratiques de cette indemnisation sont publiées, jeudi 27 février, au *Journal officiel*, sous la forme d'un décret et de plusieurs arrêtés.

Dès le 2 mars, les dossiers pourront être demandés, par lettre recommandée, au Fonds d'indemnisation (1). Des mesures d'accompagnement sont prises pour aider à la constitution rapide de ces dossiers. C'est ainsi qu'une circulaire adressée, *via* les préfets, aux directeurs d'hôpitaux devrait *« faciliter l'accès des victimes à leur dossier médical et notamment aux pièces permettant d'attester l'existence de transfusion ou d'injection, ainsi que la séropositivité et la date probable de séroconversion »*. Une lettre sera adressée aux responsables du conseil de l'ordre des médecins pour que les praticiens libéraux facilitent, de la même manière, l'ouverture des dossiers.

Le décret d'application de la loi du 31 décembre 1991 prévoit la constitution d'une commission d'indemnisation présidée par M. Yves Jouhaud, président de la première chambre civile de la cour de cassation (*le Monde* du 13 février). Cette commission sera composée de M. Jacques Arrighi de Casanova, maître des requêtes au Conseil d'Etat, de M. Jacques Revol (de l'Inspection générale des affaires sociales), du professeur Jean-Louis Vilde (membre du Conseil national du sida) ainsi que de M. Jacques Guillot. M. Pierre Cordier, conseiller à la Cour de cassation, a été nommé suppléant du président du Fonds d'indemnisation. Les suppléants des membres de la commission d'indemnisation sont MM. François Loloum, Serge Tricoire, Eric Schmieder, et le professeur Alain Sobel.

Le décret prévoit, par ailleurs, la création d'une commission chargée de conseiller le président du Fonds, notamment pour les modalités d'indemnisation des dommages et de réparation du préjudice. Cette commission sera notamment composée des représentants des trois associations de victimes (Association des polytransfusés, Association de défense des transfusés et Association française des hémophiles) et de trois ministères (économie, justice, santé.

Compte tenu de la jurisprudence et des récentes déclarations gouvernementales sur le niveau des indemnisations, on peut situer à plus de 10 milliards de francs les sommes qui devront être trouvées. Celles-ci devraient provenir pour l'essentiel du budget de l'Etat, la contribution « exceptionnelle » des compagnies d'assurances étant, elle, fixée à 1,2 milliard de francs. Il est toutefois prévu que le Fonds pourra se retourner contre des tiers (établissements hospitaliers, centres de transfusion, etc.) dès lors qu'il estimera que la contamination est la conséquence d'une faute, les sommes pouvant résulter de ces actions venant alimenter les recettes du Fonds.

Il est prévu enfin que *« les proches et, en cas de décès, les ayants droits »* des victimes pourront bénéficier des indemnisations à venir. Il reste toutefois à savoir quelle sera la politique suivie par le Fonds d'indemnisation en cas de doute quant à l'origine exacte de la contamination par le virus du sida, ainsi que pour les contaminations d'origine sexuelle qui ne sont en définitive que la conséquence indirecte d'une contamination post-transfusionnelle.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

(1) Les demandes d'indemnisation devront être adressées : BP 115 94303 Vincennes Cedex (tél. : 43-98-78-78). Les renseignements pourront être obtenus auprès de Sida info service : 05-36-66-36 (appel gratuit).

Après la démission de Mme Georgina Dufoix

Le professeur André Delaude élu président de la Croix-Rouge

Le professeur André Delaude a été élu, mercredi 26 février, président de la Croix-Rouge française. Agé de soixante-dix ans, ce professeur de médecine succède à Mme Georgina Dufoix, qui avait démissionné, le 7 février, à la suite des remous causés par l'hospitalisation, à l'hôpital Henry-Dunant, du leader palestinien Georges Habache. Président du conseil départemental de la Croix-Rouge de Haute-Garonne, le professeur Delaude était administrateur de la Croix-Rouge depuis 1975 et vice-président depuis 1981. Il a été élu par 33 voix sur 42 votants.

« Je souhaite maintenant que la Croix-Rouge puisse travailler dans le calme, la sérénité et l'apolitisme », a déclaré le professeur Delaude, qui a souhaité que les adhérents ayant renvoyé leur carte, à la suite de l'affaire Habache, reviennent sur leur décision. Elu pour trois ans, le professeur Delaude devra sans tarder rasséréner son organisation et confirmer l'assainissement financier entamé par Mme Dufoix. Il aura également pour tâche d'entamer une réflexion sur les missions de la Croix-Rouge.

[Né le 21 avril 1921 à Bédarieux (Hérault). André Delaude est nommé professeur agrégé de médecine générale en 1958. Il devient professeur de pneumo-phtisiologie en 1967 à Toulouse. Il a été président de la société de tuberculose et des maladies respiratoires.]

EN BREF

□ **Catastrophe ferroviaire d'Aÿ : deux cheminots condamnés à deux mois de prison avec sursis.** – Le tribunal correctionnel de Reims a condamné, mercredi 26 février, à deux mois d'emprisonnement avec sursis deux cheminots reconnus coupables d'homicides et blessures involontaires à la suite de la catastrophe ferroviaire d'Aÿ (Marne), qui avait fait neuf morts en 1988. Un troisième cheminot, cadre au service de l'équipement SNCF de Reims, a été relaxé.

□ **Anne Sinclair obtient 160 000 F de dommages et intérêts dans son procès contre le magazine *Lui*.** – La 1re chambre du tribunal de grande instance de Paris a condamné, mercredi 26 février, Les Editions des savanes, éditrices du magazine *Lui*, à verser à Anne Sinclair 160 000 F de dommages et intérêts pour l'avoir dessinée à demi nue dans un numéro de juin 1991.

Le rapport annuel de M. Legatte

Près de 30 % des recours au médiateur concernent le domaine social

Le médiateur de la République, M. Paul Legatte, a rendu public, mercredi 26 février, son rapport 1991. Ce rapport est le dernier pour M. Legatte, dont le mandat, non renouvelable, expire le 4 mars.

Une constatation s'impose : les Français en butte à l'intransigeance administrative portent un intérêt croissant aux services du médiateur et de ses délégués. Alors qu'en 1986 4 008 requêtes lui avaient été adressées et 7 952 à ses délégués, ces chiffres sont respectivement en 1991 de 30 000 pour le médiateur et de 24 000 pour les délégués.

La majorité des litiges concernent des citoyens victimes d'une erreur administrative. Mais, de plus en plus souvent, le médiateur doit intervenir pour faire respecter un « principe d'équité ». Ce principe est invoqué par le médiateur pour trouver un compromis avec une administration qui, forte de son droit, refuse de remettre en cause une mesure dont pourtant les conséquences sont injustes pour un individu.

En 1991, 30 % des dossiers transmis au médiateur concernaient le secteur social (Sécurité sociale, travail, santé publique); 21 % le secteur fiscal; 19 % l'administration générale; 16 % des agents publics et les pensions; 9 % l'urbanisme; 5 % la justice. Le médiateur constate la croissance des litiges liés à la défense des droits de l'homme et des contentieux sur les emplois publics ou la protection sociale. Il note par ailleurs que nombre de contestations dans le domaine de l'urbanisme sont des conséquences de la décentralisation qui a donné des responsabilités et des droits nouveaux aux maires sans que ceux-ci y soient forcément préparés.

La plupart des litiges ont été résolus, certains ont trouvé un compromis. Une minorité n'a cependant pas trouvé d'aboutissement heureux. Si le médiateur peut rétablir un dialogue entre les parties, il ne peut pas se substituer à des décisions de justice. Il peut, en revanche, proposer des réformes de textes législatifs ou réglementaires : trente-quatre sont actuellement en cours d'instruction (indemnisation du risque thérapeutique, possibilité de rembourser les soins sur production du duplicata de la feuille de maladie, etc.). Onze ont été acceptées en 1991, parmi lesquelles l'assouplissement des modalités d'attribution de l'aide aux demandeurs d'emploi qui créent ou reprennent une entreprise, et la modification des obligations imposées par les ASSEDIC aux employeurs d'assistantes maternelles.

CHRISTIANE CHOMBEAU

La procédure à suivre

Le médiateur est nommé pour six ans (non renouvelables), par le président de la République. Il doit être contacté, au choix du citoyen, par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur. Auparavant, il est recommandé de prendre rendez-vous avec un des délégués départementaux du médiateur de la République qui siègent à la préfecture.

Les délégués étudient les dossiers et, deux fois sur trois, trouvent eux-mêmes une solution rapide. Si l'affaire est compliquée ou n'entre pas dans le champ de leurs compétences, ils aident le citoyen à constituer un dossier qui sera transmis au médiateur, à Paris, par l'intermédiaire d'un parlementaire.

► **Médiateur de la République, 53, avenue d'Iéna, 75116 Paris. Tél. : (1) 45-01-86-56.**

ESPACE

Avec le lancement réussi de deux satellites

Ariane redore son blason auprès des Japonais

Lancée jeudi 27 février à 0 h 58 (heure française), depuis le centre spatial de Kourou (Guyane), la fusée Ariane a, pour son quarante-neuvième tir, mis sur orbite deux satellites de télécommunications : Superbird B-1, pour la compagnie privée japonaise Space Communications Corp., et Arabsat 1-C, pour l'organisation de la Ligue arabe Arabsat.

KOUROU

de notre envoyé spécial

« Nous voici de retour deux ans après, presque jour pour jour. Superbird va renaître, tel le phénix » : l'optimisme un peu forcé, affiché quelques heures avant le vol d'Ariane par le président de la firme japonaise Space Communications Corp., fit naître quelques sourires crispés parmi les responsables du centre spatial guyanais. M. Hiromune Minagawa était en effet le premier, parmi les officiels, à oser évoquer publiquement l'explosion en plein vol du trente-sixième exemplaire d'Ariane qui, le 23 février 1990, avait entraîné la perte de deux satellites japonais, dont un jumeau de Superbird B-1 (1).

Certes, avec cinq échecs pour quarante-neuf tirs, dont un seulement pour les dix-neuf Ariane 4 (le modèle actuellement en exploitation) lancés, la fusée européenne reste l'une des plus sûres du marché. Mais la modestie doit rester de mise, comme le prouvent les difficultés rencontrées par les Japonais dans la mise au point de leur nouveau lanceur lourd H-2, futur concurrent d'Ariane, qui ne sont peut-être pas étrangères au contrat de confiance que M. Minagawa a bien voulu accorder au lanceur européen pour la mise en orbite, à la fin de cette année, d'un nouveau Superbird.

Tout a donc été fait à Kourou pour effacer l'ombre de cette tentative ratée de 1990. Arianespace a donné la priorité à Space Communications Corp. pour un lancement dans les meilleurs délais. De son côté, M. Jungi Inoué, chef du projet Superbird, a insisté pour travailler avec l'équipe d'Arianespace *qui* avait connu l'échec en février 1990 et avec celle qui avait savouré le succès avec la mise en orbite de Superbird A, le 5 juin 1989. Et c'est fort de ces précautions que le lanceur européen, dans sa version la plus puissante (Ariane 44-L), a *rempli sa mission* et *déposé* les deux satellites sur une orbite en tous points conforme à celle qui était visée.

L'offre chinoise

Avec ce premier succès pour 1992, *« Arianespace a rempli ses engagements vis-à-vis de deux clients importants, dont le rôle respectif en Asie et au Moyen-Orient montre la place prépondérante prise par le lanceur européen dans le transport spatial mondial »*, s'est félicité M. Roland Deschamps, secrétaire général d'Arianespace, après le lancement. Plus encore que les futurs clients japonais et asiatiques, le message visait probablement les pays de la Ligue arabe, dont six ministres avaient fait le déplacement à Kourou. En effet, aux termes d'un contrat signé en 1990 avec Pékin, Arabsat 1-C, qu'Ariane vient aussi de mettre en orbite, aurait dû être lancé par une fusée chinoise.

« Sur le plan financier, l'offre chinoise était sans conteste la meilleure, affirme M. Abdelkader Baïri, directeur général d'Arabsat. *Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir l'autorisation d'exportation du satellite en Chine de la part des Américains (2). »* L'accord arabo-chinois résilié, Arianespace a donc enlevé le contrat, en mai 1991, pour un prix de 100 millions de dollars, très supérieur à celui demandé par Pékin.

Que réserve l'avenir ? Les deux satellites de la Ligue arabe, Arabsat 1-A (lancé en février 1985 par Ariane) et 1-B (mis en orbite par la navette américaine en juin 1985), arrivent en fin de vie. Arabsat vient de lancer un appel d'offres auquel a répondu l'Aérospatiale pour des satellites de nouvelle génération. Tous seront *« compatibles avec l'ensemble des lanceurs présents sur le marché »*, a averti M. Abdelkader Baïri. Arianespace est prévenue. L'affaire ne sera pas facile.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Le second était un satellite de télévision directe BS-2X de la chaine NHK. Depuis, la fusée japonaise H-1 a lancé un satellite de remplacement, le 28 août 1990. Mais un second a été perdu dans l'explosion en vol d'une fusée américaine Atlas, le 19 avril 1991.

(2) Les Américains refusent parfois la présence, sur les territoires de l'ex-URSS et de la Chine, de satellites dans lesquels sont installés des équipements de leur pays.

L'ancien administrateur de la NASA demande l'arrêt des « coups bas »

Deux semaines après avoir été invité à démissionner par la Maison Blanche, l'ancien administrateur de la NASA, M. Richard Truly, a critiqué, mercredi 26 février, le rôle de l'administration américaine et de certains politiques, dont *« les coups bas doivent cesser. »* Nommé en 1986 après la catastrophe de Challenger, M. Truly déclare qu'il n'a pas cessé d'être tracassé par des fonctionnaires tatillons et de prétendus experts.

A cette époque, a-t-il précisé, *« je pensais que mon travail consistait à restaurer la sécurité et la confiance et à envoyer des navettes dans l'espace pour des vols sûrs. Mais nous n'étions plus le parangon de l'excellence. J'ai vite découvert que j'étais embrouillé par la politique, les budgets et un réexamen critique de la NASA, le tout au milieu d'un zoo médiatique »*. M. Truly estime qu'il faut que *« toutes les parties arrêtent de se tendre des embuscades »*. – (AFP.)

PATRIMOINE

Pour protester contre la politique du ministère de la culture

Un tiers des membres du Conseil supérieur de la recherche archéologique ont démissionné

Quatorze des trente-neuf membres du Conseil supérieur de la recherche archéologique (CSRA) – dont le vice-président, M. Jean-Marie Pesez et son adjointe, Mme Françoise Audouze – ont démissionné à la chaîne au cours des quinze derniers jours (1) pour protester contre la politique actuelle des autorités de tutelle.

Parmi les griefs exposés par les membres démissionnaires au cours d'une conférence de presse, jeudi 27 février dans la matinée, il y a le fait que le CSRA n'est pas tenu informé de la majeure partie des opérations d'archéologie de sauvetage se déroulant sur le territoire national : ses membres, pour la plupart, ont ainsi appris par la télévision la découverte des pirogues néolithiques sur le site de Bercy... De même, le CSRA n'est pas consulté pour l'élaboration des réformes récentes (tel le remplacement des directeurs régionaux des Antiquités par des conservateurs régionaux de l'archéologie) ni pour l'élaboration des réformes en cours (par exemple la refonte de la loi de 1941 sur l'archéologie et les fouilles, ou celle de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales créée pour distribuer les crédits destinés aux fouilles de sauvetage avec une souplesse dont manque cruellement l'administration publique).

La recherche scientifique archéologique semble avoir disparu des préoccupations de ses autorités de tutelle accusées de revenir à la conception du dix-neuvième siècle selon laquelle seuls comptent les « objets ». Certes, la découverte de beaux objets est appréciée par les archéologues. Mais depuis plusieurs décennies le fondement de la recherche est la compréhension des temps anciens dans leurs modes de vie, leurs techniques, leur organisation sociale. Cela oblige à des fouilles méticuleuses faites niveau après niveau, seule méthode qui permette de retrouver tous les vestiges, du plus spectaculaire au plus humble, et de remettre ceux-ci dans leur contexte chronologique.

Une répartition éloquente

La répartition du budget du ministère de la culture (hors « grands travaux ») publiée dans le *Supplément à la lettre d'information du 24 février 1992* (du ministère) est éloquente. Sur 12,9 milliards de francs, 28,97 % vont au théâtre et à la musique, 21,11 % au patrimoine muséographique et plastique, 17,16 % au patrimoine monumental, 10,44 % au patrimoine écrit, 10,23 % au développement culturel, 7,77 % aux moyens généraux, 4,31 % au cinéma et à l'audiovisuel. Où est, dans ces *grands chapitres, la place de l'archéologie ?* Mystère.

Autre reproche des membres démissionnaires : la réalisation de la carte archéologique, qui devrait servir de guide préalable à tous les travaux d'aménagement en prévenant les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre du « risque archéologique » existant dans les zones des futurs travaux. Certes, 17 millions de francs ont été attribués à cette réalisation. Mais on peut craindre que certains *responsables se contentent de pointer sur* une carte les sites déjà connus et donc d'« oublier » les sites préhistoriques que rien ne trahit en surface. Ils redoutent aussi la nouvelle organisation de l'archéologie qui met les conservateurs des Antiquités sous l'autorité des directions régionales des affaires culturelles, donc des préfets et des conseils généraux ou régionaux. Ce qui risque d'ouvrir la porte à l'influence éventuelle de groupes de pression locaux et même de donner le pouvoir effectif sur la recherche archéologique aux entreprises réalisant les aménagements et payant – souvent avec moins de pingrerie que le ministère, il faut le reconnaître – en partie les fouilles. De même, depuis les lois de décentralisation, les crédits donnés par le ministère de la culture pour la recherche archéologique transitent par les trésoriers-payeurs régionaux qui, bien souvent, retardent ou oublient les versements des sommes allouées aux responsables des fouilles.

On peut se demander pourquoi les rapports demandés en 1988 à M. Bruno Martin-Laprade (à l'époque maître des requêtes au Conseil d'Etat), puis en 1990 à M. Christian Goudineau (professeur au Collège de France et spécialiste renommé de la civilisation gallo-romaine) – qui ont été remis et qui *contenaient des propositions* très judicieuses sur l'organisation de l'archéologie française – n'ont pas été pris en compte.

YVONNE REBEYROL

(1) Le CSRA compte vingt membres de droit ou nommés par le ministre de la culture et dix-neuf membres élus. Parmi les démissionnaires, il y a huit nommés et six élus. La présidence du CSRA est assurée par le ministre de la culture ou son représentant.

ÉDUCATION

Au CNESER

La réforme universitaire réexaminée le 2 mars

Le ministère de l'éducation nationale a, à nouveau, inscrit l'examen du projet d'arrêté général sur les premiers cycles universitaires, ainsi que les textes sur les deuxièmes cycles, à l'ordre du jour de la réunion de lundi 2 mars du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Cette instance consultative sera-t-elle appelée à se prononcer par un vote, ce qui accélérerait le processus de publication de ces textes ? (*le Monde* du 27 février). La question ne semble pas encore tranchée au ministère : faire voter le CNESER pourrait bien être ressenti comme une volonté de passer en force, pendant les vacances scolaires. Mais attendre la prochaine réunion du CNESER, prévue le 16 mars, trois jours avant la manifestation prévue par les étudiants, n'est guère plus satisfaisant. Au-delà, le calendrier devient aléatoire.

Dès à présent, le SGEN-CFDT a fait savoir qu'ayant engagé une consultation de ses adhérents sur le projet ministériel de « rénovation pédagogique », il ne participerait pas à un vote éventuel du CNESER le 2 mars.

POLICE

Au ministère de l'intérieur

M. Jean-Pierre Lacroix est nommé directeur central de la police territoriale

M. Jean-Pierre Lacroix a été nommé, mercredi 26 février en conseil des ministres, directeur central de la police territoriale au ministère de l'intérieur, une nouvelle direction regroupant les services des polices urbaines, des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières (*le Monde* du 25 février). M. Jean-Jacques Pascal, directeur central des renseignements généraux, dont la fonction disparaît, a été nommé préfet du Val-d'Oise. Directeur central des polices urbaines, une fonction également supprimée, M. Robert Broussard est en attente d'une nouvelle affectation.

[Né le 30 juin 1942 à Avignon (Vaucluse), M. Lacroix est ancien élève de l'ENA (promotion « Charles de Gaulle »). Affecté au ministère de la défense comme administrateur civil en 1972, il est nommé directeur du cabinet du préfet du Haut-Rhin en 1974 avant de devenir secrétaire général du Lot en 1976. Sous-préfet de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) en 1978, il est ensuite secrétaire général de l'Eure (1980) avant d'être appelé, en 1981, par M. Maurice Faure au ministère de la justice pour être son chef de cabinet. Nommé secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne en 1982, il devient secrétaire général du Pas-de-Calais en 1984. Titularisé préfet en 1988, il est nommé préfet de la région Guyane puis directeur des affaires politiques, administratives et financières au ministère des DOM-TOM en 1990. En janvier 1991, il est nommé directeur du cabinet de M. Le Pensec, ministre des DOM-TOM.]

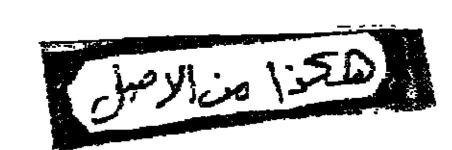
ENVIRONNEMENT

M. Jacques Varet directeur de l'IFEN

Par décret paru au *Journal officiel* du 26 février, M. Jacques Varet, chef de département au ministère de la recherche, a été nommé directeur de l'Institut français de l'environnement (IFEN).

[Né le 20 mars 1944 à Lyon, M. Jacques Varet est docteur ès sciences. Après avoir été assistant à la faculté d'Orsay, puis maître de conférences à l'université Paris-Sud, il est entré, en 1976, au Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), où il a pris, en 1985, la direction de la division énergie. Conseiller scientifique à l'ambassade de France en Chine de 1986 à 1989, M. Varet a été chargé de mission au ministère de la recherche avant d'y prendre, en 1990, la tête du département énergie. M. Varet est l'auteur de deux ouvrages sur la géothermie.]

□ **Pollution de la Marne : Air France suspend les lavages d'avions à Roissy.** – *Après la pollution de la* Marne par les effluents de la station de lavage d'Air France à Roissy, la compagnie nationale annonce qu'elle suspend ces opérations – dénoncées par M. Didier Julia, député RPR de Seine-et-Marne (*le Monde* du 26 février) – jusqu'à réparation du dysfonctionnement constaté.



CULTURE

CINÉMA

Carnaval-massacre

VILLE A VENDRE
de Jean-Pierre Mocky

« S'il ne reste qu'un seul travailleur, je serai celui-là », assène un compère, aux premières images du film. S'il ne reste qu'un seul imprécateur loufoque rendant les honneurs à la série B dans le cinéma français, Mocky sera celui-là. *Ville à vendre en est un témoignage de* la plus belle eau trouble.

On y retrouve ses marques de fabrique, et d'abord une farandole de comédien, avec mention spéciale à Michel Serrault dans un numéro de grimaces hallucinant (il parvient même à imiter Raymond Barre dessiné par Plantu), un régal de Darry Cowl en cocker malheureux, Daniel Prévost capitaine de gendarmerie héroïnomane travaillé par la bagatelle. En vrac et en pleine forme, Philippe Léotard et Jacqueline Maillan anthologiques, et encore Bohringer, Eddy Mitchell, Dominique Lavanant sans oublier Mocky soi-même, Mabuse d'opérette.

Ils font des notables d'une bourgade vautrée dans la veulerie et la rapacité un carnaval du vice, qui rappelle les affreux de *Dick Tracy*. Mais ici leurs visages et leurs mimiques seuls tiennent lieu de masques – rehaussés du port généralisé du catogan et des baskets par ces médecins, pharmaciens (Mocky carabinophobe, digne potache de la classe Molière) et autre députémaire.

Dans cet univers de comédie à la française s'introduit un cousin des personnages de western ou de Dashiell Hammett, justicier solitaire (impeccablement dessiné par Tom *Novembre) de passage* dans la *ville* pourrie. Il s'appelle Orphée, c'est, comme le reste, un clin d'œil - faux semblant : il repartira en plantant là son Eurydice (Valérie Mairesse) *sans avoir* rétabli l'ombre d'un bon droit au cours de sa descente aux Enfers.

Aucune importance, pas plus que le suspense, occis avec la première *victime puisque la crapulerie* généralisée est affichée à l'entrée de ce jeu de massacre. Et puis tout cela se passe dans une région où la sidérurgie a été anéantie, dans un *pays où on* gave une population, essentiellement composée de chômeurs, de subsides et de drogues de jouvence. C'est-à-dire nulle part.

JEAN-MICHEL FRODON



Jean-Pierre Mocky

Et voguent les Verts

VOYAGE A MELONIA
de Per Ahlin

La Tempête est l'œuvre de Shakespeare qui, au cinéma comme au théâtre – y compris dansé, – excite le plus l'imagination des metteurs en scène. Peut-être parce qu'elle est la dernière, et qu'elle réunit la plupart des obsessions de l'auteur. Surtout parce qu'elle est mystérieuse, *totalement onirique* – pour ne pas dire ésotérique, – avec une intrigue simple et fuyante comme dans les contes de fées. Donc, croit-on, on peut en faire ce que l'on veut. Ce n'est pas si sûr.

Le Suédois Per Ahlin a traité la pièce en dessin animé, ce qui permet toutes les fantaisies. L'idée est plutôt bonne, puisque l'histoire commence par un naufrage – morceau de bravoure et exercice de style – et que ses personnages sont magiciens, esprits aériens, ou pauvres humains envoûtés. Mais l'adapter pour l'éducation des préadolescents, c'est lui ôter sa magie. En faire une fable opposant les habitants d'une île enchantée – sorte de paradis écologique – aux exploiteurs d'un pays surindustrialisé et pollué, c'est carrémen· se tenir très loin de *la Tempête*.

Le film, il est vrai, s'appelle *Voyage à Melonia*. Pourquoi alors avoir donné aux personnages les noms de Prospero, Caliban, Ariel, Miranda, au risque de semer la confusion ? D'autant que le film n'a pas besoin de ces références pour intéresser et même séduire.

C. G.

Les abîmes de la mauvaise conscience

En réponse au malaise américain, un film ambitieux

GRAND CANYON
de Lawrence Kasdan

Grand Canyon commence comme le Bûcher des vanités : un Blanc en voiture s'égare dans un ghetto noir, la nuit. Mais entre Tom Wolfe et Kasdan, il y a un continent, géographique et métaphorique. Pour le romancier, cette tribulation était la première station d'une descente aux enfers new-yorkais. Sous le soleil californien, le cinéaste y voit la première manifestation de la rédemption.

L'égaré (Kevin Kline) est agressé par un gang de Noirs et secouru par un dépanneur noir (Danny Glover). Le meilleur ami de l'égaré, un producteur de films de gangsters (Steve Martin, à contre-emploi), se fait tirer dessus parce qu'il ne donne pas assez vite sa Rolex. La femme de l'égaré (Mary McDonnell) trouve un bébé abandonné dans les fourrés. Le neveu du dépanneur est pris dans l'engrenage de la guerre des gangs, sa mère essaie de l'en sortir.

La coupe transversale d'une ville *en perdition* est d'une *précision* exaspérée, hypertendue. Mais Lawrence Kasdan ne limite pas son ambition au diagnostic, il écrit aussi l'ordonnance. Après les scènes d'expositions, remarquables de sécheresse et d'acuité, le film passe sans cesse de la chronique au *soap opera*. Kevin Kline sort à lui seul une famille du ghetto. Il résout ses problèmes conjugaux, et sa femme, telle la fille de Pharaon, sauve un enfant abandonné. Les personnages, un instant définis par un détail cruel, par une trouvaille d'acteur, redeviennent *aussitôt* des archétypes, leurs aventures, des concentrés de problèmes sociaux. Fédérés par l'abitraire du récit, ils le sont aussi par leur désir de voir le Grand Canyon, symbole à options multiples : fracture sociale, permanence de la terre, beauté du pays et l'occasion d'un finale de carte postale.

Ces procédés dramatiques, cette *naïveté sophistiquée* sont ceux des séries télévisées. La longueur même du film (deux heures vingt), donne l'impression de revenir de vacances et de regarder bout à bout les épisodes d'un feuilleton haut de gamme.

Enfin, *Grand Canyon* apparaît comme une réponse officielle de la classe moyenne blanche à la vague de *« films noirs »* déclenchée par Spike Lee. L'interventionnisme du personnage de Kevin Kline s'oppose au laissez-faire reaganien, mais aussi aux affirmations d'autonomie de *Boyz'n'the Hood* ou *Do The Right Thing*. Et malgré tous les efforts de rectitude politique que fournit Kasdan, les clichés antiques finissent par remonter à la surface : les Noirs ont besoin des Blancs, mais l'inverse n'est pas vrai ; à force de volonté, les pauvres méritants finissent par s'en sortir. Mais pas les cinéastes.

THOMAS SOTINEL

Australia Story

STORMBOY
de Henri Safran

Comme celles du Seigneur, les voies de la distribution de films sont impénétrables. Celui-ci date de 1976. Son réalisateur, d'origine française, travaillait à la télévision australienne. *Stormboy*, son premier long métrage, eut une petite sortie commerciale française en octobre 1981. Nouvelle sortie aujourd'hui. Pas exactement une reprise, mais tout de même...

Stormboy est le surnom d'un jeune garçon qui court très vite. Il vit avec *son père, un* pêcheur marginal qui refuse de l'envoyer à l'école, au bord d'une plage déserte. *Stormboy* dresse un pélican, devient l'ami d'un aborigène rejeté par sa tribu, découvre la cruauté des chasseurs.

Par le regard de cet enfant sensible (Greg Rowe), on perçoit un univers traversé d'orages et d'incidents nocturnes, les vols d'oiseaux, les chasses dans les marais. La beauté, la réalité de la *nature semblent avoir été filmées* par un disciple de Robert Flaherty. En somme, un *Louisiana Story* australien.

J. S.

La belle et les oiseaux

L'AFFUT
de Yannick Bellon

Après dix ans de vie difficile, Isabelle (Dominique Blanc) revient à son village de la Dombes pour exploiter un élevage de faisans avec un de ses frères. Elle a un petit garçon dont elle a été séparée. Elle veut prendre un nouveau départ avec lui. Guy (Patrick Bouchitey), le cafetier veuf, a pour Isabelle un petit sentiment ne demandant qu'à grandir. Mais Isabelle s'est éprise de Jean, l'instituteur (Tcheky Karyo), qui veut établir une réserve naturelle pour les oiseaux. Or, dans la région, on est chasseur comme on respire. Les meilleurs films de Yannick Bellon prennent comme motif dominant une femme révélée à elle-même par les circonstances socio-sentimentales, les difficultés auxquelles elle doit faire face. Ainsi Isabelle cristallise-t-elle plusieurs conflits s'enchaînant les uns aux autres. Il lui faut lutter et trouver elle-même les solutions. Dominique Blanc, qui, en cinq ans, s'est imposée comme une des jeunes comédiennes les plus originales et les plus douées du cinéma français, est très simplement admirable en paysanne frottée aux galères de la vie urbaine, en mère célibataire capable de revendiquer et de gagner sa liberté sans entamer celle des autres. Constamment, la mise en scène part d'elle et y revient.

Yannick Bellon a su éviter le film à thèse sur les bienfaits de l'écologie et les méfaits des chasseurs. Et si Tcheky Karyo compose un instituteur un peu trop édifiant, et prend des allures de prince Muychkine des oiseaux, une évolution psychologique remet le personnage d'aplomb. La meilleure défense de la nature, ici, est dans l'art du chef-opérateur Pierre-William Glenn, qui transmet, par ses images, la réalité profonde de la Dombes, sa lumière, ses étangs, son terroir.

JACQUES SICLIER

ARTS

Etats de la gravure

Une exposition à Ivry pour suggérer qu'en gravure aussi les modes passent

Discrètement, la gravure reprend sa liberté. Discrètement, des artistes cessent de la tenir pour simple technique de diffusion. Une exposition, discrète comme il se doit, mais *très utile*, rend compte de cette évolution, qui est liée au mouvement général des arts – comme on disait jadis.

Il y a vingt ans, Picasso et Miro pratiquaient l'eau-forte et l'aquatinte en virtuoses du dessin. Une seule feuille de Picasso suffit à le rappeler en introduction : la gravure est affaire d'incision et d'acuité, de trait et d'ombre. Elle ne supporte ni l'in*décis, ni l'approximatif, ni les grands* effets théâtraux, étant faite pour être étudiée de près par des amateurs qui prennent leur temps – autant que les graveurs eux-mêmes.

Ces commandements ont été parfois oubliés. On voit mal ce que la technique du cuivre et de l'acide a appris à Sol LeWitt, à Sam Francis ou à Brice Marden, qui la traitent comme un succédané de peinture sans s'interroger sur sa spécificité. On en dirait autant de Tapiès, de Twombly et de leurs héritiers, Manuel Broto ou James Brown, servis, trop servis, par des praticiens d'une *déconcertante – et vaine – virtuosité.* Le principal enseignement de l'exposition n'est pas dans ces rappels mélancoliques mais dans la réunion de quelques œuvres qui témoignent à l'inverse d'un regain de goût pour le noir et blanc et les graphismes acérés. Au premier rang de ces restaurateurs figurent Philippe Favier, naturellement, représenté par une belle pointe sèche faussement naïve, et Gérard Garouste, aux eaux-fortes subtilement entrelacées. Gérard Traquandi présente une « simili-gravure » délicatement perverse. Jean-Charles Blais épure son dessin et esquisse à l'aqua*tinte des nus monumentaux. Mais le* plus singulier est le sculpteur britannique Barry Flanagan. Son étude de nu évoque un âge que l'on croyait disparu sans retour, celui du dessin d'après modèle, et des références non moins inactuelles, Georges Grosz et Otto Dix.

Le CREDAC présente simultanément bronzes, peintures et dessins *récents de Robert Grosborne*, dont une série réalisée par infographie. La couleur et le geste en sont bannis et seul le tremblement de la ligne humanise un peu des œuvres qui, sans cela, paraîtraient d'un ascétisme un peu systématique.

PHILIPPE DAGEN

► **CREDAC, 93 avenue Georges-Gosnat, 94200, Ivry ; tél. : 49-60-25-06. Jusqu'au 29 mars.**

Nouveau lieu pour une nouvelle collection

La Caisse des dépôts et consignations accroche sa collection d'art contemporain

Peaufinant son image d'entreprise mécène, la Caisse des dépôts et consignations a commencé, en 1989, une collection d'art contemporain. Aline Pujo a été chargée de l'orienter, et une commission d'experts (dont Suzanne Pagé, Jean-Hubert Martin et François Barré) invitée à donner les meilleurs conseils. Avec un budget de 3 millions de francs les deux premières années, puis, les temps étant devenus plus durs, de 1,5 million de francs, quarante-six œuvres ont été achetées. Directement aux artistes, ou à leur marchand attitré. Pas question, est-il précisé, d'entretenir la spéculation et le second marché.

Quant à l'objectif visé au travers de ces acquisitions, il n'est pas de constituer un patrimoine qui resterait bloqué dans les immeubles de la grande maison, mais de soutenir la création et de participer à l'ouverture de l'art d'aujourd'hui au grand public, en faisant circuler la collection, *en la montrant le plus possible.* Par exemple en ouvrant un espace d'exposition rue Jacob, à Paris, dans un immeuble qui abrite par ailleurs plusieurs services de la Caisse. 300 mètres carrés sont donc ouverts sur la rue. Un espace refait (par Marie Petit et Maxime Ketoff, à qui l'on doit aussi la réalisation des locaux du *Fonds national d'art contemporain* à La Défense).

Et pour un premier accrochage, un choix d'œuvres tout ce qu'il y a de bien, de Boltanski à Vilmouth, en passant par Tosani. Trop bien ? *Dans* un espace trop clean ? Toujours est-il qu'il ne fait pas très chaud au 56, rue Jacob, entre le réfrigérateur de Lavier, les motos nickel de Leccia et les photos d'IFP, *entre autres pièces* cliniquement irréprochables. Et que l'air ambiant aseptisé passe sur les graphies et les jus de Bertrand, qui ne vivent plus, quand les boîtes rouillées vouées aux *Suisses morts* de Boltanski ne font plus grand effet. Il n'est jamais facile d'accrocher une collection, fût-elle de bon goût.

G. B.

► ***Collection Caisse des dépôts, 56, rue Jacob, 75006 Paris ; tél. : 40-49-94-63. Jusqu'au 30 mai.***

Le livre de la jungle

EN LIBERTÉ DANS LES CHAMPS DU SEIGNEUR
de Hector Babenco

Adapté d'un roman écrit par Peter Mathiessen dans les années 60, *En liberté dans les champs du Seigneur* est un film énorme (trois heures et demie), imposant et *finalement décevant. Dans la jun*gle amazonienne un groupe de missionnaires venus des Etats-Unis espèrent évangéliser une tribu indienne avant que les militaires ne se décident à les exterminer. Un aventurier d'origine cheyenne (Tom Berenger) se range aux côtés des Indiens.

Babenco déroule son film comme une thèse, argument après argument, dessinant les oppositions (nature/civilisation, catholicisme/protestantisme, foi/désir de pouvoir) en supprimant les zones d'ombre. Malgré la majesté de l'environnement filmé sans exotisme, les acteurs se heurtent avec dignité et compétence aux limites de ce discours de l'écologie. A deux exceptions près : *Tom Berenger, qui n'échappe pas* au ridicule que confèrent une perruque inspirée de Mireille Mathieu (même si les Indiens d'Amazonie pratiquent effectivement la coupe au bol) et un jeu qui doit tout à Johnny Weissmuller. Et, dans le rôle du jeune missionnaire idéaliste, Aidan Quinn, qui brûle d'une fièvre ambiguë, et donne un peu d'humanité à ce film humaniste et *froid*.

T. S.

□ **Mme Elisabeth des Portes, secrétaire générale de l'ICOM.** – Mme Elisabeth des Portes vient d'être nommée secrétaire générale du Conseil général des musées (International Council of Museums, ICOM). Elle est la première femme à occuper ce poste *depuis la création de* cette organisation, en 1946. L'ICOM, qui dépend de l'UNESCO, compte dix mille membres. La nouvelle secrétaire générale, née en 1948, suit attentivement l'évolution du patrimoine mondial. Dans ce cadre, elle organise en 1992 une mission d'experts de l'ICOM à Dubrovnik.

□ **Menier, Céline et Dubuffet à l'inventaire.** – Le moulin hydropneumatique construit en 1869 sur la Marne, à Noisiel, par Jules Saulnier pour le chocolatier Emile Menier a été classé monument historique. Il s'agit d'un édifice novateur – l'un des premiers à structure métallique porteuse – et d'une rare élégance. *La Tour aux figures* de Jean Dubuffet, à Issy-les-Moulineaux, et la *maison de Céline, à Meudon*, ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

CULTURE

ARCHITECTURE

Alibis urbains

Une exposition et un livre servent de piédestal à l'architecte italien Massimiliano Fuksas

Comme tous les mouvements de mode, Massimiliano Fuksas, architecte de quarante-huit ans, suscite des passions et des exaspérations. Mais avant d'être une mode, Fuksas est sans doute un être humain, et pour s'en assurer on aimerait pouvoir lire les mouvements de son âme derrière sa séduction de voyou romain. Las, tout dans son œuvre réalisée ou projetée est fait de trompe-l'œil, de faux semblants, de pistes brouillées, de brouillons policés, de dessins splendides et prometteurs d'avenir, mais qui, dans la réalité, ressemblent à s'y méprendre aux produits de fausses bonnes idées.

Fuksas fait l'objet de la bienveillante et enthousiaste attention de l'Institut français d'architecture (IFA), qui lui consacre une exposition baignée de lumière noire, et des éditions Pandora, qui, sous le titre *Là et ailleurs*, retracent la carrière somptueusement imagée de cet enfant qui se voudrait terrible. Comme certains de ses confrères, Fuksas s'efforce d'échapper à tout ce qui pourrait relever d'un style, d'une écriture, d'une logique repérable. Cela engendre une pratique du coup par coup, faite de propositions en rupture avec ce qui est considéré comme de simples conventions de la ville et de l'architecture.

On repère bien que cet intellectuel, avide de savoir, grappille un peu partout des «solutions» à ce qui paraît être chez lui une impossible personnalisation de l'œuvre : bâtiments éclatés, ou de traviole, ou transparents, ou marqués par la bande dessinée (école «Zorglub»). Mais on mesure surtout combien l'inculture pressée de la commande publique doit aimer se prendre à ce petit jeu, qui, offrant sous un fatras philosophique séduisant des alibis urbains, permet de sacrifier à la rapidité de l'image la longévité de la ville.

Est-ce à dire qu'il se contrefiche de la ville? Dans la mesure où il est attentif aux quartiers, aux ruptures, aux significations perdues, dans la mesure où il comprend sans doute justement les désastres, ou bien les friches léguées par l'Histoire, il est certainement à l'aise, et rien ne nous autorise à penser que c'est par négligence, légèreté ou imbécillité qu'un jury lui a permis de gagner par exemple l'opération Berges de Seine, à Clichy. Fuksas sait bien qu'une telle opération d'urbanisme est fondée sur une infinité de dialogues, dont l'aboutissement est parfois le constat de ruptures qu'il sera possible, ici d'exalter, là de nier par quelque objet séduisant, provoquant. Elle est fondée aussi sur un premier dialogue entre le devenir de la ville et celui qui a été choisi pour être son concepteur. Or, là, il faut se méfier des bavards. Les plus brillants bavards, lorsqu'ils n'écoutent ni même entendent leurs interlocuteurs, sont voués à la brutalité ou à la stérilité. C'est un risque pour Fuksas, c'en est un aussi pour les quartiers qu'on lui confie, même s'il a en main toutes les outils intellectuels, toutes les cartes – trop de cartes? – pour analyser au plus juste les problèmes rencontrés.

Fuksas est plus sensible qu'imaginatif, plus pictural qu'architectonique, plus doué que génial. Cela impliquerait une carrière faite d'attention besogneuse et de modestie. Il préfère être dans la cohorte de ceux dont on parle, au moins en France. Dommage pour lui, et sans doute pour la ville.

FRÉDÉRIC EDELMANN

▶ «Massimiliano Fuksas, soixante projets», IFA, 6, rue de Tournon (6e). Jusqu'au 26 avril. Catalogue sous la direction de Patrice Goulet, coéd. par l'IFA et Carta Segrete (Rome), 470 F.

▶ Jeanne-Marie Sens et Hubert Tonka, Massimiliano Fuksas, *Là et ailleurs*. Photos Doriana Mandrelli. Pandora Editions, 320 F.

MUSIQUES

Les bâtisseurs

De grands interprètes apportent leur concours à la fondation d'un monastère

JOUQUES

de notre envoyé spécial

Vue du ciel, l'assemblée réunie dans la minuscule chapelle de l'abbaye bénédictine Notre-Dame-de-Fidélité de Jouques, dans les Bouches-du-Rhône, dessine, en creux, une croix délimitée par l'autel, un grand piano à queue et une étroite allée qui la coupe en deux. Autrefois, les hommes auraient pris place à droite, les femmes se seraient assises à gauche. Autrefois, les religieuses seraient restées invisibles à notre regard. L'époque a changé. Les cinquante-quatre bénédictines de Jouques restent certes cloîtrées dans le périmètre délimité par la clôture, mais elles ont les yeux grand ouverts sur le monde. La «grille» qui les sépare du public, venu écouter Natalia Gutman et Sviatoslav Richter, n'a rien des barreaux d'une prison : lorsque la violoncelliste et le pianiste s'inclinent devant elles, ils peuvent, tout comme le public, les voir dans leurs stalles, regroupées autour de la mère abbesse.

Quatre fois par an, elles accueillent des musiciens. Sviatoslav Richter et Natalia Gutman sont venus jouer gratuitement pour elles. Yamaha a prêté son plus beau piano de concert, dépêché M. Osato, son meilleur technicien. Tout cela pour que l'abbaye puisse essaimer à cinquante kilomètres de là, près de Gap, où quelques religieuses viennent de prendre possession d'une vieille ferme qu'elles vont peu à peu retaper : il n'y a plus de place à Jouques pour accueillir les nouvelles vocations et les prétendantes affluent du monde entier. Il ne serait, de toutes les façons, pas souhaitable et contraire aux règles édictées par saint Benoît que la communauté grandisse trop.

Les 21, 22 et 23 février, les deux artistes russes sont donc venus donner à leur façon un coup de main aux bénédictines, et lorsque l'on voit les doigts écorchés, rougis, enflés par les engelures de celles-ci, lorsqu'on les voit attraper à cinq ou six le grand piano pour le soulever de terre, le balader d'un coin de la chapelle à un autre, cette action prend tout son sens. Pour un peu, on en voudrait presque à la SACEM d'avoir envoyé ses fameuses feuilles de déclaration. Mais qui sait si Prokofiev et Benjamin Britten, deux des compositeurs joués avec Haydn, Saint-Saëns et Jean-Sébastien Bach, se seraient associés à cet élan de générosité? Ils sont morts et la SACEM protège leurs ayants-droit.

Comment, dans un contexte si particulier, faire la critique de ces concerts? Peut-être suffit-il de reproduire ici de mémoire ce que le pianiste a écrit dans le livre d'or des religieuses : *«J'ai trouvé ici un ordre et une sérénité qui correspondent à mon être intime.»*

Al. L.

▶ Un disque compact, enregistré à Jouques, en 1990 et à Philadelphie en 1970, par Sviatoslav Richter vient d'être publié par Stradivarius (STR 33 303, distribué par Wotre Musique). Au programme, la Sonate KV 457, deux cadences pour le Concerto pour piano KV 482 composées et dédiées à Sviatoslav Richter par Benjamin Britten et le Concerto pour piano et orchestre KV 453 de Mozart.

Natalie Cole triomphe au Grammys Awards

La chanteuse Natalie Cole, fille de Nat King Cole, a remporté six Grammys, les récompenses attribuées par l'industrie musicale américaine lors de la cérémonie organisée mardi soir au Radio City Music Hall de New-York.

Natalie Cole a, entre autres, remporté le Grammy de l'album de l'année (pour *Unforgettable*, qui réunit des compositions de Nat King Cole) et celui de la chanson de l'année, qui est allé à la composition d'Irving Gordon qui a donné son titre à l'album. *Unforgettable*, la chanson a été écrite dans les années 50.

Après l'épisode malheureux de Milli Vanilli (le duo disco couvert de récompenses avant que l'on ne s'aperçoive que ses membres ne savaient pas chanter), les membres de la National Academy of Recording Arts and Sciences ont privilégié les valeurs sûres : la *blues-woman* Bonnie Raitt, qui a ajouté trois Grammys aux quatre déjà obtenus en 1990, le groupe REM, qui a emporté trois récompenses, dont celle de groupe de l'année, et Michael Bolton, qui a triomphé grâce à une reprise de *When a Man Loves a Woman*, le vieux classique de Percy Sledge. Le prix de la révélation masculine de l'année a été attribué à Marc Cohn, auteur-compositeur-interprète de *Walking in Memphis*.

Changement à vue

ALAIN PLANÈS

au Théâtre du Musée Grévin

Alain Planès est un pianiste rare. Parce qu'on a trop rarement l'occasion de l'écouter. Parce que son attitude professionnelle le situe en marge de ses confrères français. La musique de chambre est son jardin secret. Il a ce don peu partagé de ne jamais tirer la couverture à lui, de préférer le dialogue au combat, Haydn, Mozart et Debussy aux océans de beau piano.

Le récital qu'il a donné le lundi 24 février au Théâtre du Musée Grévin, dans une acoustique aussi raide qu'un coup de trique, sur un petit Steinway à la mécanique inégale, à la sonorité claquante dans l'aigu, restera comme l'un des moments bénis de ce début d'année. A l'invitation des Concerts rares de Michel Fleury et Philippe Maillard, Alain Planès avait centré son programme sur Debussy et le debussysme (Florent Schmitt, Emmanuel Chabrier, John Ireland, Leos Janacek). Des œuvres dont on se dit qu'il vaut mieux les découvrir jouées par une telle pointure : il est fort probable, en effet, que *la Tristesse de Pan* de Schmitt et les *Decorations* de John Ireland ne s'inscrivent jamais au répertoire. Elles sont trop épigonales.

Ni évanescent ni péremptoire

Martha Argerich a dit un jour de Cziffra que *«son jeu changeait à vue dès qu'il touchait Liszt»*. Cette remarque vaut pour Planès et Debussy. Lorsque le pianiste pose ses mains sur son instrument pour jouer quelques préludes ou *l'Isle joyeuse*, sa sonorité, pourtant si douce, sans poids, envahit d'un coup le théâtre. Il n'est ni évanescent, comme l'ancienne école le recommandait, ni péremptoire, comme certains de ces confrères l'ont été dans les années 60 et 70 pour montrer combien cette musique était moderne, il ne timbre pas les notes supérieures des accords pour leur donner une valeur mélodique. Il joue égal – rude tâche ! Aux aguets, il écoute, partition sur le pupitre. Comme s'il souhaitait qu'on l'oublie. Qui croira, en effet, qu'il ne connaît pas son Debussy par cœur? Il le joue, l'enseigne et l'enregistre depuis vingt-cinq ans.

ALAIN LOMPECH

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

FRANÇOIS-MARIE BANNIER. Photographies. Galerie du forum, rez-de-chaussée. Jusqu'au 2 mars.

LÉON GISCHIA ET LE THÉATRE. Forum, 1er sous-sol. Jusqu'au 2 mars.

FRANÇOIS MORELLET. Dessins 1947-1961. Cabinet d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 24 mars.

REGARD MULTIPLE. Acquisitions de la Société des amis du Musée national d'art moderne. Galeries contemporaines. Jusqu'au 12 avril.

GEORGES ROUAULT. Première période 1903-1920. Grande galerie Entrée : 32 F. Du 27 février au 4 mai.

CLAUDE RUTAULT. Galeries contemporaines. Entrée : 16 F. Jusqu'au 12 avril.

Musée d'Orsay

Quai Anatole-France (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

ARCHITECTURES DE SPECTACLE. Exposition-dossier. Jusqu'au 31 mai.

ARTS INCOHÉRENTS, ACADÉMIE DU DÉRISOIRE (1882-1893). Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 31 mai.

LE CABARET DU CHAT NOIR. *Exposition-dossier. Jusqu'au 24 mai.*

PHOTOGRAPHIES DE LOIE FULLER. Exposition-dossier. Espace naissance du cinématographe. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 31 mai.

UN AMI DE TOULOUSE-LAUTREC : MAXIME DETHOMAS. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 24 mai.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15.

SOUVENIRS DE VOYAGES : AUTOGRAPHES ET DESSINS FRAN,AIS DU XIXE. Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (prix d'entrée du musée). Du 28 février au 18 mai.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

ATELIERS 92. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 mars.

ALBERTO GIACOMETTI. Entrée : 40 F. Jusqu'au 22 mars.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Général-Eisenhower.

47e SALON DE MAI. Nef (42-88-44-01). T.l.j. de 11 h à 19 h, ven. 28 de 16 h à 21 h. Vernissage ouvert au public ven. de 16 h à 21 h. Entrée : 20 F. Du 28 février au 1er mars.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU, 1902-1913. Rivages. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 14 septembre.

TOULOUSE-LAUTREC. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Réserv. billets au 48.04.38.86. (de 11 h à 18 h). par minitel 3615 Lautrec et Fnac. Entrée : 50 F. Jusqu'au 1er juin.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h. mar. jusqu'à 21 h 30. Films de Jef Cornelis, Broodthaers et Lawrence Weiner.

MARCEL BROODTHAERS. Galeries nationales du Jeu de paume. Entrée . 30 F Jusqu'au 1er mars.

Musées

300 MINI-ALMANACHS REFLETS DE LA SOCIÉTÉ. De la mode et du graphisme de 1880 à 1960. Musée de la Poste, salle 15, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 avril.

L'ART DE L'AFFICHE. Musée Carnavalet, 2e étage, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée . 30 F (couplé avec Mozart à Paris). Jusqu'au 15 mars.

CARTE BLANCHE A ELISA TOUPET, MARIE-LUCIE TRINQUANT. Halle Saint-Pierre, musée en Herbe, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h Du 3 mars au 29 mars.

LES CONCOURS D'AFFICHES VERS 1900. Byrrh, l'affiche imaginaire. Musée de la Publicité, musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j sf lun et mar de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h Jusqu'au 3 mai

GEORGES FRANJU, CINÉASTE. Maison de La Villette, 30, av Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun de 13 h à 18 h. Projection de courts métrages. Présentation des Yeux sans visage le 27 février à 20 h, entrée libre. Jusqu'au 29 avril.

GIVENCHY, 40 ANS DE CRÉATION. Musée de la mode et du costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 mars.

PAUL GRIMAULT. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Projection de films jusqu'au 15 mars sf lun. et mar. Entrée : 35 F. Jusqu'au 16 mars.

HARCOURT OBLIGE. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 1er mars.

HOMMAGE A VÉRONIQUE WIRBEL. Et présentation de la Donation Yankel. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F, 13 F (dim.). Du 3 mars au 4 mai.

ANDRÉ JUILLARD, UNE BD, DES MONUMENTS. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 24 F. Jusqu'au 8 mars.

PASCAL KERN. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au *6 avril*.

RENÉ LALIQUE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h, dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 avril.

LES LAUTREC DE LAUTREC. Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 1, rue Vivienne (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 30 F, 20 F pour les porteurs d'un billet du Grand Palais. Jusqu'au *31 mai*.

LA MARCHE A L'ÉTOILE. Musée des arts décoratifs, galerie d'actualité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 24 mai.

MODIGLIANI ET LES ATELIERS DE MONTMARTRE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 20 avril.

PAQUEBOTS DE LÉGENDE. *Musée de* la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 40 F. Jusqu'au 29 mars.

PHOTOGRAPHIE ET SCULPTURE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 6 avril.

PORTRAITS DE COUR. Conservatoire national des arts et métiers, bibliothèque, 292, rue Saint-Martin (40-27-23-67). T.l.j. de 13 h à 19 h, dim. de 12 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

LA RATP, L'ARCHITECTURE ET LE LOGEMENT SOCIAL ; LE 141, AV. DE CLICHY. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 8 mars.

LES SEUILS DE LA VILLE, PARIS DES *FORTIFS AU PÉRIF.* *Pavillon de l'Arsenal*, 21, boulevard Morland (42-76-33-97) T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

LE SPORT ET LES LOISIRS ILLUSTRÉS PAR LES JOUETS. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h.

TURKESTAN CHINOIS, OASIS INTERDITE. Photographies d'Ella *Maillart (1935) et Kevin Kling (1985).* Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 a 17 h 15. Entrée : 25 F. Du 26 février au 16 mars.

Centres culturels

MARINA ABROMOVIC, PIERRE MATTHEY DE L'ÉTANG, CLAUDE VISEUX. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57) T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h Jusqu'au 22 mars.

GHADA AMER, THOMAS HIRSCHHORN. Hôpital Ephémère, 2, rue Carpeaux (46-27-82-82) T.l.j. sf lun et mar de 14 h à 19 h Du 1er mars au 19 avril.

ARTISTES DE LA GALERIE ANTON MEIER, GENÈVE. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50) T.l.j. sf lun. et mar de 14 h à 19 h Jusqu'au 22 mars

AUTRES FRONTIÈRES. Service culturel de l'ambassade du Canada, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j sf dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 4 avril.

CHEFS-D'ŒUVRE DE GOODWOOD : COLLECTIONS DU DUC DE RICHMOND, DUC D'AUBIGNY. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim. de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 21 mars.

LARRY CLARK. Espace photographique de Paris, nouveau Forum des Halles, place Carrée, 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 mars.

COLLECTION CAISSE DES DÉPOTS 1992. 1er accrochage : une sélection des acquisitions 1989-1990. Caisse des dépôts et consignations, 56, rue Jacob (40-49-94-63). T.l.j. sf sam., dim. et lun. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 30 mai.

JÉSUS DE ARMAS. *Carbonadas neotainas. Maison de l'Amérique latine,* 217, bd Saint-Germain (42-22-97-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 25 mars.

HUBERT DUPRAT, ALAIN SÉCHAS. Fondation nationale des arts. Hôtel des arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 mars.

LES EXTRÊMES SE TOUCHENT, SCULPTURES CONTEMPORAINES ET TABLEAUX DU XIXe SIÈCLE DU MUSÉE BOYMANS VAN BEUNINGEN DE ROTTERDAM. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars.

HAUTE TENSION, MASSIMILIANO FUKSAS. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 26 avril.

JAREMA. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (42-25-10-57). Lun. mar., jeu., ven. de 12 h à 18 h, mer. de 12 h à 20 h. Du 3 mars au 17 mars.

LE MYTHE DE LA PÉRIPHÉRIE. Kuutti Lavonen, Risto Suomi, Jan Kenneth Weckman, Hannu Vaisanen. *Institut finlandais, 60,* rue des Ecoles (40-51-89-09). Mar. et jeu. de 15 h à 20 h, mer., ven. de 15 h à 19 h, sam. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars.

OLLE OHLSSON, GÖSTA EHRENBERG. Centre culturel suédois, hôtel de Marle - 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

PALAIS ET DÉSERTS. Institut du *monde arabe*, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-39-74). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au *22 mars*.

ORLANDO PELAYO. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (43-29-45-73). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 15 mars.

BERNARD QUESNIAUX, ANTOINE REVAY, GUY LE MEAUX. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars.

RÉTROSPECTIVE EDOUARD PIGNON. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 avril.

ROPS ET LA MODERNITÉ. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 7 mars.

ROBERT RYMAN. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

ARTHUR UNGER. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

Expositions

JOHN ARMLEDER, SYLVIE FLEURY, OLIVIER MOSSET. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9 et 15, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 mars.

L'ARRIÈRE-PAYS. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 28 mars.

GEORG BASELITZ. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 14 mars.

PHILIPPE BONNET. Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (43-26-99-73). Jusqu'au 18 avril.

PHILIPPE BOUVERET. Horloges et pulsations. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 14 mars.

MARK BRUSSE. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 30 mars.

GIANNI BURATTONI. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 28 mars.

BURE-SOH. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 7 mars.

MICHÈLE BURLES. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 mars.

POL BURY. *Galerie Maeght, 42, rue du* Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 7 mars.

CHO TAIK HO. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 28 mars.

ARNAUD CLAASS. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Du 27 février au 4 avril.

LARRY CLARK. Galerie Urbi et Orbi, 48, rue de Turenne, 2e étage, escalier B (42-74-56-36). Jusqu'au 7 mars.

HENRI CUECO. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 29 février.

COLETTE DEBLÉ. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-66). Du 27 février au 28 mars.

DELFINO. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 27 février.

HÉLÈNE DELPRAT. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours, 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 3 avril.

NICOLA DE MARIA. *Galerie Lelong,* 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 mars.

HELMUT DORNER. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 14 mars.

PETER DOWNSBROUGH. Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles (42-78-32-24). Jusqu'au 14 mars.

CHARLES DREYFUS. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 7 mars.

J GOODE. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 30 mars.

GREEN PIECES PAR DAN FRIEDMAN. Galerie Néotu, 25, rue du Renard (42-78-96-97). Jusqu'au 30 mars.

SOONJA HAN. Galerie Lelia Mordoch, 17, rue des Grands-Augustins (46-33-29-30). Du 28 février au 28 mars.

HOMMAGE A GERMAINE RICHIER. Galerie Odermatt-Cazeau, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Du 28 février au 18 avril.

HUANG YONG PING. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 28 mars.

BORO IVANDIC. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 mars.

JEAN-PIERRE RAYNAUD. Galerie Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 14 mars.

IDA KARSKAYA. La Petite Galerie, 35-37, rue de Seine (43-26-37-51). Jusqu'au 31 mars.

KIM EN JOONG. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 18 mars.

JIRI KOLAR. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 11 avril.

WILLI KOPF. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 18 mars.

RENÉ LALIQUE. Galerie Florence Doria, 4, rue Bourbon-le-Château (40-46-00-00). Jusqu'au 8 mars.

LAPTAK LUI. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Du 3 mars au 14 mars.

LARRIVAZ, MONVERT, THADEN. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 14 mars.

MAURICE LEMAITRE. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 14 mars.

LUIS LEMOS. Galerie Vidal - Saint-Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 2 avril.

MORICE LIPSI. *Sculptures et dessins.* Galerie Michèle Heyraud, 79, rue Quincampoix (48-87-02-06). Jusqu'au 22 mars.

MATTA. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Du 3 mars au 4 avril.

JEAN-PIERRE MISSOFFE, HIDEKO MIYATA. Galerie Anne-Marie Galland, 50, rue de l'Hôtel-de-Ville (42-77-83-44). Jusqu'au 21 mars.

PEPE NEBOT. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au *18 mars*.

NUNZIO, PIZZI CANNELLA, TIRELLI. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 14 mars.

YVES OPPENHEIM. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Du 29 février au 4 avril.

ALFONSO OSSORIO (1916-1990). Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 11 avril.

PAGIRAS. Galerie, 8, rue des Beaux-Arts (43-25-99-01). Du 2 mars au *16 mars*.

PARIS 1991. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 21 mars.

PEINTURES DE L'ÉCOLE DE PARIS. Galerie Colette Dubois, 420, rue Saint-Honoré (42-60-13-44). Jusqu'au 4 avril.

GILLES PENNANEAC'H. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 28 mars.

LOULOU PICASSO. Le malentendu. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour *(42-33-43-40). Du 27 février au* 28 mars.

JOAN HERNANDEZ PIJUAN. Galerie Renos Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple (40-27-05-55). Jusqu'au 11 avril.

LAUREN PIPERNO. Ballroom Dance. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 21 mars.

ARNULF RAINER. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 2 mai.

REINHOUD. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 18 mars.

ANTOINE REVAY. Galerie Vieille-du-Temple, 23, rue Vieille-du-Temple (40-29-97-52). Jusqu'au 21 mars.

OSVALDO ROMBERG. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 14 mars.

RUTJER RUHLE. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 28 mars.

JAN SAUDEK. Galerie Thierry Salvador, 6, avenue Delcassé (45-62-36-59). Jusqu'au 27 mars.

JANA STERBAK. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 21 mars.

TOMASZ STRUK. Galerie Philippe Gand, 8, rue Saint-Merri (48-04-90-71). Jusqu'au 14 mars.

LIDIA SYROKA. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 13 mars.

EMILIO TADINI. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 4 avril.

GLADSTONE THOMPSON. Galerie des Archives, 46, rue des Archives (42-78-05-77). Jusqu'au 7 mars.

HÉLÈNE TRAN. Galerie Rohwedder, 6, rue du Roi-Doré (40-27-82-63). Jusqu'au 30 avril.

DANIEL TREMBLAY. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 22 mars.

MICHEL TYSZBLAT. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 6 mars.

UNE RENCONTRE HANS HARTUNG ET JULIO GONZALEZ, 1935-1952. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 14 mars.

GEORGES VAN HAARDT, JEAN-PAUL JAPPÉ. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 4 avril.

JAN VOSS. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 14 mars.

DANIEL WALRAVENS. Galerie Claire *Burrus, 16, rue de Lappe* (43-55-36-90). Jusqu'au 14 mars.

ZAO WOU-KI. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 17 avril. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 28 mars.

ZUSH. Dessins et peintures. A. B. Galeries, 24, rue Keller (48-06-90-90). Du 29 février au 29 mars.

Périphérie

AUBERVILLIERS. ***Gianni Burattoni.*** Galerie Art'O, 9, rue de la Maladrerie (48-34-85-07). Jusqu'au 27 mars.

LE BLANC-MESNIL. Hervé Bourdin. Château d'eau, 2, avenue de la Division-Leclerc (45-91-70-82). T.l.j. sf dim., lun. de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 mars.

BOULOGNE-BILLANCOURT. La Croisière jaune. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille (47-12-77-95). T.l.j. de 9 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 17 avril.

CLAMART. Hernandez & Fernandez. Centre culturel Jean-Arp, 22, av. Paul-Vaillant-Couturier (46-45-11-87). Ven. sam., dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 mai.

CORBEIL-ESSONNES. Hélène Mugot. Centre d'Art contemporain, 15, rue Feray (60-88-01-52). T.l.j. sf lun. et mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 15 mars.

CRÉTEIL. Jean Revol. Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende (49-80-90-50). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 14 h à 18 h, les jours de représentation. Jusqu'au 31 mars.

LA DÉFENSE. La Lumière et la Ville. Nuits de ville, lumière d'un temps. Espace art Défense - Art 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 11 mars.

EVRY. Fotopovera. Théâtre de l'Agora, Aire libre, 110, Grand-Place (64-97-30-31). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 18 h 30, sam. de 14 h à 18 h. *Jusqu'au 28 mars.*

HERBLAY. Encore la première fois. Dan Graham, Bernard Guelton, Per Kirkeby. Galerie d'art contemporain du centre Saint-Vincent, 40, rue du Général-de-Gaulle (39-78-93-83). T.l.j. sf dim. et lun. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 14 mars.

IVRY-SUR-SEINE. Robert Groborne. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 8 mars.

JOUY-EN-JOSAS. Mémoire florale de Jouy. Musée de la toile de Jouy, château de l'Eglantine, 54, rue Charles-de-Gaulle (39-56-48-64). T.l.j. sf lun. de 14 h à 17 h, mar. de 10 h à 12 h, jeu. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 10 mars.

MEAUX. Michel Canteloup. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 11 mai.

PONTOISE. Camille Pissarro (1830-1903). Musée Pissarro de Pontoise, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 mars. **Pablo Gargallo.** Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (34-43-34-43). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 5 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Cour des Stuart à Saint-Germain-en-Laye *au temps de Louis XIV.* Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain (34-51-53-65). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15. les 20, 21 et 22 février, Visites-conf. sur rendez-vous, tél. : 34.51.53.65. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 avril.

SAINT-MAUR. Alain Bernardini, détail. Square Victor-Basch, avenue Gabriel-Péri. T.l.j. de 10 h à 20 h. Du 1er mars au 31 mars.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 28 FÉVRIER

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle (premier parcours), une promenade hors du temps », 10 h 30, 19, rue Jean-Jacques Rousseau (Paris autrefois).

« La peinture italienne de Léonard de Vinci au Caravage », 10 h 30, Musée du Louvre, porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra de la Bastille, la salle, la scène et les coulisses » (places limitées), 12 h 15, à l'extérieur, au pied de l'escalier (Connaissance de Paris).

« L'Opéra Garnier », 14 heures, hall d'entrée (M.-C . Lasnier).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Garnier pour Napoléon III », 14 heures, hall d'entrée, à droite (Approche de l'art).

« Eglises et hôtels du faubourg Poissonnière », 14 h 30, métro Poissonnière (Paris pittoresque et insolite).

« Les plus célèbres chefs-d'œuvre du Louvre », 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Arts et caetera).

« Les passages couverts (second parcours), exotisme et dépaysement assurés », 14 h 40, 33, boulevard de Strasbourg (Paris autrefois).

« Saint-Germain-des-Prés. L'église témoin de quinze siècles d'histoire. Les caves existentialistes. Le Musée Delacroix », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés, sortie église (M. Brumfeld).

« La cathédrale russe. Histoire de la religion orthodoxe », 15 heures, 12, *rue Daru* (P.-Y. Jaslet).

« Salons, grand amphithéâtre et chapelle de la Sorbonne », 15 heures, 47, rue des Ecoles (D. Bouchard).

« Le siège du Parti communiste, construction d'Oscar Niemeyer », 15 heures, 2, place du Colonel-Fabien (Paris et son histoire).

« Promenade de Saint-Roch au palais des Tuileries », 15 heures, métro Pyramides (Lutèce-visites).

« Fabuleux trésor de Notre-Dame *de Paris. Ors et camées. Rituels* secrets des maîtres de la Confrérie des orfèvres », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Michel Gouery », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

Foyer UCJF, 22, rue de Naples, 15 heures : « La vie quotidienne en Egypte » *(Approche de l'art)*.

ÉCONOMIE

BILLET

Volvo dans le collimateur

La Commission européenne a décidé, mercredi 26 février, d'ouvrir une enquête sur la vente par l'Etat néerlandais d'une partie de sa participation dans Volvo Car BV (appelée maintenant NedCar) aux constructeurs suédois Volvo et japonais Mitsubishi.

Cette vente était intervenue en août 1991 : l'Etat néerlandais avait alors ramené sa participation dans Volvo Car BV de 70 % à 33,3 % au profit de Volvo (dont la participation passait de 30 à 33,3 %) et surtout de Mitsubishi, qui est entré à hauteur de 33,3 % dans le capital de la firme néerlandaise. Le prix de vente s'est fait sur la base d'une estimation de la société faite en 1991, prix qui est aujourd'hui contesté par la Commission. En 1998, l'Etat néerlandais doit vendre le reste de sa participation aux deux autres actionnaires, toujours sur la base de l'estimation faite en 1991.

Si ce prix n'a pas été rendu public, on sait en revanche que les trois actionnaires se sont engagés à réaliser chacun un investissement de 700 millions de florins (environ 2,1 milliards de francs) pour permettre à l'usine néerlandaise de fabriquer un nouveau modèle de Volvo destiné à remplacer la série 400, voiture de catégorie moyenne, fabriquée dans l'usine de Volvo Car BV. D'autre part, les résultats de la société n'étaient guère florissants puisqu'elle avait enregistré une perte de 75 millions de florins (226 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 3,1 milliards de florins (9,4 milliards de francs) en 1990.

La Commission estime néanmoins que la manière dont l'Etat néerlandais s'est défait de sa participation peut être assimilée à une aide d'Etat déguisée, contraire aux règles de la concurrence de la CEE. Parce que *«l'Etat néerlandais ne va tirer aucun bénéfice de son investissement en cédant sa participation à un prix de vente établi sur la base d'une estimation de la valeur de la société réalisée en 1991»*, a souligné le porte-parole de la Commission. Et parce que *«le groupe Mitsubishi ne sera en outre pas responsable des pertes enregistrées sur la production de séries 400, qui resteront à la charge des deux autres actionnaires»*, a-t-il ajouté.

En ouvrant cette enquête, les apôtres du libéralisme vont – sans doute à leur corps défendant – apporter de l'eau au moulin de leurs habituels adversaires, partisans d'une politique plus dirigiste, qui voyaient dans cet accord un moyen pour le loup japonais Mitsubishi d'entrer dans la bergerie européenne des constructeurs automobiles.

ANNIE KAHN

□ **Les transporteurs corses mettent fin au blocus des ports de l'île.** – Les transporteurs corses, qui paralysaient depuis quatorze jours les ports de l'île (*le Monde* du 25 mars), ont décidé de mettre fin à leur blocus mercredi soir 26 février à l'issue de plus de six heures de négociations avec les pouvoirs publics. Cette décision a été prise à l'unanimité après qu'un accord eut été trouvé pour l'échelonnement des dettes des transporteurs à l'égard des compagnies maritimes. Ils avaient décidé leur mouvement pour protester contre les grèves répétées des dockers marseillais qui mettent, selon eux, leur profession en péril.

La France dénonce la convention de l'OIT

Le travail de nuit des femmes dans l'industrie va être autorisé

Mme Martine Aubry, ministre du travail, a annoncé, mercredi 26 février, que *«la France a décidé de dénoncer la convention numéro 89 de l'Organisation internationale du travail qui interdit le travail de nuit des femmes dans l'industrie»*. Condamnée en juillet 1991 par la Cour de justice des Communautés européennes à revoir sa législation, la France devait se prononcer avant le 27 février. Alors que cette décision prendra effet dans un an, Mme Aubry a précisé qu'un projet de loi est en préparation.

Juridiquement, la dénonciation des dispositions adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1948 était inévitable. Sauf à se mettre en marge du traité de Rome, la France ne pouvait que tirer les conséquences de l'arrêt rendu le 25 juillet 1991 par la Cour de justice de Luxembourg. Saisie par un industriel alsacien poursuivi en justice pour avoir négocié en 1988 un accord introduisant le travail de nuit de salariées chargées de conditionner des cassettes, cette juridiction avait considéré que l'interdiction de principe imposée par la loi française *«n'apparaît plus fondée»*. En décembre 1991, la Commission de Bruxelles avait d'ailleurs adressé une mise en demeure au gouvernement français, lui enjoignant de dénoncer la convention de l'OIT.

Sur le fond, la décision controversée de Mme Aubry apparaît en réalité comme la reconnaissance d'un état de fait. Paradoxalement, la France dénonce aujourd'hui des principes que l'OIT elle-même a fortement amendés en adoptant la convention numéro 171 qui, en juin 1990, ouvrait au nom de l'égalité professionnelle la possibilité de recourir au travail féminin dans l'industrie dans le cas où un accord prévoyant des contreparties serait négocié par les partenaires sociaux et serait homologué par les pouvoirs publics. Hormis la CGT, les syndicalistes présents n'avaient pas élevé de protestation à l'encontre de cette décision qui transformait *de facto* la convention numéro 89 en coquille vide. D'autre part, le tabou du travail de nuit des femmes a, ces dernières années, été sérieusement battu en brèche à la suite de la loi de 1987 sur l'aménagement du temps de travail. A la suite d'un accord de branche, cent six accords d'entreprise introduisant le travail de nuit pour les femmes avec des contreparties ont été conclus en 1988 et 1989 dans la métallurgie, surtout dans l'électronique (notamment à l'usine Bull d'Angers). Pour les entreprises, contraintes d'accroître la durée d'utilisation de leurs investissements, il s'agit là, d'un moyen d'améliorer leur productivité.

Dans les secteurs non industriels, nombre de salariées pratiquent traditionnellement leur métier entre minuit et 5 heures du matin, qu'il s'agisse des infirmières, des fonctionnaires ou de celles travaillant dans le secteur de la presse. En 1990, selon l'INSEE, 750 000 personnes, soit 4 % de la population active, travaillaient habituellement de nuit. Parmi elles, le quart sont des femmes. Quant aux 1,7 million de salariés qui exercent «occasionnellement» une activité professionnelle nocturne, 20 % d'entre eux sont des femmes.

«Ténèbres» et «capitulation»

En dépit de l'obsolescence de plus en plus marquée du principe interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie, la plupart des organisations syndicales françaises ont fort mal pris la décision annoncée mercredi par Mme Aubry. La CFTC a dénoncé une *«capitulation sans combat devant les exigences du CNPF et de la technocratie bruxelloise»*. *«Les ténèbres reprennent le dessus par la volonté du patronat et de son auxiliaire gouvernemental»*, s'indigne M. Alain Deleu, secrétaire général de la centrale chrétienne, adoptant un ton que ne renierait pas la CGT, qui, de son côté, s'en prend à une *«décision scandaleuse»* et s'attend à une *«surexploitation accrue des ouvrières»*. FO regrette pour sa part que l'on *«passe à côté des vrais problèmes»* et fait état de sa *«colère»*.

En revanche, Mme Nicole Notat, numéro deux de la CFDT, avance une autre lecture. Selon elle, la dénonciation de la convention numéro 89 *«peut être l'occasion d'apporter, pour les hommes et pour les femmes, des garde-fous à une extension du travail de nuit»*. A la CFDT, on a toujours estimé que cette interdiction est de nature à pénaliser les femmes en termes d'accès à certaines qualifications et que le problème principal n'est pas celui d'une protection spécifique des femmes mais celui de la réglementation du travail de nuit pour l'ensemble des salariés et de l'attribution de contreparties sous forme de réduction du temps de travail.

Au ministère du travail, on admet que l'extension de l'activité professionnelle nocturne est souvent dommageable sur le plan de la vie familiale mais on insiste sur la nécessité d'introduire des contreparties. Une concertation avec les partenaires sociaux doit s'engager prochainement pour déterminer un *«point d'équilibre»*. Le projet de loi qui sera déposé à la session de printemps prévoira des contreparties sous forme de réduction des horaires ou d'avantages salariaux.

JEAN-MICHEL NORMAND

Le SMIC est relevé de 2 % au 1er mars

Au cours de son point de presse, jeudi 27 février, le ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, a annoncé le relèvement de 2 % du SMIC au 1er mars. Ce relèvement, automatique, porte donc le SMIC à 5 630 francs brut par mois (33,31 francs en taux horaire, contre 32,66 francs). Cette mesure est la conséquence mécanique de la hausse des prix à la consommation, la loi prévoyant que chaque fois que la hausse des prix atteint ou dépasse 2 % par rapport à la précédente augmentation du salaire minimum, le SMIC est revalorisé. La hausse des prix a atteint 0,3 % en janvier, a annoncé l'INSEE jeudi 27 février. En glissement depuis janvier 1991, la hausse des prix de détail s'élève à 2,9 %, un résultat meilleur que celui de l'ensemble de l'année 1991 (+ 3,1 % en glissement).

En janvier, les prix alimentaires ont augmenté de 0,2 %, ceux des produits manufacturés sont restés stables, tandis que ceux des services ont progressé de 0,7 %.

Les pays en voie de développement les plus endettés

Milliards de dollars

120 – 100 – 80 – 60 – 40 – 20 – 0

■ 1990 □ 1980

BRESIL MEXIQUE ARGENTINE EGYPTE NIGERIA VENEZUELA

Source : Banque mondiale

Ce graphique présente les principaux pays endettés ayant des problèmes de remboursement de leur dette extérieure. Plusieurs autres Etats – Chine, Inde, Indonésie, Algérie – sont aussi très endettés, mais n'ont pas procédé à des rééchelonnements de leur dette. L'endettement de la Pologne et celui de l'ex-URSS atteignent aussi des montants importants

Avec un rééchelonnement des remboursements

Le Brésil conclut un accord avec le Club de Paris sur sa dette extérieure

Les négociateurs brésiliens sont parvenus, tard dans la nuit du mercredi 26 février, à signer un accord de rééchelonnement de leur dette avec le Club de Paris.

Grâce à l'accord signé, mercredi 26 février, avec le Club de Paris, le remboursement des dettes dues par le Brésil à une vingtaine d'Etats étrangers sera étalé sur une période de quatorze ans, après une «période de grâce» de trois ans. Le Club de Paris a ainsi consenti à Brasilia des conditions plus favorables qu'à l'ordinaire, accordant une échéance plus longue, et étalant le remboursement de créances déjà rééchelonnées dans le passé.

La délégation brésilienne avait entamé, lundi 24 février, ses négociations parisiennes, certaine qu'un accord serait bouclé rapidement. Après plusieurs années de relations très difficiles avec ses créditeurs (un moratoire avait été déclaré en 1989), le nouveau gouvernement de Brasilia a repris l'an dernier une partie de ses remboursements aux banques, et présenté un programme économique plus séduisant que ceux des années précédentes. En janvier, le ministre de l'économie, M. Marcilio Marquez Moreira, a reçu la confirmation d'un prêt de 2,1 milliards de dollars consenti par le Fonds monétaire international. En fait, les négociations ont duré trois journées entières, achoppant principalement sur la somme à payer pour que l'accord puisse entrer en vigueur. Finalement, Brasilia devra verser d'ici à 1993 4,1 milliards de dollars, sur les 13,5 milliards de dollars d'arriérés accumulés ces dernières années.

Les dettes contractées à l'égard des Etats étrangers ne représentent qu'un quart environ de l'endettement total du Brésil (116 milliards de dollars) qui a principalement fait appel aux banques privées au cours des années 70 et 80. Les négociations doivent maintenant se poursuivre avec la communauté bancaire internationale, où une réduction de la dette bancaire, du type de l'accord Brady négocié en 1989 par le Mexique, pourrait intervenir au cours des prochains mois. D'ores et déjà, un regain de confiance internationale à l'égard de la situation financière du Brésil – comme de celles du Mexique, du Venezuela, et de l'Argentine – a été observé l'an dernier sur les marchés des capitaux.

F. L.

Bras de fer entre Canal Plus et les industriels européens de l'électronique

Le premier ministre doit décider de la norme de diffusion du satellite Télécom-2A

Le premier ministre, Mme Edith Cresson, doit prochainement décider dans quelle norme de télévision – D2 Mac ou SECAM – et, implicitement, avec quel mode de codage – Eurocrypt ou Syster – diffusera le satellite public Télécom 2A. Une décision importante, puisqu'elle conditionne durablement la viabilité économique en France de la nouvelle norme D2 Mac mise au point par les deux grands groupes européens d'électronique grand public, Philips et Thomson.

Tous les coups sont permis. Et tous les arguments employés, publiquement ou en coulisse, pour convaincre le gouvernement d'adopter la «bonne» norme de diffusion du satellite français Télécom-2A, qui vient de brillamment réussir son premier examen de passage en assurant, avec succès, la retransmission des Jeux olympiques d'Albertville en HD Mac, la norme européenne de haute définition (*le Monde* du 22 février). Sept chaînes thématiques (cinéma, sport, enfants...) n'attendent plus en effet que la mise en service commerciale de ce satellite pour conquérir la bonne moitié du public français qui ne sera pas câblée avant la fin du siècle. Ces chaînes prévoient d'être payantes : elles seront donc cryptées comme Canal Plus et nécessiteront, comme elle, l'emploi d'un décodeur.

Début mars, le gouvernement devrait adopter un arrêté interministériel fixant la norme de diffusion du nouveau satellite. S'agira-t-il du D2 Mac, cette norme qui autorise un nouveau format d'écran rappelant le cinémascope – le 16/9 –, la multiplicité des canaux de langue et une meilleure qualité d'image? Une norme qui doit préparer l'avènement du HD Mac à écran large. Ou bien s'agira-t-il du bon vieux SECAM «quatre tiers», en usage depuis plusieurs décennies dans les foyers français, associé pour l'occasion au système de codage Syster mis au point par Canal Plus?

Choisir le D2 Mac 16/9, c'est parier sur l'avenir et l'adoption par le public d'une nouvelle technologie qui implique, pour l'instant, l'achat d'un téléviseur coûteux – plus de 20 000 francs actuellement. Choisir le SECAM, c'est – au moins dans un premier temps – privilégier le présent et faciliter la réception, donc le développement, des chaînes par satellite. Deux stratégies opposées, aux enjeux lourds de conséquences pour les téléspectateurs, les industriels de l'électronique et les télévisions. Deux stratégies dont les tenants militent activement dans les médias et les couloirs gouvernementaux, exacerbant les tensions. Le président de Canal Plus, M. André Rousselet, menace aujourd'hui de ne pas faire monter sa chaîne sur Télécom-2A, *«ni probablement les autres chaînes thématiques où nous sommes présents»*, si le D2 Mac est choisi. *«Je doute qu'il y ait beaucoup d'autres candidats»*, ajoute le PDG de Canal Plus pour donner plus de poids à son refus. M. Rousselet, qui fut longtemps un ardent promoteur de la nouvelle norme européenne, se défend de tout revirement. N'affirmait-il pas dans *le Monde* du 11 décembre 1991 sa foi dans le D2 Mac 16/9 mais... sur d'autres satellites : les TDF1-TDF2, au succès incertain et auxquels doivent succéder les Europesat encore en projet?

Pour le président de Canal Plus, la quasi-absence – et le prix – des téléviseurs au format 16/9 impose, dans l'immédiat, une diffusion au format 4/3. Et des raisons commerciales excluent le mélange des deux formats sur une seule chaîne. Dans ces conditions, selon M. Rousselet, l'obligation de la nouvelle norme D2 Mac sur Télécom-2A constituerait plus un handicap qu'un avantage : elle exigerait des décodeurs plus coûteux, sans faire vendre un téléviseur de plus. Ni le grand public, ni les industriels, n'y trouveraient leurs comptes. Vive le SECAM, donc. Et puisqu'il s'agit de chaînes payantes, vive le Syster.

Face à lui, les industriels font une analyse opposée. Non seulement, assurent-ils, le D2 Mac associé au mode de cryptage Eurocrypt, normalisé et ouvert à tous les opérateurs, est déjà une réalité en Europe avec les 200 000 décodeurs du marché scandinave, mais l'existence de chaînes diffusées dans la nouvelle norme, et la sortie prochaine de nouveaux téléviseurs 16/9 moins chers – moins de 15 000 francs – autorisent tous les espoirs. Loin de couper le marché français du reste de l'Europe, son adoption sur Télécom-2A lui donnerait un avantage décisif. Et conforterait la stratégie de groupes industriels qui prévoient d'investir, dans le cadre du programme européen Eurêka, 20 milliards de francs dans la mise au point de la télévision haute définition.

«Le monopole de M. Rousselet»

«Adopter en revanche le SECAM, affirme un industriel qui préfère rester anonyme, *ce serait pousser 3 puis 5 millions de foyers français à s'équiper du décodeur Syster développé par Canal Plus et qui demeure sa propriété. Ce serait conforter définitivement le monopole de M. Rousselet : il n'y aurait plus de viabilité économique pour aucune autre chaîne payante en France. La question est donc de savoir s'il est possible au pouvoir politique de mettre fin à cette situation. Il serait scandaleux qu'une société puisse détenir une parcelle du domaine public pour s'arroger un monopole privé.»*

Le syndicat de l'industrie électronique SIMAVELEC parle de la *«nécessité impérieuse»* de la *«liberté de concurrence pour les produits et services de télévision payante»*. Quant au patron de la compagnie française Philips, M. Pierre Steenbrink, il emploie aussi le terme de monopole et déclare en pensant à la politique industrielle que *«la France a une décision historique à prendre»*.

Aussi, les industriels font-ils clairement de la décision sur Télécom-2A un test de la volonté gouvernementale. Au nom de la politique constamment suivie par les pouvoirs publics et par l'Europe depuis 1986. Au nom des milliards dépensés en crédits publics. Ils redoutent les conséquences en chaîne d'un éventuel lâchage : pas de D2 Mac en France, pas de D2 Mac en Europe, pas de HD Mac à terme et une capitulation en rase campagne face au Japon et aux Etats-Unis qui défendent leurs propres recherches sur la télévision haute définition.

Pour preuve de sa bonne volonté, Canal Plus propose d'ouvrir son Syster à quiconque voudrait lancer une chaîne payante; de participer à des programmes spécifiques au format 16/9, diffusés parallèlement aux chaînes thématiques; et, ultérieurement, de changer les décodeurs de ses abonnés qui voudraient adopter le D2 Mac. Elle respecterait ainsi l'esprit de la directive européenne en gestation (*le Monde* du 21 décembre 1991). Cette directive «minimale» ne prévoit d'obligation de diffusion en D2 Mac qu'à partir de 1995.

Dans ce contexte, Canal Plus ne veut pas se voir imposer d'emblée une norme qui n'est pas encore européenne. La sécurité de ses clients et actionnaires lui interdirait d'assumer le risque d'un abandon ultérieur du D2 Mac, menacé s'il tarde trop par les progrès du PAL Plus allemand ou par la norme américaine numérique qui doit être définie en 1993. C'est considérer que tout miser sur le D2 Mac est une erreur du même ordre que la construction d'une «ligne Maginot» industrielle.

C'est peut-être autour de cette notion de risque que peut s'échafauder un compromis entre les deux positions, qui ne conduise pas au blocage de la situation. Subventions à la diffusion de programmes en 16/9, prise en charge du surcoût éventuel des décodeurs, engagements réciproques sur la continuité des filières satellites. Matignon a demandé à tous les ministères concernés de consigner leurs positions par écrit. Vu leurs positions passées, on voit mal l'un d'eux argumenter contre le D2 Mac. Mais chacun prend garde de ne répondre que pour son secteur. Au premier ministre, qui a montré son goût pour les questions industrielles, d'arbitrer.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et PIERRE-ANGEL GAY

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

A la recherche de marchés en Asie

Soixante entreprises françaises de l'aéronautique sont venues en force au Salon de Singapour

Le vice-premier ministre de Singapour, M. Lee Hsieu Loong, a inauguré, mardi 25 février, le sixième Salon de l'aéronautique et de l'espace, qui durera jusqu'au 1er mars sur l'aéroport de Changi, à Singapour. Plus de *mille exposants venus d'une* quarantaine de pays ont apporté leurs matériels civils et militaires, parmi lesquels une soixantaine d'avions et d'hélicoptères.

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

Tout ce que la France compte de *présidents de sociétés aéronautiques* s'est donné rendez-vous au Salon de Singapour. La présence, pour vingt-quatre heures, du ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, à l'ouverture de cette exhibition internationale, ne suffit pas à expliquer l'afflux de ces responsables industriels.

Troisième de sa catégorie dans le monde après celles du Bourget et de Farnborough (Grande-Bretagne), l'exposition de Singapour consacrée à l'aéronautique, à l'armement et aux équipements aéroportuaires est devenue un *« must »*, pour reprendre l'expression de M. Henri Martre, président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) et en même temps PDG d'*Aérospatiale. On se doit d'être présent* en un lieu qui est une plate-forme financière, commerciale et industrielle pour pénétrer l'Asie-Pacifique. Pas *moins d'une soixantaine* d'entreprises de toutes tailles composent le pavillon français. C'est l'équivalent de la participation britannique, loin derrière les Etats-Unis, qui continuent de se parer, à Singapour, de leurs succès militaires de la guerre du *Golfe*. Mais c'est loin devant tous les autres pays étrangers, à commencer par la Communauté des États indépendants (CEI), qui a modestement envoyé une demi-douzaine d'avions bien connus – comme le Sukkhoï 27 – sous les couleurs de la société commerciale Aviaexport.

Les espoirs déçus de Dassault

En compagnie de consortiums européens, Airbus Industrie et Avion de transport régional (ATR), l'Aérospatiale a voulu faire une démonstra*tion de force. Ainsi, pour la circons*tance, le premier prototype du quadriréacteur intercontinental Airbus A-340, qui a fait son premier vol en octobre 1991, a créé la surprise. Il a rallié Toulouse à l'aéroport de Changi après 12 000 kilomètres de trajet sans escale pour être présenté à la compagnie Singapore Airlines, qui, déjà propriétaire de dix-neuf Airbus A-310 dont quinze lui ont été livrés, a commandé, en août dernier, vingt A-340 équipés de réacteurs CFM-56 de la SNECMA *française*.

Les groupes Matra et Thomson-CSF ne sont pas tout à fait restés en *retrait à Singapour. Le premier consi*dère que la clientèle de cette région sera de plus en plus prépondérante : en 1991, l'Asie a représenté 40 % de ses *commandes de missiles à l'expor*tation. De leur côté, avant le regroupement avec CEA Industrie, Thomson Consumer Electronics et SGS-Thomson n'ont pas oublié qu'ils sont, avec environ 10 000 salariés, le second employeur de Singapour même, où le groupe français fabrique des composants vidéo, audiovisuels et électroniques.

En revanche, Dassault s'est fait tout petit cette année à Singapour. Il y a deux ans, le groupe avait débarqué avec ses Mirage 2000, ses Alpha-Jet et l'avion de surveillance maritime Atlantique-2. Depuis, ses espoirs *de ventes ont été réduits à néant* dans la région Asie-Pacifique. Le F-26 américain a triomphé du Mirage 2000 en Thaïlande, en Indonésie et à Singapour même. L'Orion américain a battu l'Atlantique-2 en Thaïlande, en Corée du Sud et au Japon. Dassault escompte encore vendre néanmoins son Mirage 2000 au Pakistan et son Alpha-Jet en Inde.

Si les industriels français prospectent avec autant d'énergie, c'est que la zone Asie-Pacifique représente le marché qu'il ne faut pas perdre, après celui du Proche-Orient devenu la chasse gardée des Etats-Unis depuis la guerre du Golfe. Dans cette région de l'Asie du Sud, les budgets de la défense continuent de grimper. *Le trafic aérien commercial aug*mente encore de 10 % à 12 % par an avec une explosion des besoins en *avions régionaux. Les économies* locales – même dans des pays comme Singapour qui ont atteint leur vitesse de croisière – laissent *prévoir des taux de croissance de* 5 % à 6 % par an à long terme en dépit des incertitudes sur la reprise aux Etats-Unis.

Outre leurs trente-huit avions de transport régional ATR, la France et ses partenaires européens ont déjà placé dans la zone 221 Airbus tous modèles confondus. Le consortium Eurocopter, qui réunit la France et l'Allemagne, a vendu 1 350 hélicoptères de tous tonnages à une vingtaine de pays. Les responsables de la *délégation générale pour l'armement*, qui relève du ministre français de la défense, s'estiment bien placés pour proposer hélicoptères de combat, blindés légers et missiles tactiques à des Etats qui veulent diversifier leurs fournisseurs et qui connaissent un début de réduction globale de l'engagement militaire américain.

« Nous ne sommes pas, a expliqué M. Martre, *des représentants d'une Europe-forteresse, mais ceux d'une Europe ouverte à la coopération avec des pays dans cette région qui voudront être nos partenaires à part égale sur des programmes bien précis. » C'est justement* le cas de Singapour, qui, après avoir construit sous licence française vingt-deux hélicoptères Super-Puma, s'est lancé dans un projet à long terme avec la France et la Chine populaire pour la conception en commun d'un hélicoptère léger monoturbine, le P-120, dont le marché (essentiellement civil) est estimé à deux mille exemplaires.

JACQUES ISNARD

ÉTRANGER

Pour lutter contre la récession

Le gouvernement canadien présente un budget minimaliste

Le huitième budget conservateur de M. Brian Mulroney, présenté mardi 25 février, est fait de rigueur prudente, pour tenter de réduire le déficit budgétaire *sans relever les impôts et sans* trop sabrer dans les dépenses. Assez bien accueilli par les milieux d'affaires, il est rejeté en bloc par les syndicats.

MONTRÉAL

de notre correspondante

Coincé entre une récession *qui* s'éternise et une dette cumulée déjà estimée à 420 milliards de dollars canadiens (1 982 milliards de francs), le gouvernement canadien a présenté mardi 25 février un projet de budget minimaliste pour l'année 1992-1993, qui débute le 1er avril. Combinées à la baisse des taux d'intérêt, quelques mesures peu coûteuses pour les finances *publiques sont censées inci*ter les consommateurs à relancer suffisamment l'économie pour que le déficit budgétaire diminue, sans qu'il soit nécessaire de relever les taux d'imposition directe ou indirecte, ni de trop sabrer dans les dépenses. Ce budget a été assez bien accueilli par les milieux d'affaires qui le croient de nature à *« restaurer la confiance »*, mais franchement mal par les syndicats et par l'opposition libérale et néo-démocrate qui lui reprochent de *« ne rien faire pour le million et demi de chômeurs »*.

Un plan quinquennal

A ces *derniers, Ottawa prêche* en effet la patience : les documents budgétaires reconnaissent que le Canada, entré en récession en avril 1990, connaît sa plus faible reprise économique depuis la seconde guerre mondiale. Le ministre des finances, M. Don Mazankowski, table sur une progression de 2,7 % du PIB (produit intérieur brut) en 1992, après un recul de 1,1 % en 1991. Mais le chômage, qui atteignait 10,4 % de la population active en janvier, devrait se maintenir en moyenne à 10,3 % cette année.

Après avoir dépassé de 900 millions l'objectif de 30,5 milliards de dollars de déficit qu'il s'était fixé pour *l'année qui s'achève*, le gouvernement compte ramener le déficit à 27,5 milliards de dollars (soit 3,8 % *du PIB*, contre 4,6 % l'année précédente), et 22,5 milliards l'année suivante. Les dépenses passeront de 153,5 milliards en 1991/1992, à 159,6 milliards en 1992/1993. Mais la reprise de l'activité devrait parallèlement accroître de 8 milliards les recettes fiscales à 132,1 milliards.

Le gouvernement compte aussi sur une baisse des taux d'intérêt (de son sommet de 14,75 % en avril 1990, le *prime rate* bancaire est tombé à 7,5 % actuellement) pour alimenter la croissance et réduire le service de la dette fédérale de 1,3 milliard en 1992-1993. Il prévoit que l'inflation (qui a atteint en janvier son plus bas niveau depuis mars 1971 avec un rythme annuel de 1,6 %) sera de 2,7 % à la fin 1992 et de 2,2 % à la fin de 1993.

Côté dépenses, Ottawa lance un plan quinquennal de réduction *qui* vise à économiser au total 7,3 milliards, dont 2,2 milliards dans la défense. *La première année*, la diminution sera de 1 milliard, les compressions les plus douloureuses n'in*tervenant qu'après* les élections fédérales de 1993. Avant d'imminentes et épineuses négociations avec les *provinces* sur la réforme constitutionnelle, Ottawa évite de les irriter et renonce cette année à toucher aux transferts d'argent fédéral qui les aide à financer la santé et l'enseignement universitaire.

Dans l'immédiat la *hache* budgétaire s'abat plus volontiers sur quelques symboles de nature à satisfaire l'aile *droite* du Parti *conservateur*. M. Mulroney, tombé à 11 % de popularité dans les récents sondages, est en effet talonné sur sa droite par le *Reform Party*, qui monte en puissance dans l'ouest du pays. Ainsi un *« dégraissage »* de l'appareil fédéral, dont l'aspect le plus spectaculaire est la fermeture de vingt et un organismes paragouvernementaux, devrait faire économiser annuellement 22 millions. On vendra aussi le Centre culturel du Canada à Paris. Et M. Mulroney et son ministre paient de leur personne en subissant une baisse de salaire de 5 % ...

CATHERINE LECONTE

Alors que le groupe néerlandais renoue avec les bénéfices

Philips lance l'opération Centurion

Le groupe néerlandais d'électronique Philips a annoncé, jeudi 27 février, un bénéfice de 1,2 milliard de florins (3,6 milliards de francs) – produit de désinvestissement compris – contre une perte de 4,2 milliards en 1990. Le chiffre d'affaires a stagné à 57 milliards de florins (+ 2,1 %). La filiale française commence l'application dans l'Hexagone de l'opération « Centurion », destinée à revitaliser le personnel du groupe (*le Monde* du 25 février).

EINDHOVEN

de notre envoyé spécial

A la veille du lancement de l'opération « Centurion » en France, M. Pierre Steenbrink, PDG de la Compagnie française Philips (CFP), a pour la première fois levé un coin du voile sur son déroulement. *« Nous sommes allés plus loin que n'importe quelle autre organisation nationale »*, a indiqué M. Steenbrink, en insistant sur le *fait que* les *250 cadres moyens* et supérieurs français de Philips avaient signé un *« engagement personnel »* d'amélioration de leurs prestations individuelles.

Renouvelable tous les ans, ce *contrat fixe des objectifs dont* le respect est sanctionné par un « bonus » de rémunération. *« La partie sûre du salaire n'exprime qu'une potentialité, la partie éventuelle indique le mérite »*, a précisé M. Steenbrink, qui a signé personnellement un tel engagement vis-à-vis de M. Jan Timmer, PDG du groupe, et à ce titre participe tous les quatre mois à des « sessions de recadrage » dans un centre de conférences près d'Eindhoven. Dans une ambiance studieuse, l'encadrement du groupe *« passe en revue trois jours durant les divisions des produits, les plans stratégiques, les méthodes de management »*. M. Jan Timmer participe à ces séances de rééducation qui font partie de sa stratégie de revitalisation. Une fois réendoctrinés, ses hôtes portent la bonne parole à leurs subalternes, qui en font à leur tour autant : M. Pierre Steenbrink a déjà réuni plusieurs fois ses cadres au CNIT ou à la Cité des sciences de La Villette.

Interrogé sur l'impact psychologique de ce chambardement qui s'est aussi soldé par la suppression de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans le monde, M. Steenbrink a estimé *que « les esprits aujourd'hui sont orientés dans la même direction. (...) Mais de là à redevenir une grande famille... c'est trop tôt. Il y a trop de cicatrices : un salarié sur cinq a quitté l'entreprise »*, relève-t-il.

CHRISTIAN CHARTIER

DÉVELOPPEMENT

La fin de la huitième session de Carthagène

Le libéralisme sauve la CNUCED

La huitième CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commmerce et le développement) s'est achevée mardi 25 février à Carthagène (Colombie). *Elle a entrepris une* réforme de ses structures et obtenu un consensus libéral fortement imprégné des positions américaines.

CARTHAGÈNE

de notre envoyé spécial

Parce qu'elle avait beaucoup à se faire pardonner – son passé tiers-mondiste, ses inerties internes – la CNUCED a voulu terminer en beauté sa conférence de Carthagène. Si le nouveau partenariat pour le *développement n'est pas « le tournant historique »* complaisamment salué par la déclaration politique finale, la CNUCED, un instant menacée de disparition, a préservé son avenir, non sans concessions de taille. Avec l'appui des Latino-Américains, les Etats-Unis ont fait prévaloir leurs idées sur l'organisation et le mandat de l'institution tenant assez peu compte des positions européennes. La CNUCED se trouve désormais confortée (mais *aussi confinée) dans un rôle* d'analyse et de réflexion sur le développement.

Jamais de mémoire de participant à la conférence on n'avait vu un consensus aussi général naître sur les questions économiques de fond. Les Asiatiques, surtout les Chinois, ont seulement grimacé à l'évocation des liens entre le développement et la démocratie, une idée chère aux Français, qui a disparu du communiqué de Carthagène. A *croire que* la CNUCED, longtemps engagée dans le débat-combat Nord-Sud, a fait de la neutralité son emblème de survie. Signe de ce nouveau penchant : l'absence de propositions concrètes en matière d'allègement de la dette. Le texte initial parlait, au sens large, de *« renforcer la stratégie internationale de la dette »*. Les Etats-Unis *ont préféré* l'expression *« faire évoluer plus avant »* cette question... Les Américains ont nettement marqué leur volonté de voir les institutions de Bretton-Woods et le GATT traiter seules de ces sujets. Enfin, la CNUCED ne sera plus, *a priori*, un *lieu de négociations*.

Ce retour au réalisme de la CNUCED devrait lui permettre de *gagner en crédibilité sur les sujets* anciens et nouveaux dont elle se réserve une certaine primeur. L'étude précise des liens entre le développement et l'environnement devrait mettre en lumière le rôle joué par la pauvreté dans les désordres écologiques. *Une nouvelle* commission sur *« l'éradication de la pauvreté »* pourrait renouveler les discussions sur l'inégalité de la distribution des revenus, l'efficacité de l'aide, etc. L'adoption d'un texte sur la nécessité d'une bonne gestion renvoie, sans le dire, au droit de regard que la communauté internationale voudrait exercer sur les politiques intérieures. *« L'institution s'est adaptée pour être un lieu de débats où le dialogue entre le Nord et le Sud est maintenu »*, déclarait M. Yves Berthelot, secrétaire général adjoint de la CNUCED, peu avant la clôture de la conférence par le président, le ministre colombien du commerce extérieur, M. Manuel Santos. *« Avec la fin de la guerre froide*, précisait celui-ci, *les pays du tiers-monde ont l'occasion d'apparaître comme de vrais acteurs du développement et non plus comme des pions. »*

Les historiens de la CNUCED retiendront sans doute qu'à Carthagène l'institution s'est réformée en hâte pour ne pas être emportée par le vent de réformes soufflant aux Nations unies. L'alignement des « latinos » sur Washington aidant, on a senti aussi s'établir à la CNUCED un ordre américain peu contrarié, imprégné jusque dans le moindre amendement par cette conviction simple qu'on n'a rien inventé de mieux que le marché. Ce n'est pas un hasard si le seul projet concret ayant fait l'unanimité s'appelle *« efficacité pour le commerce »*. Il consiste à simplifier, grâce aux techniques de l'informatique et de l'information, toutes les procédures de commerce pour économiser quelque 75 milliards de dollars par an. Un symposium sur ce thème *devrait se tenir en 1994, réunissant* acteurs privés et publics.

ÉRIC FOTTORINO

Les banques allègent la dette de l'Algérie

Suite de la première page

Les banques récalcitrantes ont finalement révisé leur position, *sans que l'on connaisse encore* les contreparties qui leur ont été accordées. L'arrivée à Alger des représentants de la Banker's Trust est imminente. Ils devraient faire officiellement connaître leur réponse positive.

Aux termes de l'accord, les créances reportées seront payées *sur cinq ans pour* les crédits d'une durée initiale inférieure à deux ans ; ceux d'une durée supérieure à deux ans seront remboursés en huit ans. L'accord permettra à l'Algérie d'alléger, en 1992, le service de sa dette de 800 millions de dollars. Tout en se félicitant de ce résultat, le chef du gouvernement, M. Sid Ahmed Ghozali, a estimé qu'il ne *suffirait pas, à lui seul, à régler* le problème des finances algériennes, tenues de rembourser chaque année plus de 8 milliards de dollars de dettes (44,8 milliards de francs).

Il n'en constitue pas moins un opportun ballon d'oxygène . L'accord en voie de conclusion conditionnait, en effet, les possibilités d'obtention de nouveaux crédits dont l'Algérie a un urgent besoin. L'attente de sa signature, reportée à plusieurs reprises, bloquait le versement de prêts consentis par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la CEE. L'échec des négociations aurait eu, de plus, une incidence défavorable sur les discussions en cours avec plusieurs autres établissement financiers internationaux.

On estime ainsi qu'il aurait privé l'Algérie de quelque 4 milliards de dollars (22,4 milliards de francs) de crédits nouveaux, alors que le pays, qui, pour se nourrir et pour faire tourner ses usines, dépend presque entièrement des importations, *alloue 75 % du produit* de ses exportations au règlement de sa dette.

Avec cet accord, qui constitue sans doute la première bonne nouvelle depuis bien longtemps, l'Algé*rie peut désormais prétendre béné*ficier à nouveau de la confiance des milieux financiers internationaux, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le plan politique national et international. Il pourrait aussi faciliter les discussions en cours avec les sociétés pétrolières étrangères invitées à massivement investir afin de relancer une *production* qui constitue l'unique ressource du pays.

GEORGES MARION

FINANCES

Après la décision de la cour d'appel de Paris

Exor va devoir aussi déposer une OPA sur Perrier

Le feuilleton des OPA en série sur Exor et Perrier se poursuit à un rythme toujours aussi soutenu. La confusion va bientôt être à son comble. Dernier épisode en date, la cour d'appel de Paris a refusé mercredi 26 février d'accorder à Exor, la société mère de Perrier, un sursis à l'obligation de déposer une offre publique d'achat (OPA) sur Perrier. Un jugement qui oblige Exor, société contrôlée par le groupe Agnelli et la famille Mentzelopoulos, à lancer une OPA sur au moins 66,66 % du capital de Perrier. Elle en possède déjà 35,5 %. Le Conseil des Bourses de valeurs a fixé au mercredi 4 mars la date limite pour le dépôt du projet d'offre publique. D'autre part, la cotation des actions Perrier et Exor va reprendre vendredi 28 février. Voilà qui ne va pas vraiment simplifier une situation de plus en plus kafkaïenne. Il va y avoir au total quatre OPA sur le groupe d'eaux minérales et sa société mère. Sur Perrier : celle obligatoire de Exor avant le 4 mars, à au moins 1 505 francs l'action (2 % de plus que l'offre précédente) et celle lancée le 20 janvier par Nestlé et Indosuez au prix de 1 475 francs. Sur Exor : celle de l'IFINT, le holding de la famille Agnelli, à 1 320 francs, et l'autre, la contre-offre de BSN, *à 1 420* francs.

L'actionnaire de l'une ou l'autre de ces sociétés n'est pourtant pas au bout de ses peines. Il reste encore en cours de nombreuses procédures judiciaires qui pourraient tout changer !

INDICATEURS

ETATS-UNIS

• **Commandes de biens durables : + 1,5 % en janvier.** – Les commandes de biens durables passées aux entreprises américaines ont augmenté de 1,5 % en janvier, soit 119,6 milliards de dollars (près de 670 milliards de francs), après une chute importante de 5,1 % *en décembre, a annoncé mercredi 26 février le département* du commerce. Les commandes dans les transports (aéronautique, automobile...) ont progressé de 1,2 % ; les commandes de biens d'équipement civils, bon indicateur des investissements des entreprises, ont progressé de 4,3 % en janvier .

FRANCE

• **Mises en chantier : + 29,6 % en janvier.** – Les mises en chantier de logements neufs en France ont atteint 30 200, en janvier 1992 contre 23 300 en janvier 1991, en progression de 29,6 %, selon les statistiques publiées par le ministère de l'équipement. En rythme annuel, cette amélioration n'est que de 1,2 % par rapport à fin décembre 1991. Ces chiffres constituent une aberration inhabituelle en raison d'un rattrapage statistique opéré par la Haute-Garonne sur la commune de Toulouse.

JAPON

• **Production industrielle :-0,8 % en janvier.** – La production industrielle du Japon a reculé de 0,8 % en janvier par rapport au mois précédent et de 4 % par rapport à janvier 1991. D'autre part, 32 % des chefs d'entreprise de l'archipel s'attendent à une détérioration de leur situation au cours des six prochains mois, selon une enquête *ministérielle publiée* mercredi 26 février.

ÉCONOMIE

Le Japon après la bulle

Suite de la première page

M. Mieno veut éviter que la crise des secteurs bancaire et immobilier américains ne diffuse ses effets dans le Pacifique.

A l'origine de la bulle étaient les accords du Plaza. En septembre 1985, les grands pays industrialisés réunis au sein du G 7 demandaient au Japon – membre lui-même de ce directoire informel de l'économie mondiale – de jouer la locomotive. Tout a démarré là. Tokyo va obéir et faire mieux qu'obéir. Hausse du yen et baisse des taux d'intérêt vont stimuler l'activité...

Une France en plus

Le Japon vit au cours des années 1986-1990, le «Heisei boom», un nouveau miracle avec une croissance annuelle de 5 %. *«L'économie japonaise est, par rapport à il y a cinq ans, plus forte de l'équivalent d'une année de produit national brut français!»*, note d'une manière fort suggestive M. Courtis, stratège de la Deustche Bank à Tokyo. Ces années sont aussi celles d'une flambée des cours de la Bourse et des prix du mètre carré.

C'est l'époque de l'argent facile : les financements sont disponibles et bon marché. *«Les entreprises pouvaient même, à travers certaines techniques, se financer à des taux négatifs»*, rappelle un expert local. La Bourse atteint des sommets. Les actions des sociétés valent jusqu'à 70 fois leurs bénéfices annuels! L'euphorie boursière se diffuse à l'immobilier. Face à un yen plus cher – un élément du Plaza – les industriels ont besoin d'accroître leur compétitivité. Ils vont profiter des fonds bon marché pour investir dans leurs capacités de production, dans la recherche mais aussi à l'étranger. L'effort est massif. Le Japon investit en 1990 l'équivalent de 25,4 % de son PNB : le taux correspondant a été de 9,3 % pour les Américains et de 15 % pour les Allemands! En 1991, pour la quatrième année consécutive, le Japon aura investi plus, en valeur absolue, que les Etats-Unis.

L'euphorie boursière et immobilière a aussi des effets pervers. La finance détourne les élites de l'industrie. Elle attire de plus en plus les meilleurs éléments, mais aussi les gangsters de toute catégorie. L'industrie se met à faire de la finance : les grandes corporations s'amusent à emprunter des fonds – à coût quasi-nul – pour les replacer... avec des rendements très élevés. C'est l'époque du *double trading* (emprunter pour placer) et de la *zai-tech* (la «finance high tech»). L'envolée des prix de l'immobilier crée de profondes inégalités sociales et exclut une population croissante du marché du logement. La Banque du Japon enfin craint que l'inflation, jusqu'alors contenue aux actifs mobiliers et immobiliers, n'éclate.

Dès son arrivée à la tête de la Banque du Japon, M. Mieno, successeur de M. Sumita, décide de mettre fin à la spéculation. Cinq relèvements successifs du taux d'escompte (il passe entre mai 1989 et août 1990 de 2,5 % à 6 %), un crédit immobilier encadré et le tour est joué : la bulle explose. Les cours de Bourse s'effondrent (une baisse de 37 % en 1990, puis de 3,6 % en 1991), l'activité aussi : un milliard de titres s'échangeaient chaque jour en moyenne en 1988, 370 millions l'an dernier, souvent moins de 200 millions depuis le début de 1992. A Tokyo, mais surtout à Osaka, les prix de l'immobilier ont aussi fortement baissé : de 20 %, 30 % ou 40 %. L'opération a été menée, jusqu'à présent, sans drame. L'éclatement de la bulle a cependant profondément modifié les conditions de financement des entreprises d'une part, le mode de développement des institutions financières d'autre part.

Les industriels revendent leurs portefeuilles

Pour l'industrie d'abord, l'«après-bulle», c'est la fin du *double trading*, des financements plus chers et une nouvelle phase de concentration. Chez Mitsubishi, Hitachi et autres Nissan, plus question de laisser les financiers jouer dans leur coin avec l'argent. Finie la spéculation! Les industriels revendent leurs portefeuilles de titres et remboursent leurs emprunts. *«Les profits réalisés pendant les cinq dernières années leur permettent largement d'amortir en les étalant les pertes qu'ils subissent sur leurs ventes d'actions»*, estime M. Hirohiko Okumura, directeur de l'institut de recherche de Nomura. Avec le ralentissement de l'activité, les grands groupes vont donc présenter pour l'exercice qui s'achève le 31 mars des résultats qui s'annoncent sinon négatifs (comme Sony) en tout cas en forte baisse. Une mauvaise passe.

Plus question ensuite pour les industriels japonais de financer leurs investissements par la Bourse : il n'y a plus d'actionnaires demandeurs. Depuis deux ans, il n'y a pratiquement pas eu sur le Kabuto-cho d'augmentation de capital. Les entreprises ont à nouveau recours aux marchés obligataires ou retournent aux guichets des banques. L'argent y est naturellement plus cher : *«Pour des financements à court terme, elles pouvaient trouver du 3 % ou 4 % il y a deux ou trois ans, difficile aujourd'hui de trouver moins de 7 %»*, explique un banquier français qui voit revenir avec quelque satisfaction dans son bureau les argentiers de Sony et NTT... Reste que ce renchérissement des financements va aussi contribuer au ralentissement, prévu, de l'investissement. Certains experts escomptent même pour la première fois une baisse des investissements.

Redistribution des rôles

«*Les* keiretsus (ces grands groupes diversifiés aux liaisons financières complexes) *sortent de cette transition renforcés*», note enfin M. Courtis. Les grandes firmes ont utilisé le boom boursier pour réduire leur endettement et gonfler leur trésorerie : aujourd'hui, elles réagissent en contractant leurs liquidités. Pour les petites et moyennes entreprises, la situation est plus difficile. Pendant la bulle, elles avaient financé leurs programmes d'investissement en s'endettant ou en spéculant dans l'immobilier. Difficile aujourd'hui pour elles, alors que l'activité économique se ralentit, de refinancer leurs besoins. Depuis l'été dernier, les faillites se multiplient à un rythme impressionnant parmi les PMI.

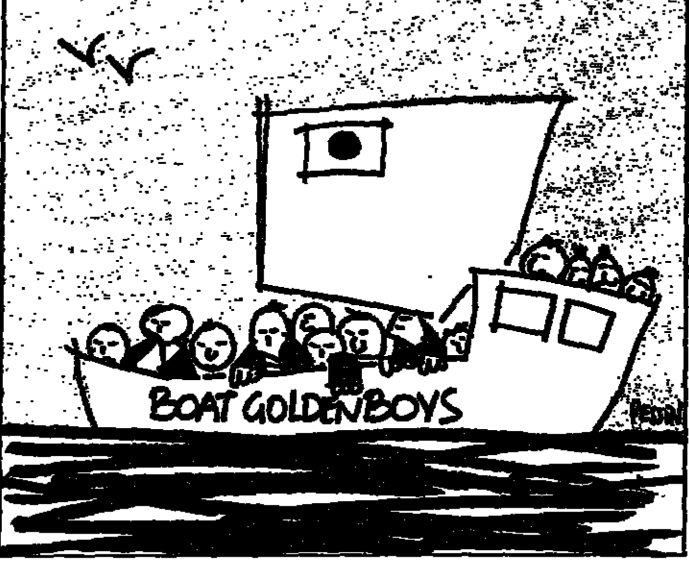
Mais c'est dans la finance que l'après-bulle a les conséquences les plus importantes. La chute de la Bourse et les scandales l'ont affaiblie, notamment au niveau international. Mais ce n'est sans doute qu'un répit. A Tokyo, personne ne croit à un risque d'effondrement du système. On se prépare plutôt à une profonde redistribution des rôles et à une redéfinition des règles du jeu.

Nouveau coup dur pour les maisons de titres japonaises : l'agence américaine Moody's vient d'annoncer une baisse de la note attribuée aux quatre principales sociétés de la place. L'autre firme de notation, Standard and Poor's, a annoncé lundi 24 février la mise sous surveillance de la Long Term Credit Bank. Selon un grand quotidien économique, le *Nihon Keizai Shimbun*, les banques commerciales accumulent dans leurs portefeuilles des créances douteuses en masse : plus de 200 milliards de francs à l'étranger, autant dans le pays pour les vingt et un plus grands établissements. Les sociétés financières spécialisées dans l'immobilier (les *non-banks*) enfin connaissent des difficultés plus grandes encore : l'une après l'autre, elles mettent la clé sous la porte. La crise affecte ainsi tous les acteurs de la finance japonaise. Mais grâce au «*hasard guidé par le MOF*» (le ministère des finances), elle devrait être surmontée par chacun.

«*Nos maisons traversent une crise d'identité, mais elles commencent déjà à se reconvertir*», explique ainsi M. Taka Okada, de l'Association japonaise des dealers en actions. Effectivement, étranglées par la forte contraction des transactions à la Bourse et ternies par les scandales récents, les maisons de titres traversent une période très dure. Si les quatre grandes seront bénéficiaires sur l'exercice 1991-1992, dans leur ensemble, les cent vingt-cinq membres de la Bourse annonceront, dans quelques jours, une perte globale. Triste première depuis 1965. Pas de panique pourtant. La restructuration de la profession est en marche. Les jeunes ex-*golden boys* qui quittent leur maison ne sont pas remplacés (dix mille environ depuis octobre, sur plus de cent soixante mille personnes qui y travaillent), mais il n'y a pas de licenciement.

Les guichets de vente d'actions qui avaient été ouverts, à l'époque de l'euphorie, dans les grands magasins sont discrètement fermés les uns après les autres. Les réserves accumulées au temps de l'âge d'or devraient permettre de financer la reconversion en cours. Très malades, certaines petites maisons de titres comme un grand nombre de *non-banks* seront pourtant amenées à fermer, ou à être absorbées par plus gros qu'elles.

Dans cette redistribution des rôles, les assureurs pourraient d'ailleurs voir leur puissance s'accroître. La redéfinition des règles du jeu sera, elle aussi, très progressive. «*La libéralisation et la déréglementation des marchés sera poursuivie*», affirme-t-on au MOF. Un projet de loi a certes été déposé à la Diète.



Mais il est modeste. L'organisme de contrôle du marché reste, par exemple, lié au ministère des finances. Compte tenu enfin de la situation de la Bourse, la libéralisation attendue des commissions de courtage est gelée.

Si les autorités monétaires ont donc jusqu'à présent réussi à éviter le *crash-landing*, l'inquiétude subsiste néanmoins autour de trois interrogations. Première question : comment redonner vie à la Bourse? Les petits porteurs (un ménage sur quatre possède directement des actions au Japon) ont été écœurés par les récents scandales et échaudés par la chute des cours! Les responsables du Kabuto-cho proposent de réduire les quotités minimum d'achat, de diviser les actions et de diminuer les taxes sur les transactions. Ils suggèrent aussi de limiter l'expansion du marché des produits dérivés, la Bourse d'Osaka, cinq fois plus active que le marché de Tokyo actuellement. Les «zinzins» suggèrent que les entreprises japonaises distribuent davantage de bénéfices. Les étrangers enfin, qui ont pourtant beaucoup acheté à Tokyo l'an dernier, souhaiteraient une plus grande transparence du marché.

Deuxième interrogation : comment les entreprises qui avaient émis des obligations convertibles en actions à la belle époque vont-elles pouvoir les refinancer? Beaucoup de ces titres arrivent à maturité en 1992 (30 milliards de dollars), avec un pic en 1993 (70 milliards). Les montants en question sont considérables : l'équivalent de 12 % de l'investissement productif de 1990, selon un expert français sur place. «*Cela représente environ 25 % du marché liquide des actions*», estime pour sa part M. Atsushi Nakajima, économiste à la Banque industrielle du Japon.

Troisième menace : la pénurie de crédit bancaire. «*Pour l'instant, il n'y a aucun signe de pénurie en matière de crédit bancaire*», nous explique M. Toshihiko Fukui, directeur général de la Banque du Japon, approuvé en cela par la plupart des analystes locaux. Alors que la masse monétaire plafonne (une progression annuelle de 1,8 % à la fin de janvier), la demande de crédit de la part des entreprises reste faible.

Rechute du Nikkei ?

Il est vrai que, bien qu'en contraction, leur trésorerie reste confortable et qu'après leurs investissements massifs de la période passée, elles soufflent un peu. Mais, en cas de reprise, les banques risquent, compte tenu de leur situation financière et des ratios internationaux de solvabilité (les ratios Cooke) de se trouver dans l'incapacité de pouvoir satisfaire la demande.

Face à ces inconnues, quelques Cassandre annoncent une prochaine rechute dramatique du Nikkei, que provoquera une nouvelle crise politique – déjà en gestation autour du premier ministre, M. Miyazawa. Mais d'autres, les plus nombreux, estiment que M. Mieno, patron de la banque centrale, tient bien les manettes. Ce n'est pas seulement pour faire plaisir aux Américains que la Banque du Japon procède, depuis juillet 1991, à un relâchement de la politique monétaire. Une nouvelle baisse du taux de l'escompte, déjà ramené de 6 % à 4,5 %, est attendue.

«*Le Japon gère ses crises avec son harmonie habituelle*», commente, confiant, l'un des meilleurs connaisseurs de l'économie du pays, M. Denis Antoine, directeur général de Paribas pour le Japon. «*A chaque fois que nous avons rencontré des difficultés – les chocs pétroliers, le choc yen, la bulle et son explosion aujourd'hui – nous avons su en apprendre quelque chose*», reconnaît M. Makoto Utsumi, conseiller spécial du ministre des finances. Il ajoute : «*C'est aussi comme cela que l'on devient plus fort...*»

ERIK IZRAELEWICZ

VIE DES ENTREPRISES

Première chaîne de bijouterie française

La coopérative Codhor a trouvé des repreneurs

Codhor, la coopérative qui s'était hissée en tête de la distribution de bijoux en France, a trouvé des repreneurs, sept mois après sa mise en redressement judiciaire : il *s'agit de MM. Maurice Friedrich*, François Heilbronn et Henri Fiszer associés à la compagnie d'investissement Astorg (groupe Suez).

M. Friedrich est directeur de la compagnie de Lubeck, spécialisée dans les restructurations stratégiques et financières. M. Heilbronn est manageur au Boston Consulting Group, spécialiste de la distribution et des biens de consommation. M. Fiszer est directeur à la banque d'affaires Samuel Montagu. *M. Heilbronn présidera le nouveau* groupe, dont le directeur général sera M. Alain Faust, auparavant directeur du développement chez Cartier.

Le plan de reprise accepté, mercredi 26 février, par le tribunal de commerce de Pontoise, permettra le maintien de tous les emplois dans les magasins et stands (deux *cent soixante au total) et quarante* sur cent au siège.

Le groupe Codhor, fondé en 1959, *a connu des difficultés après* le rachat, à la mi-1988, des boutiques Pierre Guerrault, l'un des grands noms de la distribution de bijoux en France pour lequel elle s'est trop fortement endettée. En 1990, elle comptait trois cent cin*quante adhérents représentant qua*tre cent cinquante points de vente, soit un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs, 13,5 % de la profession. Un an après le décès, le 1er juillet 1990, de son patron et cofondateur, M. Claude Miette, la coopérative déposait son bilan, affichant 130 millions de francs de créances contractées entre l'automne 1990 et le mois de juillet 1991.

Dès l'annonce de la reprise, l'association de défense des salariés a annoncé qu'elle faisait appel du jugement du tribunal de commerce, tandis que les comités d'entreprise du groupe faisaient part de leur *« surprise »*.

F. V.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **CGEA : progression de 60 % du chiffre d'affaires.** – La CGEA (filiale de la Compagnie générale des eaux en matière de propreté urbaine et de transport de voyageurs) a réalisé, en 1991, *un chiffre d'affaires consolidé* de 5,45 milliards de francs, en progression de 60 % par rapport à l'exercice précédent. Le secteur de la propreté urbaine a connu une progression considérable de 95 %, avec un chiffre d'affaires de 3,16 milliards de francs. De son côté, le transport de voyageurs, qui compte 81 sociétés contre 45 en 1990, a vu *son chiffre d'affaires*, de 2,3 milliards de francs, progresser de 27,8 %.

□ **SNCF : pas de déficit en 1991.** – Avec *un résultat net de 6 millions de* francs, l'équilibre financier de la SNCF est atteint pour la troisième année consécutive en 1991, comme l'annonçait déjà l'entreprise nationale à la mi-janvier (*le Monde* du 18 janvier). Le chiffres d'affaires de la SNCF s'est élevé à 53,6 milliards de francs, en progression de 0,9 % par rapport à 1990. En revanche, le résultat d'exploitation, de 3,5 milliards de francs, s'est traduit par une diminution de 0,9 % compensée par *« une amélioration du résultat financier et exceptionnel, due notamment à des opérations de restructuration et de crédit-bail sur matériel-roulant »*, précise la SNCF.

□ **Akzo : en baisse.** – *« 1991 n'a pas été une année facile »* pour le chimiste néerlandais Akzo (onzième mondial en 1990), dont le chiffre d'affaires a baissé de 2,3 % à 50,5 milliards de francs et le bénéfice net de 13 % à 1,75 milliard de francs. Les produits pharmaceutiques, notamment, qui représentent 18 % du chiffre d'affaires mais 45 % du résultat d'exploitation, ont connu une année faste permettant à Akzo de limiter son recul. Celui-ci a été particulièrement sensible dans le secteur des fibres (23 % du chiffre d'affaires), dont le résultat d'exploitation a été amputé de plus de moitié. Les produits chimiques et les revêtements ont aussi enregistré des résultats d'exploitation en baisse, respectivement de 13 % et 12 %. Le groupe néerlandais amplifiera cette année sa restructuration. Une analyse d'activité a montré que 15 % des activités étaient structurellement déficientes, *tels* certains textiles synthétiques ou les fibres pour tapis. Elles seront abandonnées *ou cédées. Dans les activités* convenables ou prometteuses (40 % du CA), Akzo procédera à des choix : renforcement, rapprochement ou cession. Enfin le groupe confortera ses positions dans les activités fortes (45 % du chiffre d'affaires) tels le secteur pharmaceutique, les peintures décoratives ou les non-tissés. – *(Corresp.)*

SOCIAL

□ **La CGT signe l'accord sur le droit syndical au GAN.** – La fédération CGT des secteurs financiers et les syndicats CGT du GAN ont annoncé mercredi 26 février leur adhésion à l'accord sur le droit syndical (*le Monde* du 25 février) conclu par le Groupe des assurances nationales avec la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et FO. La CGT précise toutefois qu'elle *« ne se sent nullement engagée par les objectifs politiques patronaux »* contenus dans le préambule de cet accord. Condamné par *les instances fédérales* des employés et cadres Force ouvrière, celui-ci attribue notamment des moyens financiers non négligeables aux syndicats du GAN.

ACCORD

□ **Syseca (Thomson-CSF) et Elettronica Ing. créent une joint-venture.** – *Les sociétés* française et *italienne* de services informatiques Syseca (groupe Thomson-CSF) et Elettronica Ingegnieria Sistemi (EIS, groupe Elettronica) ont passé un accord pour créer ensemble une société *« destinée exclusivement au monde scientifique et technique et visant principalement le marché de la défense »*, indique, mercredi 26 février, Syseca dans un communiqué. *La nouvelle société*, baptisée Eisys, sera détenue à parts égales par Syseca et EIS, et dotée d'un capital de 2,6 millions de francs (600 millions de lires). Eisys doit se voir confier le développement des logiciels du programme FSAF *(future surface-to-air family)* réunissant les sociétés françaises Thomson-CSF et Aérospatiale et la société italienne Alenia *pour la mise au point* de systèmes antiaériens et antimissiles. EIS a réalisé un chiffre d'affaires de 38 milliards de lires (environ 173 millions de francs) en 1990 avec 194 personnes, selon Syseca. Les ventes de la société de services française ont atteint 1,29 milliard de francs en 1991 pour un effectif de 2 400 personnes.

RACHAT

□ **Sligos va acquérir 52 % de la société allemande Ikoss.** – La société de services informatiques Sligos (groupe Crédit lyonnais) va racheter 52 % du capital de la société allemande Ikoss, spécialisée dans l'ingénierie informatique bancaire et industrielle, a indiqué mercredi 26 février Sligos dans un communiqué. Sligos a racheté les 33 % du capital que détenait dans Ikoss le groupe allemand Thyssen, ainsi que quelques parts à Eucom (filiale commune de France Télécom et Deutsche Telekom) et à Peter Beyer, directeur général de la société. Le prix de la transaction n'a pas été révélé, Sligos indiquant simplement qu'il avait payé *« moins d'un an de chiffre d'affaires »* d'Ikoss. Ikoss, qui emploie 400 personnes, a réalisé un chiffre *d'affaires de 81 millions de* deutschemarks (275 millions de francs) en 1991, pour un bénéfice *« très légèrement bénéficiaire »*. La société française, de son côté, a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de francs.

□ **ITT rachète l'hôtel Prince de Galles à Marriott.** – Sheraton (groupe ITT) se prépare à acquérir l'hôtel parisien Prince de Galles et sept autres hôtels américains à Marriott, a annoncé récemment Sheraton. *Le montant de la transaction* n'a pas été révélé. Il s'agit de *« l'opération la plus importante de l'histoire du groupe ITT Sheraton, qui n'exploite plus d'hôtels à Paris depuis 1982 »*, précise le communiqué.

MANAGEMENT

□ **Porsche ne changera pas de président.** – Le conseil d'administration du constructeur allemand d'automobiles de luxe Porsche a finalement décidé de maintenir l'actuel président, M. Arno Bohn, à son poste.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 26 février ↑

Nette reprise

Après la vive baisse de la veille (*– 1,16 %*), *jugée excessive par nombre* de boursiers, le marché parisien a repris le chemin de la hausse, mercredi 26 février. En progression de 0,24 % au début des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,70 % peu après la mi-journée. En clôture, le principal indicateur confirmant son cap haussier s'établissait à 1981,31 points, soit une avance de 1,42 % sur son précédent niveau.

La perspective d'une baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis si la reprise économique « flanche », comme le craint M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, a ranimé un Matif défaillant ces derniers jours. *Selon les professionnels, cette* reprise du marché obligataire contribue à l'amélioration du marché.

La baisse – somme toute limitée – de Wall Street la veille, malgré des informations médiocres (baisse de l'indice de confiance des consommateurs), a également rassuré les opéra*teurs qui, compte tenu du niveau* record atteint par Wall Street ces dernières semaines, craignaient une réaction brutale de ce marché *« deux fois plus cher »* que Paris. La Bourse new-yorkaise a continué mercredi de mobiliser l'attention des intervenants, ceux-ci guettant sa réaction face à la publication dans la journée de l'indice des commandes de biens durables pour le mois de janvier. Celui-ci, meilleur que prévu, a permis à la place de faire meilleure figure, entraînant une sensible progression.

Aux valeurs, Métrologie, qui avait vivement chuté lors des trois dernières séances, se reprenait pour afficher la plus importante hausse avec un gain de 20,6 % pour 26 000 titres. Parmi les autres hausses significatives du marché, on relevait Hachette (+ *9,9 %, 91 000* titres), bénéficiant de spéculations anticipant son retrait du capital de La Cinq et Casino (+ 5,9 %, 246 000 titres), les investisseurs *continuant de saluer le* programme de restructuration et de désendettement du groupe.

NEW-YORK, 26 février ↑

Nouveau record

Wall Street a terminé la séance de mercredi 26 février sur un nouveau record – son sixième en un mois –, encouragée par de nouvelles indications positives sur la reprise de l'économie américaine. Après la nette baisse de la veille, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a regagné du terrain pour clôturer à 3 283,32 en hausse de 25,49 points, soit un gain de 0,78 %. Quelque 241 millions de titres ont *été échangés ; 1 142 ont progressé*, 576 ont reculé et 484 sont restés inchangés.

Selon les spécialistes, la hausse de 1,5 % des commandes de biens durables pour le mois de janvier aux Etats-Unis, annoncée le jour même par le département du commerce, a contribué à faire renaître les espoirs d'un redressement de l'économie parmi les détenteurs de capitaux. La nette baisse des taux d'intérêt a également soutenu les cours de la grande Bourse new-yorkaise. Sur le marché obligataire, les taux sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, sont tombés mercredi à 7,84 % contre 7,94 % mardi soir.

VALEURS	Cours du 25 fév.	Cours du 26 fév.
Alcoa	68 1/4	69 1/8
ATT	37	37 1/8
Boeing	46 1/4	46
Chase Manhattan Bank	24	24 3/8
Du Pont de Nemours	47	46 1/8
Eastman Kodak	45 3/4	45 3/8
Exxon	57 1/4	57 5/8
Ford	35 5/8	36 3/8
General Electric	79 3/8	79 3/8
General Motors	36 1/2	36 3/4
Goodyear	62 1/8	61 1/2
IBM	88 1/8	88 1/4
ITT	60	65
Mobil Oil	62 1/4	62 5/8
Pfizer	74 1/4	76
Schlumberger	60	60 3/8
Texaco	59 1/8	59 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	149 3/4	151 1/8
Union Carbide	24 1/2	24 3/4
United Tech.	50 3/8	50 3/4
Westinghouse	20 1/2	20 1/2
Xerox Corp	78	78 3/8

LONDRES, 26 février ↑

La hausse reprend

Après avoir modestement progressé, au cours de la journée, dans le sillage du marché à terme, les valeurs se sont envolées en fin de séance, mercredi 26 février, au Stock Exchange. A la clôture, l'in*dice Footsie des cent grandes* valeurs s'est apprécié de 18,2 points, soit un gain de 0,7 % à 2 565. Le volume des échanges s'est élevé à 545,4 millions de titres

TOKYO, 27 février ↓

Repli

La Bourse de Tokyo a clôturé la séance de jeudi 27 février en légère baisse dans un marché sans réelle orientation. A la clôture, l'indice Nikkei a *cédé 31,07 points, soit 0,15 % à* 21 333,70. Le volume des transactions est passé de 200 millions mercredi à 220 millions. Poussé par la hausse de *Wall Street*, le Kabuto-Cho a fait preuve de fermeté à l'ouverture (+ 0,8 %), mais il devait perdre de son élan sous l'effet de prises de bénéfice et de la déception entraînée par les déclarations du gouverneur de la Banque du Japon, M. Yasushi Mieno, selon lesquelles il n'envisageait pas une baisse imminente des taux d'intérêt.

VALEURS	Cours du 26 fév.	Cours du 27 fév.
Akai	683	680
Bridgestone	1 070	1 100
Canon	1 370	1 370
Fuji Bank	2 080	2 100
Honda Motors	1 510	1 500
Matsushita Electric	1 340	1 340
Mitsubishi Heavy	635	631
Sony Corp.	4 020	4 050
Toyota Motors	1 460	1 450

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4019	3995
Amault Associés	290	..
B.A.C.	87	....
Bque Vernes	799	....
Boiron (Ly)	363	365
Boisset (Lyon)	230	..
C.A.I.-de-Fr (C.C.I.)	765	769
Calberson	370 50	...
Cardif	830	810
C.E.G.E.P.	180	....
C.F.P.I.	260	....
C.N.I.M.	970	980
Conforama	1050	....
Creeks	222 90	...
Dauphin	301	....
Delmas	1050	....
Demachy Worms Cie	340	....
Devanlay	965	980
Deville	220	....
Dolisos	131	...
Editions Belfond	220	198 60 o
Europ. Propulsion	250	238
Finacor	108 30	....
GFF (group.fon.f.)	119	119
Grand Livre du Mois	350	....
Gravograph	190	171 50 o
Guintoli	805	795
ICC	196	....
Idianova	98	....
Immob. Hôtelière	1039	1036
Internt. Computer	158	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
I.P.B.M.	68 80	...
Loca investis.	208	..
Locamic	78	.
Matra Comm.	110	109
Molex	192 10	..
Publ.Filipacchi	363	363
Razel	440	425 10
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	339	...
Select Invest (Ly)	85 30	....
Serbo	320	..
S.M.T. Goupil	130	..
Sopra	278	....
TF1	389	.
Thermador H. (Ly)	350 20	...
Unilog	211	....
Viel et Cie	98	...
Y. St-Laurent Groupe	830	....

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 février 1992
Nombre de contrats estimés : 115 900

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	107,96	109,38	109,44
Précédent	107,66	109,10	109,04

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Mars 92	Juin 92	Mars 92	Juin 92
108	0,10	1,60	0,19	0,34

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 20 842

COURS	Février	Mars	Avril
Dernier	1 984	1 999	2 009
Précédent	1 953	1 968,50	1 995

CHANGES

Dollar : 5,59 F ↓

Jeudi 27 février, le dollar s'échangeait en léger recul sur les marchés des changes européens et japonais. Cependant les opérateurs prévoient une consolidation de sa forte avancée des derniers jours. A Paris, le billet vert a ouvert en baisse à 5,59 francs contre 5,6370 francs à la cotation officielle de la veille.

FRANCFORT	26 fév.	27 fév.
Dollar (en DM)	1,6590	1,6435

TOKYO	26 fév.	27 fév.
Dollar (en yens)	129,73	129,35

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (27 février) .... 9 3/4-9 13/16 %
New-York (26 février) .... 3 15/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	25 fév.	26 fév.
Valeurs françaises	111,20	112,60
Valeurs étrangères	104,60	105,10

(SBF, *base 100 : 31-12-81)*

Indice général CAC	524,50	520,20

(SBF, *base 1 000 : 31-12-87)*

Indice CAC 40	1953,50	1981,30

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	25 fév.	26 fév.
Industrielles	3 257,83	3 283,32

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	25 fév.	26 fév.
100 valeurs	2 546,80	2 565,00
30 valeurs	1 989,90	2 002,98
Mines d'or	129,80	128,70
Fonds d'Etat	88,31	88,49

FRANCFORT

	25 fév.	26 fév.
Dax	1 722,30	1 737,27

TOKYO

	26 fév.	27 fév.
Nikkei Dow Jones	21 365	21 334
Indice général	1 552	1 554

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5870	5,5900	5,6665	5,6725
Yen (100)	4,3220	4,3254	4,3725	4,3790
Ecu	6,9547	6,9613	6,9586	6,9620
Deutsche mark	3,3970	3,4005	3,3985	3,4042
Franc suisse	3,7445	3,7480	3,7648	3,7708
Lire italienne (1000)	4,5262	4,5306	4,5040	4,5113
Livre sterling	9,7930	9,8840	9,7857	9,8031
Peseta (100)	5,4120	5,4178	5,3760	5,3872

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4 1/8	4 1/4	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
Yen (100)	5 7/16	5 9/16	5 1/16	5 3/16	4 7/8	5
Ecu	9 7/8	10	9 7/8	10	9 7/8	10
Deutsche mark	9 1/2	9 5/8	9 7/16	9 9/16	9 7/16	9 9/16
Franc suisse	7 11/16	7 13/16	7 5/8	7 3/4	7 7/16	7 9/16
Lire italienne (1000)	11 15/16	12 3/16	11 11/16	11 15/16	11 5/8	11 7/8
Livre sterling	10 5/16	10 7/16	10 3/16	10 5/16	10 1/16	10 3/16
Peseta (100)	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/2
Franc français	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	9 3/4	9 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 27 FÉVRIER

Cours relevés à 10 h 12

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4300	C.N.E 3%	4350	4320	4320	- 0 69
888	B.N.P. T.P.	875	871	871	- 0 46
842	Cr.Lyon. T.P.	852	851	851	- 0 12
1245	Renault T.P.	1270	....	....	....
1460	Rhone Poul. T.P.	1495	....	....	....
1073	Saint Gobain T.P.	1079	....	....	....
901	Thomson T.P.	920	920	920	....
775	ACCOR	785	791	791	+ 0 76
740	Air Liquide	758	758	760	+ 0 53
605	Alcatel-Alsthom	611	617	617	+ 0 98
1500	Als.Superm.	1515	1520	1520	+ 0 33
330	A.L.S.P.I.	328 90	325	325	- 1 19
530	AGF Sté Centrale	533	535	535	+ 0 38
1110	Ass. Entrepr.	1000	1000	1000	....
161	Avenir H. Média	159	160	160	+ 0 63
930	Axa (ex Cie Midi)	960	970	970	+ 1 04
139	Bail	178	180	180	+ 1 12
129	Bail-Equipem.	145	....	....	....
750	Bail Investiss.	765	779	779	+ 1 83
480	Bancaire	503	510	514	+ 2 19
680	Bazar H.-V.	769	769	769	....
585	Beghin-Say	609	610	614	+ 0 82
1090	Berger (M)	1080	1076	1076	- 0 37
340	Bertrand Faure	355	360	360	+ 1 41
670	Bic	685	680	680	- 0 73
1040	B.I.P.	1070	....	....	....
320	BIS	307	307	307	....
385	B N P (CI)	354	354	354	....
775	Bollore Tech.	800	827	827	+ 3 38
2800	Bongrain	2800	2800	2798	- 0 07
800	Bon-Marché	815	819	822	+ 0 86
590	Bouygues	613	620	620	+ 1 14
123	BP France	122 90	121 90	121 90	- 0 81
1110	B S N	1109	1118	1118	+ 0 81
1080	Canal Plus	1125	1136	1143	+ 1 60
300	Cap Gem.S.	313 30	318	319 90	+ 2 11
2480	Carrefour	2515	2525	2525	+ 0 40
158	Casino	168 40	171	171 10	+ 1 60
100	Casino ADP	104 10	105 20	105 20	+ 1 06
1920	Castorama D.I.	2000	2011	2011	+ 0 55
193	C.C.F.	201	201 50	202	+ 0 50
53	CCMC Ly	58 30	....	....	....
370	C.D.M.E.	371 50	370	370	- 0 40
192	C.E.G.I.D.	198	196	196	- 1 01
159	Centrest (Ny)	156	164	164	+ 5 13
385	C.E.P. Comm.	417	423	423	+ 1 44
124	Cerus	132 50	132 50	132 50	....
730	Cetelem	795	787	787	- 1 01
305	CF Iar.	300	300 50	300 50	+ 0 17
350	CGI Info	344 50	345 60	345 60	+ 0 32
1170	C.G.I.P.	1159	1160	1164	+ 0 43
575	CGP	585	580	580	- 0 85
1140	Chargeurs S.A.	1192	1182	1192	....
375	Christian Dior	388	390 90	390 90	+ 0 75
580	C.I.C.A (M)	580	561	561	+ 0 18
315	Ciments franc.	311	313	313	+ 0 64
705	Clarins	702	705	705	+ 0 43
510	Club Méditer.	525	525	527	+ 0 38
193	CMB Packa.	184	185	185	+ 0 54
790	Colas	789	780	780	- 1 14
270	Cpt. Entrep.	269	269	269	....
1220	Compt Mod.	1230	1235	1235	+ 0 41
270	CPR (Paris Réé.)	257	260	260	+ 1 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1000	Créd. Foncier	997	986	991	- 0 60
235	Crédit Loc France	239	239 50	239 50	+ 0 21
590	Cr Lyon.(CI)	555	568	568	+ 2 34
1110	Credit Nat.	1150	1150	1150	....
245	CSEE	250	250	250	...
2650	Damart	2799	2730	2730	- 2 47
345	Dassault Aviation	343	....	....	....
195	Dassault Electr.	200	195	195	- 2 50
1410	De Dietrich	1405	1410	1410	+ 0 36
90	Dév.P.d.C.(Li)	91 60	....	....	.
168	Dév.R.Sud-Est	163 90	....	....	....
280	D M C	296 80	296	296	- 0 27
405	Docks France	420	422 50	422 50	+ 0 60
330	Dynaction	343	359	359	+ 4 66
2200	Eaux (Gle)	2257	2270	2267	+ 0 44
800	E.B.F.	810	....	..	....
410	Ecco	401 50	....	....	....
375	Elf Aquitaine	386 50	393 50	393 50	+ 1 81
....	Elf Sanofi	1210	1215	1219	+ 0 74
250	Eram-Elf (Certif)	267	269	269	+ 0 75
380	Essilor	404	400	400	- 0 99
181	Essil.Int.(DP)	185	189	189	+ 2 16
670	Esso	674	675	675	+ 0 16
1440	Eurafrance	1470	1465	1465	- 0 34
575	Eurocom	611	615	615	+ 0 65
149	Eurodisneyland	153	154 50	154 50	+ 0 98
890	Europe 1	905	905	905	....
44	Eurotunnel	46 05	....	...	....
1490	Exor	1490	....	....	....
118	Financial	117 50	117 50	117 50	....
325	Fives Lille	350 50	350	350	- 0 14
2740	Fromager. Bel	2830	2785	2785	- 1 59
1470	Gal.Lafayette	1478	....	....	....
1960	G.A.N.	2010	1995	1950	- 2 99
500	Gascogne (B)	524	511	511	- 2 48
1280	Gaz et Eaux	1340	1350	1350	+ 0 75
625	Géophysique	636	645	645	+ 1 42
665	Gerland Ly.	581	....	....	
....	Groupe André SA	721	728	728	+ 0 97
475	Groupe Cté	520	511	511	- 1 73
380	GTM-Entrep	385	389	389	+ 1 04
1510	Guyenne-Gas	1539	1540	1540	+ 0 06
165	Hachette	178	180 20	181 80	+ 2 13
485	Havas	502	508	508	+ 1 20
370	Idia	365 10	366	366	+ 0 25
300	Imétal	319	320 10	320 10	+ 0 34
145	Immob. Phénix	145 60	150	150	+ 3 02
81	Ingénico	84 90	85	85	+ 0 12
5550	Inst. Mérieux	5550	5600	5600	+ 0 90
445	Interbail	449	448	448	- 0 22
700	Intertechnique	735	760	760	+ 3 40
900	J. Lefebvre	928	938	938	+ 1 08
580	Klepierre	587	593	593	+ 1 02
705	Labinal	763	....	....	....
355	Lafarge	353 90	....	....	....
315	Labon	324	324 20	324 20	+ 0 06
4100	Legrand	4259	4230	4240	- 0 45
2340	Legrand (DP)	2450	2430	2430	- 0 82
415	Legris Industries	430	430	430	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
695	Locindus	695	691	691	- 0 58
4810	L.V.M.H.	4620	4669	4670	+ 1 08
510	Lyon.Eaux/Dumez	510	...	..	....
116	Majorette Ly.	131 90	131 90	131 90	..
340	Mar. Wendel	337	335 10	335 10	- 0 56
172	Matra	188	188	188 90	+ 0 48
535	Merlin-Gerin	533	533	533	.
83	Metaleurop	89	90	90	+ 1 12
42	Métrologie In.	38	...	...	...
168	Michelin	170	171 90	171 90	+ 1 12
156	Min. Salsig (Ma)	156 10	...	..	....
75	MMB	81 50	83 50	83 50	+ 2 45
168	Moulinex	173 40	173 90	173 90	+ 0 29
1180	Navig. Mixte	1180	....	...	...
101	Nord-Est	111 50	112	112	+ 0 45
280	Nordon (Ny)	292	293	293	+ 0 34
455	Nouv Galeries	465	483	483	+ 3 87
168	Olipar	177	180	180	+ 1 69
760	Oréal	777	781	781	+ 0 51
395	Paribas	404 40	..	...	...
190	Pechiney Int.	188 50	....	.	..
330	Pechiney (CIP)	339 50	339 80	339 80	+ 0 09
1490	Pernod Ricard	1519	1539	1539	+ 1 32
730	Peugeot	747	....	.	....
275	Pinault	290	290	290	..
630	Plastic-Omn.	645	641	641	- 0 62
470	Poliet	484	485 50	485 50	+ 0 31
705	Primagaz	727	759	759	+ 4 40
850	Printemps	842	840	844	+ 0 24
3030	Promodes	3125	3200	3200	+ 2 40
545	Radiotechn.	601	620	620	+ 3 16
5390	Redoute (La)	5380	5390	5390	+ 0 19
184	Remy Cointreau	204 90	209	209	+ 2 00
610	R. Poulenc CIP	602	609	609	+ 1 16
310	Robur Financ.	340	336	336	- 1 18
61	Rochette(La)	71 90	72	72	+ 0 14
2130	Roussel Uclaf	2132	2179	2179	+ 2 20
2900	R. Impé.Ly *	2935	....	....	....
183	Sade (Ny)	182	182	182	....
1780	Sagem	1750	1695	1695	- 3 14
530	Saint Gobain	540	...	..	..
1300	Saint Louis	1359	1365	1374	+ 1 10
1670	Salomon Ly.	1665	1665	1665	.
330	Salvepar (Ny)	322	334	334	+ 3 73
1530	S A T	1600	1600	1600	....
230	Saul. Chât.	234	231	231	- 1 28
1080	Saupiquet (Ns)	1085	1085	1085	. .
690	Schneider	690	690	690	...
19 50	SCOA	20	20	20	...
480	Scor s.a.	465	480	480	+ 3 23
1970	S.E.B.	1978	...	....	....
460	Sefimeg	459	460	459 20	+ 0 04
113	Selectibanque	112	112 10	112 10	+ 0 09
220	Sextant A.	233 50	235	235	+ 0 64
830	S F I M	850	850	850	....
235	S.G.E.	243	245	245	+ 0 82
460	Simco	458 50	459 90	455 60	- 0 63
835	St. Rossignol	835	...	...	...
500	Sligos	481	494	494	+ 2 70

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
545	Société Géné	545	545	545	...
65	Sodecco(B)	68	70 50	70 50	+ 3 68
144	Sodero(Ny)	147	147	147	....
970	Sodexho	970	..	....	..
78	Sogenal(Ny)	84 90	84 70	84 70	- 0 24
385	Sogerap	378	..	....	..
1430	Som-Allib	1405	1427	1427	+ 1 57
415	SOPHIA	398	403	403	+ 1 26
1517	Source Perrier	1517	...	....	....
810	Sovac	865	867	867	+ 0 23
330	SPEP	341	....	...	...
330	Spie-Batignol.	334	335	335	+ 0 30
790	Strafor Facom	760	761	761	+ 0 13
340	Suez	339	...	....	....
1170	Synthelabo	1191	1195	1195	+ 0 34
182	Thomson CSF	164	166	166	+ 1 22
260	Total	252	252	252	..
170	- (certif)	169 90	169 70	169 70	- 0 12
220	Truffaut Fin.	219	220 10	220 10	+ 0 50
570	U.A.P.	563	569	570	+ 1 24
285	U F B Locab.	329	330	330	+ 0 30
730	U I C	725	....	..	....
450	U I F	450	..	....	....
720	U I S	722	....	....	....
515	Unibail	518	....	....	....
705	Valeo	700	703	703	+ 0 43
275	Vallourec	282	....	....	....
325	Via Banque	325 80	325	326	- 0 25
370	Worms et Cie	369	367	367	- 0 54
1300	Zodiac	1320	....	....	....
1030	Elf Gabon	1036	1050	1050	+ 1 35
123	Amax	114 80	114 20	114 20	- 0 52
165	Amer Barrick	152 50	152	152	- 0 33
119	Amer. Express	118	117 10	117 10	- 0 76
215	A.T.T.	210	....	....	..
178	Anglo Amer C.	185	186	186	+ 0 54
350	Amgold	346	....	....	....
250	Banco Santander	255			
840	B.A.S.F.	841	845	845	+ 0 48
1020	Bayer	1018	1023	1023	+ 0 49
41	Blenheim Plc	41 70	41 85	41 85	+ 0 36
45	Bellsistom	42 40	42	42	- 0 94
138	Chase Manh.	135	135 80	135 80	+ 0 59
2540	Daimler Benz	2563	2590	2590	+ 1 05
132	De Beers	134 70	...	....	....
2460	Deutsche Bank	2485	2498	2498	+ 0 52
1220	Dresdner Bank	1225	....	....	....
61	Driefontein	60 80	60 95	60 95	+ 0 25
265	Du Pont-Nem.	267 20	...	....	....
260	Eastman Kodak	260 50	256 20	256 20	- 1 65
15 50	East Rand	15	15	15	..
40	Echo Bay	39 95	40	40	+ 0 13
230	Electrolux	242	....	....	....
105	Ericsson	109	111	111	+ 1 83
325	Exxon Corp.	325 80	325 10	325 10	- 0 21
220	Ford Motor	203 90	...	....	....
48	Freegold	46	46 35	46 35	+ 0 76
16	Gencor	16 80	....	....	....
450	Gén. Elect.	450	444 20	444 20	- 1 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
220	Gén. Motors	212 80	209	209	- 1 79
380	Gén. Belgique	369 60	. ..	....	...
92	Gd. Métropol.	93 50	93 20	93 20	- 0 32
56	Guinness	58 50	57 80	57 80	- 1 20
21	Hanson PLC	21 60	21 60	21 60	....
31	Harmony Gold	31 80	31 90	31 80	. .
425	Hewlett Packard	408	411 50	411 50	+ 0 86
37	Hitachi	37 20	36 95	36 95	- 0 67
860	Hoechst	871	878	878	+ 0 80
90	Homestak	87	87	87	...
125	I.C.I.	128	....	. ..	. ..
510	I.B.M.	502	500	500	- 0 40
345	I.T.T.	351	364 70	364 70	+ 3 90
179	Ito Yokado	187	185	185	- 1 07
59	Matsushita	59 10	58 70	58 70	- 0 68
3 55	Maxwell	3 65	....	....	...
235	Mc Donald's	232	231 80	231 80	- 0 09
825	Merck	870	889	889	+ 2 18
525	Minnesota M.	529	522	522	- 1 32
48	Mitsubishi	48 50	48 20	48 20	- 0 62
340	Mobil corp	353	...	....	....
340	Morgan J.P.	354	....	....	...
35480	Nestlé	35800	35800	35800	....
118	Norsk Hydro	119	117	117	- 1 68
105	OFSI	105 90	104 50	104 50	- 1 32
1740	Pétrofina	1714	1725	1725	+ 0 64
415	Philip Morris	430	431 60	431 60	+ 0 37
98	Philips	99	103 90	103 90	+ 4 95
58	Placer Dome	56	57 45	57 45	+ 2 59
560	Procter Gamble	564	568	568	+ 0 71
199	Quilmès	221	211	211	- 4 52
26	Randfontein	24 70	26	26	+ 5 26
345	Rhone Poul. Rorer	353 80	353	353	- 0 23
420	Royal Dutch	434 20	436 40	436 40	+ 0 51
52	R T Z	53 50	52 60	52 60	- 1 68
1 65	Saat.& Saatchi	1 68	1 64	1 64	- 2 38
35	St Helena	34 50	...	....	....
340	Schlumberger	339 50	340	340	+ 0 15
43	Shell transp.	44 20	...	....	....
2310	Siemens	2351	....	....	....
470	Siemens Nixdorf	470	469	469	- 0 21
176	Sony	175 10	177 20	177 20	+ 1 20
76	Sumitomo Bank	78 80	....	....	. .
181	T.D.K.	179	....	....	. .
63	Telefonica	62 10	62 40	62 40	+ 0 48
27	Toshiba	26 40	....	....	....
595	Unilever	567	....	....	. ..
290	Unit.Techn.	285 20	...	....	...
335	Vaal Reefs	332 90	....	....	. .
1180	Volkswagen	1240	1240	1240	. .
350	Volvo	355	....	....	....
184	West. Deep.	175	....	....	....
440	Xerox Corp.	439	....	....	....
124	Yamanouchi	125	126	126	+ 0 80
1 67	Zambia Cop.	1 88	1 90	1 90	+ 1 06

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	124 75	6 73
Emp.Etat 9,8%78	100	6 15
10,80% 79/94	101 65	5 18
Emp.Etat 13,4%83	....	2 49
Emp.Etat 12,2% 84	101 20	4 73
Emp.Etat 11% 85	99 90	10 94
10,26% mars 86	....	9 86
OAT 10% 5/2000	....	7 54
OAT 9,5% 12/1997	....	2 05
OAT 9,8% 1/1996	....	0 75
PTT 11,2% 85	105 57	2 58
CFF 10,30% 86	....	0 96
CFF 10,25% nov 90	....	9 77
CNA 10 % 1979	101	0 19
CNB Bques 5000F	....	1 40
CNB Paribas 5000F	....	1 40
CNB Suez 5000F	....	1 40
CNE 11,5% 85	100 85	7 60
CNI 1/82 5000F	....	1 40
CNT 9 % 86	....	7 21
CRH 10,90% déc.85	....	1 58
CHABB FCE 3% 100	....	....
CNCA	....	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (sté fin.)	951	970
Applications Hydr.	1520	....
Arbel	470	451
Bains C.Monaco	1075	1076
B.Hypoth.Europ.	380	....
B.N.P. Intercont.	345	341
Beghin-Say (C I)	480	....
Bénédictine	2510	....
Bidermann Internat.	470	....
Blanzy Ouest	2085	....
B T P	65 60	66 10
Cambodge	935	....
Carbone Lorraine	525	....
Case Poclain	8 80	8 80
C.E.G.F (Frigor.)	561	....
Centenaire Blanzy	390	....
Cerabati	75	....
Champex Ny	96 30	....
CIC (CIP)	213	218

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1195	1202
C.I.T.R.A.M. (B)	1950	....
Cogifi	360	354
Comiphos	541	....
Cie Industrielle	6500	....
Cpt Lyon Alemand	391	....
Concorde	650	....
Constr.Méc.Prov.	31	....
Crédit Gén.Ind.	130	....
Cr Universel (Cie)	402	....
Darblay	630	....
Degremont	1716	1710
Delmas Vieljeux	3200	....
Didot Bottin	1195	....
Docks Fr. R. Picardie	1249	....
Eaux Bassin Vichy	2620	....
Eaux Vittel	953	....
Ecia	285	288 90
Ent.Mag. Paris	4250	....
Etex (ex Eternit)	1680	1687
Finalens	272 10	....
F.I.P.P.	85	....
F.N.A.C.	1809	1805
Foncière (Cie)	479	....
Foncières Euris	370	....
Fonc.Lyonnaise	605	605
Foncina	425	....
Fougerolle	775	775
France I.A.R.D.	645	....
France SA (La)	1890	1890
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	650	....
Genefim	310	312
Gévelot	498	....
G.F.C.	348 80	343
Groupe Victoire	1275	....
G.T.I (Transport)	288	....
Immobail	319	323
Immobanque	683	680
Im.Marseillaise	5250	....
Immofice	422	420
Invest.(Sté Cie.)	3240	....
Lambert Frères	290 10	....
Lille Bonnières	1050	....
Locafinancière	490	....
Louis Vuitton	747	....
Louvre	2625	2606
Lucia	943	....
Machines Bull	36 50	38 30
Mag.Uniprix	165	....
Magnant	750	....
Métal Déployé	431	....
Mors	72	72 80
Navigation (Nle)	210	....
Optorg	231 10	....
Oréal (CI)	395	....
Origny-Desvroise	750	....
Palais Nouveauté	1180	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paluel Marmont	640	....
Parfinance	160	....
Paris France	245 50	....
Paris Orléans	216 50	....
Parthena Invest.	290	....
Pathé Cinéma	829	....
Piper Heidsieck	1219	....
Porcher	440	....
Promodès (CI)	1500	....
Publicis	710	700
Rochefortaise	105	....
Rosario	177	....
Rougier	300	....
S.A.C.E.R.	430	....
S.A.F.A.A.	247	....
S.A.F.I.C Alcan	250	....
Saga	345	...
Saint Dominique (F.I.)	113	113 90
Salins du Midi	570	....
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	705	....
Senelle	402	402
S.Eurl.Part. (M)	136	....
Sitec	615	607
Simvie	138	....
S.I.P.H.	200	....
S.M.C.I.	70	77 15d
Sofal	533	....
Soffo	355	....
Sofical	1200	....
Sofiram (ex Satam)	75	....
Sofragi	2458	....
Soudure Autogène	961	960
Sovabail	371	....
Stami	503	....
Taittinger	2815	....
Testut-Aequitas	410	....
Tour Eiffel	243	....
Ufiner	1150	....
Vicat	403	402
Viniprix	1500	....
Virax	138	....
Maroc Sté Brasserie	255 10	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	742	....
Akzo Nv Sico	430	....
Alcan Aluminium	114 30	....
American Brands	249	....
Arbed	603	....
Asturienne Mines	123	....
Banco Popular Espa.	592	...
B.Reglements Int.	19150	....
Can.Pacifique	80 30	....
Chrysler Corp.	89	....
C I R	7 50	...
Commerzbank	865	....
Dow Chemical	318	....
Fiat	23 55	....
GBL (Brux Lamb.)	540	....
Gevaert	980	....
Glaxo Holdings Ltd	88 90	....
Goodyear Tire	340	....
Grace and Co (WR)	245	....
Honeywell Inc.	400	.. .
Johannesburg	75 50	. . .
Koninklijke Pakhoed	147	.. .
Kubota	21 50	. . .
Midland Bank	21 60	....
Noranda Mines	85 10	. . .
Olivetti priv.	8 90	. . .
Pfizer Inc	413	. . .
Ricoh	23	. . .
Robeco	300	. . .
Rodamco NV	161	....
Rolinco	299	. . .
Saipem	5 90	....
Sema Group	20 10	....
SKF Aktiebolaget	89	....
Tenneco Inc.	190	....
Thorn Electrical	78 80	....
Toray Ind.	24 70	....
West Rand Cons.	8 50	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	...
Calciphos	90 20	. .
C G H Cogenhor	12 50	. . .
Coparex	680	....
Drouot Assurances	335	. .
Electro-Banque	331	. .
Europ. Accum.	79	. . .
Europ Soutres Ind.	20	. .
Gachot S.A.	68 10	....
Guy Degrenne	443	. . .
Lecteurs du Monde	141	. .
Nicolas	1260	. . .
Patomelle RD	1410	....
Particip. Percier	390	. . .
Quadral	20 10	....
Rorento N.V.	217 30	....
St-Gobain-Emballage	1700	....
S.E.P.R.	741	....
S.P.R. act. B	296 10	. . .
Waterman	903	.

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 637	....	....	....
Ecu	6 957	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 860	....	....	....
Belgique (100 F)	16 526	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	302 070	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 530	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 680	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 801	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 949	....	....	....
Suisse (100 f)	374 220	....	....	....
Suède (100 krs)	93 810	....	....	....
Norvège (100 k)	86 750	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 302	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 423	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 954	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 772	....	....	....
Japon (100 yens)	4 339	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/2
Or fin (kilo en barre)	63100	.....
Or fin (en lingot)	63400	.....
Napoléon (20f)	355	.....
Pièce Fr (10 f)	450	.....
Pièce Suisse (20 f)	362	.....
Pièce Latine (20 f)	358	.....
Souverain	481	.....
Pièce 20 dollars	2065	.....
Pièce 10 dollars	1100	.....
Pièce 5 dollars	657 50	.....
Pièce 50 pesos	2355	.....
Pièce 10 florins	387	.....

SICAV (sélection) 26/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	217 88	212 05
Ageparġne	819 28	784
Améri-gan	8193 78	7878 63
Amplia	259691 41	259691 41
Amplitude	657 82	638 68
Arbitrages Court.T.	7026 05	7026 05•
Associc	1071 53	1071 53
Axoux Futur	408 98	399
Auracic	1238 98	1202 89
Avenir Alizes	1753 32	1718 94
Axa Capital	168	160 77
Axa Court Terme	7726 97	7726 97
Axa Europe	131	125 36
Axa Investissements	120 55	115 36
Axa NPI	133 19	127 45
Axa Première	116 90	116 55
Axa Sélection	148 91	142 50
Axa Valeurs PER	127 10	121 63
Cadence 1	1052 24	1031 61
Cadence 2	1042 54	1022 10
Cadence 3	1052 78	1032 14
Capimonétaire	6147 63	6141 39
Capioblig	6323 28	6199 29
Capiracic	1288 02	1268 99
Coexis	1297 43	1285 79
Comptavalor	3422 86	3417 73
Convertimmo	355 52	348 55
Credinter	486 99	472 81
Credit Mutuel Capital	1262 55	1237 79
Cred.Mut.Ep Cour.T	655 66	655 66
Cred.Mut.Ep.long.T	202 37	196 95
Diese	1311 12	1279 14
Drouot France	877 47	839 68
Drouot Investiss.	1005 22	961 93
Drouot Sécurité	249 60	238 85
Ecocic	1076 53	1045 17
Ecupar	135 28	129 45
Ecureuil Capitalisation	2527 65	2502 62
Ecureuil Géovaleurs	2319 32	2251 77
Ecureuil Invest.	445 88	432 89
Ecureuil Monepremiere	65309 09	65309 09
Ecureuil Monétaire	38456 05	38456 05
Ecureuil Trésorerie	2373 53	2373 53
Ecureuil Trimestr.	2010 73	1990 82
Elicash	2 721615	2 721615
Energia	272 35	260
Eparcic	3507 22	3507 22
Eparcourt-Sicav	4546 39	4535 05
Epargne Associat.	26525 75	26302 18
Epargne Capital	10536 64	10432 32
Epargne Croissance	1800 08	1751 90
Epargne Industrie	98 53	95 89
Epargne J.	67874 43	67874 43
Epargne Monde	1290 85	1256 30
Epargne Obligat.	205 74	200 23
Epargne Premiere	14188 40	14082 78
Epargne Quatre	1107 13	1077 50
Epargne-Unie	1360 32	1327 14
Epargne Valeurs	462 51	450 13
Eufi Cash capi.	8207 30	8207 30•
Eufinvest cap.	684 18	664 25•
Eurocic Leaders	1115 71	1083 21
Eurodyn	1231 66	1201 62
Euro Gan	6399 11	6152 99
Europe Nouvelle	562 63	537 12
Fonsicav	14032 60	14032 60
France-gan	10055 38	9668 63
France Garantie	277 44	276 89
France Index Sicav	114 81	111 45
France Obligations	490 54	485 68
Francic	478 32	462 45

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	106 75	103 64
France-Regions	1238 76	1202 68
Fructi-Associations	34 47	34 47
Fructi-Capi	41 11	40 50
Fructidor	236 73	233 23
Fructifrance act c&d	918 43	898 03
Gestion	14497 20	14425 07
Gest.Associations	175 03	171 18
Horizon	1245 29	1209 02
HLM Monétaire	13568 73	13568 73
Indust.Fse.Court.T.	1431 92	1431 92
Interépar	109864 87	106864 92
Interoblig	13916 09	13643 23
Intersélection Fce	535 32	524 82
Japacic	162 06	157 34•
Jeunepargne	281 38	277 22•
Latitude	2200 13	2196 83
Laumi C.T.	12257 54	12257 54
Laumi L.T.	6638 88	6639 69
Lion Association	11089 28	11089 28
Lion Institution	29032 62	28960 22
Lionplus	959 69	940 87
Lion Trésor	2255 38	2233 05
Lion 20 000	25638 53	25638 53
Livret Bourse Inv.	580 13	563 23
Livret Portefeuil.	741 57	719 97
Méditerranée	188 76	180 63
Mensuel CIC	10105 25	10004 20
Moneden	66228 84	66228 84
Mone.J.	70898 32	70898 32
Monévalor	79945 45	79945 45
Mutualité dépôts	13178 83	13152 52
Mutuelle Unie Sél.	141 78	135 67
Natio Court Terme	276852 00	276852
Natio-Epargne	17352 06	17180 26
Natio-Ep. Ret.	128 35	124 91
Natio Eparg.Trésor	7657 21	7641 93
Natio-Inter	1130 18	1099 93
Natio-Inter.	1412 07	1374 28
Natio-Monétaire	24727 88	24727 88
Natio-Patrimoine	1375 58	1338 76
Natio-Placements	62868 51	62868 51
Natio-Revenu	1030 13	1019 93
Natio Sécurité	11786 80	11786 80
Natio-Valeurs	903 39	879 21
Nippon-Gan	5430 79	5221 91
Nord Sud Dévelop.	1560 18	1557 07
Obli-Associations	150 93	149 44
Oblicic-Mondial	2628 19	2587 38
Oblicic-Régions	1071 82	1055 98
Oblifutur	2799 84	2731 56
Oblig. tres caté.	174 90	172 32
Obilion	1360 94	1347 47
Oblisécurité Sicav	12570 75	12570 75
Oraction	1052 34	1026 67
Orvalor	7075 05	6936 32
Paribas Capitalisation	1480 33	1468 45
Paribas Opportunités	134 96	129 46
Paribas Patrimoine	599 36	574 93
Patrimoine Retraite	218 73	214 44
Pervalor	617 15	605 05
Placement A	1461 43	1432 77•
Placement J.	7054 06	7039 98•
Placement M	65228 60	65098 40•
Placement Nord	999 42	979 82•
Plénitude	134 20	130 61
Poste Croissance	21266 51	21245 26
Poste Gestion	64080 01	64080 01
Première Oblig.	11218 48	11207 27
Prévoy. Ecureuil	117 58	118 42
Priv'Associations	28740 21	28740 21

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Proficius	995 56	971 28
Quartz	137 18	133 83
Réalvalor	840 25	823 77
Rentacic	160 73	158 35
Revenus Trimestr.	5304 57	5262 05
Revenu-Vert	1141 07	1124 21
St Honoré Bio-Alim.	1007 67	961 98
St Honoré Bons du Tr.	10956 58	10902 07
St Honoré Global	239 16	228 31
St Honoré Invest.	783 39	747 87
St Honoré Mat Plac.	204 07	194 82
St Honoré Pacifique	595 34	568 34
St Honoré PME	534 13	509 91
St Honoré Real	14596 55	14538 40
St Honoré Services	458 73	441 09
Sécuricic	1702 42	1702 42
Sécuri-Gan	12499 21	12254 13
Sécuritaux	1358 42	1358 42
Sicasden	711 12	700 61
Sicav Associations	1801 62	1801 62
SFI-CNP Assur.	691 04	670 91
S.G. Fr. opportunités	1173 37	1150 36
Sicav 5.000	449 59	437 56
S.I. Est	1460 93	1398 02
Silvafrance	698 65	679 95
Sivam	421 94	410 36
Silvarente	221 47	217 13
Silvinter	450 33	438 28
S.N.I.	1223 24	1187 61
Sogenfrance	1112 28	1090 47
Sogépargne	311 96	305 84
Sogevar	1092 11	1070 70
Sogintar	1334 79	1308 62
Soleil Investissements	623 71	599 72
Solstice	2161 53	2156 14
State Street Act. Eur.	10432 75	10079 95•
State Street Act. Fce	10829 14	10513 73•
State Street Emer. Mkt	13029 82	12403 39•
Stratégie Actions	823 93	792 24
Stratégie Rendement	1383 38	1339 84
Technocic	1106 07	1073 85
Techno-Gan	6035 13	5803 01
Thesora	650 43	643 99
Transplus	150 28	143 81
Trésor Plus	1262 90	1250 40
Trésor Réal	13907 24	13907 24•
Trésoricic	126377 49	126377 49
Trilion	5229 24	5162 13
UAP Investissements	463 95	447 18
UAP Actions France	626 52	603 87
UAP Act. Sélect.	662 85	638 89
UAP Aedificandi	578 98	558 05
UAP Altefi	214 61	208 85
UAP Alto Sicav	188 77	182 67
UAP Moyen Terme	136 82	131 87
UAP Premiere Cat.	11401 40	10989 30
Uni-Associations	120 47	120 47
Uni-Foncier	1262 43	1231 64
Unifrance	605 04	590 28
Uni-Garantie	1267 77	1245 35
Uni Régions	1360 30	1327 12
Univar	231 30	231 30
Univers Actions	1293 68	1262 11
Univers-Obligation	1861 76	1816 35
Valorg	2007 82	2005 81
Valreal	51969 87	51943 70

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 26 février au *palais de l'Elysée, sous la présidence* de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, un communiqué a été publié dont voici les principaux extraits.

• Réforme de la procédure pénale
(*le Monde* du 27 février.)

• L'apprentissage et l'alternance

– Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale a présenté une communication sur l'apprentissage et l'alternance.

A l'occasion du conseil des *ministres du 25 septembre 1991, le* principe d'un plan de développement de l'apprentissage et des formations en alternance a été arrêté. L'objectif est d'accroître d'au moins 400 000 en cinq ans le nombre de jeunes entrant dans les formations en alternance. Des mesures d'urgence ont été prises *depuis cette date pour relancer* l'apprentissage et les formations en alternance organisées par les établissements scolaires. Les partenaires sociaux ont conclu le 8 janvier 1992 un accord sur l'apprentissage. Une table ronde a rassemblé les 3 et 4 février les principaux partenaires de l'apprentissage.

Quatre orientations sont retenues dans le plan mis au point par le ministère de l'éducation nationale et le ministère du travail.

1. – Le développement de l'apprentissage et de l'alternance sera coordonné à l'échelle régionale.

Des contrats d'objectifs, conclus entre l'Etat, chaque région et les branches professionnelles, détermineront les objectifs du développement de l'apprentissage et de l'alternance.

Sur cette base, il reviendra à chaque conseil régional d'élaborer un projet régional de développement de l'apprentissage et de l'alternance, en concertation avec l'ensemble des partenaires. Pour *mettre en œuvre ce projet régional*, l'Etat et la région pourront conclure un contrat pluriannuel pour mobiliser les moyens et les capacités des organismes de formation.

2. – Les entreprises seront incitées à s'intéresser davantage à la formation professionnelle des *jeunes*.

Certaines dépenses de formation pourront être assimilées à des immobilisations incorporelles entrant dans le calcul du résultat fiscal de l'entreprise.

Un crédit d'impôt « apprentissage-alternance » sera prévu dans le projet de loi de finances pour 1993 *pour encourager les entreprises de* toutes tailles à accueillir et à former des jeunes.

Les procédures d'agrément pour l'apprentissage seront simplifiées. L'accueil d'apprentis dans le secteur public sera expérimenté dès la fin de l'année 1992.

3. – Les conditions de formation des jeunes seront améliorées.

Dès le collège, l'information sur les métiers sera développée et les professionnels y seront directement *associés. Les documents d'information* et d'orientation remis aux élèves et aux familles présenteront les possibilités offertes par l'apprentissage et l'alternance.

La durée et le contenu des formations conduisant à un diplôme professionnel national pourront être adaptés selon les particularités de chaque *jeune, les besoins* propres à chaque métier et, pour les diplômes professionnels, selon les besoins locaux.

La *rémunération des apprentis* sera revalorisée et harmonisée avec celle des jeunes en contrat de qualification.

4. – L'appareil de formation sera mobilisé.

Déjà engagé avec succès pour les baccalauréats professionnels, le développement progressif de l'alternance sera *favorisé dans les lycées* professionnels. Ceux-ci pourront intégrer dans leur projet d'établissement un projet pluriannuel pour l'alternance. Les plans de formation des enseignants à la pédagogie de l'alternance seront généralisés et ceux-ci seront plus nombreux à suivre des périodes de formation en *entreprise. Pour permettre la participation* de professionnels à l'enseignement, un statut de professeur associé sera prévu dans l'enseignement technologique et professionnel.

La loi sera modifiée pour permettre aux professions et aux lycées professionnels qui le souhai*tent de créer conjointement des* organismes de formation d'apprentis.

La conclusion de contrats entre les régions et les centres de formation d'apprentis sera encouragée pour améliorer l'organisation pédagogique des centres et la formation des formateurs et pour généraliser les méthodes de formation innovantes.

∴

Les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de ce plan seront soumises au Parlement dès la prochaine session.

La définition précise des mesures prévues feront l'objet d'une concertation au sein des *instances compétentes* fonctionnant auprès du ministère de l'éducation nationale et du ministère du travail.

Un comité de suivi, faisant suite *à la table ronde réunie en* février 1992, veillera à la mise en œuvre cohérente du plan. Ce comité sera composé de représentants de chaque catégorie des partenaires de la formation en alternance, en tenant compte de la composition des instances de concertation existantes.

• L'insertion par l'économique

– Mme Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a présenté une communication sur l'insertion par *l'économique*.

Un nombre croissant de chômeurs deviennent inaptes à occuper un emploi ou même à suivre une formation en raison de difficultés sociales ou familiales qui risquent de les exclure durablement de la vie professionnelle et sociale.

La politique de l'emploi définie à l'occasion du conseil des ministres du 3 juillet 1991 vise non seulement à développer le nombre des emplois disponibles et à renforcer les liens entre la formation et l'emploi, mais aussi à lutter contre l'exclusion des personnes les plus fragiles.

Les entreprises et les associations d'insertion, qui sont aujourd'hui plus de 1 300, contribuent à cette action. Elles offrent aux personnes exclues du monde du travail depuis plusieurs années un emploi, une formation individualisée et un accompagnement social. L'Etat contribue à l'équilibre financier de ces organismes.

Le nombre des postes offerts doit être accru. Alors que le nombre des emplois offerts s'élevait auparavant à 10 000, 4 000 postes ont été créés en 1991 et la création de 10 000 postes supplémentaires est déjà prévue pour 1992. Près de 400 000 personnes pourront ainsi exercer *cette année une activité* dans les associations et les entreprises d'insertion.

De nouveaux partenaires doivent être *trouvés. Déjà des entreprises* créent elles-mêmes des entreprises d'insertion ou détachent des cadres pour participer à des actions d'insertion. Des clubs locaux de chefs d'entreprise et une fondation nationale pour l'insertion, groupant des entreprises, ont été créés.

Les administrations s'organiseront pour mieux contribuer aux actions d'insertion. Des plans locaux d'insertion permettront de mieux associer les collectivités *locales à ces actions.*

• Les résultats des Jeux olympiques

– Mme Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, a présenté une communication sur les résultats des XVIes Jeux olympiques d'hiver.

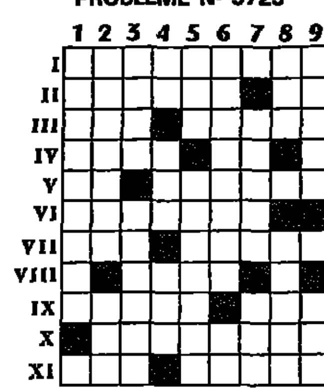
Alors qu'elle était seizième aux jeux de Calgary par le nombre des médailles, la France se situe aujourd'hui au septième rang des nations engagées. Avec neuf *médailles, elle retrouve* le niveau atteint aux Jeux olympiques de Grenoble en 1968.

Notre équipe nationale a brillé dans les nouvelles disciplines, biathlon et ski artistique, et dans certaines dont nous étions absents auparavant, comme le combiné nordique. En patinage et ski alpin, *les médailles obtenues récompen*sent des athlètes confirmés. Des résultats prometteurs ont été enregistrés en hockey sur glace, en saut à ski et en ski de fond. Les disciplines de démonstration ont apporté aux Français deux victoires et trois places d'honneur.

Le déroulement des Jeux a mis *en évidence nos capacités d'organi*sation, nos technologies et l'efficacité des moyens humains et matériels engagés. De très nombreux fonctionnaires de l'Etat ont, sous l'autorité du préfet de Savoie, contribué avec rigueur et discrétion au déroulement des Jeux, aux côtés des volontaires du Comité d'organisation des jeux olympiques.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5725



HORIZONTALEMENT

I. Lieu de recherches. – II. Varie selon le climat. S'installent pour longtemps. – III. Lettre grecque. *Font l'ouvrage à plusieurs.* – IV. Expression commune. Qui laisse beaucoup paraître. – V. Pronom. Portée par ceux qui se comportent comme des moutons. – VI. Règle peut-être ses comptes. – VII. Influe sur l'atmosphère. Met de l'eau dans son vin. – VIII. Qui ne se trouve pas bien. – IX. Telle une *idée qui n'est certes pas lumineuse* ! Témoignage chrétien. – X. Quelqu'un qui met de l'animation. – XI. N'aime guère recevoir de leçon. Bête africaine.

VERTICALEMENT

1. Prend régulièrement la mouche. – 2. Faire un éclat. Préfixe *renversé*. – 3. *Un homme qui mul*tipliait les conquêtes. Ecarté de l'emploi. – 4. Symbole. Fait bouger le monde. Dans une certaine mesure. – 5. Peut faire partie du « charme ». Susceptible de faire claquer. – 6. Fait des pointes. Est couché sur le papier. – 7. C'est à voir. N'est pas toujours bon à *prendre*. – 8. *Peut se diriger vers* une étoile. Fils de famille. – 9. Cité allemande. Remplissent des poches.

Solution du problème nº 5724

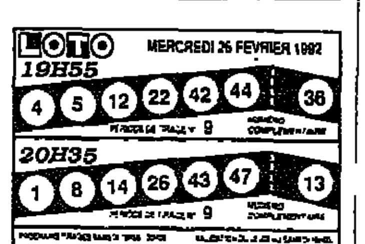
Horizontalement

I. Abondance. – II. Feu ! Email. – III. Favorite. – IV. Eté. Métro. – V. Rie. Ego. – VI. Toto. Es. – VII. Adulent. – VIII. Tiret. Iso. – IX. Ile. Odeur. – X. O. E. Il. Née. – XI. Anesses.

Verticalement

1. Affectation. – 2. Béat. Odile. – 3. Ouverture. – 4. Iole. In. – 5. Derme. Etole. – 6. Amie. On. – 7. Natte. Tiens. – 8. Cierge. Suée. – 9. El. Oospores.

GUY BROUTY



JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 27 février 1992 :

DES DÉCRETS

– Nº 92-180 du 26 février 1992 relatif à l'exercice, par un contribuable, des actions en justice appartenant à la commune ;

– Nº 92-183 du 26 février 1992 relatif au fonds d'indemnisation institué par l'article 47 de la loi nº 91-1406 du 31 décembre 1991 portant diverses dispositions d'ordre social.

CARNET DU Monde

Naissances

– Franck et Madeleine TROUDE, Johann, Quentin, Lucas et Brune TROUDE,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Jules,

le 26 février 1992.

16, rue du Regard,
92000 Garches.

– Diane et Jean-Michel STEG ainsi qu'Emmanuel

ont la joie d'annoncer la naissance de

Raphaelle,

le 20 février 1992.

166 East 63rd Street,
New-York,
NY 10021, USA.

Mariages

– Hélène TRIVOUSS et Daniel WIDLÖCHER,

sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré le 22 février 1992, dans la plus stricte intimité.

Décès

– Mme Henry Bujon de l'Estang,
M. et Mme Jean-Paul Paillet et leurs enfants,
M. et Mme François Bujon de l'Estang et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Barré,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Henry BUJON DE L'ESTANG,

survenu le 26 février 1992, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le *samedi 29 février, à 9 heures,* en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 1, rue de l'Eglise.

43, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Tarare.

Mme Edouard Crassard,
son épouse,
M. et Mme Jean Bonnassieux,
Les familles Crassard, Clerc, Bressand et Saureil,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard Albert CRASSARD,

survenu le 25 février 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Selon ses volontés, M. Edouard Crassard a fait don de son corps à la science.

– On nous prie d'annoncer la mort subite de

Constantin Th. DIMARAS,

survenue à Paris le 17 février 1992.

– Brigitte et Bertrand Le Corre, ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre LE CORRE,

à son domicile, le 25 février 1992.

L'inhumation aura lieu le samedi *29 février, à 16 heures.*

Réunion devant la mairie de Treilles-en-Gâtinais (Loiret).

Gémissons mais espérons.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu, le 26 février 1992, de

M. Jean LEPRINCE-RINGUET,
ingénieur général des télécommunications (E.R.), officier de la Légion d'honneur.

La célébration religieuse aura *lieu le* samedi 29 février, à 10 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.
L'inhumation se fera dans l'intimité familiale au cimetière de Rolleboise (Yvelines).

De la part de
René et Thérèse Leprince-Ringuet,
Petite Sœur Anne Cécile de Jésus,
Hervé et Suzanne Leprince-Ringuet,
Olivier et Bernadette Legrand,
Alain et Marie Leprince-Ringuet,
Laurent et Agnès Leprince-Ringuet,
ses enfants,
Ses trente-quatre petits-enfants,
Ses trente-quatre arrière-petits-enfants,
Et des familles Leprince-Ringuet, Turquet, Faivre, Loiret, Dupré La Tour.

8, rue des Saints-Pères,
75007 Paris.

– M. et Mme Gérard Encausse et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de *leur mère et grand-mère*

Mme Suzanne MICHEL-ENCAUSSE,
avocat honoraire au barreau de Paris,

survenu en son domicile parisien, le 17 février 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, Paris-14e, le vendredi 28 février, à 10 h 30, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

5, rue du Parc-de-Montsouris,
75014 Paris.

– **Le Père Raymond PICHARD,**
dominicain,

est entré dans la lumière du Seigneur, *le 24 février* 1992, à Caen, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le Père a fait don de son corps à la recherche médicale.

Une messe sera célébrée à la cathédrale Saint-Pierre à Lisieux, le samedi 7 mars, à 15 heures.

Le lundi 16 mars, à 19 heures, une messe sera célébrée dans son couvent, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

De la part
Du Père prieur provincial de la province dominicaine de France,
Du Père prieur et des religieux du couvent de l'Annonciation.

(Le Monde *du 27 février.*)

– Mme Saby,
née José Molinier,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Sa sœur, son beau-frère et ses neveux,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne SABY,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 février 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 28 février, à 8 h 30, en l'église Sainte-Odile, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

– Andrée Schneider,
son épouse,
Patrick et Nicole Schneider,
Catherine Schneider,
Dominique et Jacques Roux,
ses enfants,
Delphine, Audrey, Caroline, Laetitia, Axelle et Karen,
ses petites-filles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles SCHNEIDER,
croix de guerre 1939-1940,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
ancien de *l'Oflag XC de Lübeck,*

Les obsèques auront lieu le 28 février 1992, à 14 heures, en l'église Saint-Louis, à Grenoble.

Remerciements

– Astrid et Régis Brun,
ses parents,
Sophie,
sa sœur,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie reçues lors de la tragique disparition de

Olivier BRUN,

adressent à tous leurs remerciements.

Anniversaires

– Il y a un an,

Charles ZERAH
quittait les siens

Pour le souvenir de sa mémoire, un office sera célébré samedi 29 février, à partir de 9 h 30, à la Maison de la communauté, 17, avenue Paul-Langevin, 92260 Fontenay-aux-Roses.

Conférences

– L'Association des étudiants juifs laïcs présente « **Le voyage de la mémoire en France** (Paris, Drancy, Pithiviers) », table ronde, le vendredi *28 février 1992, à 20 heures,* avec Henri Bulawko, Anne Grynberg, Rita Thalmann, au cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, renseig. : 43-58-62-23.

THÈSES
Tarif Étudiants
55 F la ligne H.T.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 25 février. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'association des maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) *42-66-64-28 ou par Minitel* : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : n.c. ; Les Carroz-d'Araches : 90-240 ; Chamonix : 80-300 ; La Chapelle-d'Abondance : 40-100 ; Châtel : 35-130 ; La Clusaz : 55-210 ; Combloux : 50-140 ; Les Contamines-Montjoie : 60-180 ; Flaine : 95-240 ; Les Gets : 40-150 ; Le Grand-Bornand : 25-135 ; Les Houches : n.c. ; Megève : 60-160 ; Morillon : n.c. ; Morzine : 50-200 ; Praz-de-Lys-Sommand : 80-150 ; Praz-sur-Arly : 55-150 ; Saint-Gervais : 90-150 ; Samoëns : n.c. ; Thollon-Les *Mémises : n.c.*

SAVOIE

Les Aillons : 30-130 ; Les Arcs : 102-225 ; Arèches-Beaufort : 40-240 ; Aussois : *40-80* ; Bessans : n.c. ; Bonneval-sur-Arc : n.c. ; Le Corbier : 65-110 ; Courchevel : 70-165 ; Crest-Voland-Cohennoz : 45-85 ; Flumet : 75-120 ; Les Karellis : n.c. ; Les *Menuires : 90-170* ; Méribel : 75-165 ; La Norma : 45-90 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 35-100 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : n.c. ; La Plagne : 30-190 ; Pralognan-la-Vanoise : n.c. ; *La Rosière 1850 : 140-200* ; Saint-François-Longchamp : 50-130 ; Les Saisies : 100-145 ; Tignes : 133-205 ; La Toussuire : 90-105 ; Val-Cenis : 30-90 ; Valfréjus : 50-120 ; Val-d'Isère : *110-171* ; *Valloire : 40-110* ; Valmeinier : 40-110 ; Valmorel : 75-160 ; Val-Thorens : 140-230.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe d'Huez : 95-130 ; Alpe-du-Grand-Serre : 40-100 ; Auris-en-Oisans : 50-70 ; Autrans : 30-60 ; Chamrousse : 65-100 ; Le *Collet-d'Allevard* : 40-130 ; Les Deux-Alpes : 40-215 ; Gresse-en-Vercors : 30-70 ; Lans-en-Vercors : 50-70 ; Méaudre : 15-60 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 10-40 ; Les Sept-Laux : 30-130 ; Villard-de-Lans : n.c.

ALPES-DU-SUD

Auron : 30-60 ; Beuil-les-Launes : n.c. ; Briançon : 50-70 ; Isola 2000 : n.c. ; Montgenèvre : 50-90 ; Orcières-Merlette : 0-80 ; Les Orres : 70-115 ; Pra-Loup : 30-90 ; Puy-Saint-Vincent : 20-130 ; Risoul 1850 : 70-95 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-90 ; Serre-Chevalier : 65-100 ; Superdévoluy : n.c. ; Valberg : 40-40 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 25-60 ; Val-d'Allos-La Foux : 25-70 ; Vars : 40-70.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 0-70 ; *Barèges* : 15-40 ; Cauterets-Lys : 70-150 ; Font-Romeu : 45-95 ; Gourette : n.c. ; Luz-Ardiden : 25-60 ; La Mongie : n.c. ; Saint-Lary-Soulan : 20-35 ; Superbagnères : 10-20.

AUVERGNE

Le Mont-Dore : 10-55 ; Besse-Super-Besse : 5-30 ; Super-Lioran : 15-15.

JURA

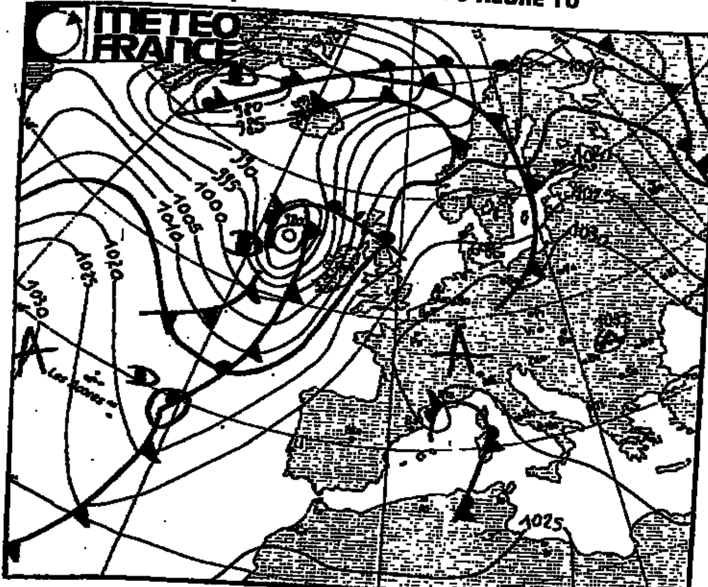
Métabief : 22-70 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 25-70 ; Les Rousses : 20-60.

VOSGES

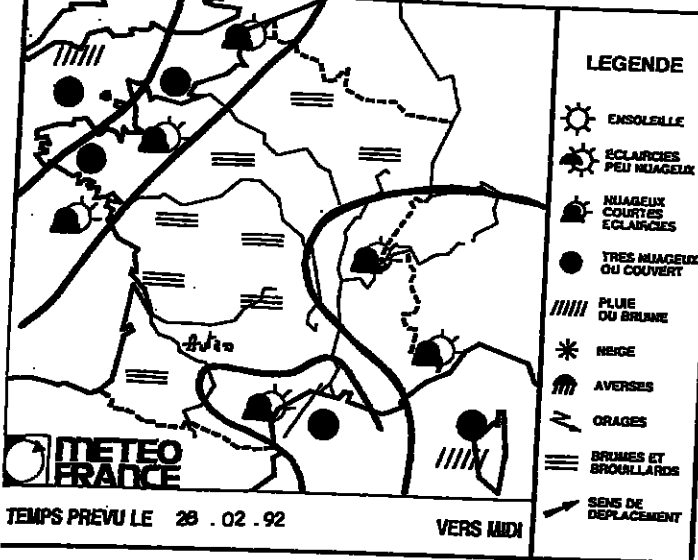
Le Bonhomme : 40-60 ; La Bresse-Hohneck : 40-60 ; Gérardmer : 20-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : 5-40.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 28 FÉVRIER 1992



Vendredi : faibles pluies en Manche et en Corse, brouillards puis soleil ailleurs. – Sur les régions littorales de la Manche, ainsi qu'en Corse, les nuages seront abondants, avec de petites pluies.

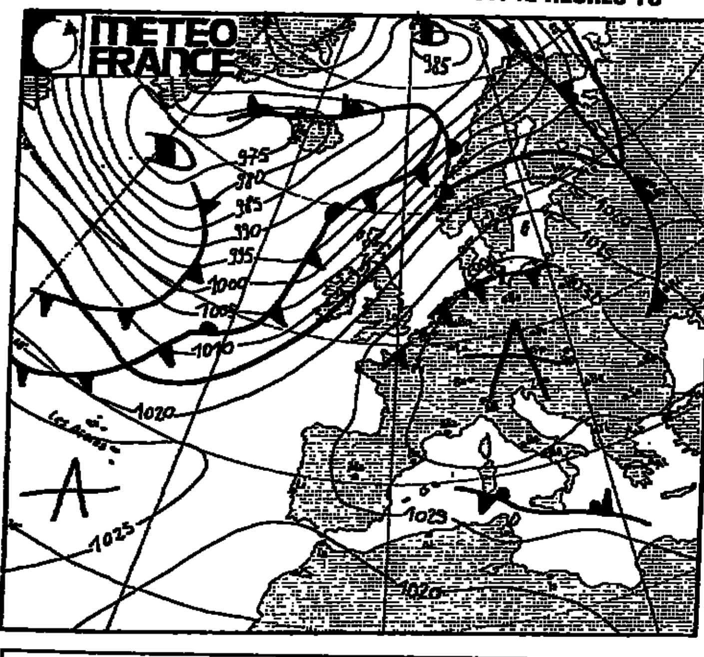
Sur les Pays de Loire, l'ouest du Bassin parisien, la Picardie, ainsi que sur le Languedoc-Roussillon, la Côte d'Azur, et l'ensemble des Alpes, le ciel sera nuageux, mais il ne pleuvra pas.

Sur toutes les autres régions, il y aura de nombreux brouillards ; ils seront souvent denses, parfois givrants dans le Nord-Est et le Massif Central. Ils se dissiperont au cours de la matinée, et l'après-midi sera bien ensoleillée.

Les températures n'évolueront guère par rapport aux jours précédents : les minimales seront souvent voisines de 0 degré, à l'exception de l'ensemble des régions côtières, où elles ne descendront guère en dessous de 6 degrés ; quant aux maximales, elles seront comprises entre 10 degrés et 13 degrés sur la moitié nord, entre 13 degrés et 16 degrés sur la moitié sud.

Le vent restera faible à modéré, de sud ou sud-ouest sur la moitié nord, d'est à sud-est sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 29 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 26-2-1992 à 18 heures TU et le 27-2-1992 à 6 heures TU — le 27-2-92

FRANCE				TOULOUSE	9	0	B	LUXEMBOURG	9	3	C
AJACCIO	14	7	C	TOURS	12	1	D	MADRID	13	–1	C
BIARRITZ	13	3	D	POINTE-A-PITRE	—	–		MARRAKECH	20	7	D
BORDEAUX	14	1	D	**ÉTRANGER**				MEXICO	18	7	D
BOURGES	8	0	B					MILAN	14	3	B
BREST	12	9	C	ALGER	17	4	D	MONTRÉAL	–1	–3	D
CAEN	13	5	B	AMSTERDAM	9	5	D	MOSCOU	1	–1	*
CHERBOURG	12	7	C	ATHÈNES	13	4	D	NAIROBI	27	13	D
CLERMONT-FER.	10	–4	B	BANGKOK	31	21	C	NEW-DELHI	25	13	D
DIJON	13	1	D	BARCELONE	13	7	N	NEW-YORK	6	2	D
GRENOBLE	13	1	D	BELGRADE	12	–2	D	OSLO	4	–1	C
LILLE	11	4	D	BERLIN	9	4	C	PALMA-DE-MAJ.	16	2	D
LIMOGES	8	–1	B	BRUXELLES	10	6	D	PÉKIN	18	4	D
LYON	13	1	D	COPENHAGUE	4	3	C	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
MARSEILLE	12	8	P	DAKAR	18	13	D	ROME	16	5	N
NANCY	12	–1	B	DJERBA	16	13	D	SINGAPOUR	32	25	N
NANTES	12	2	D	GENÈVE	12	–1	D	STOCKHOLM	5	1	N
NICE	14	9	P	HONGKONG	21	16	D	SYDNEY	23	16	N
PARIS-MONTS.	14	3	B	ISTANBUL	7	1	D	TOKYO	11	3	D
PAU	12	1	D	JÉRUSALEM	4	–2	D	TUNIS	18	5	D
PERPIGNAN	12	8	P	LE CAIRE	15	7	D	VARSOVIE	9	–2	D
RENNES	14	3	D	LISBONNE	15	8	D	VENISE	11	0	N
ST-ETIENNE	11	–1	D	LONDRES	12	7	C	VIENNE	9	–1	D
STRASBOURG	11	–1	B	LOS ANGELES	26	14	D				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Jacques Delors prof d'Europe

IL y a du prof en Jacques Delors. Un de ces profs admirables, mais chroniquement désespérés par la constatation que leurs étudiants en savent moins qu'eux. Même quand ils s'efforcent de faire bonne figure, on les entend bougonner intérieurement sur le manque de foi et le niveau qui baisse . L'idée de Jean-Marie Cavada de le confronter dans « La Marche du siècle » à un groupe d'étudiants européens – plutôt performants d'ailleurs ; s'ils sortent tous de la même chaîne, les Japonais ont du souci à se faire – était donc involontairement perverse.

Les quelques hardis qui ont osé interpeller l'Européen suprême se sont joliment fait recevoir. Une jeune Grecque l'interroge sur la fraternité : on lui renvoie dans les dents les subventions de la CEE à son pays. Une Britannique s'affirmant aimablement *« plutôt pro-européenne »* prend la parole : *« Pour une fois que les Britanniques proposent quelque chose »*, grince le professeur. Une Allemande exprime des craintes quant à l'uniformisation de la culture : la voilà promptement renvoyée aux particularismes archaïques des Lander de son pays. Est-ce là l'avenir qu'elle souhaite ? Les Italiens sont invités à s'aider eux-mêmes avant de solliciter l'aide commune. Quant aux Français, trop nombrilistes, trop hexagonaux, ils ne sont pas épargnés. N'est-ce donc que cela l'Europe vue des bureaux bruxellois, une petite classe de douze cancres, quémandeurs et tire-au-flanc ? Jean-Marie Cavada pourtant n'avait guère invité de dissidents. Pas l'ombre d'un agriculteur, d'un petit commerçant, d'un de ces amateurs de camembert même, légitimement alarmés ces temps-ci par les ardeurs normatives communautaires.

Ainsi l'émission semblait-elle participer à son tour de ce vice de la construction européenne dénoncé par le sociologue Pierre Rosanvallon : depuis près d'un demi-siècle, elle est, *a priori*, considérée, dans les idées reçues de l'époque, comme *« allant dans le bon sens »* sans que les réticences nationales multiformes à la supranationalité aient été assez analysées ni prises en compte. Inversement, les incontournables, les tragiques raisons historiques de construire l'Europe sont-elles assez présentes dans les esprits ? Des tranchées de Verdun à la guerre serbo-croate, elles ne furent encore rappelées que trop brièvement au cours de l'émission.

Jacques Delors affirma regretter ce consensus. Il jura désirer, pour cimenter la construction communautaire, contradictions et orages. Au vu de l'échantillon de son dialogue avec les étudiants, on eut, à ce moment précis, quelque peine à le croire.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 27 février

TF 1

20.50 Divertissement : Coluche, pour un soir encore...
22.40 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids lourds légers : Akim Tafer (France)-Dennis Andries (Angleterre), en direct de Beausoleil.
23.45 Le Débat.
0.15 Journal et Météo.

A 2

20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. L'Affaire Touvier.
21.50 Cinéma : Le Toubib. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1979). Avec Alain Delon, Véronique Jannot, Bernard Giraudeau.

FR 3

20.45 Cinéma : L'Homme des hautes plaines. ■■ Film américain de Clint Eastwood (1973). Avec Clint Eastwood, Verna Bloom, Mariana Hill.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : Monsieur Ricco. ■ Film américain de Paul Bogart (1975). Avec Dean Martin, Eugène Roche, Thalmus Rasulala (v.o.).
0.25 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Lisa. ■ Film américain de Gary Sherman (1989). Avec Cheryl Ladd, Staci Keanan, D. W. Moffett.
22.05 Flash d'informations.

LA 5

20.50 Série : Commissaire Schimanski. Traces de sang.

M 6

20.40 Cinéma : La Petite Sirène. ■■ Film français de Roger Andrieux (1980). Avec Laura Alexis, Philippe Léotard, Evelyne Dress.
22.25 Météo des neiges.
22.30 Cinéma : Le Spectre du professeur Hitchcock. ■■ Film britannico-italien de Robert Hampton (1964). Avec Barbara Steele, Peter Baldwin, Leonard G. Elliot.

LA SEPT

21.05 Magazine : Mégamix.
22.00 Magazine : Avis de tempête.
23.05 Danse : Dix anges. Chorégraphie de Dominique Bagouet.
23.40 Le Salon de musique : Claude Helffer.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. KZ Oratorio et autres pièces, d'après Janos Pilinsky.
21.30 Profils perdus. Tania Balachova (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le sang, le soufre et le stupre. 3. Réel ou sacré.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jean Pérol (La Nouvelle-Orléans).
0.50 Musique : Coda. Portraits de Fats Waller. 9. A Londres.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 octobre 1991 en l'église Saint-Sulpice) : Plein jeu, Premier livre d'orgue, 12e suite, de Nivers ; Basse et dessus de trompette, suite du 1er ton, de Clérambault ; Elévation, Messe pour les couvents, de Couperin ; Caprice sur les grand jeux, suite du 2e ton, de Clérambault ; Magnificat, Vêpres du commun de la Vierge op. 18, de Dupré ; La Mélodie intérieure, 2e suite pour orgue, Allégresse, 1re suite pour orgue, de Grunenwald ; Requiem pour chœur et orgue, Offertoire et Sanctus, de Duruflé ; Prélude et fugue pour orgue en ré mineur BWV 532, Aus tiefer Not schrei' ich zu dir BWV 686, Des profondeurs je crie vers Toi, Seigneur, Clavierbung 3, de Bach ; Fantaisie pour orgue en la majeur ; Improvisations pour orgue, de Roth ; Surrexit a mortuis pour le jour de Pâques pour chœur et deux orgues, de Widor, par l'Atelier-choral du Centre d'art polyphonique de l'ARIAM, dir. Michel Piquemal ; sol. : Daniel Roth, Sophie-Véronique Choplin, orgues.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Morley, Elgar, Purcell, Britten.
0.35 L'Heure bleue. Par André Clergeat. C'était hier : Albert Ayler, René Thomas, ODJB, Hugues Panassié, Svend Asmussen, Richie Cole, Count Basie ; Tous en scène : Count Basie à Nice en 1974.

Vendredi 28 février

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Feuilleton : Côte Ouest.
15.25 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.
16.15 Série : Tribunal.
16.45 Club Dorothée.
17.40 Série : Les Professionnels.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tapis vert.
20.45 Variétés : Tous à la Une.
22.35 Magazine : 52 sur la Une. Japon : les diablesses du ring.
23.35 Sport : Boxe. Poids plume : Stéphane Haccoun-Roy Muniz ; Super-légers : Rodolfo Aguilar-Guillermo Mosquera ; Super-moyens : Lindell Holmes-Lenzie Morgan, à Issy-les-Moulineaux.
0.40 Journal, Météo et Trafic infos.

A 2

13.45 Série : Les Enquêtes du commissaire Maigret.
15.15 Série : Aventurier de la jungle.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.30 Magazine : Défendez-vous.
16.45 Magazine : Giga.
18.05 Série : L'homme qui tombe à pic.
19.00 Série : Flic à tout faire.
19.30 Divertissement : La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Jeu : La Piste de Xapatan.
22.10 Feuilleton : Camille Claudel. (1er épisode).
23.05 1. 2. 3. Théâtre.
23.15 Cinéma : Les Quatre Cents Coups. ■■ Film français de François Truffaut (1959).
0.50 Journal et Météo.

FR 3

13.40 Série : La Grande Aventure de James Onedin.
14.30 Le Choix de Lulo.
15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Sombres nuées*, de Yang Jiang.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : Thalassa. Les Naufragés de l'Antarctique. *Pendant deux ans, en 1915-1916, l'expédition Shackelton resta prisonnière de la banquise...*
21.40 Magazine : Caractères. Invités : Tahar Ben Jelloun *(l'Ange aveugle)* ; Jean Daniel *(la Blessure)* ; Mirko Kovac *(la Vie de Malvina Trifkovic)* ; Camille Laurens *(Romance)* ; Dmitri Nabokov.
22.45 Journal et Météo.
23.05 Magazine : Musicales. Patrice Fontanarosa, le violon émotion.
0.00 ▶ Les Entretiens d'Océaniques. Le Bonheur de Jacques Chardonne.
0.55 Musique : Mélomanuit. *Aïda, Rigoletto*, extraits, de Verdi.

CANAL PLUS

13.36 Cinéma : Abyss. ■ Film américain de James Cameron (1989).
15.50 Documentaire : L'Ours blanc,roi de la banquise.
16.40 Cinéma : Brisby et le secret de NIMH. ■■ Film d'animation américain de Don Bluth (1982).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Téléfilm : Capone contre Capone.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Documentaire : Canal Gainsbarre (et à 0.25).
23.00 Cinéma : Je t'aime, moi non plus. ■ Film français de Serge Gainsbourg (1975).
1.25 Cinéma : Slogan. ■ Film français de Pierre Grimblat (1969).

LA 5

13.20 Série : L'Inspecteur Derrick.
14.25 Série : Bergerac.
15.25 Série : Soko, brigade des stups.
16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.05 Youpi ! L'école est finie.
17.45 Les deux font la loi.
18.10 Série : Deux flics à Miami.
19.05 Série : La loi est la loi.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Téléfilm : Assurance meurtre. *Tout accuse un étrange docteur, mais il manque les preuves...*
22.35 Téléfilm : Ombres du passé. *A la recherche d'un photographe tchèque passé pour mort.*
23.50 Journal de la nuit.

M 6

13.30 Série : Madame est servie (rediff.).
14.00 Série : L'Ami des bêtes.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.30 Série : Flipper, le dauphin.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Capital. Présentation du sommaire.
20.40 Téléfilm : Machinations. *Une jeune veuve face à de terribles souvenirs d'enfance.*
22.30 Série : Equalizer.
23.25 Magazine : Emotions, charme et érotisme.
23.55 Capital.
0.15 Six minutes d'informations.

LA SEPT

16.20 Danse : Le Diable amoureux.
17.20 Téléfilm : Appel de personne à personne.
18.35 Danse : Waterproof.
19.00 Documentaire : Paul-Emile Victor un rêveur dans le siècle. 2. De pôle en pôle.
20.00 Documentaire : Lignes de vie.
21.00 Téléfilm : Mort et résurrection de Wilhem Hausmann.
22.20 Téléfilm : Les Poules de Cervantes.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Spécial Paul Fort.
21.30 Musique : Black and Blue. Tito Puente. Invitée : Isabelle Leymarie.
22.40 Les Nuits magnétiques. Le sang, le soufre et le stupre. 4. La maladie de l'amour.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Jacqueline Risset.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.35 Avant-Concert.
21.00 Opéra (en direct de la RAI de Rome) : Tancrède, opéra, de Rossini, d'après la tragédie de Voltaire, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre communal de Bologne, dir. Gianluigi Gelmetti ; sol. : William Matteuzzi, Mariella Devia, Bernadette Manca Di Nassa, Natale De Carolis, Monica Bacelli.
0.07 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Méridien Paris Etoile : Freddy Cole, piano, Ike Cole, chant, Gerry Byrd, guitare, Delbert Felix batterie.
1.00 Les Voix de la nuit.

Le Monde

Après l'annulation de l'« amendement Marchand »

Les organisations antiracistes se félicitent de la décision du Conseil constitutionnel

Après l'annulation par le Conseil constitutionnel, mardi 25 février, de l'article créant des *« zones de transit »* dans la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, le ministre de l'intérieur, M. Philippe Marchand, a fait part, mercredi 26 février, à Paris, de sa *« satisfaction »* en estimant que le Conseil constitutionnel *« reconnaît la notion de zone de transit »* dans les ports et les aéroports. M. Marchand a souhaité que *« dès le début de la prochaine session, le Parlement légifère de nouveau sur les zones de transit et les conditions »* de leur fonctionnement. Dans le *Figaro* du 27 février, le ministre de l'intérieur juge que les zones de transit sont *« indispensables »*. M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales, a estimé que le Conseil constitutionnel a demandé *« plus de garanties »* pour la création de zones de transit. *« On va récrire le texte, c'est le fonctionnement normal de la Constitution »*, a-t-il ajouté sur France-Inter.

La suppression de l'article incriminé a été bien accueillie par les organisations de lutte contre le racisme, du MRAP à SOS-Racisme, qui avaient fait de cette disposition *un des thèmes de la manifestation* anti-raciste du 25 janvier. SOS-Racisme a souhaité que *« le Parlement et le gouvernement remettent à l'étude d'autres dispositions de cette réforme qui constituent des menaces pour le droit d'asile »*. Le FASTI, qui regroupe des associations de soutien aux travailleurs immigrés, a demandé au gouvernement de *« tirer les conclusions »* de la décision du Conseil constitutionnel et d'*« abroger purement et simplement la loi Marchand »*. L'ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), qui regroupe plusieurs associations de soutien aux travailleurs immigrés, a jugé que cette décision *« rend plus nécessaires que jamais des mesures assurant une réelle protection des étrangers sollicitant leur admission sur le territoire, surtout quand ils demandent à bénéficier du droit d'asile »*.

Les sénateurs socialistes, qui avaient combattu la disposition souhaitée par M. Marchand, se sont eux aussi félicités de cette annulation, tout en rendant hommage au premier ministre pour avoir respecté l'engagement de déférer le texte au Conseil constitutionnel.

Une fois n'est pas coutume, l'opposition, favorable au texte de M. Marchand, a accueilli l'annulation de l'article sur les *« zones de transit »* avec plus de réserves. M. Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis, a même jugé *« extrêmement condamnable »* le fait que *« Mme Cresson ait cru devoir déférer au Conseil constitutionnel cette disposition préparée par son ministre de l'intérieur et adoptée par le Parlement »*. Plus mesuré, M. Jacques Chirac, président du RPR, a estimé que *« le problème demeure et* [qu'] *il faudra lui trouver très vite une solution »*. *« Je souhaite que le gouvernement mette en œuvre des mesures constitutionnellement irréprochables mais permettant d'obtenir le résultat escompté de la disposition qui a été annulée »*, a ajouté l'ancien premier ministre.

Enfin, le Front national s'est montré particulièrement virulent contre le Conseil constitutionnel. M. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, a affirmé que *« cette décision scandaleuse prépare une nouvelle vague d'immigration »*. *« Le Conseil constitutionnel s'érige en tribunal idéologique contre la volonté populaire »*, a ajouté M. Bruno Megret, délégué général du FN.

Devant le tribunal civil de Paris

Le procès des « zones de non-droit »

Au lendemain de la décision du Conseil constitutionnel annulant l'article 8 de la loi modifiant *les conditions d'entrée* des étrangers en France, le tribunal civil de Paris a examiné, mercredi 26 février, la série de poursuites engagées contre le ministère de l'intérieur. Six étrangers invoquant le droit d'asile réclament des dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi du fait d'une *« rétention administrative »* allant de six jours à un mois dans l'Hôtel Arcade de Roissy et qui s'assimile, selon leurs avocats, à une *« séquestration arbitraire »* et à une *« voie de fait »*.

Pour le ministre de l'intérieur, c'est une *« zone de transit »* ou une *« zone internationale »*. Pour les avocats des étrangers sollicitant le droit d'asile, c'est une *« zone de non-droit »* où leurs clients pouvaient être *« retenus »* sans base légale réelle. Aussi, depuis plusieurs années, tentaient-ils de saisir la justice afin de faire constater ce vide juridique qui permettait à l'administration d'agir sans contrôle. A de nombreuses reprises, le juge des référés a eu à se prononcer. Mais, le jour de l'audience, il ne pouvait que constater soit le départ de l'étranger vers son pays, soit son admission en France en application du droit d'asile. *Le « trouble »* avait donc disparu et le juge des référés perdait sa compétence...

Jusqu'au jour où, en novembre 1991, un magistrat décida d'autoriser un étranger à porter l'affaire devant *le tribunal civil. Cinq autres cas ont* suivi la même filière et l'audience fut fixée au 26 février. Un processus inéluctable était engagé et, au jour de l'audience, les avocats des étrangers *« retenus »* ont eu beau jeu de dénoncer la précipitation du ministre de l'intérieur qui, craignant une condamnation, avait voulu *« en catastrophe »* légaliser une pratique contestable.

En fait, la première condamnation aura été celle du Conseil constitutionnel. Elle venait à point nommé renforcer l'argumentation du Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI) dont l'avocat, Me Didier Ligier, a rappelé les termes de la décision du Conseil constitutionnel selon laquelle le maintien d'un étranger en zone de transit *« a pour conséquence d'affecter la liberté individuelle »* (*le Monde* du 27 février).

Restait à démontrer l'absence de cadre légal à la mise en rétention. Or, malgré l'évidence apparente de cette carence, le débat a souvent pris les allures d'un cours de droit administratif rendu abscons par une glose judiciaire effectuée à partir de juris*prudences éparses. L'abondance des* arguments tenait aussi à ce qu'il fallait répondre point par point au raisonnement très complet de Me Jean-René Farthouat, défenseur du ministère de l'intérieur. Pour cet avocat, le maintien en zone de transit n'est pas une détention puisque l'intéressé est seulement empêché d'entrer en France. Si on lui interdit d'avancer, rien ne lui interdit de reculer.

Quant à l'hébergement à l'Hôtel Arcade, *« c'est une simple mesure de bon sens et d'humanité »*. En tout cas, *« l'absence de texte ne rend pas* ipso facto *illégitime la pratique de la rétention »*. En définitive, il lui semble normal qu'un Etat veuille *« réglementer l'entrée sur son territoire »* et, selon l'avocat, ce contrôle s'effectue *« en respectant la liberté individuelle »*. La rétention est *« une solution dont je n'ai pas à rougir »*, a insisté Me Farthouat, en relevant que tous les plaignants avaient fini par bénéficier du droit d'asile.

M. Jean-Claude Lautru, substitut du procureur de la République, a constaté que, si les réfugiés bénéficiaient d'une législation précise, aucun texte européen ne s'appliquait aux demandeurs d'asile. Et il s'est appuyé sur les travaux parlementaires *précédant* le vote de l'« amendement Marchand » pour rappeler que chacun voulait donner un cadre légal à cette *« zone de transit »* qui ne possède pas de définition.

Sur un plan purement juridique, le magistrat a seulement posé des questions pour tenter de répondre à deux impératifs apparemment incompatibles : un besoin légitime de contrôle que personne ne conteste et la nécessité de respecter la liberté individuelle. Plus terre à terre, Me Ligier estimait que le ministère de l'intérieur voulait faire entériner une pratique qui lui permet d'accorder le droit d'asile à certains étrangers – *« les bons, ceux de l'Est »* – et de le refuser à d'autres – *« les mauvais, ceux du Sud »*.

Jugement le 25 mars.

MAURICE PEYROT

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 27 février 1992 a été tiré à 494 583 exemplaires.



Mort de Jean-Marie Le Sidaner

Le poète du décalage

Nous apprenons la mort à la suite d'une crise cardiaque, mardi 25 février, à Reims, de l'écrivain Jean-Marie Le Sidaner. Né en 1947, il avait collaboré à plusieurs revues littéraires, dont la *NRF* et *Esprit*. Il était l'auteur de nombreux ouvrages, principalement de poésie, qui furent publiés aux éditions Messidor et à La Différence.

Jean-Marie Le Sidaner était un écrivain rare, singulier et d'une lucidité si nette qu'elle devenait une exacte ironie. Homme d'amitié, de fraternité et de partage dans sa vie privée, il devenait dans son œuvre un poète de l'écart, du déphasage, du décalage. Il aimait les cadres pour les déborder, les modèles pour les pervertir, les rails pour les faire sauter ou pour les parcourir à telle vitesse qu'il provoquait un déraillement. Il était un poseur de pièges, un spécialiste de la mise à distance. Philosophe, il se méfiait des systèmes de pensée molle qui prétendent à la vérité. Pas de cynisme vulgaire, cependant, qui aurait tendu à l'enfermer dans une doctrine, un moule, mais une attitude à la Diogène, qui négligeait les conventions sociales, l'opinion publique, la morale commune.

Chacun de ses livres disait le doute, explorait les zones de passage, les no man's land. Mais le plus surprenant, c'est qu'il évoquait le flou et l'incertitude, la problématique et le halo du destin ou *des choses avec une netteté* extrême. Il écrivait sans détours, parlait sans hésitation, le trait rapide, le ton presque cassant, comme si un éclair pouvait être le feu froid du clair-obscur.

Avec lui, la création était en alarme. On aurait dit un théâtre où une meute d'acteurs se disputaient les rôles et les répliques, tandis que l'auteur, à l'écart, s'en tenait à distiller la rumeur, à faire le tri des confusions.

Jean-Marie Le Sidaner voyait la réalité comme un effet de neige, les comportements humains comme des grilles ou de bien nommées *« jalousies » qui ne protégeraient* plus que des leurres et des rites oubliés. Son *Manuel de scène* est un guide de survie à l'usage d'une époque grise, qui redoute les vertus du noir et d'un désespoir tonique ; ses *Portraitures* sont les traces que les lectures ont laissées dans nos vies, les empreintes des livres, des écrivains, des poètes, les points de suspension secrets où s'accrochent les mots, les désirs, les départs.

*Le Sidaner développait au quoti*dien un univers de fables sans morales, de fables qui ne sauvaient pas du désastre, de fables qui ouvraient sur le vide. Il les appelait ses *Leçons d'Apocalypse*. Son œuvre entière (publiée essentiellement aux Editions La Différence), d'une grande rigueur, d'une parfaite maîtrise, est d'une force peu commune. Elle a la précision d'un tir groupé de météores.

ANDRÉ VELTER

□ **Rediffusion.** – En hommage à Jean-Marie Le Sidaner, France Culture rediffusera à partir du *lundi 2 mars, à 17 h 50*, la série « Poésie sur parole » qui lui avait été consacrée en septembre 1990.

Le tournoi d'échecs de Linares

Youssoupov : trois points sur trois

Ni Kasparov, avec les Noirs il est vrai ni Karpov, qui lui avait les Blancs, n'ont pu prendre leur revanche sur leurs bêtes noires respectives : Ivantchouk et Anand. Ils ont dû se contenter de partager le point dans la troisième ronde du tournoi de Linares, mercredi 26 février. Du coup, le grand maître russe, Arthur Youssoupov (qui joue sous le drapeau allemand !), a pris seul la tête au classement provisoire grâce à sa victoire (la troisième d'affilée) sur Short.

Classement après trois rondes : 1. Youssoupov, 3 points ; 2-3. Guelfand, Kasparov, 2,5 points ; 4. Beliavsky, 2 points ; 5-8. Bareev, Illescas, Ljubojevic, Karpov, 1,5 point ; 9-12. Anand, Ivantchouk, Salov, Timman, 1 point ; 13-14. Short, Speelman, 0,5 point. Il reste dix rondes.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Documentaire

MILLE chômeurs de plus par jour ouvrable le mois dernier, évidemment, ça fait un peu beaucoup. Comment stopper cet interminable exode des exclus de l'emploi ? Et d'abord, c'est qui, ces gens-là ? Devant l'ignorance de ses collègues, Martine Aubry a eu une idée géniale, je le dis sans taquiner, personne n'y avait encore pensé. Celle de projeter, hier, en conseil des ministres, une cassette vidéo sur un problème dont on les rend responsables sans qu'ils sachent même ce que c'est !

J'en ai vu des extraits ce matin sur la Cinq, des témoignages tout bêtes, tout simples, d'hommes et de femmes qui ont perdu leur boulot : Mes enfants, je suis seule à les élever, je vois pas comment je vais m'en tirer... Depuis que j'ai été viré, ma copine m'a quitté, j'ai plus où loger... Commentaire du ministre du travail à sa sortie de l'Elysée : *Ces quelques phrases sont* dignes, je cite, des meilleurs communiquants. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire à quel point nos princes sont coupés de la réalité.

Et Djack, porte-parole du gouvernement, devant les confrères réunis sous les lambris dorés du Château, d'en rajouter avec son accent bon chic, bon genre : C'est véritablement poignant d'entendre des gens exprimer leur déception, leur désarroi, leur désespoir. N'est-ce pas, chéri ! Surtout quand c'est la première fois.

Remarquez, c'est plus sympa que la réaction de Barre, confronté à la fin de son règne à Matignon, à des chômeurs longue durée sur un plateau de télé. Ses petits airs supérieurs, dégoûtés, agacés : Oui, bon d'accord, c'est très regrettable, mais ça ne correspond nullement aux statistiques qui... que... dont... Ça lui a coûté son trône, à Giscard. Autant, sinon plus, que l'affaire des diamants.

Si mon Mimi veut conserver le sien, il devrait déposer ainsi tous les mercredis à l'Elysée, sous les notes chiffrées de ses ministres, des mots genre micro-trottoir. Ou guichet de banque, ou service des urgences, ou couloir de métro. Histoire de leur montrer, ne serait-ce qu'à l'écran, des paysages autres que politiques dont seuls les sondages leur donnent le lointain reflet.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 27 février

Toujours bien orientée

La Bourse de Paris semblait toujours bien orientée jeudi matin 27 février. En hausse de 0,74 % au début des transactions à 1 995,88 points, les valeurs françaises franchissaient le seuil psychologique des 2 000 points dix minutes plus tard à 2 004,18. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis le mois de juillet 1990. Aux alentours de 11 heures, l'indice CAC 40 s'inscrivait en progression de 0,67 %.





Le Monde

L I V R E S • I D E E S

Un Chinois des Lumières

Dans la solitude et le dénuement, Tang Zhen consacra sa vie à l'écriture d'un seul livre. Qui ne visait rien de moins que « la mise en ordre du monde » !

ECRITS D'UN SAGE ENCORE INCONNU
de Tang Zhen.
Traduit du chinois
et présenté par Jacques Gernet.
Gallimard, coll. « Connaissance de l'Orient »,
346 p., 170 F.

Tang Zhen, écrivain et philosophe du dix-septième siècle chinois, tout détaché qu'il fut des vanités de ce monde, va faire une entrée remarquée sur la scène française, pour peu que restent encore debout, dans le présent chaos, quelques tréteaux décents où l'accueillir et l'entendre. C'est que l'homme est discret, honnête, de caractère entier et de maintien retranché. Sa vie témoigne de son peu de goût à briller ou à paraître : excepté un bref emploi de sous-préfet au Shanxi en 1671, il opte délibérément pour la solitude, l'anonymat, la misère. Il n'est en contact qu'avec quelques rares savants de l'époque et consacre tout son temps à la rédaction d'un seul livre au projet ambitieux et au titre souverainement ironique : *Ecrits d'un sage encore inconnu.*

L'œuvre, qui comprend deux groupes d'essais, aborde tous les sujets fondamentaux de l'éthique, de la politique, de la philosophie, c'est-à-dire rien de moins que les pensées, les jugements et les réflexions de l'auteur sur *« la sagesse »*, et sur *« la mise en ordre du monde »*. A la recherche personnelle de la maîtrise succède tout naturellement le gouvernement maîtrisé des hommes. Tang Zhen, qui peut être apparenté à nos philosophes des Lumières, possède cependant en propre une double expérience qui le singularise : adolescent, il a connu la plus extrême violence lors de l'effondrement de la dynastie Ming et de la prise du pouvoir par les Mandchous ; adulte, il se tenait à l'écart des puissants et ne s'en est remis à aucun despote éclairé, non par décision hautaine mais par lucidité, jugeant que le souverain capable d'entendre ses avis n'était pas encore venu. Le prodige fut que son esprit ait su à la fois dominer les traumatismes initiaux et, dans l'isolement, ne pas s'encombrer de rancœurs.

Tang Zhen demeure en effet étonnamment à l'écoute, nullement obnubilé par les constructions abstraites, et sans cesse attaché aux exemples concrets, aux applications pratiques. Son ambition, quasi démesurée, qui est de porter remède à l'ensemble des maux de la Chine et de mettre un terme aux souffrances du peuple, ne fait pourtant appel qu'à des moyens modestes, opiniâtres, patients. *« Pendant trente ans, j'ai noté ce que j'ai vu et ce que j'ai appris (...). Mes propos viennent s'adjoindre à ceux des sages du passé, comme l'eau d'un ruisselet à celle du Yangzi ou de l'Océan. Malgré ce qui sépare l'infime de l'immense, c'est toujours la même eau (...). Mes propos sont comme une calebasse à puiser l'eau qui sert à préparer les repas, comme une pompe à chaîne qui sert à arroser les champs. »*

Un engagement fougueux

L'humilité du ton ne doit pas abuser : Tang Zhen n'est pas une sorte de compilateur du bon sens ordinaire. S'il a parfois, loi du genre oblige, un côté donneur de leçons, il sait remarquablement illustrer ses démonstrations, aviver ses arguments et même détendre l'atmosphère. Lancé dans un exposé de haute stratégie militaire, il glisse soudain de l'étude à la confidence : *« Quand je me suis présenté jadis aux concours au Sichuan, j'avais huit compagnons de chambrée. L'un d'eux offrit aux autres du vin que l'on conserve dans des bambous. Cinq d'entre eux s'en emparèrent et les quatre autres, dont j'étais, ne furent pas de force pour le leur reprendre. J'avisai alors un domestique particulièrement alerte et lui dis :* « Nous allons entrer en vociférant et ils vont sûrement lâcher la jarre pour nous repousser. Alors, tu iras la prendre le plus vite possible. » *Nous les attaquâmes à grands cris dans la partie gauche de la salle et en effet, ils se portèrent tous à cet endroit pour nous repousser. Nous ayant vaincus, ils retournèrent boire leur vin, mais il avait disparu. Un bon stratège, qu'on peut dire intelligent, agit comme je l'ai fait pour prendre ce vin. »*



ARTEPHOT

Le sage sous un saule, dynastie Song.

L'art de la diversion tactique, le recours aux embuscades, les pratiques de harcèlement, pour être recommandés par tant de guerres, ne trouvent aucun écho, en temps de paix, dans la doctrine de Tang Zhen. Il se distingue, au contraire, par un strict rejet des moyens politiques qui ne tiennent pas balance égale entre action et morale. Sa critique de l'absolutisme est violente, sans appel, et sa condamnation des mœurs bureaucratiques tout aussi évidente. Loin de s'exprimer avec la prudence soporofique des conseillers officiels, Tang Zhen use d'un style brusque et presque brutal où transparaît ce que Jacques Gernet, le magnifique architecte de cette édition, nomme parfaitement *« sa sensibilité véhémente »*.

C'est sans doute cet engagement fougueux d'un homme dans une réflexion tonique, salutaire, finalement joyeuse, qui rend cet ouvrage si attachant. Aussi, la scrupuleuse sincérité de la démarche. Pauvre parmi les pauvres, sa compassion n'est ni factice ni littéraire. Erudit à la manière d'un maître-artisan et se tenant à l'écart des beaux esprits, sa pensée n'est jamais de parade. Tang Zhen offre ainsi le rare exemple d'un philosophe spontanément présent à sa parole.

Comment perdre un empire

S'il fallait, clin d'œil d'un vieux Chinois sur notre morose actualité, prouver l'acuité de son regard à trois siècles de distance, la simple énumération de cinq des dix façons de perdre un empire devrait être plus que suffisante. Car il y a bien, selon Tang Zhen, autant de façons de perdre un empire. *« La première est d'avoir des lois qui ne sont pas réellement appliquées ; la deuxième consiste à récompenser et punir de façon injuste ; la troisième à manquer de discernement dans les nominations et destitutions de fonctionnaires ; la quatrième à honorer ceux dont l'entourage immédiat du souverain fait l'éloge et à discréditer ceux dont la population est satisfaite ; la cinquième résulte de ce que les fonctionnaires locaux ignorent la misère du peuple ou de ce que, la connaissant, ils ne font rien pour y remédier... »* Toujours équitable, Tang Zhen ajoute que s'il *« arrive que des souverains éclairés soient entraînés sur l'une de ces voies, ce ne sont pas forcément des tyrans et des fauteurs de troubles »*. Sa mise en garde s'arrête là. Comme un discret : à bon entendeur !

André Velter

★ **A signaler également *Lettres et pouvoirs, un procès littéraire dans la Chine impériale*, de Pierre-Henri Durand. A partir d'un épisode d'histoire politique – la décapitation, en 1713, de Dai Mingshu, membre de la prestigieuse Académie de la Forêt des Pinceaux –, une perspective sur les élites chinoises et leurs maîtres mandchous, au dix-huitième siècle, et une réflexion sur les pouvoirs de l'écrit, de la mémoire et des préjugés (Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 468 p., 200 F.)**

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Au nom du grand-père

Douze jours. Douze jours de pleurs et d'exorcisme et, au bout du compte, un livre d'un peu plus de trois cents pages, écrit d'un jet, sans rature, comme s'il n'y avait qu'une voie vers la vérité, le fil du rasoir. Un livre pour conter une histoire incroyable et violente, une histoire vraie : *« Je suis venu écrire le livre sur mon grand-père Gosset, qui est mort à Neuengamme en 1944, je suis prêt à épuiser ce qui me reste de mémoire, et devenir le génie décervelé de l'écriture immédiate. »* C'est signé Christophe Donner, et c'est extraordinairement vif et subversif.

Page 24

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

« Cher abbé de mon cœur »

Secrétaire de l'ambassade de Naples à Paris pendant dix ans, l'abbé Galiani fut très contrarié d'être rappelé dans son pays en 1769. On a peine à le croire pourtant quand on découvre la correspondance qui s'ensuivit avec Mme d'Epinay. C'est rempli d'une humeur légère et cela respire tout, sauf le chagrin.

Page 24

LETTRES CHINOISES

Le grand muet

Le bilan littéraire de cinquante ans de roman chinois est plutôt maigre. C'est qu'en Chine la notion même de dissidence est restée inconnue.

Page 31

Le réveil français

A l'époque de la revendication croissante des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la philosophie politique fait un retour remarqué sur la scène culturelle de l'Hexagone

par Bernard Bourgeois

Depuis 1991, paraît en France une revue intitulée, pour la première fois, *Philosophie politique* (1). Son existence incarne et popularise une idée qui eut du mal à faire son chemin. Dès 1965, Raymond Polin, infatigable animateur de l'Institut international de philosophie politique, soulignait, en effet, que la philosophie politique devait *« revendiquer pour elle dans le domaine politique toutes les fonctions de la philosophie »*, fonction critique et fonction normative. Comprendre ce que l'on fait, c'est le faire autrement et donc déjà agir !

Il faut rappeler les perspectives de ces dernières décennies pour comprendre l'actuel réveil en France de la philosophie politique. Celle-ci dut, longuement, faire face à une double prévention : la pratique politique se méfiait de toute théorie risquant de la paralyser, les sciences politiques demeuraient rétives à toute théorie proprement philosophique, jugée « subjectiviste » ! L'action de Janine Chanteur, après celle de Raymond Polin, fit de cet institut déjà nommé le sanctuaire savant d'une authentique philosophie politique ne voulant céder ni sa dimension philosophique, ni sa dimension politique. La tâche était d'autant plus difficile que l'histoire culturelle s'y prêtait mal. La philosophie politique semblait, en effet, se désavouer elle-même de deux manières différentes – soit par la réduction du politique, soit par la limitation de la réflexion philosophique – qu'il convient de rappeler.

Le demi-siècle qui s'est écoulé depuis la Libération a été marqué par l'imprégnation marxiste de la philosophie politique : réduction sociale du politique, et du juridique selon laquelle il s'institue étatiquement. La critique de gauche des Etats socialistes, de leur bureaucratie oppressive (Henri Lefebvre, Claude Lefort, Cornelius Castoriadis...) intensifia la dénonciation d'un politique porté, même dans le contexte favorable d'un processus révolutionnaire, à s'autonomiser en fixant, figeant, tuant la vitalité sociale. La généreuse réception française de la critique générale à laquelle l'école de Francfort – Horkheimer, Marcuse – soumettait la rationalité pervertie du pouvoir répressif de l'Etat, l'explosion anti-étatique de 1968 où sembla, un temps, se vérifier une lecture anarcho-subjective de la révolution marxienne, contribuèrent à disqualifier en France, dans toute une sensibilité de gauche, une philosophie politique non réductrice du politique.

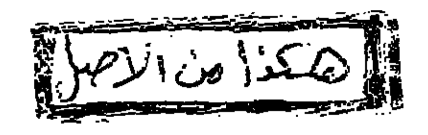
Déjà, Sartre – dont le stalinisme occasionnel avait suscité la révolte, plus morale que politique, d'un Camus, et la condamnation d'un Merleau-Ponty qui ne l'avait pas traduite positivement dans une autre philosophie politique proposait, en 1960, dans *la Critique de la raison dialectique*, une refondation subjective, exploitant la présence à soi de la praxis inter-individuelle et des objectivités collectives, aussi politiques. Et lorsque Michel Foucault, dans les années 70, contribua à la liquidation du thème sartrien, selon lequel le marxisme était *« l'horizon indépassable de notre temps »*, ce ne fut pas pour en faire bénéficier la philosophie politique. Le pouvoir dont celle-ci prétend ressaisir et déterminer le sens originel se dilue, bien plutôt, en des « jeux » dont il faut dégager les stratégies et les mécanismes généraux. La philosophie doit prendre pour objet le pouvoir mais celui-ci récuse la compétence de la philosophie politique plus radicalement encore que ne le croyait le marxisme. C'est Nietzsche qui, désormais, déconstruit l'Etat !

Bref, peu ou pas de philosophie politique chez ces philosophes qui affirment volontiers que tout est politique, mais par la manifestation dérivée d'une existence ne comportant pas en elle-même comme fondamental le moment du politique.

(1) Son premier numéro est consacré à l'Europe (PUF, 222 p.)

Lire la suite page 28 et l'ensemble de notre dossier sur le renouveau de la philosophie politique pages 28 et 29

▶ **Bernard Bourgeois est professeur à l'université Paris-I.**





LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Au nom du grand-père

L'ESPRIT DE VENGEANCE

de Christophe Donner.
Grasset, 320 p., 115 F.

VOICI un livre terrible, un livre qui se veut tel et qui l'est pour tout le monde, les personnages aussi bien que l'auteur, qui l'a écrit en douze jours de pleurs et d'exorcisme dans une villa en bord de mer bétonné, en Sicile. Parce que cet auteur a tenté le pari infernal de tout dire, de tout déballer du tas de secrets qu'est sa vie, un tas qu'il ne juge pas « misérable », comme le faisait Malraux des diverses entorses et fractures qui font une existence, mais précieux, devant être exhibé, quoi qu'il *lui* en coûte, *à lui* et *à ceux* que ces pages emportent. Un livre profondément dérangeant, agaçant et séduisant, tour à tour traînard et foudroyant, relâché et soudain magnifique, prétentieux et d'une justesse imparable dans le coup de grâce. Pas un livre pour se faire des amis, certes, *plutôt pour donner libre cours à cet esprit de vengeance* qui ressemble à la vendetta sicilienne et dont il se sent le dépositaire. *« Je suis venu écrire le livre sur mon grand-père Gosset, qui est mort à Neuengamme en 1944, je suis prêt à épuiser ce qui me reste de mémoire et devenir le génie décervelé de l'écriture immédiate. »*

Ecriture immédiate, sans doute, d'où la rapidité de rédaction de ces trois cents pages. Décervelé, pas tant que ça. Génie, c'est à débattre, cela fait partie de l'arsenal de forfanteries et de provocations dont aimait se servir à l'occasion Hervé Guibert, *parlant de sa sainteté et de son génie. Il est évident que* saint Guibert va désormais influencer toute une génération d'écrivains, par son audace, son intrépidité à serrer la vérité au plus près, son dégoût des bontés ordinaires. Guibert, persécuté par la maladie, talonné par une insoutenable urgence, s'est *beaucoup permis. Ceux qui seront tentés par* le trajet Guibert, comme Cholodenko parle de la *« tentation du trajet Rimbaud »* – et Donner est de ceux-là, il se dit éperdu d'admiration et ensorcelé par Guibert, – risquent inévitablement de prendre sa hâte et sa vitesse pour de la désinvolture. Or Guibert travaillait beaucoup *ses textes, jusqu'aux derniers,* ne laissait pas son style débridé. Guibert est un maître périlleux à suivre, mais ce n'est pas le seul qu'ait choisi Donner. En maints passages, il nous semble entendre le ressassement maternel, la répétition durassienne, comme en sourdine une machine à coudre les fils d'une histoire incroyable et violente. Plus grave encore, d'une histoire vraie.

IL était une fois donc, un jeune homme, Jean Gosset, qui faisait de la philosophie avec d'autres brillants jeunes *hommes de son époque, auprès du maître du personnalisme,* Emmanuel Mounier. Jean Gosset se maria, eut trois enfants, puis la guerre éclata. On fit moins de philosophie. Et Jean Gosset, celui qu'on appelait *« porcelaine de Saxe »*, tant il avait l'air fragile, si émotif qu'il vomissait à l'idée d'aller faire passer *le bac, s'engage dans la Résistance, fait sauter des dépôts de* munitions, se lance dans l'action armée la plus courageuse, avant d'être déporté au camp de Neuengamme et d'y mourir à l'âge de trente-trois ans. Laissant une veuve à moitié folle, que



BARJOL/BOHL PRODUCTIONS

Christophe Donner : « J'étais fatal en bien. »

sa fille aînée allait régulièrement conduire et rechercher à l'hôpital psychiatrique. Cette fille épouserait un communiste, Quiniou, qui aurait un fils d'elle, à qui on donnerait le nom de guerre du grand-père Gosset, Christophe.

Pendant ce temps, dans la grande propriété de Chatenay-Malabry, Les Murs blancs, où Mounier avait voulu rassembler la communauté de ses amis et disciples philosophes, ainsi que leurs familles, Gosset était devenu une légende, le héros martyr, celui qui était mort pour les autres. Mounier travaillait comme un forcené, à la limite de ses forces. *« Il pensait à l'épreuve suprême qu'il n'avait pas eu à subir, lui le chef, lui le fondateur, il pensait à mon grand-père qui avait vécu, lui, ce calvaire, en véritable saint. Et pas lui. »* Et c'est ainsi que Mounier, le maître fondateur de la revue *Esprit*, s'est tué au travail, littéralement parlant, dans la propriété des Murs blancs, en 1950.

Un philosophe avait été désigné par lui comme le remplaçant du héros Jean Gosset et régnait à son tour sur Les Murs blancs avec sa famille, ses livres, quand il vit surgir un beau jour, au bras d'un certain Jim, ami de son fils, un gamin de quinze ans qui avait rompu avec sa famille pour suivre ce cinéaste sans succès de Jim. Un gamin qui s'installe à sa table, entre dans la famille et révèle plus tard : *« Je suis Christophe, le petit-fils de Jean Gosset. »* Et le philosophe qui se demandait à qui donc ressemblait ce gamin, à quel ancien élève, n'en revient pas, est bouleversé d'avoir eu l'intuition de faire confiance au petit-fils de son ami héroïque. Christophe est adopté par Les Murs blancs, en même temps qu'il adopte, lui, son nouveau grand-père en la personne du philosophe. Car ce livre est aussi cela : une déclaration d'amour et d'adoption d'un petit-fils orphelin au grand-père qu'il a élu.

Le gamin est un drôle de pistolet – on le savait depuis ses précédents livres, *Giton, les Sentiments, l'Europe mordue par un chien* (les deux premiers aux éditions du Seuil, le troisième, ainsi que les nombreux ouvrages destinés aux enfants, à l'Ecole des loisirs) – et joue de son charme. *« J'étais un adolescent fatal mais non au sens néfaste où on le comprend généralement. J'étais fatal en bien. »* La suite des événements et la fin du livre sont moins heureuses que ces premières retrouvailles, cette longue jeunesse partagée aux Murs blancs. Parce que Christophe prend la place du fils non seulement auprès de Jim, mais dans le travail du fils et peut-être dans le cœur du père.

IL n'y a pas que cette histoire-là dans le livre de Donner, mais elle est au centre, avec des considérations sur l'écriture et la déportation, les écrivains des camps, Robert Antelme et David Rousset, sur la fiction et l'écriture de vérité, qui sont d'une belle venue, d'une vigueur ardente qui tient à cette décision d'écrire d'un coup, à vif, comme on s'opère soi-même sans anesthésie. Il y a aussi des broutilles que, dans une autre perspective, on aurait écartées, petites notes sur la Sicile et la dureté des matelas, etc. Mais l'auteur est partisan d'écrire sans rature, ce qui est peut-être la négation de la littérature. Comme s'il n'y avait qu'une voie vers la vérité, le fil du rasoir. Rien n'est moins sûr, à supposer même que la vérité nous soit jamais accessible, ce qui n'est peut-être qu'une splendide plaisanterie du Diable : nous pouvons le citer à comparaître puisque Donner en appelle à Dieu. Qu'ils en débattent entre eux, le livre de Donner n'en reste pas moins fort, extraordinairement vif et subversif.

Le philosophe a demandé et obtenu que son nom soit retiré de l'ouvrage (*le Monde* du 22 février). Grasset va donc réimprimer le livre avec un blanc à la place de ce nom. Chacun a droit au respect de sa vie privée, de son image. Personne ne peut non plus empêcher Donner d'écrire sa vie, sa vérité, son grand-père. Reste que ce retrait du nom ressemble fort à un déni d'adoption par le nouveau « grand-père ». Esprit de vengeance, dit Donner. *« Excusez-moi d'exister, mais cet esprit-là n'épargne personne »*. Personne, en effet.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

« Cher abbé de mon cœur »

CORRESPONDANCE

de Ferdinando Galiani
et Louise d'Epinay.
Volume I (1769-1770),
présentation de Georges Dulac.
Texte établi et annoté
par Daniel Maggetti,
éd. Desjonquères,
328 p., 140 F.

QUAND il s'agit de femmes et d'hommes de *lettres,* on se demande toujours si leur littérature épistolaire n'est pas la cause de leur éloignement, au lieu d'en être la conséquence. On dirait, non pas qu'ils écrivent pour conjurer l'absence, mais qu'ils s'absentent pour avoir le plaisir d'écrire. Lorsqu'il s'adressait à Milena, Kafka redoutait que *« les fantômes »* ne *« boivent en route »* les baisers que l'on met dans les missives. Il ajoutait que *« cette copieuse nourriture »* expliquait la prospérité des *fantômes et leur progression* démographique. L'abbé Galiani n'éprouvait sans doute pas les mêmes inquiétudes. Il pratiquait le genre épistolaire avec une sorte d'allégresse et de jubilation. Autres mœurs. Autre époque.

Secrétaire de l'ambassade de Naples à Paris, pendant dix ans, Ferdinando Galiani fut très contrarié d'être *« rappelé »* dans son pays, en 1769. Les lettres qu'il recevait et celles qu'il écrivait le *« consolèrent,* dit-il, *des maux de l'absence ».* Mais on a peine à croire qu'il eut tellement besoin d'être consolé, quand on découvre sa correspondance avec Louise d'Epinay. C'est rempli d'une humeur *légère et cela* respire tout, sauf le chagrin. S'il n'avait quitté Paris, Galiani n'aurait jamais reçu ces missives où Mme d'Epinay l'appelait *« cher abbé de mon cœur »* ou *« mon charmant abbé »*, et tenait pour lui la gazette des mondanités. Cela valait bien le désagrément de rentrer chez soi.

Né en 1728, Galiani n'avait pas consacré toute sa jeunesse à la religion. Il s'intéressa, de bonne heure, à l'économie politique et publia notamment un traité de la monnaie. Comme cela sans doute ne suffisait pas, il fit ensuite de la géologie. Il étudia les matières volcaniques, pour montrer qu'il se partageait entre le ciel et la terre. C'était déjà de la diplomatie. Et la preuve d'une grande curiosité. Rien ne pourrait probablement la rassasier ni même la ralentir.

C'EST au printemps 1759 que Galiani prit ses fonctions à Paris. Sept ans plus tôt, un autre abbé – français, celui-là – avait été nommé ambassadeur à *Venise. On appelle cela des* « échanges culturels ». Nous avions prêté Bernis à l'Italie. Elle nous envoyait Galiani. Celui-ci fréquenta naturellement les salons. A l'époque, c'était le métier des abbés. Il alla chez Mme Geoffrin, chez le baron d'Holbach, chez Mlle de Lespinasse et chez Mme Necker. Il réussit à séduire tous les habitués. Diderot aimait le rencontrer durant *« les jours pluvieux »*, car il faisait *« oublier les peines de la vie »*. Marmontel le trouvait très *singulier et le soupçonnait de* cacher *« une âme mélancolique »* sous sa drôlerie. Ce petit homme avait l'habitude d'ôter sa perruque avant de raconter ses *histoires. Il ne savait penser* qu'avec des paradoxes. Les vérités communes le faisaient bâiller. Il assurait que son *« ambassadeur* [était] *bête et paresseux, et que* [c'était] *tant mieux, car s'il* [avait été] *bête et actif, quel danger ! »* (1). Bernis avait la même sorte d'esprit. La religion formait, alors, des gens très délurés et très ironiques. Certaines personnes s'offusquaient des propos de Galiani.



BERENICE CLEEVE

Diderot (encore) leur répondait qu'à l'inverse des apparences *trop convenables ces dehors de « brigand »* dissimulaient un *« honnête homme »*.

C'était peut-être Mme d'Epinay qui nourrissait le plus d'affection à l'égard de l'abbé napolitain. Quand il arriva à Paris, elle était depuis quelque temps la maîtresse de Grimm. Née en *1726, elle avait fait un mariage* malheureux qui avait entamé ses idées sur l'amour. Et Grimm s'efforçait de réparer les anciennes déceptions de la jeune femme. Elle était déjà brouillée avec Rousseau. Celui-ci avait découragé la sympathie qu'elle avait éprouvée. Il s'y entendait pour cela. Elle préférait le commerce de Voltaire (2) et celui de Diderot. Elle accueillait ses amis dans son château de La Chevrette, près de Montmo*rency. C'était là qu'elle avait* entrepris le roman de son existence, *Histoire de Madame de Montbrillant*. Elle avait écrit également une *Lettre à la gouvernante de ma fille* et des *Lettres à mon fils*. Elle écrirait plus tard *les Conversations d'Emilie,* destinées à l'éducation de sa petite-fille, Emilie de Belsunce. C'était un genre à la mode depuis Fénelon Mme de Lambert, laquelle avait inauguré le siècle avec les *Avis d'une mère à sa fille.*

« Paris est ma patrie », disait Galiani. Mais, en 1769, le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, obtint le renvoi de ce secrétaire d'ambassade qui avait des idées contraires aux siennes sur la politique étrangère que devait mener le royaume de Naples. Curieusement, le duc de Choiseul avait ruiné, en 1758, la carrière de Bernis. Il compromettait, à présent, celle de Galiani. Les deux abbés ne parlaient pas le même langage que les professionnels du pouvoir. Ils avaient trop de désinvolture, peut-être. Mais cela ne les empêchait pas de s'attrister lorsqu'il fallait prendre congé de Paris. Tout le reste avait un air de province à côté *de la capitale française.* Et Galiani se fit mille fois la promesse de revenir.

IL écrivit sa première lettre à Mme d'Epinay trois semaines après son départ. Il se plaignait de n'avoir pas de nouvelles de la chère Louise et de Diderot, qu'il appelait le *« paresseux philosophe »*. Il leur avait laissé le soin de corriger et de publier le manuscrit de ses *Dialogues sur le commerce des blés*. Dans sa seconde missive, Galiani adressait *« mille choses à tous les amis »*, sauf à la baronne d'Holbach. *« Je la déteste,* avouait-il. *Elle aime plus son cheval que moi, quoique je ne l'aie jamais renversée. »* Voilà le ton de cette correspondance, qui dura treize années. Ce premier volume rassemble les lettres de 1769 et 1770. Quatre autres volumes sont annoncés. Nous aurons ainsi la première édition intégrale.

Songeant, un jour, à la destinée posthume de leur correspondance, Galiani disait à Louise : *« Comme cela nous divertira, ma belle dame ! »* A cette heure, il doit se remuer d'aise quelque part. Je ne sais où. Dans leurs échanges épistolaires, la belle dame et l'abbé de cœur justifient l'invention du mot *charme*. Ils mêlent, de la manière la plus naturelle, les frivolités et les questions philosophiques. Ils parlent sérieusement des choses légères, et légèrement des choses sérieuses. Ils font comme leur époque, et cela nous repose de la nôtre.

LA verve de Galiani ne faiblit jamais, qu'il se demande *« s'il faut abolir ou conserver les souliers »* (3) ou qu'il aborde le problème de la connaissance. *« Voltaire a raison,* écrivait-il. *L'homme a cinq organes bâtis exprès pour lui indiquer le plaisir et la douleur. Il n'en a pas un seul pour lui marquer le vrai et le faux d'aucune chose. Il n'est donc fait ni pour connaître le vrai, ni pour être trompé. Cela est indifférent. Il est fait pour jouir, ou pour souffrir. Jouissons, et tâchons de ne pas souffrir. C'est notre lot. »* Séduisante philosophie. Et drôle d'abbé, qui demandait à Dieu de protéger l'athéisme contre les persécutions. Mme d'Epinay était ravie de cette sorte de discours. Elle adorait secouer les idées.

Galiani termina son existence à Naples. C'est à *l'automne* 1787 qu'il abandonna cette vie *« si courte en elle-même, et qui ne revient pas, deux fois »*. Mme d'Epinay l'avait précédé en 1783. Et Diderot, en 1784. Ils semblaient s'être tous dépêchés de mourir avant les enthousiasmes, les fureurs et les tumultes de l'Histoire.

(1) Paul Hazard, *la Pensée européenne au XVIIIe siècle*, Fayard, 1990.

(2) Alinéa réédite le carnet de notes de Voltaire que l'on appelle *le Sottisier*. Avant-propos d'Yves Le Gars, 147 p., 53 F.

(3) Mot de code pour désigner la religion.

Jean Grosjean dans l'attente de l'aube

A quatre-vingts ans, le poète revient sur l'Evangile de saint Jean et publie, plus de vingt ans après « la Gloire », un nouveau livre de poèmes

L'IRONIE CHRISTIQUE
Commentaire de l'Évangile selon Jean
de Jean Grosjean.
Gallimard, 272 p., 130 F.

LA LUEUR DES JOURS
Poèmes
de Jean Grosjean.
Gallimard, 130 p., 68 F.

Jean Paulhan, alors qu'il n'avait guère plus de soixante ans, estima que l'âge lui avait apporté un *« bonheur fondé »* ... *« Fondé, je veux dire simplement proche de moi, facile à rappeler. Je ne veux pas dire naturel »*. Les deux livres que Jean Grosjean, qui fêtera à la fin de l'année ses quatre-vingts ans, publie aujourd'hui évoquent superbement ce *« bonheur fondé »*, cette forme de sagesse qui ne s'obtient ni par addition d'expériences ni par accumulation de savoirs, mais par attention et calme fidélité à soi-même.

« Lire n'est pas un loisir, c'est un labour », affirmait Grosjean dans un livre récent d'entretiens (1). *L'Ironie christique* est la parfaite illustration de cette profession de foi. Levons tout d'abord le doute en forme de recul que le genre supposé de l'ouvrage ne manquera pas de susciter : ce livre n'est en aucune manière un commentaire savant, scientifique, historique ou théologique du Quatrième Evangile. Le propos de l'auteur est tout autre, à la fois plus humble et plus ambitieux. Jean Grosjean aborde saint Jean avec un regard lavé de toutes préventions, méthodologiques ou dogmatiques, de toutes précautions ou timidités, de toute autorité supposée ou déléguée. Il l'aborde de front, au présent, se faisant le contemporain en esprit des protagonistes, et en premier lieu de Jésus lui-même. Dès lors, on pourra sourire, mais non s'étonner, de voir le Messie fouler le sol de *« parvis... jonchés de cornets de frites écrasés et de bulletins* NRF *en lambeaux »*.


JOHN VINK/VU

Jean Grosjean : « La mouvante ombre des songes ».

Cette proximité n'est pas confusion, torsion du texte pour lui faire rendre un sens jusque-là demeuré caché. Libre et souvent joueuse, *« ironique »*, la lecture que propose Jean Grosjean du texte sacré, de la parole et de l'acte christique, reste totalement respectueuse, et de cette parole et de cet acte. S'il récuse, avec constance, la solennité un peu figée et la pourpre dont les Eglises et *« les théologiens »* auraient alourdi le récit évangélique, c'est pour mieux retrouver la fraîcheur du texte de saint Jean, *« la vitalité du langage »*, *« le Dieu vivant »*. Grosjean conduit son lecteur, par la main et l'esprit, dans l'épaisseur vive, dans le corps et l'esprit, dans le verbe charnel, d'une histoire qui est, encore et toujours, *« événement »* ; événement qui ne cesse de se produire *« dans nos jours ordinaires »*, là où *« le Messie sera rencontré »*, *« dans le désert des champs ou des chambres plus que dans les lieux saints où il ne viendra qu'en critique »*.

Cette *« ironie »* dont Jean Grosjean perçoit, dans l'Evangile de saint Jean, l'immense valeur, l'absolu sérieux, le caractère intensément dramatique – parce que *« le véritable langage est dramatique comme la lumière dans la nuit, comme la vie du Fils de l'homme »* – est en fin de compte le gage de cette proximité dont nous parlions. Par elle, par cette ironie souveraine – celle que Jean a mise dans la bouche de Jésus, – le texte sacré reste verbe vivant et infiniment troublant. *« Parler à quelqu'un, c'est lui jeter une amarre, sinon on profane le langage »*, écrit encore Jean Grosjean.

Excepté un livre d'entretiens déjà cité, dans lequel il s'explique sur son rapport au langage, à la tradition chrétienne et aux livres saints, Jean Grosjean n'avait jamais développé sa pensée, d'une manière continue, dans un ouvrage de réflexion. Il le fait ici, indirectement certes, s'avançant à nouveau (2) pas à pas dans l'Evangile de saint Jean, commentant comme on *« laboure »* son aire, comme on entre dans une maison familière, *« vieille arche / amarrée au bord des jours »*, dont l'Hôte nous attend sur le seuil.

Cette même piété à l'égard de la lettre, et plus encore des choses et du monde, à l'égard de notre *ici* et de notre *maintenant*, Jean Grosjean la développe dans l'ordre poétique. Vingt-trois années séparent *la Lueur des jours* de son précédent livre de poèmes, *la Gloire*, paru en 1969 (3). Ce n'est nullement une période de silence ou d'inactivité : outre ses responsabilités à la *NRF* et chez Gallimard, outre des traductions importantes, Grosjean fait paraître, entre 1972 et 1989, dix brefs et étranges récits sur des figures bibliques – du Messie à Samson – et sur Clausewitz et Kleist.

La piété n'a pas, chez Jean Grosjean, on l'aura compris, la raideur d'une pose, le drapé bien étudié d'une certitude. Elle est tremblement et trouble, émotion qui cherche, dans *« la lueur des jours »*, dans *« la mouvante ombre des songes »*, sa source pour s'y abreuver. Les poèmes de Grosjean naissent de cet admirable tremblement du monde. Œuvre de *« la terminaison du temps »*, du crépuscule et de l'ombre qui grandit, ce livre, habité par une mélancolie sans amertume, est écrit dans le jour qui décline. Mais la nuit qui vient est moins une menace que l'attente d'une aube nouvelle : *« Je me retire en admirant/ le sommeil sans fin des coteaux, / le tour quotidien du soleil / et l'air qui rôde sous les feuilles. »*

Il faut lire ensemble ces deux livres. Ils forment une unité, se tiennent dans le même espace de pensée et d'existence, expriment ensemble la joie et le drame, la *« vie brève »* et *« les jours sans fin »*.

Patrick Kéchichian

(1) *Araméennes*, entretiens avec Roland Bouhéret, Dominique Bourg et Olivier Mongin, Editions du Cerf, 1988.

(2) Jean Grosjean, outre sa traduction du *Nouveau Testament* (1971), avait donné une nouvelle version dans « la Pléiade » de *l'Evangile selon Jean*, chez Gallimard en 1988.

(3) *La Gloire*, précédée d'*Apocalypse*, *hiver* et *élégie*. Préface de Pierre Oster. Poésie-Gallimard.

L'ascèse de l'écrivain Sirieix

L'ÉCRIVAIN SIRIEIX
de Richard Millet.
POL, 96 p., 69 F.

Comme *l'Angélus*, *l'Ecrivain Sirieix* est un austère roman de formation où Richard Millet semble poursuivre une sorte d'autobiographie imaginaire. Avec autant de modestie rétrospective que le *« musicien sans importance »* de *l'Angélus*, Sirieix retrace le cheminement solitaire qui l'a mené à l'écriture : même ferveur crispée, même goût du silence et du retrait. Elevé avec froideur par un père qu'agacent ses *« airs d'ange exilé »*, le futur écrivain garde avec sa mère un lien tacite, indéfectible.

L'hiver est sa saison mentale : cela va jusqu'à l'effroi devant la tiédeur des beaux jours. Sirieix semble modelé par le climat et les paysages de la Corrèze : *« Le ciel cru et l'ardoise, le granit et les brumes d'automne, les étés chauds où l'on se croit plus près des astres, la rudesse des voix et la douceur déjà méridionale de l'accent. »* Ecolier *« médiocre et docile »*, il passe du collège Ventadour à l'institut Bourdessoule, dans la ville de T., où il est, brièvement, tenté par le séminaire. Son nom, d'abord mal prononcé, moqué, est ensuite perçu comme *« solaire »*, magnifique : *« Les noms propres sont une peau irritable, douloureuse, trop fragile. »*

Sirieix ne s'aime guère : il observe son visage, son corps avec une stupeur vaguement éblouie. *« Je m'indignais que nous différions tant des animaux, qu'au contraire d'eux nous fussions la proie de deux fléaux dont le premier n'était au fond que l'avant-goût du second : le plaisir charnel et la certitude de mourir. »* Homme sans jeunesse, il se sent, à vingt ans, à la fois un enfant et un vieillard. Cet *« impénitent ressasseur de bibliothèques »* se flatte de n'être pas vraiment de son siècle.

Le parcours du futur écrivain est exemplaire jusqu'à la parodie : poèmes de jeunesse, long pèlerinage littéraire qui le mène de Bruges à Rome, de Malagar à Combourg, fréquentation de l'improbable Esquirol, dont l'œuvre est influencée par Joséphin Péladan et Marcel Schwob... Lorsqu'enfin il voit son propre nom imprimé, Sirieix a le sentiment d'être un imposteur : *« Je n'écrivais que pour être certain que je ne serais pas un écrivain. »* Mais c'est un lexicographe passionné, absorbé par une rêverie classificatrice qu'il considère comme dérisoire, sinon inavouable.

Sanglé dans l'uniforme d'un jeune grand-père tué dans les Dardanelles, Sirieix a l'air d'un de ces fantômes qu'il évoque dans la pénombre d'une chambre aux volets clos. Sa confession forme un *« maigre et gris récit »* d'un classicisme dépouillé, ascétique, qu'oriente une tension presque mystique : l'enivrante recherche d'une « lumière » intérieure.

D'essais en romans, Richard Millet continue à tracer un sillon singulier, s'abandonnant *« à la pure et humble joie du scribe devant la langue »*.

Monique Petillon

Le cercle des enseignants disparus

EN SORTANT DE L'ÉCOLE
de Michèle Gazier.
Julliard, 230 p., 100 F.

Devient-on jamais adulte quand on est enseignant ? Peut-être pas. Les enseignantes du premier recueil de nouvelles de Michèle Gazier – qui révèle un art du portrait et un don d'observation à la fois acide et plein de compassion – gardent, le jour de la rentrée des classes, la peur au ventre et l'air faussement détaché de leur petite enfance. Enfonçant les mains dans les poches de leur tailleur, pour dissimuler leurs tremblements, elles ont peur des élèves et surtout de la vie.

Cette peur entraîne une extrême solitude : Téréso Bigue – dont Michèle Gazier recrée le destin avec une justesse émouvante – trimbale, avec son allure de clocharde, un énorme cartable à travers les rues d'une petite ville de province ; elle en a été la reine à l'époque où elle se consacrait à la littérature et publiait des nouvelles, mais, épuisée par cette *« passion trop troublante »*, elle a laissé retomber sur elle la chape de l'école qui l'asphyxie. Harassée par le chahut qui règne dans sa salle, Lucie Valentin, la bibliothécaire-documentaliste, décide de s'enfermer chez elle et de *« mieux réussir sa mort que sa vie »* : Michèle Gazier la sauve par une pirouette cocasse.

Rien, en revanche, ne saurait détourner de sa dérive vers un imaginaire morbide Anita Lever, qui, prise entre les aubes grises de sa lointaine banlieue et les soirs solitaires où elle se projette *le Chien andalou*, cède à l'hallucination et croit voir, sur le sol de sa cuisine, une main coupée net. En passant du réalisme au fantastique, en traversant la description du quotidien par des bouffées d'insolite, Michèle Gazier parvient à cerner les vies assourdies de ces *« nonnes laïques »*, qui, leur vocation éteinte, se consument entre les murs d'une école à laquelle elles ne peuvent échapper que par des accès de bohème désolée ou d'extravagance amère.

Retranchées dans leur timidité, fanées par ce *« douloureux et double vieillissement de l'enseignant qui empile les ans et se retrouve, à chaque rentrée, devant des classes éternellement adolescentes »*, ces femmes n'arrivent pas vraiment à communiquer avec leurs élèves. Elles n'établissent avec eux qu'une connivence de hasard, une complicité éphémère et maladroite. Michèle Gazier sait aussi, avec une tendresse navrée, exprimer les drames intimes d'adolescents qui, sous leur insolente panique, appellent au secours. On n'oubliera pas Marie-Dominique, la meneuse de la bande de paumés, qui recherche en vain auprès de son professeur une affection maternelle ; le petit paysan balourd qui s'écroule en pleurs à l'oral du brevet ; Jean Rosel qui a la maladie de la fuite ou Adeline, la *« Soltera »*, qui, exilée par ses camarades, restera muette à vie.

Autant de visages, ardents et désemparés, que la narratrice-enseignante reconnaîtra à peine quand elle les croisera, plus tard, sur un trottoir ou un quai de métro. Par son écriture fluide, sa manière légère de dessiner les cercles des élèves et des enseignants disparus avec les années, Michèle Gazier réussit, dans ce livre qui est moins un recueil de nouvelles qu'une suite de variations sur le temps, à nous parler non seulement de l'école, mais de toute la vie.

Jean-Noël Pancrazi

La passion Desanti

Défendre les sentiments plutôt que les idées : c'est le fil d'Ariane, l'héroïne des « Années passion »

LES ANNÉES PASSION
de Dominique Desanti.
Presses de la Renaissance,
345 p., 110 F.

Dominique Desanti n'a cessé de faire corps avec son siècle. Aussi a-t-elle éprouvé la nécessité de faire revivre les événements qu'elle a traversés, les plus essentielles de ses expériences politiques et sentimentales dans un roman : *les Années passion* qui, par son souci constant de restituer une époque, est, à ce jour, son meilleur livre de fiction. Elle tente, au fond, de reconstituer sa propre « ligne de vie » à travers l'itinéraire de son héroïne.

Ariane est photographe. En essayant, au gré de ses reportages, toutes les vitesses et distances, glissements d'angles et de lumières, Ariane a voulu, au-delà de la frénésie des instantanés, capter l'âme des êtres et des situations. Après avoir parcouru, en tant que *« correspondante de ruines »*, l'Allemagne de l'immédiat après-guerre, elle adhère, emportée par son besoin d'utopie, au mythe de *« l'homme nouveau »*, croyant que les douleurs personnelles peuvent s'annuler dans *« le brasier des joies collectives et l'attente des lendemains »*. Mais les lendemains chantent faux. Ainsi, lorsque, envoyée pour photographier en 1949 les procès de « traîtres » dans l'Est européen, elle découvre que des aveux ont été *« extorqués »* à un chef de parti et perd son harmonie intérieure...

Dominique Desanti ne se contente pas du procès verbal d'une désillusion idéologique. Au-delà de la chronique des croyances défuntes d'une génération, elle explore le drame intime d'une femme engagée dans son temps, exprime avec justesse ses foucades meurtries, ses révoltes cassées. Pour Ariane, il importe désormais de défendre davantage les sentiments que les idées. Elle veille à préserver, d'amour en amitié, le sentiment qu'elle porte à son mari, l'architecte Sébastien Oriani *« qui met de la musique dans ce qu'il construit »*. Bannissant la jalousie, elle élabore avec lui une « constitution sentimentale », une charte de vie qui les laisse libres de leurs mouvements amoureux, tout en maintenant entre eux une vigilante affection.

Ce « lumineux » quart de siècle

Si elle s'embrase pour Xavier de Kerovalen, le gentilhomme breton, le « troubadour rouge », qui est entré « au parti » comme dans un ordre de chevalerie, c'est parce que leurs *« cicatrices viennent des mêmes blessures »*.

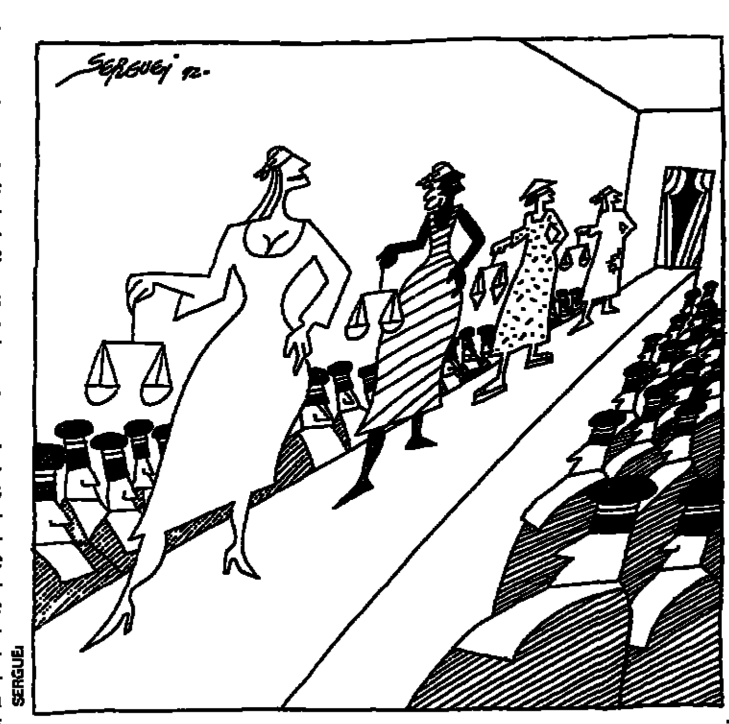
Dominique Desanti raconte avec délicatesse cette passion qui repose sur une admiration mutuelle, une volonté de transparence, une exigence éthique. *« Je voudrais que ma mort soit le premier chagrin que je te causerai »*, dit un jour Xavier à Ariane. Elle bouleverse dans l'évocation de l'agonie de Xavier qui, atteint d'un cancer, lègue à Ariane ce *« lumineux »* quart de siècle, la mémoire de leur union. Plus forte que toutes les idéologies. Après sa disparition, Ariane tente de renaître. Pour combattre la mort et la douleur elle garde la curiosité des êtres. C'est tout le sens de ce texte de Dominique Desanti, cette passion de l'autre, cette générosité d'esprit et de cœur.

J.-N. P.

SOCIETES

par Georges Balandier

Le droit et ses alentours


SERGUEI

AUX CONFINS DU DROIT

de Norbert Rouland.
Ed. Odile Jacob,
318 p., 160 F.

LA FORCE DU DROIT
Panorama
des débats contemporains

sous la direction de Pierre Bouretz.
Ed. Esprit, 274 p., 150 F.

LE droit est emporté dans les turbulences du temps, et avec lui ceux qui ont la charge de le dire et de l'appliquer. Ses faiblesses et ses incapacités sont révélées autant par le mal-être des juges que par les violences qui lui sont faites. Les totalitarismes l'ont perverti en dénaturant son sens, il n'y est plus qu'une apparence, un maquillage de la force, un système où la rationalité se trouve au service du *« plus grand mal »*. La modernité démocratique l'a entraîné dans son mouvement et ses incertitudes, où se développe l'individualisme concurrentiel et où les mœurs, peu astreintes à des normes inscrites dans la durée, le mettent en défaut d'efficacité.

Le droit tente de « répondre », par une multiplication des lois, décrets et règlements, il réagit en quelque sorte par sédimentation et dispersion. Il perd une part de sa légitimité, des substituts – comme la médiation concédée aux non-juristes – commencent à occuper les vides créés par l'affaiblissement de son emprise. Et pourtant, dans les sociétés démocratiques, la demande de droit mariée à la demande d'éthique se ravive, se resacralise, peut-on dire, jusqu'au point de faire craindre à certains l'émergence de nouvelles bigoteries. C'est que le droit reste nécessaire à l'exercice de la démocratie, il ne s'en dissocie pas ; il protège la société contre ses propres débordements et l'homme contre ce qui l'abaisserait et entraverait sa liberté, sans recours.

L'affirmation du droit s'effectue non pas seulement par les pratiques et les actions qui concourent à sa défense, mais aussi par les débats et les textes qui le replacent au centre de la pensée actuelle. La philosophie du droit reparait, cependant que la philosophie politique se renouvelle, en établissant une relation critique aux valeurs juridiques de la modernité. La sociologie du droit a perdu sa vigueur, mais l'anthropologie juridique accède à la reconnaissance en introduisant la référence de l' « ailleurs », l'effet des différences culturelles.

Norbert Rouland, auteur d'un traité consacré à la présentation de cette discipline, et se plaçant cette fois « aux confins du droit », emploie sa compétence au décryptage de la modernité. Il en résulte un ouvrage foisonnant, explorateur rapide de l'histoire considérée en très longue durée (par une remontée périlleuse jusqu'à l'*« aube du droit »*) et des sociétés lointaines, une réflexion qui multiplie les détours afin d'éclairer autrement la question du droit et des droits dans l'univers post-moderne.

LA position est clairement marquée : le droit déborde la formulation et la pratique des juristes, il ne se laisse pas enfermer dans une seule histoire (autoproclamée modèle universel), il ne peut être l'objet d'une *« pure théorie »* qui ne serait pas davantage que la théorisation de ses langages. Les enseignements de l'anthropologie juridique ne se limitent pas aux résultats d'un comparatisme confrontant les formes données au droit dans la diversité des cultures. Ils révèlent des accentuations différentes, s'il se trouve toujours en arrière-plan la volonté d'apaiser les rapports sociaux, de contenir la violence et de maîtriser le cycle de la vengeance.

Il est des sociétés où la réciprocité des obligations réduit (et déprécie) le recours à la sanction, où les pratiques juridiques s'effectuent par les paroles de la tradition et les rites, où l'absence de l'Etat n'entraîne pas le maintien d'une *« vengeance sauvage »*. Il en est d'autres, comme en Chine ancienne, *« qui accordent peu de confiance au droit »* et privilégient la recherche d'une harmonie par la *conjonction des contraires et* la manifestation d'un consensus. Ce que Rouland veut démontrer avec force, c'est la nécessité de relativiser nos principes et nos théories du droit, de reconnaître un *« pluralisme juridique »* dont les sociétés de la modernité n'excluent pas la survivance. Il met en évidence des moments décisifs où s'accomplissent les transformations des systèmes juridiques : la liaison établie entre le droit et l'écriture, qui oppose le droit savant à la coutume et ouvre le champ des interprétations ; la perte des ancrages dans une communauté, une religion, une vision du monde, qui conduit aux représentations positivistes, puis technicistes du droit ; l'avènement de l'Etat moderne qui tend à instaurer *« le monopole étatique du droit »*. Avec cette question sous-jacente, l'Etat n'a-t-il pas été *contraint à une autolimitation*, n'a-t-il pas été soumis progressivement au droit ? La bonne évolution du droit de l'Etat engendre alors l'Etat de droit.

Norbert Rouland situe principalement son argumentation sur deux terrains. Tout d'abord, celui où s'affirme le privilège étatique, en tant que régulateur de la violence, pacificateur des conflits et garant de la *cohésion* de la société ; il oppose à cette prétention la diversification des *« ordres juridiques »*, le recours aux *« techniques de l'ordre négocié »*, l'apparition de droits nouveaux et notamment dans la relation à la nature, au corps et aux *« objets biologiques »*. Ensuite, le terrain où devraient s'accomplir la réduction de l'ethnocentrisme, l'ouverture aux cultures de la différence ; ce qui contraint à une *« recherche transculturelle des droits de l'homme »*. L'acte de foi est sans équivoque : l'anthropologie aide à une nécessaire reconnaissance du pluralisme juridique et des évolutions du droit.

C'EST sur le fond d'*« une modernité affranchie de toute tradition »*, ravageuse des normes au profit des interprétations, mais où le retour du droit est une recherche de la capacité *« à fixer les nouveaux contours de l'humain pour la société »*, que Pierre Bouretz met en scène sa confrontation du philosophe et du juriste. A partir d'une affirmation centrale – *« la force du droit »*, – il organise la présentation des grandes pensées juridiques contemporaines ; et du conflit toujours présent entre tenants du positivisme et tenants du subjectivisme, dans la recherche du sens à donner aux normes juridiques. Il y apparaît l'effet attracteur des débats les plus actuels ; alors, le droit se trouve considéré sous les aspects de l'interprétation (à la suite des travaux de Kelsen), du système pur et autonome (Luhmann), de la communication et du langage (Habermas), et aussi de la théorie des jeux qui fait considérer le système juridique *« entre ordre et désordre »*.

Dans un monde où le juste et l'injuste deviennent de plus en plus confus, s'éprouve l'urgence de *« restaurer un étalon du droit afin de le juger à l'aune d'un principe de justice »*. Ce qui explique la multiplicité des références à l'œuvre de John Rawls, à sa *« théorie de la justice »* qui traite le droit sous l'angle de l'équité – et non exlusivement de la stricte égalité. Réduite injustement ici à quelques propositions principales, cette « construction » se définit d'abord selon le principe que la raison calculatrice permet d'accéder à une connaissance intuitive du juste, par la recherche de l'intérêt bien compris et par les choix que celui-ci commande. Ce qui implique de ne pas mettre en danger sa propre liberté, et donc d'admettre que *« chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous »*. Et, en matière de répartition des richesses, de reconnaître la légitimité d'une correction des inégalités sociales, sans rechercher l'imminence d'une égalité matérielle des conditions. Les démocrates *« raisonnables »* trouvent un réconfort en cette double affirmation.

La recherche de la justice sociale oriente le travail des théoriciens les plus audacieux, notamment de ceux qui voient en la société un *« ordre spontané »* et *« auto-organisé »*. Ce que fait Jean-Pierre Dupuy en explorant la philosophie libérale d'inspiration économique, d'Adam Smith à John Rawls ; en partant de la constatation que la logique marchande s'impose désormais à *« tous les domaines de la vie sociale »*. L'envie, le sacrifice, le mal, la complexité sont les figures rencontrées au long du parcours ; la décomposition *« panique »* reste constamment menaçante. La société *« juste et bonne »* est alors celle qui parvient à contenir – dans le double sens du mot – cette menace (1). C'est reconnaître que le monde où tout se convertit en marchandise est celui du péril permanent, celui où opèrent des forces aveugles et où la justice sociale trouve difficilement son lieu.

(1) J.-P. Dupuy, *le Sacrifice et l'envie. Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*. Calmann-Lévy, 374 p., 150 F.

★ Signalons : un numéro spécial de la revue *Droit et cultures*, n° 21, 1991, consacré à « L'anthropologie juridique en Allemagne et aux Pays-Bas » ; un ouvrage collectif sous la direction de Alain Renaut et Lukas Sosoe, Philosophie du droit (PUF, 488 p., 192 F), où se confrontent deux traditions intellectuelles, l'européenne et la nord-américaine.

DOCUMENTS

L'enfer russe de Léon Leneman

LE TESTAMENT
DE LIOU-LIO-LIAN
Récits d'un autre monde :
l'URSS de Staline

de Léon Leneman.
Le Cerf,
coll. « Toledot-Judaïsmes »,
269 p., 164 F.

Liou-Lio-Lian – un vieil orpailleur mongol – n'est que l'un des personnages rencontrés par Léon Leneman dans ses pérégrinations à travers le monde concentrationnaire soviétique et l'URSS stalinienne. Un personnage parmi bien d'autres, juifs souvent, mais aussi ouzbeks, kazakhs, ukrainiens ou, tout simplement, *russes. Articulés suivant un* ordre plus ou moins chronologique – mais avec de longs retours en arrière au fil des confidences reçues de chacun ou chacune – ce livre se présente comme une vaste fresque des souffrances physiques et morales infligées par le Petit Père des peuples à ceux qui tombaient sous l'arbitraire de son pouvoir et la puissance de son bras armé, le NKVD (1).

Journaliste juif polonais à Varsovie avant la guerre, Léon Leneman se réfugie en URSS au moment où son pays est envahi par les nazis, en 1939. Pas de chance ! Moscou est devenu l'allié de Berlin et ce « fuyard » se retrouve en camp de concentration, aux confins du cercle polaire. Le renversement des alliances lui vaut d'être libéré, mais pas pour autant libre de ses mouvements, puis-*qu'on l'envoie en Ouzbékistan* où il fera un peu tous les métiers – professeur d'allemand, chef comptable... – avant de regagner Moscou vers la fin de la guerre, puis la Pologne, qu'il fuit à nouveau en 1947, mais cette fois en direction de Paris.

La vie n'est pas simple et la survie aléatoire pour tout le monde dans ces sombres années de guerre aggravées d'un totalitarisme sans pitié. Hors du Goulag proprement dit – où l'on ne saurait qu'attendre la mort, – les *« avatars paradoxaux de la réalité soviétique »* ne laissent guère le choix qu'entre la misère noire et la corruption, avec tous les risques que comporte cette dernière sous un régime qui ne tolère la moindre illégalité que lorsqu'il y trouve lui-même son compte. La situation est particulièrement difficile, dès cette époque, pour les juifs, *a fortiori* pour ceux venus de Pologne, et les invectives sur le faciès volent bas.

Modestie et humanisme

Elie Wiesel, dans sa préface, raconte qu'en rencontrant Léon Leneman au début des années 50, il ne put croire à *son témoignage sur « les souffrances juives et humaines sous le règne de Staline »*. Quelques années plus tôt, alors que la guerre s'achève, Léon Leneman se souvient d'avoir rencontré un autre sceptique, Peretz Markish, pourtant aux premières loges du côté de la frontière soviéto-polonaise, qui lui reproche de voir *« tout en noir »*, de *« dramatiser »*, et qui l'invite à *« faire confiance au Vieux »*. L'auteur rend hommage en annexe à Peretz Markish, fusillé le 12 août 1952 dans les caves de la Loubianka avec d'autres intellectuels juifs de haut niveau. Mais il se demande encore, dans son témoignage, comment le grand poète juif a pu croire *« vraiment en Staline au point d'être aveuglé »*.

Ces récits ne sont que les derniers en date d'une longue suite d'œuvres qui nous ont éclairés sur ce que furent la terreur stalinienne et le poison de l'antisémitisme en URSS – et en Pologne. Pour ceux qui ne croient pas encore tout connaître sur ce sujet, ils se distinguent au moins par deux traits. D'abord par une certaine modestie qui conduit souvent l'auteur à s'interroger plutôt qu'à trancher. Quitte à mettre en cause la lucidité de ceux qui lui furent proches : *« Après tant d'années, je me pose toujours la question de l'attitude de l'élite intellectuelle de l'Union soviétique et, entre autres, de celle de l'élite juive. »*

Enfin, le dernier reproche qu'on pourrait faire à ce livre – dont l'auteur est président de l'Association des écrivains et journalistes juifs de France – serait celui de « judéo-centrisme ». Son expérience en Asie centrale, les amitiés – trop fugitives car trop souvent interrompues par des arrestations inopinées – qu'il y a nouées ont marqué Léon Leneman d'un humanisme qui va bien au-delà de la défense du peuple juif. Pourrait-on parler, si le mot n'avait pas été dévoyé, d'un sincère internationalisme ?

Alain Jacob

(1) La police politique, ancêtre du KGB.

ARTS

Les beautés de la logique

Piero della Francesca et Mondrian vus par Bernard-Henri Lévy : deux poètes algébristes

PIET MONDRIAN

de Bernard-Henri Lévy.
La Différence, 178 p., 198 F.

PIERO DELLA FRANCESCA

de Bernard-Henri Lévy.
La Différence, 174 p., 198 F.

Ce n'est certes pas une nouveauté : les philosophes français aiment à se mesurer à la peinture ancienne et moderne. Craindraient-ils sans cela de passer pour indifférents à l'art et incapables de volupté ? Il se peut. Cherchent-ils, dans les musées, des héros et des modèles ? C'est plus certain. Sartre s'est rêvé en Tintoret, Francis Bacon captive Gilles Deleuze, et ces préférences doivent peu au hasard.

Que déduire alors des essais que publie, ensemble, Bernard-Henri Lévy, hommages à Piero della Francesca et à Mondrian ? Un autoportrait de l'auteur par artistes interposés ? Singulier autoportrait dans ce cas. Ce philosophe qui n'a jamais paru ennemi des passions violentes, le voici composant l'éloge de deux spéculatifs taciturnes qui ont œuvré comme à côté de leurs contemporains, sans obtenir d'eux plus qu'une méfiante estime. Cet écrivain volontiers éloquent – et jusque dans ces derniers ouvrages, d'un style assez oratoire – se prononce d'enthousiasme en faveur de la *« peinture froide »* de l'un et de *« l'apocalypse blanche et sèche »* de l'autre. Ce goût du dépouillé et du retenu, du silencieux et de l'épuré, a de quoi intriguer.

La démonstration de Lévy se fonde sur les travaux des historiens, qu'il a lus avec attention, et sur l'examen d'œuvres-phares, dont il aime à faire apparaître les étrangetés et les mystères. Un parallèle constamment suggéré *soutient les deux livres*, parallèle inattendu mais largement argumenté. Voici Piero, dont la peinture immobile et insoucieuse d'expression s'oppose aux efforts de ses contemporains attirés par le pittoresque de la variété et la psychologie. Il pousse le mutisme jusqu'à l'énigmatique, et sa *Flagellation* a suscité au moins autant de thèses que *la Tempête* de Giorgione. Et voici Mondrian, dont le néoplasticisme demeure longtemps presque clandestin et qui doit peindre des bouquets pour survivre.

L'impératif d'absolu

L'Italien croit *« que les choses ont un secret »*, *« une essence »* permanente. Néoplatoniciens et calculateurs en quête d'une mathématique universelle l'ont cru également. L'algèbre des proportions, la réduction du visible à une géométrie régulière, la mesure de la perspective leur apparaissaient comme autant d'instruments de connaissance. La peinture, selon eux et selon Piero, qui composait des traités entre deux cycles de fresques, devait être procédé d'investigation et moyen de vérification de la science nouvelle.

Mondrian n'était guère éloigné d'une conviction identique. L'adepte de la théosophie était un théoricien aussi volubile que ses toiles le sont peu. Il multipliait les discours justificatifs qui devaient éclairer ses travaux. Lévy le rappelle, mais trop discrètement, comme embarrassé d'avoir à admettre quel occultisme prétendait légitimer la réduction du visible à des perpendiculaires et des carrés de couleurs primaires. Il y a quelques années, une exposition dénommée justement « Le spirituel dans l'art » a lié, de façon très convaincante, l'abstraction selon Mondrian, Malevitch et Kandinsky à la diffusion d'illuminismes et hermétismes de toutes espèces, le tout sur fond de symbolisme fin-de-siècle.

C'est à ce point de sa réflexion que l'on a peine à suivre Lévy dans son apologie de l'art comme *science et pensée. Piero et Mondrian*, des esprits métaphysiques ? Certes. Leurs tableaux, des théorèmes et des scholies ? Assurément. Leurs œuvres, des systèmes rangés en ordre de marche ? Oui. Que l'on célèbre leur constance, leur cohérence et la hauteur de leur ambition, soit. La logique a sa beauté d'architecture et l'on admet fort bien que Lévy éprouve respect et sympathie pour des artistes abstracteurs et le dise avec vigueur.

Encore faut-il prendre en compte les systèmes eux-mêmes, leur justesse et leurs présupposés et s'interroger sur l'impératif d'absolu qui les sous-tend. C'est affaire de conviction personnelle, objectera-t-on. Affaire de conviction, d'esthétique et de mode de pensée. A la splendeur d'un monde idéal, au rêve d'une pureté immaculée, il est permis de ne pas croire – *comme il est* permis de préférer Ghirlandaio, ce naturaliste, à Piero della Francesca, et Picasso, ce satiriste, à Mondrian.

Philippe Dagen

AU FIL DES LECTURES

par Michel Contat

Qui signe et où ?

Voilà un ouvrage intéressant à plus d'un titre pour le lecteur français. Il témoigne d'abord de la forte influence exercée dans les études littéraires aux Etats-Unis par la théorie « déconstructrice » de Jacques Derrida, qui n'a pas eu en France les mêmes effets. Peggy Kamuf, professeur au département de français de l'université de Californie du Sud et spécialiste du dix-huitième siècle, grâce aussi à une traduction d'une qualité exceptionnelle, nous offre en quelque sorte « l'effet en retour » de la « déconstruction » dans le champ universitaire américain. Disons d'emblée, et puisque la place nous manque, que la discussion assez véhémente mais soigneusement argumentée qu'elle mène contre les auteurs d'un essai paru en 1982 sous le titre « Against Theory » (Contre la théorie), et qui visait Derrida, nous paraît aujourd'hui assez exotique, pour deux raisons.

La première est que la« déconstruction » se donne explicitement pour but de compliquer le plus possible les problèmes, et qu'en France la redéfinition de la notion d'auteur, au cours de la dernière décennie, s'est accomplie sans bouleversements théoriques ni polémiques, mais avec une complexité croissante, qui ne se réfère qu'occasionnellement à Derrida. L'effet de maîtrise sur le champ théorique s'est beaucoup atténué. La deuxième raison, qui découle sans doute de la première, tient aux spécificités du « marché » universitaire américain, sur lequel les controverses théoriques se monnaient en postes et en traitements, ce qui donne une âpreté dans la course au prestige dont nous avons ici perdu l'habitude, mais aussi un certain byzantinisme et des traits de mauvaise foi.

L'ouvrage de Peggy Kamuf pèche, surtout dans son introduction, par le premier de ces défauts, mais jamais par le second dans les études qu'elle propose. Celles qu'elle consacre à Rousseau, et notamment à la structure vertigineuse de la signature de celui-ci au bas d'un texte qui cherche à désavouer sa signature même (ce qui donnerait une formule-tourniquet du type *« en foi de quoi je signe que je suis bien le signataire soussigné qui dénie toute authenticité à sa signature »*) sont des analyses d'une subtilité extrême sur la place de la signature (dans le texte ou hors du texte, à la limite du texte ? à la frontière du je et du moi ? etc.) et sur sa fonction fantasmatique autant que sociale. En déplaçant ensuite la question sur le terrain juridique, où l'essayiste s'est donné une compétence rare, la discussion sur « l'institution de l'auteur » trouve une avancée notable dans l'idée que le juridique ne peut que méconnaître le caractère essentiellement flottant de la notion d'auteur puisque la littérature n'appartient en propre à personne.

► **Signatures ou l'institution de l'auteur,** *de Peggy Kamuf, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Claudette Sartillot, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 293 p., 198 F.*

L'irrésumable selon Lyotard

Fulgurante attaque d'un livre composé de conférences et d'articles : une page, intitulée « Infans », qui suscite l'irrésistible tentation de simplement la donner à lire. *« Nul ne sait écrire. Chacun, le plus grand surtout, écrit pour attraper par et dans le texte quelque chose qu'il ne sait pas écrire. Qui ne se laissera pas écrire. Il le sait. Les récits et les essais que les présentes lectures relatent ont été parcourus en suivant la piste de cette misère. [...] Baptisons-la infantia, ce qui ne se parle pas. [...] Blanchot écrivait : Noli me legere, tu ne me liras point. Ce qui ne se laisse pas écrire, dans l'écrit, appelle peut-être un lecteur qui ne sait plus ou pas encore lire : vieilles gens, enfants de la Maternelle, radotant sur leurs livres ouverts :* a. d. a. d. » Philosophes aussi, et parmi ceux sur qui on comptait le plus, dans les années 70, si vivement tourmentées, celui qui s'est ingénié à décevoir notre attente pour nous apprendre à mieux philosopher en désespérant de la philosophie, Jean-François Lyotard.

Il retourne, en écrivain autant qu'en penseur, à quelques textes essentiels de la modernité pour les voir affronter et ne jamais triompher de ce qui les hante, les travaille, les troue ou les tend à l'extrême. Nul ne pourrait mieux dire que lui-même ce qu'il a trouvé à les lire au plus près : *« La chose dont ces écrits divers sont en souffrance porte divers noms, des noms d'élision. Kafka l'appelle indubitable, Sartre inarticulable, Joyce inappropriable. Pour Freud, c'est l'infantile, pour Valéry le désordre, pour Arendt la naissance. »* Pour Lyotard, ajouterons-nous, l'irrésumable. Vous le lirez donc, sans savoir à la fin si vous le comprenez, mais fort d'une expérience neuve du texte.

► **Lectures d'enfance,** *de Jean-François Lyotard, Galilée, coll. « Débats », 153 p. 125 F.*

Pour une notion de la paralittérature

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette étude une histoire ou un tableau des genres qui pourraient former ce qu'il est convenu d'appeler, depuis un colloque de Cerisy resté fameux (1967), la paralittérature, ou la mauvaise littérature ou encore la littérature mineure opposée à la bonne ou à la grande littérature.

Partant de la notion de « littérarité » admise dans la théorie littéraire des années 60 et 70 et qui eut un rôle tactique dans la contestation du biographisme érudit et de l'histoire littéraire, Daniel Couégnas entreprend de construire une notion, à l'aide de critères-repoussoirs empruntés à la littérature reconnue comme telle par « le goût », l'Université, les manuels scolaires et les institutions, presse littéraire comprise. Il s'agit donc d'un travail d'élaboration conceptuelle dessinant, comme le dit l'auteur, *« les limites d'une esthétique »* et qui porte essentiellement sur le roman populaire (roman d'aventures, roman policier, roman sentimental) de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième, notamment la collection « Le Livre populaire » publiée chez Fayard de 1905 à 1913 (entre autres, Paul Féval, Gaston Leroux, Ponson du Terrail, Michel Zévaco, qui eurent l'influence que l'on sait sur les écrivains dont ils accompagnèrent l'enfance, Sartre en particulier).

Au terme d'un parcours rendu parfaitement lisible par des définitions claires et des discussions précises, appuyées sur nombre d'exemples, comme il convient dans la collection dirigée par le maître Gérard Genette, cette *Introduction à la paralittérature* caractérise celle-ci par les traits suivants : péritexte éditorial proposant un contrat de lecture sans équivoque, reprise inlassable des mêmes procédés, tendance systématique à abolir la conscience de l'acte de lecture, refus du dialogisme, domination du narratif et de l'effet de suspens, personnages réduits à des rôles allégoriques et facilitant la lecture identificatoire. Ces six caractéristiques peuvent à leur tour être considérées comme des critères renversés de la littérature.

Mais l'intérêt de cette étude est de ne pas se borner aux jugements de valeur, sans d'ailleurs les récuser ; prenant en compte la lecture et ses plaisirs ambigus, elle illustre avec l'appareil théorique adéquat ce que Jean Cocteau affirmait dans une préface au *Mystère de la chambre jaune* : *« Il n'existe pas d'art mineur. Seules existent les noces étranges du conscient et de l'inconscience, la foudre exquise produite par le contact de la sagesse et de ce schizophrène que chacun porte en soi et dont il a généralement honte. »* De toute évidence, Daniel Couégnas a le goût de la paralittérature autant que de la théorie, ce qui est somme toute nouveau.

► **Introduction à la paralittérature,** *de Daniel Couégnas, Seuil, coll. « Poétique », 201 p., 130 F.*

Suicide, mode d'écrire

Elle est longue, la liste des autobiographes ou diaristes qui ont choisi la mort volontaire. Pourtant, le Journal est aussi une thérapie pour détourner le moi de la tentation

LA TENTATION DU SUICIDE DANS LES ECRITS AUTOBIOGRAPHIQUES 1930-1970

de Michel Braud.
PUF, col. « Perspectives critiques », 301 p., 172 F.



NICOLAS GUILBERT

Beaucoup de monde à féliciter pour ce livre : d'abord l'auteur pour avoir fini sa thèse – il y en a tant qui restent en plan – ; l'université pour l'avoir acceptée ; l'auteur pour l'avoir réduite de façon à la rendre publiable – il y en a tant qui demeurent obèses, donc jamais lues – ; puis l'éditeur pour l'avoir publiée ; enfin, le directeur de la collection pour l'avoir accueillie. Tous ces gens ont de bonnes et solides raisons pour rejeter la tentation du suicide dans les écrits autobiographiques et ne s'y intéresser de près qu'à la condition qu'elle reste cantonnée là, sans trop de passages à l'acte. L'àquoibonisme (mot de Cocteau, semble-t-il), s'il est leur faible, n'est pas leur fort : ils achèvent ce qu'ils entreprennent, ils croient suffisamment à ce qu'ils font pour le faire bien. Michel Braud, jeune professeur, s'il a aussi longtemps guetté, traqué, épinglé la tentation du suicide dans les écrits autobiographiques, on peut parier qu'il l'a connue et que l'écrit intime ne lui est pas étranger, personnellement. Son thème, s'il n'est pas nouveau pour les diaristes et autobiographes, c'est-à-dire ceux qu'il appelle les intimistes, flotte aujourd'hui dans le vent comme un drapeau noir : l'individualisme triomphe, si l'on ose ainsi dire pour une victoire au goût amer, le nombrilisme est devenu synonyme de littérature et le nihilisme se porte comme un charme, ou à la boutonnière. Cioran est l'auteur de cette fin de siècle, Schopenhauer son philosophe.

Saint Augustin et Camus

« A quoi bon vivre ? », demandait Stefan Zweig alors même qu'il croyait encore au progrès possible de la civilisation, bien avant de se suicider, en exil, en 1942, au Brésil, par lassitude et désespoir historique. Personne aujourd'hui pour apporter à cette question une réponse assurée : *« Dieu est mort à présent, même dans le cœur des chrétiens »*, disait Sartre ; le progrès des techniques devenues destructrices angoisse pour la planète, ou en tout cas pour l'avenir de l'espèce, car la planète peut fort bien se passer de nous. L'Histoire est finie, affirme, moins sereinement qu'il n'y paraît, un philosophe du *State Department*, en reconnaissant qu'elle a encore bien des souffrances dans son sac, cette Histoire avec sa grande Hache, comme la désignait Perec. La société libérale, c'est chèrement qu'elle marchande ses espoirs, et chez les pauvres, la démographie galope, si vite qu'elle va nous rattraper avant notre mort, pour nous étouffer ou nous bouffer tout crus, qui sait ? Quant aux fondamentalistes de toute « obédience », ils ont une réponse décourageante : Mourons pour Dieu en exterminant le plus possible de Ses ennemis.

Pas étonnant dans ces conditions que les âmes douloureuses qui confient leurs tourments au papier et sculptent leurs cris et leurs plaintes dans le langage de l'écrit intime fassent état aussi de leur désir d'en finir. Ça ne date pas d'hier. Saint Augustin déjà ? Mais ses *Confessions* sont écrites au-delà de toute tentation. *« Pour l'Eglise, le suicide n'était qu'une variante du crime parce qu'il était avant tout meurtre d'une créature de Dieu, et il était donc puni comme tel »*, dit fort bien Michel Braud, qui poursuit : *« Il devient, avec la laïcisation de la société, une autodestruction : geste d'un individu contre lui-même, relevant dès lors de l'intimité, d'un choix personnel, d'une volonté et d'une liberté. Aucun ordre supérieur à l'individu ne pouvant être effectivement invoqué, ce dernier reste seul maître de son existence. En contrepartie, le suicide a acquis une signification nouvelle : dans un monde sans Dieu, l'homme qui met fin à ses jours détruit les seules valeurs irrécusables de la société moderne : son corps, lui-même. Et en même temps qu'il les détruit, il les conforte comme valeurs :* « Par le suicide, nous nous affirmons hommes, plus que jamais », *rappelle Roger Vailland.* » Conviction qui mène Camus à écrire dans *le Mythe de Sisyphe* : *« Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide »*, et c'est sur cette phrase célèbre que s'ouvre l'étude de Michel Braud.

« Jusqu'au bout de lui-même »

Elle est vouée aux écrivains intimistes, en majorité français, des années 1930-1970, qui ont affronté ce problème non en penseurs ou en philosophes, mais en « existants », comme on aurait dit à cette époque. L'ouvrage donne, en fin de volume, un très utile petit dictionnaire, qui va de René Allendy à Stefan Zweig : cinquante-huit intimistes de toute nature spirituelle, puisqu'on y trouve aussi bien Beauvoir que Calaferte, Camus que Drieu La Rochelle, Romain Gary que Francis Giauque, André Gorz qu'Edith Piaf ou Ginette Leclerc, Gabriel Matzneff que Simone Weil. Une note, page 36, dresse, comme un constat, la liste des autobiographes qui sont passés à l'acte : Drieu, Gary, Koestler, et des diaristes : Collobert, Fleg, Giauque, Montherlant, Pavese, Plath, Régnier, Woolf et Zweig. Pour ceux-là, le journal intime apparaît alors comme *« la parole retenue et testamentaire d'un individu qui est allé jusqu'au bout de lui-même et de sa parole »*.

Est-ce dire que les autres sont des frimeurs du suicide ? Non, c'est qu'ils se sont heurtés au paradoxe de la tentation suicidaire quand celle-ci s'écrit : c'est que l'aveu de cette tentation fait du journal une thérapie ou une fin en soi, un désir d'œuvre et de communication, ou encore, du moins jusque dans les années 50, une sorte de livre de raison qui ramène à la foi. Car celle-ci seule, ou l'écriture comme son succédané laïque, semble parvenir à détourner le moi de se supprimer pour arriver enfin à la pleine coïncidence avec le « je » qui s'exprime et qui geint.

Puisque cette impossible coïncidence dans la vie est le manque qui suscite la tentation du suicide pour remédier par le violent silence de la mort à l'àquabonisme angoissé du « je », il faut conclure, en paraphrasant Gainsbourg, que tant qu'il s'exprime, « je n'est qu'un àquoiboniste ». Michel Braud souligne justement que, à partir des années 70, la psychanalyse envahit l'intimisme et qu'auparavant déjà c'est le plus souvent l'amour qui maintient le suicidaire intimiste en vie, quand ce n'est pas le désir désespéré de « durer » : l'amour qu'un être finit par lui porter ou l'amour qu'il porte lui-même à l'aimé, souvent à ses enfants.

Il relève aussi, sans qu'il s'en étonne outre mesure, qu'André Gorz est le seul de ces intimistes à avoir dépassé la tentation du suicide par l'amour certes, mais, au-delà, par la politique, c'est-à-dire la pensée tournée vers la société, la vie des autres et son amélioration possible quoiqu'improbable.

M. C.

LIVRES ◆ IDÉES

DOSSIER

Retours à la philosophie politique

La philosophie politique est-elle en train de changer ? A une si vaste question, il n'y a sans doute pas de réponse possible en quelques paragraphes. Nous tentons malgré tout, avec le présent dossier, de commencer à éclairer certains aspects des changements survenus au cours de ces dernières années dans ce vaste domaine.

Ces changements ne sont pas simplement quantitatifs. Il est vrai que de nouvelles collections se sont mises en place chez les éditeurs, que de nouvelles revues sont nées, que les colloques se multiplient. Mais c'est la nature des questions, le style des analyses, qui se modifient. Le déclin de la théorie marxiste, le relatif retrait des sciences sociales, paraissent favoriser un retour à une prise en considération plus proprement philosophique de questions comme celles de l'Etat, de la démocratie, des droits de l'homme, de la justice, etc.

Bernard Bourgeois explique quelle perspective historique permet de comprendre, selon lui, cette faveur renouvelée dont commence à bénéficier chez nous la philosophie politique. Le philosophe américain Charles Larmore souligne les contrastes entre les Etats-Unis, où la tradition d'une philosophie morale est vivace, et la France. Les derniers ouvrages d'Etienne Balibar et de Claude Lefort rappellent, s'il en était besoin, l'extrême diversité de ce champ de réflexion.



CAGNAT

Un entretien avec Charles Larmore

« Pour la majorité des philosophes, les principes politiques doivent avoir pour base des principes de type moral »

Charles Larmore est professeur à l'université Columbia de New-York. Il est l'auteur de *Patterns of Moral Complexity* (1). Un recueil de ses articles doit paraître prochainement aux PUF sous le titre *Modernité et Morale.*

« On parle aujourd'hui en France d'un renouveau de la philosophie politique. Y a-t-il en ce moment quelque chose de semblable aux Etats-Unis ?

– Nous avons une tradition de philosophie politique, mais sa particularité est d'être en relation avec une philosophie morale. Cette dernière s'est développée dans l'université depuis la fin du dix-neuvième siècle, depuis le livre de Henry Sidgwick, *Methods of Ethics* (1874). Sidgwick fut le maître de G. E. Moore, auteur, en 1903, des *Principia Ethica*. A partir de Moore se développent plusieurs lignes de réflexion – autour de la nature des arguments moraux, du concept de fait moral, etc. – qui donnent lieu à des systèmes de philosophie dont le développement s'est poursuivi tout au long du siècle. C'est en partie à cause de cette situation que la philosophie politique a été si productive aux Etats-Unis : elle pouvait compter sur une pratique coutumière de philosophie morale vieille d'au moins cent ans.

– Néanmoins, on s'accorde généralement pour dire que la parution du livre de Rawls* A Theory of Justice*, en 1971, a marqué un seuil dans la philosophie politique anglo-saxonne.

– Oui, car il est indéniable qu'il a donné à la théorisation politique un élan considérable. C'est par rapport à Rawls que la plupart se sont situés et continuent de le faire. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des auteurs qui se situent en dehors du débat avec lui.

– Pouvez-vous rappeler ses principales thèses en quelques mots, avant d'évoquer le débat avec et autour de lui ?

– En premier lieu, il y a chez Rawls un effort pour repenser les fondements d'une société libérale et démocratique. Il élabore, d'autre part, une théorie de la justice économique. Sans chercher à justifier le *welfare state* en tant que tel, il offre une conception progressiste de la justice économique et soutient ce qu'il appelle une *« démocratie de propriétaires »*. Selon lui, le principe de la justice économique ne consiste pas à subventionner les moins privilégiés, mais à garantir à chacun les moyens, les ressources de propriété qui lui permettent d'être un citoyen actif.

» Des deux grands débats qu'a provoqués *A Theory of Justice*, l'un est d'ordre politique et culturel, l'autre de nature économique.

» L'idée de Rawls est que l'Etat libéral démocratique ne doit pas être fondé sur des concepts du bien qui soient controversés. Le premier débat a donc porté sur la possibilité d'une telle neutralité. Beaucoup l'ont nié. Le représentant le plus célèbre de ce courant d'opposition est Alasdair Mac Intyre. Selon lui, chaque système politique, même le système libéral, adopte une position tout à fait discutable sur la nature du bien. Aucun ne peut être considéré comme neutre.

» Le second débat concerne le principe rawlsien de différence selon lequel les avantages économiques doivent être distribués de telle sorte que les moins favorisés obtiennent plus de ressources économiques qu'ils n'en auraient reçues dans un autre système de distribution. La question est de savoir si c'est ainsi qu'il faut concevoir la justice économique. Selon certains (comme Robert Nozick), ce système pénalise à l'excès ceux qui sont assez doués pour amasser beaucoup de richesses. Selon d'autres, c'est un principe encore insuffisamment égalitaire puisque Rawls dit que les inégalités économiques sont admissibles lorsqu'elles bénéficient aux moins bien dotés.

– Ces deux débats sont-ils encore vifs ?

– Ils le sont, mais ils ont malheureusement tendance à s'éloigner l'un de l'autre. Le débat politique et culturel se poursuit sans prendre en compte les principes de justice économique ; et ceux qui se soucient du débat économique ignorent le plus souvent la question de la neutralité possible de l'Etat libéral à l'égard du bien. Une exception notable est celle d'un philosophe qui n'est pas américain, mais belge, mais qui appartient pleinement à la tradition anglo-saxonne, et s'occupe de ces deux questions. Il s'agit de Philippe Van Parijs.

– Vous disiez qu'il y a aussi des auteurs ou des courants un peu en marge du débat avec Rawls ?

– D'une certaine façon, c'est le cas de Robert Nozick, dont le livre, *Anarchie, Etat et utopie*, est presque aussi célèbre que celui de Rawls. Nozick ne défend pas du tout le libéralisme et le progressisme en matière économique. Il est partisan d'un Etat minimal.

» C'est le cas également du marxisme sous la forme qu'il a revêtue dans le monde anglo-saxon où il est combiné avec la philosophie analytique. Ses représentants les plus notoires sont John Roemer, G.-A. Cohen, John Elster.

» On pourrait donc dire en simplifiant qu'il y a trois grands mouvements de philosophie politique de langue anglaise : autour de Rawls, autour de Nozick, et autour du marxisme analytique. C'est peut-être le second qui s'est avéré le moins vivant.

– Diriez-vous que l'opposition à Rawls est venue de la droite ?

– Nozick n'est pas réellement un conservateur. Il ne prêche pas les vertus de la tradition et de la déférence envers les autorités. C'est même, en un sens, le contraire qu'il soutient, puisqu'il plaide en faveur d'un individualisme économique, politique et culturel.

» S'il y a une opposition de droite aux idées de Rawls – mais a-t-elle vraiment une influence sur la philosophie politique ? – il faut la chercher plutôt en Angleterre qu'aux Etats-Unis, chez des auteurs comme Michaël Oakeshott, ou chez Roger Scruton. Il s'agit là d'une philosophie authentiquement conservatrice, se méfiant des tentatives pour trouver des fondements à la vie politique et se réclamant explicitement du respect d'une tradition.

– Comment l'Américain que vous êtes voit-il la situation en France, où la philosophie politique est la plupart du temps coupée de la philosophie morale ?

– Il est vrai que c'est un des traits distinctifs de la philosophie politique américaine de se concevoir comme une partie de la philosophie morale, en tout cas comme inséparable d'elle. Pour la majorité des philosophes, les principes politiques doivent avoir pour base des principes de type moral. Même un Etat libéral ne peut être conçu sans justification morale systématique.

» En observant de l'extérieur la situation française, il me semble que la philosophie morale ne correspond pas chez vous à une tradition universitaire, qu'il y a ici ou là quelques penseurs isolés, mais qu'elle ne fait pas l'objet de discussions vivantes. Du coup, la philosophie politique procède à l'égard de l'enseignement moral avec une bien plus grande autonomie qu'aux Etats-Unis. D'ordinaire, on ne se soucie pas en France de justifier les principes de la vie politique par une argumentation spécifiquement morale.

– Il est clair que pour vous c'est là une carence... Cela dit, la situation n'est-elle pas en train d'évoluer ?

– Autour du Collège de philosophie, avec des auteurs comme Luc Ferry, Alain Renaut, Jean-Marc Ferry, se profile une réflexion politique couplée avec la philosophie morale. Mais ces auteurs ne peuvent trouver de ressources dans la tradition française et, plutôt que de les chercher du côté anglo-saxon, ils les empruntent à l'Allemagne, certains à Habermas. Personnellement, je trouve cela dommage !

– Ils se tournent aussi du côté de Kant. Est-ce également dommage ?

– Kant pourrait constituer un carrefour entre la pensée anglo-saxonne et la pensée française, car la philosophie politique anglophone est nourrie tout autant de Kant que de l'égalitarisme. C'est d'ailleurs l'un des éléments du débat autour de Rawls : savoir si la théorie d'un Etat libéral peut emprunter des éléments à une doctrine aussi controversée que celle de Kant.

» Mais notre Kant n'est pas le même que le vôtre. Aux Etats-Unis, on ne s'intéresse pas vraiment à l'interprétation très stricte du texte de Kant. On essaie de déterminer les principes qui sont au fond de sa doctrine et de les formuler d'une façon qui convienne mieux aux questions que nous nous posons. Quelqu'un comme O'Neill connaît certainement très bien les textes, mais il s'efforce de mener la philosophie kantienne plus loin que Kant ne l'a conduite. En France, on veut surtout être fidèle à la lettre de son œuvre. Ce n'est certainement pas mauvais, mais si sa pensée doit avoir une influence future sur la philosophie politique vivante, c'est à la condition de départager ce qui est fondamental et ce qu'on doit laisser de côté. »

Propos recueillis par
François Azouvi

(1) Cambridge University Press. Ces « Modèles de la complexité morale » ne sont pas accessibles en français.

Le réveil français

Suite de la page 23

Inversement, l'apport en matière de philosophie politique fourni en France dans toute cette période l'a été par une pensée refusant de se présenter comme pleinement philosophique, au sens d'une fondation systématique ou totale de l'existence. Raymond Aron voulut forger, dans l'attention à l'histoire concrète, des concepts réflexifs-critiques (« types idéaux ») permettant de comprendre, en le jugeant, le phénomène politique. Ce ne sont pas Hegel ou Marx qui l'aident à penser celui-ci, mais Montesquieu, Tocqueville ou Max Weber. Cependant, une telle sociologie philosophante, qui proclame la spécificité, et même la primauté, du politique dans la vie sociale effective, ne le structure ni ne le justifie à partir d'une vision essentielle de l'homme ou de l'être. Nourri tout particulièrement de cet apport aronien, Julien Freund a bien fixé philosophiquement, dans une analyse se voulant à la fois phénoménologique et métaphysique, le sens spécifique et dominant du politique. *L'Essence du politique* (1965) établit les pré-supposés de la politique : relation du commandement et de l'obéissance, du privé et du politique, de l'ami et de l'ennemi, ainsi que ses moyens et buts spécifiques. Mais une telle refondation immanente du politique n'est pas elle-même fondée sur une philosophie totale et développée de l'existence humaine : cette philosophie politique n'est pas pour elle-même, en ce sens, totalement philosophie.

C'est donc bien une exception qu'offrait, en 1956, *la Philosophie politique* d'Eric Weil, précédemment appelée, dès 1950, par *Hegel et l'Etat*, et justifiée par *la Logique de la philosophie* en tant que thématisation normative d'un moment fondamental d'une existence humaine se voulant sensée. Weil retourne à Hegel, mais en exploitant tout le contenu politique et philosophique post-hégélien (notamment marxien), et en transposant la dialectique de l'être en une dialectique du sens n'absorbant pas la liberté de l'individu dans la nécessité du discours, Eric Weil, en des propos parfois prophétiques, détermine, en la justifiant, une politique pour notre temps. La pensée est riche et profonde en son originalité. Mais, en enfermant le contenu de son message politique dans un discours spéculatif, Eric Weil rendait bien difficile la traduction pratique de ce message pourtant exigée par la destination de toute grande philosophie politique. Son œuvre est restée, pendant des décennies, un monument peu visité en dépit des efforts du centre Eric Weil de Lille, qui sont en voie d'être enfin récompensés.

La philosophie politique comme affirmation positive absolument philosophique du politique ne fit un retour culturellement marquant et durable que dans la décennie 80. Mais à la différence du style intégrateur d'Eric Weil, les pionniers de ce retour l'opérèrent de manière plus offensive, à travers le combat contre l'absolutisation des sciences sociales auxquelles ils opposèrent, en relisant notamment l'histoire de l'établissement de l'Etat, le rôle politique du droit et de sa pensée.

A l'époque de la revendication croissante des droits de l'homme et de l'Etat de droit, on ancre la reconstruction de la philosophie politique dans la méditation des grandes philosophies proprement juridiques, celles, en deçà de la philosophie de Hegel, de Fichte ou de Kant, des grands jurisconsultes et penseurs classiques. Luc Ferry et Alain Renaut (*Philosophie politique 1984-1985)* actualisent les principes fichtéens. Depuis le début de la décennie, le Centre de philosophie politique et juridique de l'université de Caen, sous l'impulsion de Simone Goyard-Fabre, s'illustre par ses colloques et ses publications. Dès 1979, Blandine Barret-Kriegel, dans son livre-manifeste *l'Etat et les esclaves*, avait inauguré ce retour de la philosophie politique qui redessine désormais le paysage culturel français.

Déjà des groupements se proposant de développer plus organiquement une pensée proprement politique de la vie sociale se sont créés, telle la Société française pour la philosophie et la théorie juridiques et politiques, présidée par Michel Troper, ou sont en voie de constitution, telle l'Association française de philosophie politique animée par Blandine Barret-Kriegel, qui dirige également la revue dont nous saluions la parution en commençant.

La philosophie politique est bien aujourd'hui en France pleinement réveillée.

Bernard Bourgeois

DOSSIER

Au-delà des nationalismes

Etienne Balibar tente de définir une politique des droits de l'homme et du citoyen

LES FRONTIÈRES DE LA DÉMOCRATIE
d'Etienne Balibar.
La Découverte, 268 p., 135 F.

Exclu du PCF en 1981 pour avoir protesté publiquement, dans un article du *Nouvel Observateur*, contre la destruction au bulldozer d'un foyer de travailleurs maliens par la municipalité communiste de Vitry-sur-Seine et contre la dénonciation, peu de temps après, de jeunes Marocains comme trafiquants de drogue par celle de Montigny-lès-Cormeilles, Etienne Balibar, qui fut l'élève et l'ami de Louis Althusser (1), consacre aujourd'hui l'essentiel de son activité militante et de sa réflexion politique à la lutte contre le racisme, et en particulier à la question de l'immigration. La quasi-totalité des articles réunis dans ce volume, à commencer par celui du *Nouvel Observateur* qui lui a valu son exclusion du PC, traitent de ce thème.

De l'héritage « althussérien », Etienne Balibar a conservé à la fois la rigueur de la méthode, qui donne à ses analyses, même les plus difficiles, une grande force démonstrative, et le goût de la philosophie politique, qui leur confère une réelle originalité par rapport à l'orthodoxie marxiste. Or la philosophie politique, qui revient en force depuis le discrédit du marxisme se trouve, en outre, renouvelée par la question de l'immigration. Ou plutôt il lui faut apprendre à *« penser autrement »* dès lors que cette question cesse d'être marginale pour devenir centrale dans la société française et, sans doute, dans la plupart des sociétés occidentales.

C'est à elle, en effet, que se relient les interrogations contemporaines sur la nation, la démocratie, le racisme, c'est elle qui commande notre regard sur le tiers-monde et notre attitude à l'égard du « métissage » culturel, c'est elle qui bouleverse notre conception des droits de l'homme et de la citoyenneté. Toutefois, si l'on veut en traiter sérieusement, il faut remettre en cause bien des certitudes.

Ainsi Etienne Balibar est-il de ceux qui revendiquent résolument *« l'égalité complète des droits pour les immigrés en France »*, à commencer, bien sûr, par le droit de vote. Il n'ignore pas qu'une telle proposition, qui suscite de vives polémiques, ne va pas de soi. *« Une revendication politique au sens plein du terme,* explique-t-il, *cela veut dire des objectifs, une stratégie, des formes de mobilisation et de lutte. Qui la porte ? Quelles transformations sociales, institutionnelles et culturelles implique-t-elle ? Quels nouveaux concepts théoriques ? Quelles conditions doivent être remplies pour qu'elle se traduise un jour dans les faits ? »*

On le voit, le champ de la réflexion et du débat est large. D'un article à l'autre, Etienne Balibar l'explore avec persévérance. De ce parcours complexe, on retiendra, à titre d'exemples, deux ou trois étapes significatives. La première est celle qui conduit l'auteur à souligner le rôle déterminant de l'Etat dans le développement du racisme. *« Fondamentalement,* affirme-t-il, *le racisme moderne n'est jamais un simple rapport à l'Autre, fondé sur une perversion de la différence culturelle ou sociologique, mais c'est un rapport à l'Autre médié par l'intervention de l'Etat. »* Si le nationalisme est l'idéologie *« organique »* de l'Etat-nation, le racisme en est comme le complément inévitable, inscrit notamment dans la *« structure coloniale »* de la France, qui accueille sur son sol une population *« postcoloniale ou quasi coloniale »*.

Deuxième étape : la construction d'une société *« multiculturelle »* ou *« pluriethnique »*, formée non pas, comme aux Etats-Unis, de minorités repliées sur elles-mêmes, mais de *« composantes à part entière du mouvement de production de notre avenir »*. Il importe, selon Etienne Balibar, de *« relativiser cette notion d'« étranger » peu à peu codifiée depuis Napoléon et devenue un véritable butoir de notre réflexion politique »*.

Enfin, l'auteur tente de définir ce qu'il appelle *« une politique des droits de l'homme »*, soulignant en particulier, contre une certaine tradition de la philosophie politique, que ceux-ci ne peuvent être énoncés sans être spécifiés comme les droits de l'homme et du citoyen, ce qui signifie que *« les droits de l'homme n'ont aucune réalité ni aucune valeur sinon comme droits politiques, droits du citoyen et même droit illimité de tous les hommes à la citoyenneté »*. Une politique des droits de l'homme suppose donc leur *« universalisation »*. C'est dire que les frontières qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, fixent des limites à la démocratie lui ouvrent aussi, si elle sait se remettre en jeu, des espaces inédits.

Thomas Ferenczi

(1) *Cf.* ses *Ecrits pour Althusser*, La Découverte, 1991.

Des idées et des phrases

Claude Lefort scrute le lien entre écriture et politique

ÉCRIRE À L'ÉPREUVE DU POLITIQUE
de Claude Lefort.
Calmann-Lévy,
coll. « Fondation Saint-Simon/Liberté de l'esprit »,
400 p. 160 F.

Il y a une manière propre à Claude Lefort. Ce n'est pas exactement une méthode, si ce terme désigne des règles rigides, des procédés en série, une suite d'opérations prévisibles et de résultats assurés. Sa manière consiste plutôt à épouser les contours singuliers de chaque œuvre, à suivre la démarche de pensée au détour des phrases, à explorer les impasses ou les abîmes de l'interprétation au cœur de l'écriture.

Désincarnée, la philosophie politique ? Mais non ! Elle mêle, au contraire, l'épaisseur des styles, le flux des idées et la *« chair du social »*, pour reprendre la formule du philosophe Merleau-Ponty. Il suffit pour s'en convaincre de lire la vingtaine d'études ici rassemblées. A première vue, elles sont fort disparates. Entre Orwell ou Rushdie, Tocqueville ou Sade, Guizot ou Machiavel, Quinet ou Pierre Clastres, on ne voit guère de points communs. Et pour cause : il n'y en a pas.

L'unité ouverte de ce volume réside d'abord dans la même exploration, à chaque fois différemment poursuivie, des liens entre écriture et politique. Si tout philosophe est, pour Claude Lefort, un « penseur-écrivain », le philosophe politique entretient avec l'écrit une relation singulière : il sait combien ce qu'il écrit appartient à son temps, il s'expose à l'incertitude de l'avenir, ainsi qu'aux malentendus des adversaires comme à ceux des partisans. C'est pourquoi, en scrutant les digressions qui émaillent l'œuvre de Tocqueville ou en examinant la place accordée par Léo Strauss à la persécution dans la genèse des écrits politiques ou en analysant la portée de l'intrigue dans *1984*, Claude Lefort demeure attentif au lien substantiel des idées et des phrases, au tissage des discours politiques et des formes narratives.

L'ensemble doit aussi sa cohésion à cette manière qu'a Claude Lefort de tout connaître mais de toujours savoir se laisser surprendre, d'accompagner un texte en se laissant porter par ses dérives inaperçues, de faire émerger une vaste perspective de l'analyse d'un pauvre paragraphe. Du grand art.

Roger-Pol Droit

Dernières parutions

● LÉO STRAUSS : *Qu'est-ce que la philosophie politique ?* – Dans l'excellente collection « Léviathan » (PUF), qui s'est donné pour objectif, sous la direction de Stéphane Rials, de fournir les éléments d'une réflexion renouvelée sur le droit et sur l'État, vient de paraître ce nouveau recueil d'articles de Léo Strauss. Publié en 1959 aux États-Unis, cet ouvrage constitue la meilleure voie d'accès à une œuvre majeure que l'on commence à découvrir en France, grâce notamment aux efforts d'Olivier Sedeyn, qui a traduit ce volume (298 p., 198 F).

● ALAIN RENAUT ET LUKAS SOSOE : *La philosophie du droit.* – La philosophie du droit est sans doute le domaine où se marquent aujourd'hui les plus nettes divergences d'analyse. Le grand mérite du livre d'Alain Renaut et de Lukas Sosoe est d'abord de fournir une vue d'ensemble des courants et des auteurs qui s'opposent en Europe et aux États-Unis. Dans des traditions intellectuelles qui généralement s'ignorent, les auteurs discernent l'existence d'un même débat de fond, centré autour de la modernité et du sujet du droit (PUF, Coll. « Recherches politiques », 486 p., 192 F).

● ANNE-LAURE ANGOULVENT : *Hobbes ou la crise de l'État baroque.* – Si le texte des œuvres de Thomas Hobbes est l'objet d'études de plus en plus nombreuses, il n'avait pas encore été tenté de rapprocher systématiquement le *Léviathan* de la pensée et de l'esthétique baroques qui lui sont contemporaines. Au terme du travail original, la philosophie politique de Hobbes apparaît comme une utopie baroque. (PUF, Coll. « Questions », 256 p., 135 F).

● La revue *Rue Descartes* du Collège international de philosophie consacre son numéro 3 à un ensemble de textes et d'analyses de philosophie politique, sous le titre *Citoyenneté, démocratie, république* (Albin Michel, 168 p., 120 F).

● Pour aider à enseigner l'éducation civique, un manuel destiné aux maîtres regroupe documents, pistes de réflexions, exercices. Sa lecture n'est pas interdite aux citoyens. Elle pourrait même être utile, souvent... (*Éducation civique et philosophie politique,* de M. C. Bouare Des Déserts, C. Riolet, J.-P. Thomas, Armand Colin, 256 p., 110 F.)

R.-P. D.

ACTUALITÉS

La vingt-quatrième Foire internationale du livre de Bruxelles

Vive l'édition belge !

Que le marché du livre belge soit relativement moins touché par la crise que l'édition française n'a rien d'étonnant car la Belgique, sans aucun doute, a gardé ce que nous avons perdu : le temps, la patience, une curiosité ouverte et attentive aux choses. Il suffit pour l'éprouver de constater la qualité toute particulière des librairies de Bruxelles, et même de la Foire du livre dont la vingt-quatrième édition se tenait au Palais des congrès de la ville, du 18 au 23 février.

Première au monde après celle de Francfort, historiquement et, souvent, par le nombre de ses visiteurs, première aussi à s'être ouverte à tous les publics, la Foire de Bruxelles a accueilli cette année près de deux cent mille personnes et cent soixante-dix exposants. Ceux-ci représentaient plus de deux mille maisons d'édition, essentiellement francophones, à l'exception de certaines venant de l'ancienne URSS, du Portugal ou de l'Espagne. Quant aux Flamands, pourtant si impatients de « flamandiser » Bruxelles et d'en reprendre le contrôle, ils semblent avoir paradoxalement boudé la manifestation, préférant se consacrer à la leur, celle d'Anvers, là où, pour une fois, les Wallons n'ont pas leur mot à dire.

Le cas des Eperonniers

Le principal intérêt de ce rendez-vous très convivial, inauguré par Raymond Devos, restait la découverte (ou la reconnaissance) des éditeurs belges. Parmi eux, seul Complexes, qui exporte 90 % de sa production, a su s'implanter dans les librairies françaises et se faire connaître, surtout à travers sa collection d'« Histoire en poche » ou celle du « Regard littéraire ».

Certaines maisons de grande qualité, en revanche, demeurent mal connues et peu diffusées en France : c'est le cas des Eperonniers, la plus importante des maisons d'édition de littérature en Belgique, que dirige Lysiane D'Haeyere. Cette femme pleine de passion, à la fois libraire et éditeur, s'acharne à découvrir et à ne publier – ce n'est pas si courant – que des écrivains qui ont, vraiment, quelque chose à dire. Mission accomplie, au moins avec les « classiques » belges (Crommelynck, Ghelderode, Thiry, Hellens, Hubert Juin, Suzanne Lilar...) ou avec des écrivains prometteurs, comme Jean-Claude Bologne.

Un air de famille

Les Éditions Labor offrent un remarquable catalogue, et notamment la très belle collection de poche « Babel », créée en coédition avec Actes Sud (France) et L'Aire (Suisse). Bien diffusée en France, grâce à l'empreinte d'Actes Sud, « Babel » commence à constituer, depuis trois ans d'existence, un fonds magnifique, de Robert Penn Warren à Frédéric Prokosch, en passant par Simenon et, récemment, l'écrivain belge Charles Plisnier, prix Goncourt 1937, pour son roman *Faux-passeports* (également disponible aux Eperonniers).

Bien des éditeurs francophones extérieurs à la Belgique publient régulièrement des auteurs belges. Mais la polémique reste ouverte : l'identité littéraire belge tend-elle à s'effacer depuis le début du siècle, ou la « belgitude » a-t-elle toujours un sens ? Sans vouloir à tout prix coller des étiquettes, les livres venus de Belgique gardent tout de même un air de famille : dans la tradition de Michaux, Rodenbach, Hellens, ou Thiry, une propension naturelle au rêve intérieur et un goût certain pour le merveilleux du quotidien.

Marion Van Renterghem

« Affaire Barthes », suites de suites

Nous avons reçu de M. Michel Salzedo la lettre suivante :

« Investi de la tâche délicate de gérer l'œuvre de mon frère Roland Barthes, qui avait pris soin de rédiger un testament, je suis contraint, à la suite de l'article que vous avez publié le 7 février 1992, sous la signature de Michel Kajman, d'effectuer une mise au point.

» Cet article fait la part belle aux accusations d'une prétendue censure concernant les cours de Barthes. C'est méconnaître le sens de ma démarche et la réalité du différend qui m'oppose à M. Bernard-Henry Lévy. Celui-ci, sans s'interroger sur la volonté de Roland Barthes, a publié une transcription, au demeurant critiquable, d'un de ses cours, s'abstenant de demander l'autorisation de quiconque, pas même celle du Collège de France, dont il a fait plaider que cette institution serait seule détentrice des droits d'exploitation.

» Le brouhaha sur les familles abusives et les amalgames qui en découlent ne sauraient légitimer ce qui constitue à mes yeux et aurait constitué aux yeux de mon frère une voie de fait.

» Par ailleurs, le souci de ne pas offrir au public une œuvre orale qui ne tiendrait pas compte des impératifs de l'écrit a été clairement exprimé par Roland Barthes et s'inscrit dans la logique de son œuvre. Je ne vois pas en quoi respecter cette exigence mériterait les sarcasmes.

» Bien avant qu'on me fasse la leçon, les éditions du Seuil, avec mon accord, avaient entrepris un travail important visant à préparer la diffusion des cours sous forme de cassettes ou de disques compact. Je suis aujourd'hui en mesure d'annoncer que le projet est sur le point d'aboutir. Il ne devra rien à la Règle du Jeu. »

La mort de Valentino Bompiani

Ecrivain, éditeur d'Alberto Moravia et d'Umberto Eco, il était, en Italie, l'un des plus grands

Valentino Bompiani, l'un des plus grands éditeurs italiens, est mort, à Milan, dimanche 23 février. Il était âgé de quatre-vingt-treize ans (*le Monde* du 25 février).

Bien que le nom de Bompiani soit attaché aux œuvres d'Alberto Moravia et d'Umberto Eco, la personnalité de Valentino Bompiani n'était pas limitée à la fonction de grand éditeur. Du reste, il eut la mauvaise idée de revendre sa maison juste avant le succès phénoménal du *Nom de la rose* qui enrichit ses successeurs...

Lui-même écrivain – comme sa fille Ginevra (1) –, Valentino Bompiani, né en 1898 à Ascoli-Piceno, dans la province des Marches, fut l'auteur de nombreuses pièces, parmi lesquelles *Albertina* (1945). Il publia également en 1988, chez son confrère Longanesi, ses mémoires, *Il Mestiere Dell'Editore*, où il évoquait notamment ses débuts chez Mondadori, puis dans la presse italienne alors qu'il dirigeait la revue *Unitas*.

Son ironie, son sens de la formule, son habileté à tracer des portraits des personnages qui l'ont entouré prouvent qu'il était mieux qu'un dilettante de l'écriture. De Sibella Aleramo, il écrit par exemple : *« Quand elle saluait, elle oubliait sa main comme un gant. »*. Excellant dans la forme courte, il devait également faire paraître une série d'aphorismes pour lesquels il emprunta à Ramon Gomez de la Serna le terme espagnol de *gregueriàs* : proverbes pervertis, portraits, tableaux, définitions fantaisistes, moralités. Il fut récemment republié en édition de poche avec le plus grand succès.

C'est en 1929 que Valentino Bompiani fonda ses propres éditions qui accueillirent des écrivains prestigieux de son pays et de l'étranger : parmi les Italiens, Elio Vittorini, Romano Bilenchi, Vasco Pratolini et plus tard Dacia Maraini. Parmi les Français : Proust, Camus, Supervielle, Jouhandeau. Il fut également le premier éditeur de Nabokov en Italie et celui de Steinbeck.

Mais c'est en grande partie à la fidélité de Moravia qu'il dut son renom. En 1936, en effet, Moravia, qui avait publié *les Indifférents* à compte d'auteur sept ans auparavant et qui venait de signer un contrat chez Mondadori pour *les Ambitions déçues*, a les pires ennuis avec la censure fasciste qui interdit aux rédactions des journaux italiens de signaler la sortie de ce roman. Mondadori, découragé, refuse son recueil de nouvelles *l'Imbroglio*, qui est aussitôt accepté par Bompiani.

C'est également vers Bompiani que Pasolini se tourna en 1950 lorsqu'il voulut publier ses poèmes chez un grand éditeur. Oncle de la meilleure amie de celui-ci, Silvana Mauri, Valentino Bompiani hésita trop longtemps à éditer le poète qui partagea son œuvre entre les deux grands éditeurs italiens, Garzanti et Einaudi. En 1959, Bompiani prit toutefois en charge la revue de critique littéraire et de poésie que Pasolini avait fondée en 1956, *Officina*.

René de Ceccaty

(1) Dont les œuvres sont publiées chez Verdier et L'Arpenteur.

LISEZ AUSSI LES LIVRES DE VOS ENFANTS

Des romans pour les 10-12 ans (et davantage)

Mon dernier livre pour enfants... Le titre du roman de Chris Donner doit-il être pris au pied de la lettre ? Auteur renommé d'une quinzaine de livres pour la jeunesse, Chris devenu Christophe *(voir le feuilleton de Michel Braudeau)* va-t-il désormais jouer exclusivement dans la cour des grands ?... Là, pourtant, il ne s'agit pas de lui, mais d'un père, auteur célèbre de livres pour enfants qui a perdu l'inspiration, et qui déprime. *« Maman ne voulait pas que mes histoires avec Denise se retrouvent dans les livres de papa. Elle préférait que papa invente lui-même ses histoires plutôt que d'aller les chercher directement dans notre famille, dans notre vie. »* Mais comment lui redonner le goût d'écrire ?

▶ **Mon dernier livre pour enfants,** *de Chris Donner, Ecole des loisirs, coll. « Neuf », 142 p., 64 F.*

Mauvais élève, rejeté par ses camarades, convoqué à la police pour avoir mis le feu à une moto, témoin lui-même au tribunal où l'on juge son père pour de petits trafics à l'hippodrome, Redka, surnommé Rodion-Grognon, est ce qu'on peut appeler un petit voyou. La police l'a à l'œil. Tout pourrait mal se terminer s'il n'avait l'amour des chevaux, et en particulier, pour Klopik, le vieux cheval qu'il veut sauver de la boucherie. Grâce au Colonel, maître d'équitation qui le prend en amitié, sa vie va changer. Un roman sur l'adolescence, surprenant et tendre, complexe et pas tout rose, écrit avant la perestroïka par un journaliste démis de ses fonctions à cause d'un désaccord avec la ligne du Parti.

▶ **Le cheval de Redka Kostyria,** *de Nicolas Atarov, traduit du russe par Odile Belkeddar, Nathan, « Bibliothèque internationale », 128 p., 59 F.*

Encore l'Union soviétique – à peine ouverte aux étrangers, – dans un roman écrit à quatre mains, par un Russe et une Hollandaise, pour narrer les aventures de Youra et de sa correspondante Rosalinde, qui vont tenter de se rencontrer à Moscou grâce à un concours international pour l'« Année des enfants modèles ». Un roman plein d'imagination et d'humour pour une épreuve singulière.

▶ **Dégourdis, à vos marques !** *d'Edouard Ouspenski et Els de Groen, traduit du russe par Robert Giraud, Castor Poche Flammarion, collection « Junior », 306 p., 32 F.*

Sienne au mois d'août. Dans les quartiers de la ville, les contrades se préparent pour le « palio », la traditionnelle course de chevaux sur la place du Campo. Un jeune pianiste slovaque, boursier à l'académie du palais Chigi-Saraceni, va se lier d'amitié avec un jockey revenu à Sienne pour vaincre à tout prix. Solidement documenté, un bon roman, plein de sons et de couleurs, qui dépayse.

▶ **Palio !** *de Claude Clément, Duculot, 136 p., 46 F.*

La collection « Signe de piste » reparaît, affirmant sa ferme intention de prendre ses distances avec la couleur scoute et pétainiste de son passé. Pour commencer, elle a cependant repris, en coffret, la série du *Prince Eric*, de Serge Dalens et P. Joubert (*le Bracelet de vermeil, le Prince Eric, la Tache de vin, Eric le magnifique, la Mort d'Eric*), un best-seller de l'époque de l'Occupation, qui a toujours ses amateurs. Mais le bel Aryen blond a beaucoup vieilli.

Parallèlement, deux nouvelles séries, « Classiques de l'aventure » (dirigée par Francis Lacassin) et « Jusqu'au bout du monde » (dirigée par Pascal Aubier), offrent un éventail de lectures pour tous les goûts des adolescents : *l'Ancre de miséricorde*, de Pierre Mac Orlan, *Demain les chiens*, de Clifford Simak, *la Pipe de Maigret*, de Simenon, mais aussi des inédits : *L'été commence demain*, de Leonid Minor (deux tomes), l'expérience d'un jeune garçon du Middle West dans les Etats-Unis de la dépression des années 30 et de la guerre ; ou encore l'unique roman de Raphaël Sorin, écrit à dix-sept ans, *Serge à trois temps*, l'autoportrait d'un jeune homme des années 60 qui admire Blaise Cendrars et Humphrey Bogart. Un roman de la Nouvelle vague...

▶ *Collection « Signe de piste »*, 140 à 290 p., de 59 à 69 F.

N. Z.

EN VITRINE

RÉCITS

Un recoin de mémoire

Après avoir partagé et décrit dans *le Pays des asphodèles* la vie sur le causse, Adrienne Durand-Tullou pousse jusqu'aux Cévennes. Elle raconte la trajectoire sociale, sur trois générations, d'une lignée de notaires d'Alzon, village du Gard que l'on situera mieux en précisant qu'il se trouve à une vingtaine de kilomètres à l'ouest du Vigan, en direction du Larzac, à la frontière qui sépare le schiste du calcaire, le châtaignier du buis.

La matière première de son récit lui a été fournie par le « Cahier de mémoire et de raison » et la correspondance familiale qu'avait laissés le notaire Antoine Arnal (1736-1817). D'autres pièces, puisées dans les archives du Gard et des départements voisins, ou communiquées par d'autres familles, ainsi que le dépouillement des minutes notariales du fonds d'Alzon, ont permis à l'auteur de compléter sa documentation.

Cela n'aurait sans doute pas suffi à rendre compte de manière si proche et si précise de l'ascension sociale de la famille Arnal au XVIIIe siècle, et de la vie quotidienne sous la Révolution et le Premier Empire dans ces confins du Languedoc. Il fallait ce quelque chose en plus que l'ancienne institutrice de Blandas, près d'Alzon, devenue historienne, a apporté en investissant dans sa patiente entreprise la profonde connaissance qu'elle possède de son pays d'adoption et le talent qu'elle a d'observer les lieux, les gens et leurs coutumes, pour en parler ensuite avec le plus d'acuité et de justesse possibles. Son apport personnel se conjugue à celui de la famille Arnal pour redonner vie à des contemporains de la chute de Louis XVI et de l'épopée napoléonienne, des prêtres jureurs et réfractaires, de la dévaluation des assignats et de la difficile implantation du système métrique.

André Laurens

▶ **Les seigneurs de la terre,** *d'Adrienne Durand-Tullou, Payot, 620 p., 185 F.*

Un barrage contre l'oubli

On n'arrête pas le progrès, quitte à le subir comme un fléau. C'est ce qui est arrivé, dans les années 50, aux habitants d'un haut village de la Tarentaise, victimes non d'une guerre, ou d'un cataclysme naturel, mais des exigences du développement industriel. Il fallait fournir de l'électricité, à partir de ce qui semblait alors la filière la plus appropriée, l'énergie hydraulique. En 1952, Tignes a ainsi disparu, englouti sous les eaux d'un barrage de l'EDF.

Un septuagénaire, José Reymond, raconte aujourd'hui comment on y vivait. Il lui suffit de puiser dans ses souvenirs. Pascale Robert-Diard, une *jeune journaliste connue des* lecteurs de ce journal, d'origine tignarde elle aussi, les a recueillis et présentés en s'effaçant derrière la simplicité du conteur et la charge émotionnelle du déchirement qu'il remémore. Ce drame écologique, qui n'était alors vécu que comme un drame tout court, eut un retentissement national, en 1952, à la mesure des médias de l'époque. On imagine la dimension qu'il prendrait aujourd'hui, la sensibilité écologique et la télévision aidant.

José Reymond regrette *« l'individualisme forcené »* qui a divisé les Tignards face à la stratégie de grignotage de l'EDF. Depuis, à Tignes et ailleurs, on a eu d'autres raisons de se plaindre, dans l'aménagement des stations, des excès commis en abusant de ce travers, pour des causes qui n'avaient même pas l'excuse de l'intérêt national.

A. L.

▶ **Tignes, mon village englouti,** *de José Reymond. Présenté par Pascale Robert-Diard, Payot, 225 p., 125 F.*

ROMAN

« Une si mauvaise journée »

Trois hommes seuls dans un couloir d'hôpital. Un père et un *fils qui ne se parlent pas. Ils ne* sont pas fâchés, mais ils n'ont simplement jamais rien eu à se dire. Avec eux, un routier qui fait de longs voyages en imaginant les émissions de télé que les gens encore plus ordinaires que lui regardent.

Le premier roman de Sylvie Simon fait alterner leurs trois monologues avec celui de Mélanie – la mère, l'épouse – que le routier solitaire a repêchée dans le canal où elle s'était jetée. Par tristesse, lassitude, solitude ? Elle ne le dit pas, elle ne le sait pas : *« Je ne pensais plus à rien. Simplement je me suis dit que c'était une mauvaise journée pour Mélanie. Une si mauvaise journée qui ne voulait pas finir. »*

Quelquefois Sylvie Simon évoque de façon un peu insistante ces existences évidemment sordides. Mais elle sait aussi rendre, entre ces misères quotidiennes, des espaces de joie, de vie. Et elle sait nous faire entendre la douce voix de Mélanie : *« J'avais oublié comme ils sont beaux, comme ils sont vivants. L'été prochain, avec un peu de chance, je les apercevrai à la fête. Je vais rentrer chez moi. Je ne ferai rien. Ou pas grand-chose. Je ne peux tout de même pas me noyer tous les jours. »*

Alain Salles

▶ **Le couloir,** *de Sylvie Simon, Le Dilettante, 140 p., 89 F.*

La « belle France » de Daniel Schneidermann

Notre collaborateur Daniel Schneidermann vient de publier son premier roman. Nous avons demandé à Pierre Drachline d'en rendre compte.

LA DISPARUE DE SISTERANE
de Daniel Schneidermann. Fayard, 339 p., 110 F.

« Il n'y a rien de si maladroit qu'une certaine race de petits machiavels qui ne croient qu'à la force quand ils sont faibles et qu'à la ruse quand ils sont bêtes. » Daniel Schneidermann aurait fort bien pu placer cette réflexion (1) de François Mauriac en exergue de *la Disparue de Sisterane*, son premier roman.

Ce livre, qui devrait valoir de solides inimitiés à l'auteur, est une plongée sans masque à oxygène dans la France profonde d'aujourd'hui qui n'est pas loin de ressembler à celle que découvrait Georges Darien, en 1900, dans son pamphlet *la Belle France* (2). L'intrigue policière – l'enlèvement d'une « beurette » candidate sur la liste du maire sortant aux élections *municipales – n'a, en fait, que* peu d'importance. Daniel Scheidermann s'attache surtout à décrire la décomposition d'une société sur laquelle – moisissure oblige – poussent les champignons vénéneux du racisme et de l'intolérance.

A Sisterane, une ville du sud du pays qui sent *« la merde et la marée »*, l'équipe municipale est engluée dans *« l'océan des compromissions »*. Autour d'elle, tout n'est que corruption, affaires financières, nouvelle mafia, trafics d'influence, narcodollars. Le maire, en place depuis plus de trois décennies, est maître dans l'art d'exploiter les ambitions des uns et des autres. Mais, tout corrompu qu'il soit, il reste le seul à pouvoir endiguer la montée de l'extrême droite dans une cité où les immigrés sont la cible, au sens propre et au sens figuré, de « petits Blancs » que protègent des policiers sans doute nostalgiques du bon vieux temps de la guerre d'Algérie.

La Disparue de Sisterane n'est pas sans rappeler les romans populaires du siècle dernier. Bons ou méchants, veules ou courageux, tous les personnages sont d'une seule pièce. L'écriture, simple et directe, est juste *« agrémentée »* de quelques métaphores pour le moins réalistes... En tout cas, nul ne pourra reprocher à l'auteur d'avoir brouillé les pistes. Du *« parti transformiste »*, qui tient la ville, à son adversaire, le *« Glaive national »*, en passant par le mouvement *« Stop racisme »*, les protagonistes sont clairement désignés.

Daniel Schneidermann n'épargne d'ailleurs aucune corporation : magistrats doctes et serviles, journalistes prêts à tout pour un scoop, notables véreux, sans oublier un « beur » affairiste. Seuls échappent à sa plume vengeresse les petits frères de son héroïne. Des gosses qui ont poussé, telles des fleurs sauvages et rebelles, sur le macadam d'une ville où tous les adultes pourrissent par la tête.

Pierre Drachline

(1) *In Bloc-Notes III*, Flammarion.
(2) Réédité en « 10/18 ».

Ombres chinoises

En 1950 comme en 1966, Yang Jiang dut confesser ses « vieilles idées bourgeoises ». Elle témoigne, en romancière, sans véhémence et sans révolte

LE BAIN
de Yang Jiang.
Présenté et traduit du chinois par Nicolas Chapuis.
C. Bourgois, 360 p., 170 F.

SOMBRES NUÉES
de Yang Jiang.
Traduction du chinois, introduction et notes d'Angel Pino,
C. Bourgois. 91 p., 60 F.


DR
Yang Jiang et son mari, le romancier Qian Zhongshu.

Au début des années 50, il existait déjà en Chine une pratique toute nouvelle qu'on appelait *« prendre un bain »* ou, plus prosaïquement, *« baisser le pantalon pour couper la queue »*, et qui consistait, pour les intellectuels, à confesser toutes les « vieilles idées bourgeoises » qui les tarabustaient, pour mieux s'en débarrasser. Cette cérémonie, cela va de soi, était obligatoire, et les récalcitrants qui voulaient l'ignorer étaient voués aux gémonies. Il s'agissait alors de donner un contenu concret au « Mouvement des Trois Anti » (contre la bureaucratie, contre le gaspillage, contre la corruption), la première de ces campagnes politiques d'envergure nationale qui allaient secouer la Chine tout au long des quarante dernières années.

La troisième et dernière partie du roman de Yang Jiang, *le Bain*, raconte cette expérience pénible que vécurent des chercheurs d'un Centre d'études sur la littérature. Certes, comme le dit l'auteur avec malice, tout le monde n'eut pas droit à un bain-baquet, réservé aux clercs d'importance. Les fonctionnaires ordinaires se contentèrent d'un bain-bassine, et les jeunes encore moins titrés d'un bain-cuvette. Il n'empêche. Tous durent se présenter, à tour de rôle, pour expier leurs crimes, devant une assemblée vocifératrice de « masses révolutionnaires », en quête d'une absolution, qui ne leur fut accordée, souvent après plusieurs séances, que lorsque leurs repentirs furent jugés sincères et leurs péchés convenablement exposés, sans enflure. Cette rude épreuve, Yang Jiang, aujourd'hui âgée de quatre-vingts ans, la décrit dans le détail, mais avec modération, en évitant toute appréciation partisane, tout jugement réprobateur. Comme il convient à un roman, elle analyse simplement les espoirs et les tourments de tous ses personnages qui ont été confrontés à une telle situation. Et cela suffit, évidemment, à discréditer ce rite, qui n'était qu'une mascarade grotesque et pernicieuse. Ses héros, elle nous les a rendus auparavant passablement familiers, puisqu'on les a vus évoluer, dans les deux premières parties du roman, dans des circonstances plus ordinaires. Il s'agit d'intellectuels qui firent le choix de rester dans leur pays ou même de rentrer de l'étranger lorsque le pouvoir communiste s'établit en Chine, en 1949.

D'aucuns (Nina, Jiang Ming, Yu Nan) sont des ignorants infatués qui confondent *Don Quichotte* et *Don Juan* ou qui tiennent *les Fleurs du mal* pour un roman de Mallarmé, mais ils comprennent très vite l'intérêt d'un engagement politique et des intrigues pour mieux réaliser leurs ambitions de carrière. D'autres (Xu Yancheng, Yao Mi, Zhu Qianli) sont plutôt des esprits droits et intègres, mais pusillanimes et empêtrés dans des amours impossibles et donc platoniques. Cette œuvre de Yang Jiang apparaît comme une suite au célèbre roman, *la Forteresse assiégée*, de son époux Qian Zhongshu (1). Il y manque toutefois l'unité du ton et du rythme, la composition rigoureuse et la maîtrise stylistique qui ont fait de ce dernier un véritable chef-d'œuvre (2).

« Une tête en yin-yang »

Le Bain est aussi moins une satire sociale que de simples digressions sur les aléas des choses de la vie, mais qui sont narrées délicatement, avec sobriété, comme l'étaient déjà les représentations des *Six récits de l'école des cadres*, où Yang Jiang décrivait calmement mais lucidement son expérience de déportation à la campagne, en 1969-1970, pendant la Révolution culturelle (3), et qui l'avaient imposée d'emblée, elle qui était simplement connue comme une spécialiste de littérature étrangère et une traductrice de romans occidentaux classiques, comme un des écrivains chinois contemporains de tout premier plan.

Elle nous livre aussi aujourd'hui un autre témoignage sur cette même période. Dans *Sombres nuées*, ce sont les tout débuts de la Révolution culturelle qu'elle nous fait revivre, les années 1966 et 1967. On retrouve naturellement dans cette chronique la même distinction, la même retenue, la même absence de dégoût, de découragement et de révolte, y compris lorsqu'elle évoque ses propres persécutions, auprès desquelles les expériences du « bain », quinze ans auparavant, n'étaient que d'innocentes bagatelles.

Elle n'est même pas indignée lorsqu'elle est fustigée à coups de ceinturon ou lorsqu'elle est contrainte de hurler sans cesse, tout en frappant des coups de gong : *« Je suis une intellectuelle bourgeoise. »* Elle note simplement : *« J'occupais momentanément le rôle du crieur public dans* Lazarillo ; *à ceci près que j'étais à la fois le criminel et celui qui informe de la nouvelle. »* Tout au plus est-elle inquiète d'être la risée et le souffre-douleur des enfants, dans la rue, après qu'on lui eut rasé la moitié du crâne, ce qui lui faisait, dit-elle plaisamment, *« une tête en yin-yang »* ; ou soucieuse de voir détruire le seul exemplaire de sa traduction de *Don Quichotte*, qui lui avait été confisqué.

Ce témoignage, comme le précédent sur l'« école de cadres » qu'elle fréquenta plus tard, pour être exempt de toute véhémence dénonciatrice, n'en est pas moins accablant. Il suffit souvent de relater les faits, sans commentaire superflu, lorsque la réalité est à ce point caricaturale et monstrueuse. Yang Jiang, assurément, l'a compris mieux que quiconque, et ses écrits, un peu intimistes à la manière des *Six récits au fil inconstant des jours* du lettré du dix-huitième siècle, Shen Fu (4), sont toujours très attachants.

Alain Peyraube

(1) Editions C. Bourgois, 1987.
(2) *Cf.* « le Monde des livres » du 13 février 1987.
(3) Editions C. Bourgois, 1983. *Cf.* « le Monde des livres » du 9 septembre 1983.
(4) Editions C. Bourgois, 1982. *Cf.* « le Monde des livres » du 13 août 1982.

Les pérégrinations de Shen Congwen

LE PETIT SOLDAT DU HUNAN
de Shen Congwen.
Traduit du chinois et annoté par Isabelle Rabut.
Albin Michel, 252 p., 98 F.

En 1990, Isabelle Rabut faisait enfin connaître au public français un des auteurs chinois les plus singuliers de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la génération des années 30 (celle de Ba Jin, Lao She, Mao Dun), en traduisant un roman sur la vie, l'amour et la mort, où la légende se mêlait à la réalité de la Chine de ce début de siècle : *le Passeur de Chadong*, de Shen Congwen (1). Elle expliquait aussi dans sa postface, un modèle d'essai critique sur l'écrivain, que l'originalité des écrits de Shen Congwen, qu'on qualifie sommairement en Chine de « littérature du terroir », était due, pour l'essentiel, à son ancrage profond dans la tradition chinoise, à la fois taoïste et poétique ou picturale, *« avec son goût de l'instantané, du fragmentaire et son art de reconduire au vide ce qui a été évoqué par la grâce d'une seule allusion »*.

Cette analyse est d'autant plus convaincante qu'elle s'applique mieux à l'autobiographie de Congwen, son œuvre maîtresse, qui paraît aujourd'hui sous un titre un peu dérisoire, *le Petit Soldat du Hunan*. Le style y est davantage fluide et suggestif, la mélodie plus proche encore de celle des proses paysagistes de la littérature chinoise classique.

Tueries sanglantes

Shen Congwen naquit en 1902 et grandit à Fenghuang, une petite ville du Hunan. Fervent adepte, dès son plus jeune âge, de l'école buissonnière, il vagabonda beaucoup dans les montagnes avoisinantes, couvertes d'orchidées sauvages, d'abrasins et de cyprès, auprès des rivières *« peuplées de poissons-mandarins, de cyprins et de poissons-chats »*.

Mais très jeune aussi, il fut confronté, dans cette région qui avait toujours compté beaucoup plus de militaires que de lettrés, aux tueries sanglantes perpétrées par les soldats pour mater les Miao en révolte, au spectacle de têtes humaines et de chapelets d'oreilles qu'on exposait fréquemment à la porte des bâtiments administratifs. Il vit souvent les expressions de désespoir et de rancune envers les dieux se peindre sur le visage des captifs qu'on allait exécuter, après que leur sort eut été décidé par deux coquilles de bambou jetées en l'air : *« Si l'une des deux retombait face au sol, et l'autre face au ciel, l'homme était relâché ; si les deux étaient tournées vers le ciel* (combinaison yang), *il était relâché également ; si les deux étaient retournées* (combinaison yin), *il avait la tête coupée. »*

Comme il était petit-fils de général, il fut décidé qu'il serait aussi soldat. Un peu instruit, il fut commis aux écritures. Shen Congwen nous raconte alors ses pérégrinations dans le Hunan, de garnison en garnison, et sa participation à plusieurs campagnes de « pacification » menées par les seigneurs de la guerre locaux ; puis son initiation à la culture, par l'entremise d'abord d'un secrétaire, puis d'un commandant, enfin d'un ouvrier typographe. *« Sous cette influence livresque, ma sensibilité était devenue beaucoup plus délicate et mes impressions au contact de la nature n'étaient pas non plus tout à fait les mêmes... Il m'arrivait de souhaiter que la réalité fût autre, de me tourmenter à propos du passé ou de l'avenir. »*

« Je n'ai rien d'un maître de morale »

L'autobiographie s'arrête à ses vingt ans lorsqu'il quitte le milieu militaire pour aller poursuivre des études à Pékin, où il continuera à observer le monde, sans le juger : *« Je ne cherche pas, avant de décider si une chose est bonne ou mauvaise, à connaître son prix, mais je la mets à l'épreuve de mes sens, prenant pour critère le plaisir ou le déplaisir qu'elle me procure. Je ne me fatiguerai jamais de « regarder » le monde. Il n'est pas une créature, pas un élément de l'univers dont ma sensibilité ne sache appréhender les aspects les plus beaux et les plus harmonieux, en mouvement comme au repos... Dans mon approche de la vie, je demeure un artiste et n'ai rien d'un maître de morale. »*

Sans doute est-ce pour cette raison que Shen Congwen choisit de se taire définitivement, dès 1950, pour se consacrer, jusqu'à sa mort en 1988, à des recherches sur la vie matérielle dans la Chine ancienne. C'est bien dommage, car c'était un très grand écrivain, comme l'atteste son autobiographie.

A. Pey.

(1) Albin Michel.

Le grand muet

Le bilan littéraire de cinquante ans de roman chinois est plutôt maigre. C'est qu'en Chine la notion même de dissidence est restée inconnue

LE ROMAN CHINOIS DEPUIS 1949
de Xiaomin Giafferri-Huang.
PUF, 268 p., 172 F.

PERDRE SON CHEMIN
d'A. Cheng.
Traduit du chinois par Noël Dutrait,
Ed. de l'Aube, 119 p., 80 F.

La littérature d'un pays totalitaire, nul ne l'ignore, est étroitement tributaire des dogmes que lui imposent les apparatchiks en charge du domaine de la culture. Il n'est pas rare, toutefois, que des voix fortement discordantes parviennent à briser les carcans idéologiques contraignants qui cherchent à les réduire au silence. En Union soviétique, à l'époque de la glaciation brejnévienne, ou dans d'autres pays satellites de l'Europe de l'Est, ce sont pour l'essentiel des écrivains qui ont animé la dissidence. La Chine, elle, a connu une évolution plus singulière ; la notion même de dissidence y est restée inconnue. L'essai de Mme Xiaomin Giafferri-Huans, *le Roman chinois depuis 1949*, vient opportunément nous le rappeler, deux ans et demi après le massacre qui a mis fin à la révolte étudiante, sur la place Tiananmen, et qui a compromis le réel renouveau littéraire qu'avait permis l'éphémère libéralisation des années 80.

L'histoire du roman chinois depuis l'établissement de la République populaire de Chine apparaît aujourd'hui comme un simple appendice des conflits politiques et idéologiques récursifs qui ont marqué le destin de la Chine au cours du dernier demi-siècle. Les quelques tentatives d'hétérodoxie qui ont pu voir le jour, ici ou là, ont été exceptionnelles et pour le moins timorées. Elles ont été vite et aisément étouffées par le pouvoir maoïste.

C'est dire que le bilan proprement littéraire qui est aujourd'hui dressé de cinquante ans d'histoire du roman chinois est plutôt d'une maigreur squelettique. Aucune œuvre d'envergure n'émerge des trois premières périodes que distingue X. Giafferri-Huang : « Mise en place d'une littérature pour le peuple (1949-1957) » ; « Première éclosion du roman dans l'édification socialiste (1957-1966) » ; « Révolution culturelle (1966-1976) ». Les écrivains talentueux des années 30, Ba Jin, Lao She, Mao Dun, Guo Moruo, etc., furent étrangement muets ou consentirent, de bon ou mauvais gré, c'est selon, à des écrits de circonstance d'une désolante platitude.

Une multitude de nouveaux auteurs, adeptes de cette *« littérature prolétarienne qui fait bang ! bang ! bang ! »*, comme disait Lu Xun, les remplacèrent. Certains, tels Zhao Shuli, Zhou Lipo ou surtout Hao Ran, l'idole de la « bande des quatre », réapparu en mai 1990 pour fustiger à nouveau le *« libéralisme bourgeois à l'occidentale »*, ne sont pas totalement inconnus du public français, leurs œuvres ayant été traduites. D'autres, plus nombreux, nous sont évidemment étrangers, comme Li Yingru, qui raconte dans *Feu sauvage et vent printanier dans la vieille ville* (1958) les exploits des résistants communistes lors de l'occupation japonaise, ou Li Maorong, auteur d'un roman glorifiant, en 1959, la collectivisation agraire, intitulé *Le bonheur est à l'homme ce que le printemps est à l'arbre*. Un des mérites de l'essai de X. Giafferri-Huang, qui est plutôt historique que littéraire, ce qui explique sans doute que ses comptes rendus sont surtout analytiques et rarement critiques, est de révéler cette littérature qui nous est restée obscure.

Tentatives de renaissance

La quatrième et dernière partie de l'essai, « Nouvelle période (1976-1990) », traite des tentatives de la renaissance littéraire de l'après-maoïsme. On y trouve une bonne analyse des différents courants nés après le dégel de 1976 : la *« littérature des plaies »* (ou *« littérature de cicatrices »*) dénonçant les excès de la révolution culturelle, qui peut paraître parfois aussi manichéenne que le réalisme socialiste pur et dur (les cibles des opprobres étant bien sûr inversées), le *« néoréalisme »*, dans la lignée des grands écrivains des années 30, qui reste, quoi qu'on en dise, dominant, et surtout cette *« littérature des racines »*, prônée par des jeunes, qui vise curieusement à dégager la pérennité des valeurs culturelles de la Chine traditionnelle, en cherchant à comprendre les particularismes régionaux.

A. Cheng, né en 1949 et déjà célèbre depuis la parution des *Trois Rois* (1) que les éditions Alinéa rééditent aujourd'hui (2), est un des représentants les plus éminents de ce dernier courant. D'aucuns n'avaient pas hésité, il y a quelques années, à le considérer comme le meilleur écrivain de sa génération, et certainement le plus prometteur.

Perdre son chemin est un nouveau recueil de ses derniers récits écrits en Chine. Il comprend onze courtes nouvelles disparates, de valeur inégale, dont les intrigues, qui se déroulent dans les confins de la Chine (au Yunnan, en Mongolie intérieure) où l'auteur passa une dizaine d'années pendant la révolution culturelle, sont, pour la plupart, d'un intérêt mineur. On y retrouve néanmoins cette attachante incertitude propre aux rapports humains, qui était déjà forte dans *les Trois Rois* et qui caractérise la vision d'A. Cheng, ainsi que l'évocation d'espaces majestueux (étendues steppiques, forêts denses et impénétrables) où l'homme apparaît dérisoirement petit, comme dans les peintures des Song (Xe-XIIIe siècles), mais rarement écrasé par la nature, avec laquelle il cherche à se trouver en parfaite harmonie.

Il reste que ces récits, qui sont trop souvent de purs exercices de style, sont un peu décevants. A vouloir ainsi privilégier délibérément la forme au détriment du fond, A. Cheng, qui réside aux Etats-Unis depuis 1987, prend des risques. Il pourrait se révéler comme n'étant décidément pas le grand écrivain qu'on attendait.

A. Pey.

1) *Le Monde* du 3 juin 1988.
(2) Dans une traduction de Noël Dutrait (240 p., 59 F).

LE TEMPS DE LA MORT
de Dobritsa Tchossitch.
Traduit du serbo-croate
par Dejan M. Babic.
L'Age d'homme, tome I : 768 p., 170 F., tome II : 1 015 p., 190 F.

LA VIE DE MALVINA TRIFKOVIC
de Mirko Kovac.
Traduit du serbo-croate
par Pascale Delpech.
Rivages, 100 p., 89 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Etre ou ne pas être serbo-croate

LE mot «serbo-croate» ne désigne-t-il aujourd'hui plus rien d'autre qu'une langue ? ... Une langue nationale qui fut celle d'un pays qui n'existe plus, qu'on nommait Yougoslavie. Le pays des Slaves du Sud. Qui n'existera sans doute plus jamais... Une langue, codifiée au début du dix-neuvième siècle, divisée d'une façon révélatrice dès ses origines, qui offrait l'étrange particularité d'admettre deux transcriptions – cyrillique pour le serbe, latine pour le croate, – afin de préserver les traditions, d'origine religieuse, des uns et des autres. Une langue longtemps fissurée politiquement aussi, parlée aussi bien par ceux qui dépendaient de l'Empire austro-hongrois que par ceux qui dépendaient de l'Empire ottoman. Si bien qu'on a pu voir, au cours des guerres, civiles ou non, jadis comme aujourd'hui, des ennemis qui ne se comprenaient pas, mais qui parlaient la même langue ! Une langue unique pour s'aimer et pour s'entretuer.

Cette incompréhension, plus profonde que la langue, se retrouve dans la littérature et, par exemple, dans deux livres d'écrivains serbes qui viennent de paraître, traduits du serbo-croate. Ainsi, dans *le Temps de la mort*, un grand roman épique sur la première guerre mondiale en Serbie, Dobritsa Tchossitch nous montre, dans la nuit qui précède la bataille, les ennemis qui s'apostrophent : *« Hé ! les péquenots ! Qu'est-ce que vous avez donc à babiller comme ça, votre grand-père Pierre* [le roi Pierre Ier de Serbie] *vous a embrochés ? Cette nuit nous viendrons vous arracher les moustaches ! – Toi, va te faire embrocher par ton François-Joseph ! Je t'arracherai les intestins, brigand ! »*

Et l'un d'eux explique au «bleu» médusé : *« Ce sont de petites plaisanteries entre frères. Quand on se rencontre sans se tirer dessus, on se taquine un peu comme ça. »* Culs-terreux serbes et Fritz croates, qui rêvaient de s'unir *« par-dessus les tranchées et les baïonnettes »* ... De même, aujourd'hui encore, des témoins ont pu voir les ennemis jouer au football pendant les trêves !

DOBRITSA TCHOSSITCH (ou bien Dobrica Cosic), nous avions pu le découvrir l'an dernier avec *le Temps du Mal* (écrit entre 1985 et 1990), un grand roman en trois parties sur la naissance, l'évolution et la mort de la foi communiste (*le Pécheur, l'Hérétique, le Croyant*) qui se situait entre 1939 et 1941, au début de la seconde guerre mondiale (1). Né en 1921 dans une famille de paysans, résistant communiste pendant la guerre après des études d'agronomie, il a occupé de hautes fonctions au sein du Parti communiste de Serbie, membre du bureau de propagande du comité central jusqu'en 1968 ; limogé et exclu du Parti pour avoir soulevé la question du nationalisme albanais au Kosovo, il se consacre alors à l'écriture jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Slobodan Milosevic, dont il est un des partisans influents.





GORAUKA MATIC

Dobritsa Tchossitch (à gauche) et Mirko Kovac : deux regards serbes sur la Serbie

Dans *le Temps de la mort* (écrit entre 1972 et 1979), tout aussi gigantesque avec près de deux mille pages, ce sont les mêmes personnages que nous retrouvons dans leur jeunesse, vingt-cinq ans auparavant, pas encore à l'Hôtel Lux de Moscou, mais sur la terre serbe, dont l'auteur, même en guerre, sait nous faire sentir l'odeur omniprésente des herbes, des pommes, des prunes. Dans *Racines*, le premier titre de l'épopée, écrit en 1954, il a raconté les débuts, au dix-neuvième siècle, de la famille Kotic dans son village de Prerovo. Curieusement, l'éditeur, l'Helvéto-Serbe Vladimir Dmitrijevic, a décidé de publier cet immense roman-fleuve de notre temps à l'inverse de la chronologie, montrant ainsi que chacun peut se lire indépendamment des autres.

« J'ai décidé que ma littérature, ce serait le roman, explique, dans son *Credo littéraire* (2), Dobritsa Tchossitch. *C'est par le roman que j'ai voulu connaître et interpréter les racines de l'échec idéologique et humain de ma génération*. (...) *Et jusqu'à l'achèvement de la trilogie du* Temps du Mal, *je suis resté convaincu de la valeur de la connaissance véhiculée par la littérature, de sa capacité à constituer l'« histoire humaine » la plus exhaustive et la plus profonde. »*

Le Temps de la mort nous apparaît comme une tragédie sans issue. La tragédie d'un peuple sacrifié, incompris, abandonné par des alliés qu'il n'a pas trahis. Dans une narration traditionnelle polyphonique, toujours captivante, pleine de descriptions, réservée aux amateurs de gros livres, Tchossitch, greffier du malheur serbe et de son côté suicidaire, se fait le porte-parole des droits historiques de son peuple. Dans cette fresque, à l'image de *Guerre et paix*, son modèle, il traite de la même manière que les grands les destins individuels et nationaux, les émois amoureux, et les dépressions et les événements des conflits balkaniques (Bulgarie, Macédoine, etc.) que nous n'avons jamais pu démêler dans nos livres d'histoire.

Du village au Parlement, des champs de bataille aux hôpitaux démunis de tout, nous côtoyons, d'un chapitre l'autre, Nikola Pasic, le grand personnage politique de ce temps-là, le général Misic ou le prince héritier Alexandre, mêlés aux héros de la fiction tchossitchienne : Vukasin Katic, l'occidentophile, son fils Ivan, revenu de Paris par patriotisme pour s'engager, sa fille Milena, infirmière dans l'hôpital militaire de campagne. Surtout, dans le maëlstrom des conflits aux racines millénaires, il réussit à nous faire éprouver le sentiment d'abandon du peuple serbe devant l'indifférence de ses alliés français, anglais, ou russe, l'inutilité de l'héroïsme des soldats et de ce bataillon des étudiants promis à la boucherie. Jusqu'à l'exode des survivants de l'armée serbe, qui vont être transportés sur l'île de Corfou grâce à l'insistance du général Joffre, tandis que, sur la côte albanaise, près de Durrës, sont restés les cadavres, quelques chiens, un chaton et une vingtaine de milliers de chevaux affamés que les soldats ont l'ordre d'abattre un par un avant d'embarquer.

UN Serbe encore, mais d'une autre génération, intouchée par l'utopie communiste, Mirko Kovac, né en 1938 à la frontière de l'Herzégovine et du Montenegro, élevé à Belgrade, qui nous arrive avec un roman étonnant, dense, tout mince, tout nerveux, vingt fois *moins épais que celui de Tchossitch : la Vie de Malvina Trifkovic*. A peine cent pages pour une vie de femme bien remplie. D'une liberté, d'une violence difficilement supportable, et qu'on n'oublie pas. Qui semble vouloir exprimer le suc d'une haine irréconciliable.

Ecrit en 1968 alors qu'il vivait à Zagreb, publié en 1971 à mille exemplaires chez un éditeur privé, *la Vie de Malvina Trifkovic* nous arrive comme une des dernières découvertes de Danilo Kis, qui a dû se reconnaître dans cet auteur de son âge, opposant, dissident, ennemi comme lui de tout nationalisme comme de toute idéologie, actuellement *très engagé dans les mouvements pour la* paix, donc opposé à Milosevic, collaborateur du journal *Vreme*, qui, pour ne pas être assassiné comme traître à sa tribu serbe, a quitté Belgrade depuis deux mois et s'est installé en Istrie. Serbe parmi les Croates... *« Chez nous, le nationalisme est une idéologie*, dit-il. *Et ainsi, il cesse d'être un sentiment national. »*

Quinze documents manuscrits, numérotés de A à O, comme les pièces d'un dossier (de police ?), composent cette satire, habilement construite, riche de rebondissements inattendus et, sur un ton pince-sans-rire, reconstituent par bribes, sans explication et sans psychologie, le mystère d'une existence. L'histoire est fondée, paraît-il, sur des éléments véridiques. Mais, n'en doutons pas, la fiction savamment reconstituée ici par le romancier dépasse certainement la réalité. Avec l'ironie qui décape et l'art d'aller à l'essentiel.

L'existence de Malvina, une jeune paysanne de bonne famille née au tournant du siècle, semblait toute tracée. Une éducation bourgeoise et édifiante à l'institution serbe et orthodoxe Sainte-Mère-Angelina, où priment les vertus de maîtresse de maison, les travaux manuels et l'instruction religieuse... Mais, à chaque moment, tout est provocation, tout est scandale, tout déraille parce que Malvina brave tous les interdits : relation lesbienne, suicide d'une élève, fuite. Autant de faits qui seraient presque admissibles s'il n'y avait cet *« affront public à l'Eglise serbe »* qui compromet gravement la réputation de l'établissement : *« Ce qui nous peine le plus*, écrit la Mère supérieure, *c'est que Malvina soit partie à cause d'un homme qui partage justement la foi dont nous essayons à tout prix de détourner nos élèves. »*

Déshéritée par son père, repoussée par la famille du mari dont elle refuse d'adopter la foi, contrainte au divorce (*« pour cause de haine irrésistible et de répugnance entre les époux »*), trahie par son amante qui malgré, ou à cause de, *« son dégoût des hommes »*, mourra en accouchant d'une petite fille de père *inconnu. Petite fille qui se nommera* Malvina, qui sera baptisée dans la foi catholique selon la volonté de la défunte et sur laquelle Malvina perpétuera la haine. Puis Malvina Trifkovic disparaîtra du monde, religieuse dans un monastère...

La jeune Malvina, ainsi libérée, aurait *pu vivre heureuse auprès de son mari*, employé de la sécurité d'Etat, quand survint quelque chose de terrible le 21 octobre 1948. L'auteur ne nous dit pas si, en ce jour de rupture avec le Komintern, la politique a joué un rôle dans un dénouement qu'on se voudrait de déflorer. Et pourtant...

« Il arrive fréquemment que nous découvrions et appréciions le véritable prix et la valeur des choses dès que nous les perdons, et c'est ce qui se passe avec la haine, dit l'un des personnages. *A peine la perdrons-nous que nous la regretterons et y aspirerons. »* Toujours la même question, brûlante : y a-t-il une *fin à la haine ?* ... Mirko Kovac répond à sa façon : *« Le seul moyen pour arrêter la guerre, c'est qu'il n'y ait plus de Yougoslavie. Il y avait des soldats croates auprès des Serbes à la bataille de Kosovo ; l'aspiration à l'union des Slaves du Sud est présente depuis le dix-septième siècle. C'est après 1918 que les Serbes et les Croates ont commencé à se battre. Quand ils se sont retrouvés ensemble. »*

Il y a là, à n'en pas douter, la trace d'un débat qui oppose les pacifistes comme Kovac aux nationalistes comme Tchossitch. Il nous reste deux romans, aussi différents que leurs auteurs. 2 kilos contre 140 grammes... Deux univers littéraires.

(1) Voir l'article de Georges Nivat, « Une grande confession communiste », dans « le Monde des livres » du 1er février 1991.

(2) *Dans Un homme dans son époque*. Entretiens de Dobritsa Tchossitch avec Slavolioub Djoukitch. Traduit du serbo-croate par Dejan M. Babic. L'Age d'homme, 286 p., 120 F.

Tout le mystère d'Eudora Welty

Elle capture des instants fugitifs, tentant de concilier « le temps et l'éternel ». Retour d'une nouvelliste qui atteint à l'universel

LA MARIÉE DE L'INNISFALLEN
d'Eudora Welty.
Nouvelles traduites de l'anglais (Etats-Unis)
par André Davoust et Gérard Petiot.
Flammarion, 243 p., 120 F.

Chaque fois que paraît en France un livre d'Eudora Welty (de 1986 à 1989, trois recueils de nouvelles et un texte de réflexion sur la création, *les Débuts d'un écrivain* (1), la critique s'étonne que cet écrivain, née en 1909 à Jackson, dans le Mississippi, où elle vit encore aujourd'hui, et qui est reconnue dans son pays, aux côtés de Faulkner et de Carson McCullers, comme l'un des grands écrivains américains de ce siècle, soit encore si peu traduite en France. Il fallut le prix Pulitzer, qui lui fut attribué en 1972 pour *la Fille de l'optimiste* (2), et bien d'autres récompenses, pour que l'Amérique découvre enfin une existence, il est vrai discrète et retirée, située à l'abri du grand tapage publicitaire, et s'avise d'une influence qui touche deux générations d'écrivains, depuis Flannery O'Connor, Truman Capote ou Tony Morrison jusqu'à Alice Munro : à soixante-quinze ans, avec *les Débuts d'un écrivain*, Eudora Welty devenait un best-seller.

Quelle que soit l'ampleur de l'hommage rendu à Eudora Welty, qui fut le « cœur » d'un colloque international sur la culture du Sud en 1977, et figure cette année au programme de l'agrégation d'anglais, on ne saurait surestimer les mérites d'un écrivain dont l'originalité de vision et la force poétique surprennent davantage à chaque nouvelle publication. Publié en 1955 et dédié à Elizabeth Bowen, *la Mariée de l'Innisfallen*, longtemps négligé par la critique, marque pourtant une étape importante.

« Le reflet d'un instant »

Certes, il est difficile de décrire des nouvelles dont la perfection et l'apparente limpidité recèlent en fait une si grande complexité : celle d'un univers multiforme et d'une nature humaine mystérieuse, appréhendés par les sens autant que par l'esprit. A l'encontre des courants de la cérébralité, la fiction de Welty refuse ces vérités que l'intelligence, comme l'écrivait Proust, *« cueille à claire-voie, devant elle et en pleine lumière »* : les vérités qu'elle nous offre, les moments de vision, à *peine formés sitôt disparus*, ont gardé cette profondeur qu'il a fallu franchir pour les atteindre : autant dire qu'ils n'ont pas été *« cueillis à claire-voie »*, mais qu'ils ont été recréés.

Comme pour Virginia Woolf, dont Eudora Welty reconnaît l'influence, ce sont des moments de vie qui sont reconstitués, qui se succèdent, glissent et disparaissent, saisis dans ce « passage ». C'est, en effet, sur cette évanescence qu'insiste Eudora Welty, et sur l'impossibilité de fixer l'instant. *« Son bateau n'était que le reflet d'un instant sur les vagues »*, pense Circé, qui n'a pu retenir Ulysse et le regarde s'éloigner (*« Circé »*).

Rien ne dure, tout est passage, ce passage incessant de la réalité que représente, de façon symbolique, le trajet qu'effectuent les personnages de ces sept nouvelles, dont le thème récurrent est le voyage, le changement ou le départ. Trajet d'un groupe de personnages que les hasards de la vie ont rassemblés dans un train en partance pour l'Irlande, et dont les propos se croisent dans une incohérence rêveuse, sans que rien soit jamais révélé de ce qu'ils sont ; départ d'Ulysse quittant le séjour de l'île et le temps sans durée de Circé, ou changement d'un monde, mort d'une société dans *l'incendie*, la nouvelle la plus ambitieuse de Welty qui invente une technique pour dire la *« condition humaine »* (3), et, à travers un épisode de la guerre de Sécession, dresse un tableau saisissant de la violence et du malheur, de l'horreur de la guerre vécue par des femmes, atteignant à une vérité universelle.

Si la jeune femme, dans *la Mariée de l'Innisfallen*, interroge dans la rue *« la fenêtre qui regarde, l'œil grand ouvert sur le soir, la rivière, les collines et la mer*, et qui seule peut lui dire tout ce qu'elle veut savoir – *« tout ce qui participait de la lumière et de la pluie, de la pluie et de la lumière, de l'ombre, de la lumière et de la pluie »*, elle demeure, malgré ce regard, impuissante à décrire la joie qu'il lui fut donné de ressentir : elle ne termine ni n'envoie son message à l'homme qu'elle a quitté. La mariée, cependant, une simple apparition qui avait souri pour la photographie, a disparu *« comme si le seul fait de la prendre en photo l'eût fait disparaître »*.

En 1933, Eudora Welty parcourut le Mississippi en prenant des photographies, activité, dit-elle, qui lui apprit beaucoup. Comme l'indique Danièle Pitavy-Souques dans la très intéressante étude qu'elle a consacrée à Eudora Welty, et qui a le rare mérite d'expliquer avec clarté le fonctionnement d'un texte difficile, le propos de ces nouvelles est ambitieux et moderne *« en ce qu'il tente de concilier le temps et l'éternel »* : le temps et la multiplicité des apparences, l'un, qui garde toute l'épaisseur du mystère.

L'effet de la photographie

« Réduire le visible à l'un » : pour cela, Welty exploite une étonnante diversité de procédés, utilisant, entre autres, l'effet de la photographie : *« L'artifice de la photographie jaunie... ne sert qu'à montrer le royaume d'ombres où vivent les hommes, ombres colorées certes, mais qui ne sont que le reflet d'une réalité qui échappe »*.

Le mystère est au centre de l'œuvre de Welty. Son art est d'en suggérer à chaque instant la présence et la profondeur. C'est ce mystère qu'affronte sans défense, après avoir jeté à la rue son message, la jeune fille qui s'avance dans la salle du pub *« si joli et rempli d'inconnus »* ; c'est lui dont Circé cherche à s'emparer en capturant Ulysse et ses compagnons : *« Eux* [les mortels], *c'est la fragilité qui les fait vivre ! C'est l'instant présent ! Je me dis que ce n'est rien de plus qu'un mystère, et qu'est-ce qu'un mystère sinon une certitude ? »* Incertitude de l'instant qu'on va vivre et qui déjà s'efface, gonflé de l'attente, des images et des sensations les plus diverses, que Welty, par l'art de l'analogie, rapproche et rassemble dans une même phrase. Instant de nouveauté sans pareille que vivent les personnages de *la Mariée de l'Innisfallen*, lors de l'arrivée à Cork, qui ressemble au matin de la vie. Entre la terre et le navire, l'espace, semblable à l'instant, *« fugitif, étroit, et pourtant inviolé »*, est comme une question qui s'enfonce dans le cœur.

Christine Jordis

(1) Parus aux Editions Flammarion : *l'Homme pétrifié*, 1986, et *GF*, 1988 ; *le Chapeau violet*, 1987 ; *le Brigand bien-aimé*, 1989 ; *les Débuts d'un écrivain*, 1989.

(2) Calmann-Lévy, 1974.

(3) *La Mort de Méduse. l'art de la nouvelle chez Eudora Welty*, de Danièle Pitavy-Souques, vient de paraître aux Presses Universitaires de Lyon (340 p., 150 F.)